Nations Unies S/PV.7753



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7753e séance

Mardi 2 août 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Ibrahim/Mme Adnin	(Malaisie)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Moustafa
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Zagaynov
	France	M. Delattre
	Japon	M. Bessho
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Le sort des enfants en temps de conflit armé

Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2016/360)

Lettre datée du 29 juillet 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/662)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

16-24438 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois d'août, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. l'Ambassadeur Koro Bessho, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de juillet 2016. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Bessho et à sa délégation pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Le sort des enfants en temps de conflit armé

Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2016/360)

Lettre datée du 29 juillet 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/662)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Allemagne, Arabie saoudite, Argentine. Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Botswana, Brésil, Cambodge, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Grèce, Guatemala, Indonésie, République islamique d'Iran, Iraq, Israël, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Mexique, Myanmar, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Turquie, Viet Nam et Yémen.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes à participer à la présente séance pour présenter un exposé : Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, et M. Anthony Lake, Directeur général de l'UNICEF.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Charles Whiteley, Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/360, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/662, qui contient une lettre datée du 29 juillet 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Malaisie, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Le panorama sécuritaire mondial continue de changer radicalement, mais une sombre réalité persiste : les enfants paient encore le prix le plus élevé en temps de guerre. De jeunes garçons et filles sont directement pris pour cible et enrôlés. Ils sont torturés, mutilés, emprisonnés, affamés, exposés à des violences sexuelles et tués. Leurs maisons et leurs écoles sont détruites. Dans des pays comme l'Iraq, le Nigéria, la Somalie, le Soudan du Sud, la Syrie et le Yémen, les enfants connaissent un véritable enfer.

Et, en de nombreux cas, la situation ne fait que s'aggraver. Des milliers d'enfants syriens ont été tués depuis le début du conflit. Des millions d'autres sont traumatisés. L'an dernier, l'Afghanistan a enregistré son taux le plus élevé de pertes parmi les enfants depuis 2009. En Somalie, le nombre de violences dénoncées à leur endroit a augmenté de 50 % en 2015 par rapport à l'année précédente. Au Soudan du Sud, les enfants continuent de payer le prix le plus fort parce que les dirigeants sont incapables de choisir la paix. Au

Yémen, six fois plus d'enfants ont été tués et mutilés, cinq fois plus recrutés pour combattre en 2015 que l'année précédente. La violence continue de prélever son tribut sur les enfants palestiniens et israéliens. Mon précédent rapport (S/2015/409) appelait Israël à faire en sorte que les responsables rendent des comptes. Cela demeure un point crucial.

Plus de la moitié des réfugiés dans le monde sont des enfants qui ont peur. Nous devons d'urgence faire face aux causes fondamentales des déplacements. En même temps, il nous faut remédier à cette crise massive. Le 19 septembre, nous tiendrons un Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants. J'exhorte tous les pays à présenter des idées et à prendre des engagements avec le souci tout particulier de protéger les enfants.

L'extrémisme violent chasse les personnes de leurs foyers et communautés. Les extrémistes détiennent, torturent et tuent les enfants, les envoient dans des missions-suicides et les vendent comme esclaves sexuels. Une réaction efficace doit s'inspirer avant tout du respect des droits de l'homme et du droit humanitaire. Cela comporte la protection des enfants durant et après les opérations militaires, indépendamment de leur appartenance ethnique ou autre. Je suis profondément inquiet de savoir que de plus en plus d'enfants sont arrêtés, détenus et même tués dans les opérations de contre-terrorisme.

Je suis aussi alarmé par les violations du droit international humanitaire liées aux bombardements aériens. Même les guerres obéissent à des règles. Il faut protéger les hôpitaux et les écoles. Il faut épargner les civils. Il ne faut pas utiliser les enfants pour le combat. Le maintien de la paix obéit lui aussi à des règles. Nous devons mettre fin à l'abomination que sont l'exploitation et les violences sexuelles de la part des Casques bleus des Nations Unies,, du personnel de l'Organisation et des forces ne relevant pas de l'ONU. Je remercie le Conseil d'avoir approuvé ma décision de rapatrier des unités quand nous avons des preuves crédibles contre elles, mais nous devons tous faire davantage pour garantir la responsabilisation, imposer le respect des normes, dispenser une formation, aider les victimes et faire triompher la justice.

Une fois de plus cette année, des objections faites au rapport annuel (S/2016/360) m'ont contraint à prendre une décision difficile. Après mûre réflexion, la coalition dirigée par l'Arabie saoudite ne figure plus dans les annexes, en attendant les conclusions d'un examen. J'ai eu des entretiens avec le Royaume d'Arabie saoudite au plus haut niveau possible, notamment des rencontres à New York avec le Vice-Prince héritier, le Ministre de la défense et le Ministre des affaires étrangères, afin d'exprimer mes graves préoccupations concernant la situation sur le terrain et les effets catastrophiques sur les enfants. Mes conseillers de haut rang sont eux aussi activement intervenus. J'ai reçu depuis des informations sur les mesures prises par la coalition pour prévenir et mettre fin aux graves violations commises contre les enfants. La protection des enfants yéménites continue de me préoccuper sérieusement. Ils doivent toujours passer en premier. L'examen prospectif se poursuit, et la situation sur le terrain sera suivie de près. Nous resterons déterminés à garantir que des mesures concrètes soient mises en oeuvre pour protéger les enfants.

Mais je tiens à répéter que le contenu du rapport reste inchangé. Je vais être clair : le rapport et ses annexes peuvent causer une certaine gêne, mais ce n'est pas l'objectif en soi. Notre objectif est de protéger les enfants menacés en apportant des changements concrets. Je renouvelle aujourd'hui mon appel à chaque État Membre et à toutes les parties à un conflit : si vous voulez protéger votre image, protégez vos enfants.

Cette année marque le vingtième anniversaire de la création du Bureau du Représentant spécial pour le sort des enfants en temps de conflit armé. La Représentante spéciale et ses prédécesseurs ont changé la donne pour les plus jeunes victimes des guerres. Le personnel courageux et extrêmement travailleur déployé sur le terrain collecte et vérifie les informations, parfois en courant des risques importants. Je l'appuie totalement. Ce travail et la Représentante spéciale méritent le plein appui politique de tous les États Membres.

Nous avons besoin de ressources, mais plus encore de volonté politique. L'engagement donne des résultats. En 2015, plus de 8 000 enfants soldats ont été libérés. Ils bénéficient d'une aide en vue de reconstruire leurs vies. De nombreux pays ont également adopté des lois – assorties de mécanismes de mise en œuvre – pour ajouter des garanties supplémentaires contre le recrutement d'enfants. L'objectif ultime est de mettre un terme à ces graves violations des droits fondamentaux des enfants. Cela exige de mettre fin aux conflits et d'instaurer la paix. J'appelle le Conseil et tous les pays à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour traduire leurs paroles en actes afin de protéger les enfants contre le fléau des conflits armés maintenant et d'épargner des victimes futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à Mme Zerrougui.

Mme Zerrougui (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Malaisie d'avoir organisé le présent débat public et à remercier tous les participants de leur présence.

Le Secrétaire général vient de souligner que les enfants demeurent les principales victimes des conflits armés. C'était la conclusion la plus troublante du rapport de Graça Machel il y a 20 ans (voirA/51/306). Malheureusement, en dépit d'efforts concertés et de progrès significatifs, ce fait demeure. Le rapport dont est saisi le Conseil (S/2016/360) note que la multitude de conflits prolongés et de plus en plus complexes a des effets dévastateurs sur les enfants. Dans un certain nombre de situations, le mépris choquant du droit international est manifeste et l'impunité de mise.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

En 2015, les groupes armés et les forces gouvernementales ont tué, mutilé, recruté, utilisé et soumis à des violences sexuelles des dizaines de milliers de garçons et de filles. Plus de 2 000 attaques contre des écoles et des hôpitaux ont été recensées dans 19 des 20 situations couvertes par le rapport. Les enlèvements sont demeurés une préoccupation importante, avec plus de 4 000 cas en 2015. Les conflits ont également sur les enfants des conséquences qui ne sont pas prises en compte dans les statistiques du rapport. Des enfants perdent leurs parents, sont handicapés par des maladies facilement soignables et subissent des traumatismes psychologiques à long terme.

Comme le Conseil le sait, les enfants sont lourdement touchés par l'extrémisme violent. De nombreux groupes actifs défient aujourd'hui la règle selon laquelle les civils ne doivent pas être visés par des attaques, et ils commettent des actes de violence systématiques. Pour donner un exemple, en avril en Iraq, l'État islamique d'Iraq et du Levant a publiquement exécuté un garçon de 15 ans accusé d'être un infidèle. Le garçon a été attaché entre deux voitures qui sont parties dans des directions opposées. C'était une scène terrible. Si les problèmes auxquels sont confrontés les États Membres dans leur lutte contre ces groupes et en matière de protection des civils sont évidents, les mesures de sécurité non conformes au droit international ne font qu'aggraver les dégâts; elles risquent même d'aider les groupes que combattent les gouvernements.

Le fait que des civils soient assiégés par des forces gouvernementales est impensable. Les frappes aériennes et l'utilisation d'armes explosives dans des zones habitées par des coalitions internationales ou des États Membres à titre individuel sont une source de profonde préoccupation. Elles font parties des pratiques les plus meurtrières dont sont victimes les enfants. Des exécutions extrajudiciaires et des actes de torture à l'encontre de civils ont également été signalés dans des territoires débarrassés des groupes armés. Les gouvernements utilisent de plus en plus fréquemment des milices pour soutenir leurs forces. Ces groupes se caractérisent souvent par leur non-respect, voire leur absence de compréhension, du droit international humanitaire. Les informations actuelles faisant état du recrutement et de l'utilisation d'enfants par ce groupe d'acteurs sont une source d'inquiétude supplémentaire.

Des lois antiterroristes sont largement appliquées dans de nombreuses situations alors qu'il n'y a pas suffisamment de contrôle et d'équilibre des pouvoirs. Des enfants sont appréhendés sur la base de liens présumés avec des groupes armés non étatiques ou d'interprétations très larges de la notion de protection de la sécurité nationale. Les tribunaux civils sont marginalisés et la justice pour mineurs est inexistante. Les enfants peuvent être détenus pendant des mois, voire des années, par des acteurs militaires ou les services de renseignement. Lorsqu'un enfant est amené devant un juge, c'est souvent dans un tribunal militaire ou spécial qui ne respecte pas les normes de procédure régulière et équitable.

Des enfants ont même été condamnés à mort. Pas plus tard qu'il y a deux semaines en Somalie, j'ai rencontré des garçons condamnés à mort pour leur association présumée avec les Chabab. Cela ne peut être un résultat acceptable pour des enfants qui sont extraits des griffes de groupes armés. Nombre d'entre eux ont été enlevés et recrutés de force, et ils sont avant tout des victimes. La détention est également utilisée dans certaines situations comme tactique de recrutement et d'utilisation d'enfants pour collecter des renseignements. Je ne saurais trop insister sur les dangers qu'ils courent quand ils sont utilisés de cette manière. Les allégations d'exécutions d'enfants soupçonnés par les groupes armés d'avoir collaboré avec les forces gouvernementales ne sont que trop communes.

L'absence de respect du droit international humanitaire a également des répercussions au-delà des zones de conflit. Comme l'a souligné le Secrétaire

général, le nombre d'enfants déplacés ne cesse de croître. Malheureusement, la réaction de certains États Membres n'est pas toujours dans l'intérêt des enfants. Nous devons faire plus, notamment en aidant le petit nombre d'États Membres touchés par des conflits qui accueillent 90 % des réfugiés à fournir des services de base.

Bien que le tableau d'ensemble de la situation ne soit pas reluisant, nous ne devons pas oublier que des progrès ont été réalisés et qu'ils se poursuivent dans de nombreux endroits. Je saisis l'occasion du présent exposé au Conseil et du vingtième anniversaire de la création de mon mandat pour revenir brièvement sur certaines réalisations clefs. Depuis le premier rapport présenté par le Secrétaire général à cet organe (S/2000/712), plus de 115 000 enfants associés à des parties à un conflit ont été libérés grâce au dialogue et à l'application de plans d'action. À ce jour, 25 plans d'action ont été signés avec des parties à un conflit; neuf d'entre elles ont pleinement honoré leurs engagements et ont été radiées des listes pertinentes en Côte d'Ivoire, au Népal, en Ouganda, à Sri Lanka et au Tchad.

La campagne « Des enfants, pas des soldats » a également contribué à cimenter le consensus mondial naissant autour de l'idée qu'il faut proscrire l'utilisation d'enfants soldats dans les conflits. Après la signature par le Gouvernement soudanais d'un plan d'action, au début de cette année, l'ONU s'emploie désormais à amener tous les États Membres cités sur la liste des pays qui enrôlent et utilisent des enfants à prendre un engagement écrit. Depuis le lancement de la campagne, il y a eu une réduction importante des cas confirmés de recrutement et d'utilisation d'enfants par les forces nationales de sécurité, en particulier en Afghanistan, en République démocratique du Congo et au Myanmar. Je demande à tous les gouvernements concernés et à tous ceux qui peuvent les aider à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que ces plans d'action soient pleinement mis en œuvre.

Les processus de paix continuent d'être l'occasion vitale d'engager le dialogue avec les parties au conflit sur la protection de l'enfance. Tout dernièrement, en Colombie, le Gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire ont conclu un accord historique visant à séparer et réintégrer tous les enfants associés à ce groupe armé. S'il est mis en œuvre avec succès, cet accord sera, pour les parties à d'autres conflits de longue durée, le signe important qu'un dialogue actif peut aboutir à des résultats.

L'ONU a également engagé un dialogue avec les groupes armés figurant sur la liste au Mali, au Myanmar, aux Philippines, en République centrafricaine, au Soudan et au Soudan du Sud. Des années de travail avec les gouvernements, en vue d'améliorer les cadres législatifs, de renforcer les capacités institutionnelles et de relever des défis tels que l'enregistrement des naissances, portent leurs fruits. Je suis heureuse de dire que ce dialogue a permis d'aider des milliers d'enfants au cours des 18 derniers mois, comme l'a dit le Secrétaire général dans sa déclaration. J'exhorte les autorités nationales à appuyer les discussions en cours et à venir avec les groupes armés autour des plans d'action, afin que beaucoup d'autres enfants puissent en bénéficier.

L'action menée en coordination, au titre de ce mandat, est au cœur de ces réalisations. Les efforts inlassables qu'y consacrent avec dévouement les États Membres, les collègues de l'ONU, la société civile et bien d'autres encore continuent d'apporter des changements positifs dans la vie des garçons et des filles habitant au sein des communautés ravagées par la guerre. Cela montre que, lorsque les parties à un conflit mènent un dialogue de bonne foi et qu'existe la latitude politique d'agir au nom des enfants, nous pouvons obtenir des résultats.

Nous avons pour mandat de travailler et d'obtenir des résultats auprès des gouvernements et des groupes armés non étatiques dans les contextes les plus difficiles qui soient. Comme l'a fait observer le Secrétaire général, l'objet du rapport dont le Conseil est saisi aujourd'hui n'est pas de causer de la gêne, mais plutôt d'entraîner des changements bénéfiques pour les filles et garçons en butte à des violations que la communauté internationale considère comme abominables. Nos travaux impliquent souvent un difficile exercice d'équilibrisme, mais les outils mis au point par le Conseil pour faire face aux violations graves commises contre des enfants sont d'une valeur inestimable. Les progrès que je viens de décrire démontrent que ces outils sont pragmatiques, constructifs et suffisamment puissants pour convaincre les parties à un conflit de la nécessité urgente de protéger les enfants. Notre succès sera fonction de notre impartialité, de la crédibilité des outils dont nous disposons et du soutien que la communauté internationale apportera à nos travaux. Je tiens à réaffirmer mon appui à nos collègues dévoués qui, sur le terrain, œuvrent sans relâche pour obtenir des résultats.

Malgré les succès engrangés au fil des ans, il est indéniable que le panorama global des violations

dans les situations de conflit armé est extrêmement inquiétant. La protection des civils incombe au premier chef aux gouvernements concernés. L'ONU est prête à les appuyer dans les efforts qu'ils font pour protéger les enfants et à les aider à remédier aux violations décrites dans le rapport, mais nous ne pouvons pas suppléer à l'absence de volonté politique.

D'autres dans cette salle ont un rôle essentiel à jouer à l'appui de ces efforts. En tant que membres du Conseil de sécurité et de la communauté internationale, ils peuvent et doivent faire davantage pour s'attaquer aux causes profondes des souffrances des enfants. Il faut s'efforcer encore plus résolument d'accorder la priorité à la prévention des conflits et d'appuyer les processus de paix, de garantir le respect du droit international humanitaire, des droits de l'homme et du droit des réfugiés, et aussi demander des comptes lorsque des violations sont commises. L'impunité subsiste en temps de guerre; cet organe a un rôle essentiel à jouer pour y mettre fin.

Le nombre de crises auxquelles nous devons faire face aujourd'hui mettront assurément nos capacités à l'épreuve en 2016 et pendant encore de nombreuses années. Nous sommes confrontés à un défi de taille, et il nous faut des moyens novateurs pour appuyer les initiatives et les programmes visant à protéger les enfants. Je demande aux États Membres de prévoir des ressources suffisantes pour l'éducation et les services de santé dans les situations d'urgence et de fournir un appui financier et technique aux programmes de réinsertion efficaces des ex-enfants soldats. Ces initiatives sont indispensables si nous voulons oeuvrer à une paix et une sécurité durables.

Ce mandat et l'action qu'il continue d'engendrer représentent un symbole d'espérance pour des millions d'enfants touchés par la guerre. Notre capacité de travailler ensemble et de susciter la volonté de démêler les situations les plus difficiles aura une incidence décisive sur le présent et l'avenir de millions d'enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M[me] Zerrougui de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Lake.

M. Lake (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de ses propos vigoureux et de son ferme attachement à cette question, et remercier aussi ma collègue Leila Zerrougui de tout le travail qu'elle accomplit avec une très grande détermination. Nous sommes tous sincèrement reconnaissants, à l'UNICEF, des efforts constants que déploie le Conseil de sécurité pour protéger la vie et l'avenir des enfants menacés par un conflit armé. Nous sommes également reconnaissants à la Malaisie de l'impulsion qu'elle donne à la tête du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit.

Près de 250 millions d'enfants – c'est un chiffre que nous entendons souvent, mais je le répète, 250 millions d'enfants – vivent dans des pays et des régions touchés par la guerre. Plus de 30 millions ont été déplacés par les conflits. Des millions d'autres ont été physiquement et émotionnellement marqués par la violence, après avoir été témoins du pire de ce dont est capable l'humanité et vu des choses dans leur jeune vie qu'aucun enfant ne devrait jamais voir. Ces chiffres à eux seuls et les nombreux autres figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2016/360) dressent un tableau dévastateur.

Mais plus que cela, nous ne devons jamais oublier que derrière ces statistiques se cachent des millions de filles et de garçons. Un enfant après l'autre, et un autre, et un autre encore, ils sont ainsi des millions à voir leur avenir exposé à des risques terribles : le risque d'être tué dans des attaques contre des écoles et des hôpitaux; le risque d'être mutilé par une mine terrestre ou une frappe aérienne; le risque d'être enlevé, d'être victime de violences sexuelles ou de la traite; et le risque d'être enrôlé pour combattre, y compris, chose absolument scandaleuse, dans des commandos suicides. Ils sont martyrisés par des combattants adultes qui ont perdu tout sens de la moralité la plus élémentaire, tout sens de leurs obligations juridiques. Nous ne sommes pas des êtres humains si tout cela ne provoque pas en nous l'indignation. Mais notre indignation et notre colère doivent aller de pair avec l'action, non seulement, par exemple, pour mettre fin à l'enrôlement et à l'utilisation d'enfants dans les conflits armés, mais aussi pour les aider à rebâtir leur vie et à contribuer à l'avenir de leur société, ainsi que pour trouver des solutions qui permettront d'empêcher que d'autres enfants ne subissent le même sort.

Bien que le tableau reste sombre, nous avons des raisons d'être confortés par les progrès réalisés à ce jour. Rien que l'année dernière, grâce aux efforts inlassables de tant de nos partenaires dévoués à cette cause, près de 10 000 filles et garçons ont été libérés des griffes des forces armées ou des groupes armés, et près de 7 000 ont eu accès à des services tels qu'examens médicaux, soutien et accompagnement psychosocial, recherche et réunification des familles, ou encore éducation et

formation professionnelle. Il s'agit de leur permettre de revenir là où est leur place, auprès de leurs proches, à l'école, dans un lieu sûr où ils puissent commencer à guérir et à construire l'avenir qu'ils méritent.

Nous nous félicitons également des progrès réalisés par les pays dans les plans d'action mis en oeuvre en vue de prévenir et de faire cesser l'enrôlement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés, dans le cadre, notamment, de la campagne « Des enfants, pas des soldats ». Plusieurs gouvernements sont en train de promulguer des lois et d'établir des procédures pour empêcher que les enfants soient enrôlés. Cela inclut l'élaboration de protocoles d'évaluation de l'âge pour empêcher les enfants de rejoindre l'armée au Myanmar, en République démocratique du Congo et en Afghanistan, et une législation à été promulguée pour criminaliser le recrutement d'enfants dans les pays où ces lois n'existaient pas auparavant.

En Colombie, les droits des enfants sont en train d'être intégrés dans l'accord en cours de négociation à La Havane, notamment une initiative pilote libérant les enfants impliqués dans le conflit et leur fournissant une assistance, première mesure importante non seulement pour ces enfants, mais aussi pour les nombreux autres qui doivent suivre – et c'est, en fait, une importante percée pour l'avenir de la Colombie. Autre exemple : il y a quatre mois seulement, le Gouvernement soudanais a signé un plan d'action pour empêcher l'enrôlement et l'utilisation d'enfants par ses forces de sécurité.

Mais il reste encore beaucoup à faire en plus de prévenir et de mettre fin à l'enrôlement. L'ampleur des violations à l'égard des enfants – et, en fait, l'enjeu des violations pour leurs sociétés – exige que toutes les parties au conflit fassent bien plus pour protéger les droits des enfants en temps de conflit, qu'ils soient impliqués dans les affrontements en tant que combattants, ou que leur santé, leur éducation et leur vie même soit compromises. Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé continue d'aider à définir toute l'ampleur de cette crise en fournissant une information d'importance vitale sur les atrocités inqualifiables qu'ils ont subies ou dont ils ont été les témoins. Utilisant cette information, nous devons œuvrer – et nous continuerons d'œuvrer – avec les parties au conflit pour mieux prévenir les violations des droits des enfants en temps de conflit armé, et aider à façonner des programmes et des services pouvant améliorer l'avenir de ces enfants. Cela suppose notamment de mener une action ciblée dans trois domaines clefs : armes et restes explosifs de guerre, soins de santé, et éducation.

Premièrement, l'utilisation d'armes explosives dans les zones densément peuplées. Ces armes ont tué et blessé près de 44 000 personnes rien que l'année dernière. Lorsqu'elles ont été utilisées dans les zones densément peuplées, neuf victimes sur 10 étaient des civils. Non seulement l'utilisation de ces armes tue et mutile des enfants; non seulement elle prive ces enfants d'un accès aux hôpitaux, aux écoles et à l'eau; mais elle handicape de façon permanente les enfants, et rend la vie bien plus difficile et plus dangereuse pour ceux déjà handicapés. Les enfants sont les plus désavantagés et les plus vulnérables dans tout conflit – et les enfants handicapés encore davantage.

Nous devons demander à toutes les parties au conflit de s'engager à protéger les enfants en changeant la façon dont elles mènent leurs guerres, notamment ceci : cesser d'utiliser des armes explosives dans les zones densément peuplées. Nous devons leur demander de respecter l'interdiction des mines terrestres et des armes à sous-munitions. Les enfants représentent environ la moitié des tués ou blessés par les armes à sous-munitions. Nous devons leur demander de partager l'information et d'inclure des dispositions dans les accords de paix qui accélèrent l'enlèvement des engins non explosés et lancent des campagnes ciblées de sensibilisation au danger en vue de rendre les communautés plus sûres. Nous devons leur demander de protéger les enfants handicapés durant les opérations militaires et dans les plans d'évacuation. Et, comme d'habitude, nous devons continuer de leur demander de permettre que l'aide humanitaire parvienne à ceux qui en ont le plus besoin.

Deuxièmement, les soins de santé. Au-delà de leur caractère illégal et de leur effet dévastateur immédiat, les attaques contre les travailleurs de la santé et les établissement de santé ont des répercussions profondes sur les enfants, sur leurs communautés et sur les systèmes de soins de santé. Toutes les parties au conflit doivent protéger les enfants et leurs familles, et faire en sorte que des soins de santé leur soient fournis en toute sécurité, car tous les enfants ont droit à la santé, même en situation de conflit – en fait, surtout en situation de conflit.

Troisièmement, l'éducation. Tout comme pour ce qui des attaques contre les établissements de santé, l'effet dévastateur des attaques contre les écoles ne saurait être sous-estimé – sur les enfants, et sur l'avenir

de leurs sociétés. C'est pourquoi le fonds « L'éducation ne peut pas attendre » vise à atteindre ces millions de jeunes dont l'éducation a été perturbée par les crises, notamment les conflits. L'éducation améliore leur avenir et est donc vitale pour l'avenir de leurs communautés et de leurs sociétés.

Les progrès que nous avons obtenus à ce jour montrent qu'il est néanmoins possible d'atteindre les enfants pris au piège du conflit. Avec l'appui des gouvernements, de la communauté internationale et de toutes les parties au conflit, nous pouvons – en fait nous devons – aider ces jeunes à échapper aux griffes de la guerre. Non pas seulement par nos résolutions, mais aussi par notre volonté. Non pas seulement par l'expression de notre indignation, mais aussi par notre action.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lake de sa déclaration.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Malaisie.

Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de ses observations et de son engagement inébranlable en faveur du programme des enfants et des conflits armés. Je tiens aussi à remercier sincèrement la Représentante spéciale, Mme Leila Zerrougui, et le Directeur général de l'UNICEF, M. Anthony Lake, de leurs pénétrants et convaincants exposés. Ma délégation leur rend hommage à tous les deux, ainsi qu'aux personnes et aux institutions qu'ils représentent, pour leur inlassable dévouement et leur incessant plaidoyer en faveur de la protection des droits des enfants touchés par le conflit armé.

La Malaisie s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Dans son appel à l'action lancé il y a 20 ans, Graça Machel nous exhortait à trouver des solutions audacieuses pour remédier aux effets des conflits sur les enfants. La communauté internationale s'est montrée à la hauteur de ce défi en s'emparant de la question du sort des enfants en temps de conflit armé à l'Assemblée générale comme au Conseil de sécurité. Au titre de ce programme, le panorama de la protection internationale des enfants a évolué au cours des deux dernières décennies grâce à la mise au point d'un ensemble incompaorable d'outils au sein du système des Nations Unies pour mettre fin aux graves violations à l'encontre des enfants, canaliser l'aide et l'appui aux enfants touchés par les conflits et exiger des parties à un conflit qu'elles respectent leurs obligations au titre du droit international.

À cet égard, il faut continuer d'appuyer l'important rôle que joue la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, en tant que porte-parole de haut niveau qui donne une voix aux enfants marqués par la guerre, et en tant que défenseur de leur cause. Mme Zerrougui et ses prédécesseurs ont réussi à galvaniser l'engagement international en faveur de la protection des enfants, aussi bien grâce à la mobilisation des États Membres et des partenaires que par le biais de campagnes visant à mieux sensibiliser et à mobiliser l'appui.

Les progrès enregistrés grâce à la campagne «Des enfants, pas des soldats», lancée conjointement par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général et l'UNICEF pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces nationales de sécurité, en sont un exemple réconfortant. La Malaisie salue l'engagement résolu pris par les États Membres signataires du plan d'action d'atteindre cet objectif, et appelle la communauté internationale à continuer d'appuyer ces efforts au-delà de 2016.

Le déploiement de conseillers pour la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies a aussi permis d'intégrer et de mettre en œuvre le mandat relatif à la protection de l'enfance dans ce domaine. Les conseillers pour la protection de l'enfance, de concert avec les acteurs de l'équipe spéciale de pays de l'ONU, jouent un rôle de plaidoyer important dans le dialogue avec les gouvernements et les parties à un conflit sur la problématique de la protection des enfants, et notamment dans l'élaboration de plans d'action.

À cet égard, nous suivons de près les initiatives de consolidation des fonctions de protection dans trois opérations de paix des Nations Unies : la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie. Nous demandons au Secrétaire général de continuer de veiller à ce que des capacités suffisantes de protection de l'enfance soient maintenues et renforcées, notamment quand elle sont intégrées dans des unités plus larges de défense des droits de l'homme, et nous conseillons vivement de tenir des consultations avec les États Membres sur cette question.

La Malaisie réaffirme aussi son ferme appui au mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, créé par la résolution 1612 (2005), qui permet de recueillir et de vérifier l'information sur les violations graves commises contre des enfants, ce qui est essentiel pour veiller à ce que des actes aussi odieux soient effectivement signalés. Nous réaffirmons que des faits exacts et objectifs, notamment l'information recueillie par le biais du mécanisme de surveillance et de communication de l'information, doivent être un facteur déterminant qui guide nos actions visant à garantir le respect des règles par les parties au conflit et à demander des comptes aux auteurs de graves violations. Le mandat et les outils qu'il a créés restent terriblement pertinents encore aujourd'hui, étant donné que les enfants continuent de pâtir des horribles conséquences de la guerre.

Nous reprenons à notre compte l'appel de Graça Machel à trouver des solutions audacieuses au vu de l'évolution des tendances et des défis persistants qui affectent les enfants en situation de conflit. Les groupes armés non étatiques restent parmi les principaux auteurs de graves violations à l'encontre des enfants, et faire en sorte qu'ils respectent leurs obligations de protéger l'enfance au titre du droit international est un défi persistant. Nous sommes profondément alarmés que ce soient les groupes armés non étatiques, notamment ceux qui utilisent des tactiques extrémistes violentes, qui continuent d'enrôler et d'utiliser des enfants. Un milicien de Boko Haram a dit à une fille qui avait été enlevée et violée à maintes reprises par les miliciens, puis entraînée pour devenir kamikaze :

> « Commettre un attentat-suicide à la bombe ne sera pas douloureux. Ce sera simplement comme si tu étais piquée par une fourmi ».

Encore plus déchirant, des enfants qui ont été enlevés par des groupes armés non étatiques sont fustigés et bannis par leur famille et leur communauté à leur retour ou après s'être échappés. Ils sont traités avec suspicion, comme de possibles auteurs d'attentat-suicide ou pour avoir donné naissance à un enfant engendré par un des ravisseurs. Nous exhortons les États Membres à considérer les enfants associés à de tels groupes avant tout comme des victimes et à envisager d'autres solutions que des poursuites judiciaires et la détention selon le cas ainsi qu'à accorder la priorité à des programmes de réintégration et de réinsertion. Les pourparlers de paix entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire sont un exemple positif s'agissant de garantir la protection et les droits des enfants extraits des groupes armés.

La satisfaction des besoins du très grand nombre d'enfants déplacés par des conflits armés constitue un autre problème. La photo d'Aylan Kurdi, le garçon de 3 ans mort noyé en 2015 alors que sa famille tentait de fuir le conflit syrien, est représentative du sort de centaines d'enfants contraints de fuir un conflit armé. Survivre à un voyage périlleux ne garantit cependant pas la sécurité. Les enfants déplacés, en particulier les enfants séparés de leur famille ou non accompagnés, risquent tout particulièrement d'être victimes d'exploitation ou de violations graves de la part de parties sans scrupules. Il est donc impératif d'aider les enfants déplacés à s'adapter à leur nouvel environnement, notamment en leur donnant accès aux services médicaux et psychosociaux, à l'éducation et à des activités récréatives.

Enfin, la Malaisie est convaincue que l'examen de la question du sort des enfants en temps de conflit armé doit être renforcé et amélioré. Deux décennies après l'inscription de cette question à l'ordre du jour, les espoirs et les rêves d'enfants dans de nombreuses régions du monde continuent d'être anéantis et leur innocence volée. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour instaurer la paix et les sortir des tréfonds du désespoir. Bien que nous ayons fait des progrès dans l'utilisation des outils à notre disposition, il faut faire beaucoup plus. Notre travail est loin d'être terminé. Ma délégation s'engage, de manière solennelle et durable, à œuvrer en ce sens.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux autres membres du Conseil.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie vivement, Monsieur le Président, de présider la présente séance et de tout le travail que votre équipe et vous-même avez fait pour mettre en lumière le sort des enfants dans le monde dans le cadre de votre mandat au Conseil de sécurité.

Je remercie le Secrétaire général de son exposé et d'avoir donné à la question du sort des enfants en temps de conflit armé l'attention soutenue qu'elle mérite clairement. Nous sommes reconnaissants à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila

Zerrougui, des efforts déterminés que son équipe et elle déploient pour révéler le sort dramatique des enfants touchés. Je remercie aussi le Directeur général de l'UNICEF, M. Anthony Lake, de sa détermination de toujours à aider et protéger les enfants. Je tiens également à remercier en particulier l'ensemble très divers d'Ambassadeurs et de diplomates présents aujourd'hui, ce qui reflète d'après moi l'importance que tous les États Membres accordent à cette question.

Je commencerai par un point qui ne devrait pas être sujet à controverse, à savoir que, deux décennies après que le rapport phare de Graça Machel (voirA/51/306) a braqué les projecteurs sur les effets disproportionnés et destructeurs des conflits armés sur les enfants, le rapport annuel du Secrétaire général (S/2016/360) reste un outil utile pour constater les atteintes à leurs droits et identifier les responsables.

Le mandat du Conseil de sécurité relatif au sort des enfants en temps de conflit armé, qui comprend la surveillance, la communication de l'information et l'inscription sur les listes des parties responsables de violations, est déterminant et doit être maintenu. Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information doit jouer un rôle central à cet égard, les rapports à venir devant être examinés de manière transparente, indépendante, impartiale et approfondie. Pourtant, pour qu'il reste efficace, des mesures appropriées doivent être mises en place afin de garantir une méthode solide et de protéger les sources. La méthodologie doit constamment être renforcée pour répondre aux normes les plus élevées. Et les victimes, les organismes des Nations Unies et d'autres doivent être en mesure de fournir des informations sans craindre que leur identité ne soit révélée et sans avoir peur de représailles.

Les États Membres, chacun d'entre nous, sont tenus de coopérer dans le cadre de l'établissement de rapports par le Secrétaire général sur cette question. Nous ne nous attendons pas à ce que les gouvernements soient d'accord avec tout ce qui figure dans le rapport du Secrétaire général. De fait, nous encourageons les États Membres à se concerter avec l'ONU, très tôt et souvent, et à contester les conclusions qu'ils estiment inexactes ou injustifiées, et à donner des éléments tangibles appuyant leurs vues. Cela signifie que les États Membres et l'ONU doivent travailler ensemble de bonne foi pour partager l'information et répondre aux préoccupations, établir les faits et envisager des moyens de faire mieux. Même si nous, les gouvernements, ne finissons pas par approuver certaines constatations ou conclusions de l'ONU, nous devons continuer d'appuyer l'ONU, cette Organisation si essentielle qui s'emploie, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, à aider les enfants, partout.

Le rapport du Secrétaire général (S/2016/360) dresse un tableau peu encourageant, et pourtant pas surprenant, des violations des droits de l'homme commises à l'encontre d'enfants en période de conflit, dont nombre d'entre elles empirent en réalité. Il existe une multitude d'exemples. Au Yémen, l'ONU a établi que le nombre d'enfants recrutés en 2015 avait quintuplé en 2015, et que le nombre d'enfants tués ou mutilés en 2015 avait été multiplié par six par rapport à l'année précédente. En Afghanistan, l'année 2015 a connu le plus grand nombre de victimes jamais enregistré parmi les enfants depuis que l'ONU a commencé à comptabiliser systématiquement ces pertes en 2009, avec une moyenne de plus de 50 enfants tués ou blessés chaque semaine.

Concernant la Syrie, le rapport du Secrétaire général met l'accent sur l'enrôlement en masse d'enfants par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), y compris le recours à des enfants soldats étrangers dont certains sont âgés de 7 ans à peine. Sept ans – c'est l'âge de mon fils, qui va rentrer en CE1. Le rapport note également que des enfants sont détenus, et dans certains cas torturés, par le régime d'Al-Assad. Pour avoir une idée des horreurs endurées par des enfants en temps réel, il faut observer le siège d'Alep actuellement imposé par le régime d'Al-Assad. Sur les 300 000 civils pris au piège dans la ville, 100 000 seraient des enfants, et l'écrasante majorité d'entre eux n'ont pas accès à une eau salubre pour boire. Quand les enfants entendent le bruit d'un hélicoptère ou d'un chasseur au-dessus de leur tête, un travailleur médical a dit : « Ils se mettent à hurler, à vous serrer contre eux et à pleurer ». Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi.

Une organisation non gouvernementale qui gère un réseau d'ambulances a indiqué qu'un tiers environ des victimes à Alep sont des enfants. Un secouriste a décrit son arrivée sur la scène d'une frappe aérienne pour aider à creuser dans les débris à la recherche de survivants. Il y a vu un petit garçon, qui ne devait pas être âgé de plus de 10 ans, marcher vers lui. Le garçon tenait son bras gauche, amputé, dans sa main droite et criait : « Monsieur, s'il vous plaît, remettez-moi mon bras ». Des enfants blessés comme ce petit garçon arrivent dans les quelques hôpitaux toujours debout pour s'apercevoir qu'il n'y a pas de médecins ou d'infirmiers pour les soigner car ceux-ci sont débordés par le nombre

de patients. Ou ils trouvent des professionnels de la santé qui ne peuvent pas les aider car ils n'ont pas de matériel de base ou n'ont plus de médicaments à cause du siège.

Souvent, comme nous le savons tous, les hôpitaux sont eux-mêmes bombardés. Le 23 juillet, à Alep, un hôpital pédiatrique a été touché par des frappes aériennes, pas une fois mais deux, en l'espace d'une nuit. La seconde déflagration a coupé l'alimentation en oxygène de la salle où se trouvait des nouveau-nés, obligeant le personnel à évacuer les bébés dans un abri antiaérien au sous-sol. Un nourrisson de seulement deux jours serait mort quand on l'a sorti de la salle – un nourrisson âgé de deux jours. C'est le monde dans lequel, jour après jour, grandissent les enfants à Alep et dans tant d'autres villes et localités syriennes. Les enfants âgés de moins de 5 ans n'ont jamais rien connu d'autre.

Nous appelons donc une nouvelle fois le régime d'Al-Assad à lever le siège meurtrier qu'il impose à toutes les autres villes et localités syriennes dans lesquelles il emploie ces tactiques sauvages laissant le choix entre mourir de faim ou se rendre – ou pour être plus précise : mourir de faim, être bombardé ou se rendre. À Alep, le régime et les milices qui lui sont alliées doivent autoriser immédiatement l'ensemble de la circulation non militaire, y compris les fournisseurs humanitaires et commerciaux, à emprunter la route de Castello afin de répondre aux énormes besoins accentués par ce siège meurtrier. Nous appelons également la Russie à cesser ses frappes aériennes visant des cibles civiles et à ne plus appuyer l'encerclement de la ville par le régime.

En plus de protéger les enfants en temps de conflit, nous devons faire face au déplacement massif d'enfants dû aux conflits. Comme nous le savons tous, fin 2015, plus de 65 millions de personnes étaient déplacées dans le monde, des enfants pour plus de la moitié. Non seulement le nombre d'enfants déplacés n'a jamais été aussi élevé depuis la Deuxième Guerre mondiale, mais – et il est utile de s'arrêter sur ce point – il est de plus en plus courant que des enfants déracinés par la guerre passent toute leur enfance comme réfugiés. Malgré cela, le monde est loin de faire assez pour subvenir aux besoins de ces enfants réfugiés, ou des réfugiés en général d'ailleurs.

Pour faciliter le règlement de ce problème, le Président Obama va organiser en septembre un sommet sur les réfugiés en marge du débat général de l'Assemblée générale pour essayer de convaincre les États Membres d'accroître leur contribution. Conjointement avec le Canada, l'Éthiopie, l'Allemagne, la Jordanie, le Mexique et la Suède, nous demandons aux gouvernements de s'engager de manière plus affirmée à financer l'ONU et les organisations humanitaires et à répondre à leurs appels, et à accueillir un plus grand nombre de réfugiés dans leur pays. Nous demandons également aux pays qui sont en première ligne, qui assument déjà bien plus que leur part de responsabilités, de prendre des mesures supplémentaires pour faciliter l'accès des réfugiés à l'éducation et à l'emploi. À cette fin, nous espérons que tous les membres du Conseil qui n'ont pas encore pris de nouveaux engagements vont expliquer à leurs capitales qu'elles doivent intensifier leurs efforts. Il en va de la vie de millions d'enfants.

Pour terminer, je voudrais informer le Conseil qu'en juin, je me suis rendue en Allemagne, où j'ai eu l'occasion de rencontrer des milliers de réfugiés. L'un de ces réfugiés était une jeune fille syrienne de 16 ans qui s'appelle Nujeen Mustafa, qui est atteinte de paralysie cérébrale et se déplace en fauteuil roulant. Nujeen et sa famille vivaient dans la ville de Kobané, qui est tombée aux mains de l'EIIL en 2014. Nujeen m'a dit qu'elle se trouvait face à deux destinées après l'arrivée d'EIIL. Soit elle allait être tuée parce qu'elle est kurde ou elle allait être enfermée dans une institution mentale parce que tel est le sort qu'EIIL réserve aux personnes handicapées. Ainsi, Nujeen et sa sœur aînée ont fui, et se sont d'abord rendues dans le nord de la Syrie et en Turquie, avant d'aller en Grèce, en Croatie et en Slovénie. Elle a fait ce voyage en train, en taxi, en canot pneumatique et dans son fauteuil roulant avant d'arriver en Allemagne, où elle a pu retrouver son grand frère.

Quand je l'ai rencontrée, Nujeen m'a dit que ça la rendait triste que les gens trouvent son optimisme extrêmement rare. « Depuis quand être optimiste est-il devenu quelque chose de si rare? » m'a-t-elle demandé. Néanmoins, Nujeen est consciente de l'extraordinaire chance qu'elle a eu d'avoir pu sortir de la Syrie et d'avoir survécu à son voyage dans son fauteuil roulant. Les gens meurent tous les jours alors qu'ils vaquent à leurs activités quotidiennes, m'a-t-elle dit, tout simplement parce qu'ils veulent se lever, se brosser les dents le matin et aller à l'école. On peut facilement oublier que pour des millions d'enfants vivant dans des situations de conflit de par le monde, cette simple routine est un rêve; d'innombrables enfants risqueraient leur vie pour cette routine que chaque enfant mérite. Aucun enfant ne devrait vivre une telle situation. Nous devons tout mettre en œuvre pour faire en sorte que des enfants ne se retrouvent pas dans une telle situation.

M. Delattre (France) : Je remercie la Malaisie pour l'organisation de ce débat qui nous réunit autour d'un enjeu essentiel. La protection des enfants dans les conflits armés constitue en effet une obligation morale universelle. Je remercie également le Secrétaire général pour sa présence aujourd'hui, son intervention et son engagement sur cet enjeu crucial.

Comme cela a été souligné, des avancées importantes ont été réalisées depuis l'appel à l'action de Mme Graça Machel. Ces progrès n'auraient pas été possibles sans l'immense travail réalisé depuis plusieurs années par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, ainsi que par le Directeur général d'UNICEF, M. Anthony Lake. Au nom de la France, je souhaite remercier chaleureusement Mme Zerrougui et M. Lake, ainsi que leurs équipes pour leur action exemplaire et pour leurs interventions aujourd'hui. Je souhaite également remercier les acteurs de la société civile, dont le rôle est crucial pour accompagner l'action des Nations Unies.

En dépit de ces efforts et progrès, les enfants continuent d'être recrutés, séparés de leur famille, privés d'éducation et de soins, et sont victimes de meurtres, mutilations, viols et autres formes de violence sexuelle. Comme en témoigne la « liste noire », les groupes armés non étatiques sont responsables de la majorité de ces violations. Parmi eux, les groupes terroristes comme Daech ou Boko Haram constituent une menace particulière. Ils ajoutent en effet l'horreur à l'horreur en faisant des enfants à la fois les cibles et les outils directs de la terreur, à travers des attaques suicides, des exécutions ou encore la traite des personnes. Au-delà des enfants recrutés et enlevés, nous devons aussi nous préoccuper du sort des enfants nés au sein de ces groupes, qui risquent de perpétuer la violence extrémiste au quotidien, en l'inscrivant dans l'ADN de ces enfants.

La communauté internationale a la responsabilité morale et politique de se mobiliser pour ce combat vital et existentiel; existentiel pour ces enfants et pour nous tous. Cette mobilisation nécessaire passe non seulement par l'action militaire, mais aussi par le traitement des causes profondes de ce drame. C'est le sens du plan d'action du Secrétaire général sur la prévention de l'extrémisme violent, auquel la France souscrit pleinement. Parmi ces causes profondes, l'éducation joue un rôle majeur. En Syrie, près de 4 millions d'enfants sont privés d'accès au système scolaire. La France condamne fermement les attaques contre les écoles et appelle les États à respecter le droit international, notamment le droit international humanitaire, et à tout mettre en œuvre pour empêcher qu'il n'y ait une « génération perdue » d'enfants privés d'éducation, notamment s'agissant des jeunes syriens réfugiés au Liban, en Jordanie ou encore en Turquie.

Si la lutte contre le terrorisme est une nécessité, elle ne doit pas devenir une justification pour les détentions arbitraires. C'est pourtant le cas sur plusieurs théâtres de conflit, où des milliers d'enfants sont détenus pour leur affiliation avec des groupes armés, ou de façon totalement arbitraire. C'est le cas en Syrie, où de nombreux enfants – sans doute plusieurs milliers – ont été battus et torturés dans les prisons du régime, y laissant souvent leur vie, sans même mentionner ici les bombardements massifs contre les civils, et parmi eux des enfants, que le régime de Damas poursuit inlassablement à Alep et ailleurs. Il faut rappeler constamment qu'il est de la responsabilité des gouvernements de protéger leur population et de de prendre en charge les enfants associés à des groupes armés de la façon la plus adaptée en fonction de leur âge et de leur vécu, et cela, dans le respect des normes internationales de justice applicables aux mineurs.

Face à ces lourds défis, je souhaite insister brièvement sur trois pistes d'action.

D'abord, une action au niveau institutionnel. Il existe aux Nations Unies des mécanismes efficaces sur la protection des enfants dans les conflits armés. Au Conseil de sécurité, le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, aujourd'hui présidé par la Malaisie, doit continuer à faciliter le dialogue avec les gouvernements, à New York comme sur le terrain. En outre, le mécanisme de rapport et de vérification est un instrument particulièrement utile car il contribue à identifier toutes les violations graves commises sur le terrain afin d'alimenter la « liste noire » du rapport annuel du Secrétaire général. Il est primordial pour les Nations Unies et tous les États de veiller à l'impartialité de ces mécanismes pour préserver leur efficacité.

Ensuite, nous devons structurer notre action à un niveau opérationnel. Il est essentiel que les Nations Unies continuent de déployer des conseillers pour la protection de l'enfance, pour signaler mais aussi prévenir les violations de droits et pour que la protection de l'enfance soit pleinement intégrée dans la planification stratégique des opérations de maintien de la paix.

Enfin, nous devons diversifier nos actions à un niveau politique. En mars 2016, le premier objectif de la campagne « Des enfants, pas des soldats », lancée par Mme Zerrougui et l'UNICEF, a été atteint : les huit États concernés ont signé un plan d'action national pour cesser le recrutement des enfants dans les forces de sécurité nationales. Il faut à présent œuvrer à la mise en œuvre complète de ces plans pour atteindre un nouvel objectif : un monde libre d'enfants soldats. Tel doit être notre objectif partagé. Nous pouvons y arriver, si nous soutenons et renforçons le mandat de la Représentante spéciale, en appelant à une application de la campagne « Des enfants, pas des soldats » aux groupes armés non étatiques, afin de multiplier les engagements concrets sur le terrain.

Avant de conclure, je voudrais saluer l'engagement et la détermination du Secrétaire général dans la lutte contre les abus sexuels au sein des Nations Unies et à l'égard des forces nationales sous mandat des Nations Unies. Comme le Conseil le sait, la France reste pleinement mobilisée tant en matière de prévention que de formation des personnels et de traitement de toutes les allégations.

La protection des enfants dans les conflits armés exige un comportement exemplaire de la part de tous et nécessite un engagement résolu et total. La France s'est engagée sur cette voie depuis plusieurs années. Depuis l'adoption des résolutions 1539 (2004) et 1612 (2005), dont mon pays avait pris l'initiative et qui forment le bloc de granite sur lequel s'appuient nos efforts communs, la France n'a cessé de jouer un rôle moteur sur ce sujet. C'est dans cet esprit que nous organiserons, en février 2017 à Paris, en partenariat avec l'UNICEF, une conférence internationale sur la protection des enfants dans les conflits armés à l'occasion des 10 ans des Principes et Engagements de Paris pour mettre un terme au recrutement d'enfants soldats, qui ont été signés par 105 pays à ce jour. J'appelle tous les États à y participer et à endosser les Principes et Engagements de Paris à cette occasion, afin de marquer leur engagement pour la cause universelle de la protection des enfants dans les conflits armés.

M. Moustafa (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais avant toute chose vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Je vous souhaite ainsi qu'à votre délégation plein succès dans votre tâche.

J'aimerais, pour commencer, saluer les efforts que consacre la délégation malaisienne au traitement de la question des enfants en période de conflit armé au Conseil de sécurité, ainsi que les efforts de la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé et de l'UNICEF. Nous saluons également la présence du Secrétaire général à nos côtés aujourd'hui.

Nous marquons ce mois le vingtième anniversaire de la parution du rapport de Graça Machel (vA/51/306), premier jalon du cadre juridique et institutionnel mis en place par le Conseil de sécurité en vue de traiter le dossier des enfants en temps de conflit armé et de trouver les moyens de fournir à ces derniers la protection nécessaire. La communauté internationale a réussi à mettre en œuvre les recommandations du rapport sur les enfants soldats – dans le cadre duquel a été lancée la campagne « Des enfants, pas des soldats » – en engageant des pourparlers avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales en vue de la libération des enfants soldats, et en soulignant la nécessité de prévoir dans la plupart des accords de paix des dispositions relatives à la réintégration de ces enfants, et aux soins et à la protection nécessaires à leur apporter, de même que le caractère urgent de l'entrée en vigueur du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, entré finalement en vigueur en 2002.

En dépit de cela, nous n'avons pas encore réussi à appliquer la plupart des recommandations du rapport. La communauté internationale doit réexaminer ces recommandations, en particulier celles qui concernent les enfants déplacés et réfugiés, étant donné le manque de ressources financières disponibles pour la mise en œuvre des recommandations relatives, en particulier, aux États hôtes, car il reste beaucoup à faire face aux cas d'exploitation sexuelle et de violence sexiste, ainsi qu'au niveau des effets des régimes de sanctions, de la santé, de la nutrition, de la réadaptation psychologique et de l'éducation.

La responsabilité de la protection des civils, en particulier celle des enfants, repose avant tout sur les États eux-mêmes. En revanche, l'Égypte souligne qu'elle est pleinement attachée au développement du traitement de la question des enfants en temps de conflit armé au Conseil de sécurité, et notamment à l'amélioration du cadre juridique et institutionnel destiné à fournir la protection nécessaire aux enfants vivant dans les zones de conflit.

Alors que nous assurions la présidence du Conseil en mai, nous sommes parvenus, en coopération avec les délégations japonaise, néo-zélandaise, uruguayenne et espagnole, à obtenir l'adoption à l'unanimité de la résolution 2286 (2016) sur les soins médicaux en période de conflit armé, avec le parrainage d'un grand nombre de pays non membres du Conseil. Comme l'a indiqué dans sa déclaration M. Anthony Lake, cette résolution vise directement la protection d'enfants en danger, auxquels ces soins sont destinés. En dépit de l'efficacité et de l'efficience des mécanismes mis en place par les Nations Unies afin de surveiller les violations commises contre des enfants dans les zones de conflit, les enfants sont de plus en plus exposés aux pires sévices. À cet égard, nous tenons à souligner les points suivants.

Premièrement, la problématique des ressources humaines et matérielles limitées représente le principal problème auquel doivent faire face les États durant et après un conflit, et le Bureau de la Représentante spéciale souffre lui-même d'une pénurie de ressources, qui entrave, ma délégation tient à y insister, la réintégration des enfants libérés par les groupes armés. Deuxièmement, le fait de limiter la mission des mécanismes créés à la collecte de données sur les violations commises dans les zones de conflit ainsi que sur le nombre des victimes et des auteurs de ces crimes et à leur inscription sur une liste en annexe aux rapports fait de ces rapports un simple moyen de surveillance et ne permet pas de mettre à disposition les moyens pratiques réalistement nécessaires à la protection des enfants, moyens que ces mécanismes ont pourtant pour mandat de fournir. Troisièmement et pour finir, il importe de vérifier les sources d'information contenues dans les rapports et de ne pas les restreindre à une seule des parties à un conflit. Nous devons éviter les deux poids deux mesures et les contradictions entre le corps du rapport et ses annexes, dans certains cas.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de l'initiative de la Malaisie de convoquer la séance d'aujourd'hui. Nous remercions le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Zerrougui, et le Directeur général de l'UNICEF, M. Anthony Lake, de leurs exposés.

Les enfants sont les premières victimes des conflits armés dans les pays et régions déchirés par la guerre. Avec l'escalade et la multiplication des activités terroristes, les massacres et enlèvements perpétrés par des organisations terroristes et le recrutement d'enfants pour des attentats terroristes sont devenus un problème de plus en plus grave. Les troubles continuels qui déchirent le Moyen-Orient ont engendré d'importantes vagues de réfugiés et de migrants. Le déplacement et la traite d'enfants sont de plus en plus endémiques. La communauté internationale doit, au vu de la situation et de la dynamique nouvelles, prendre des mesures efficaces de protection des enfants en période de conflit armé.

Premièrement, nous devons livrer un combat résolu contre les actes et violations odieux commis par les organisations terroristes contre des enfants. La communauté internationale doit appliquer des normes cohérentes, une politique de tolérance zéro, sans distinction aucune, vis-à-vis du terrorisme, exercer des pressions considérables sur les terroristes et combattre fermement le massacre, la maltraitance et l'enlèvement d'enfants par les organisations terroristes. Tous les pays doivent intensifier leur coopération en matière de répression afin de veiller à ce que tous les responsables de violations à l'encontre d'enfants soient sévèrement punis dans tout pays où ils pourront se réfugier. Dans le cadre des opérations de secours des enfants enlevés par des organisations terroristes, les pays doivent accroître le partage de renseignements et d'informations de façon à mobiliser pleinement toutes leurs forces et à pouvoir venir en aide aux enfants détenus en otage.

Deuxièmement, il faut empêcher que les enfants ne deviennent les victimes des idéologies terroristes et extrémistes. La communauté internationale doit prendre des mesures efficaces pour combattre efficacement l'utilisation que font d'Internet les organisations terroristes pour propager la terreur par des moyens audiovisuels, recruter et inciter au crime. Nous devons améliorer l'éducation des enfants et les aider à développer une culture de respect, d'ouverture et de tolérance, à rejeter la violence et à se garder de l'influence nocive des idéologies terroristes et extrémistes. Il faut permettre à la famille, à l'école et à la communauté de jouer pleinement leur rôle de formateur, afin de servir de rempart face aux idéologies qui cherchent à embrigader les enfants.

Troisièmement, il faut combattre comme il se doit le trafic de réfugiés et de migrants. Les pays d'origine, de transit et de destination des réfugiés et migrants doivent améliorer leur coopération en matière de gestion des frontières, ainsi que les mécanismes d'immigration, de contrôle des frontières, les services de douanes et de garde-côtes. Ils doivent aussi combattre la criminalité qui

y est liée, faire reculer les cas d'exploitation d'enfants, intensifier les efforts en matière d'identification, de rapatriement et de protection des enfants victimes de trafic et protéger les droits et les intérêts légitimes des enfants.

Quatrièmement, les secours humanitaires internationaux pour répondre aux besoins des enfants déplacés doivent être renforcés. Tout en respectant la souveraineté des pays en conflit et les principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité, la communauté internationale doit veiller à ce que les enfants reçoivent de la nourriture, des soins médicaux, une éducation et une assistance juridique pour les aider à se réinsérer dans la société. Il faut tirer pleinement parti du rôle du Programme de développement des Nations Unies, de l'Organisation mondiale de la Santé et du Fonds des Nations Unies pour la population, entre autres, pour coordonner l'assistance humanitaire internationale et créer des synergies.

M. González de Linares Palou (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de sa présence aujourd'hui à ce débat public et de son intervention. Mes remerciements vont également à la Représentante spéciale, Mme Zerrougui, pour sa présentation du rapport annuel du Secrétaire général (S/2016/360), ainsi bien sûr qu'au Directeur général de l'UNICEF pour son exposé tout à fait édifiant.

La délégation malaisienne fait un excellent travail à la tête du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Avec discrétion et efficacité, elle contribue à promouvoir la protection des mineurs en période de conflit armé, en utilisant tous les outils à la disposition du Conseil, et nous l'en félicitons.

Le thème des enfants en période de conflit armé est bien plus qu'une question inscrite à l'ordre du jour du Conseil, c'est une responsabilité collective, un impératif moral, qui s'impose à nous tous en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies et en tant qu'êtres humains. Face à l'enrôlement de mineurs, aux bombardements d'écoles, aux enlèvements, aux viols et aux assassinats d'enfants, nous devons nous montrer inflexibles et exiger le strict respect des lois et du droit international. C'est pourquoi, je voudrais axer ma déclaration sur un aspect essentiel, celui de la crédibilité de la liste des parties qui commettent des atteintes contre les enfants, et partant aborder brièvement trois questions : les attaques contre le personnel médical et les hôpitaux; la campagne « Des enfants, pas des soldats »; et la lutte contre le terrorisme.

Lorsque le Conseil de sécurité a été créé par la Charte des Nations Unies, la nature des conflits armés était totalement différente. Les guerres et les conflits ont évolué au fil des 70 dernières années, ce qui a fait que le Conseil de sécurité a dû se doter de nouveaux outils pour faire face aux menaces à la paix et la sécurité. La résolution 1379 (2001) est un excellent exemple de ce processus d'adaptation. Aux termes de cette résolution, le Secrétariat de l'ONU s'est vu confier la responsabilité d'établir une liste annuelle des parties à un conflit qui s'en prennent délibérément aux enfants. À l'heure de la mondialisation, caractérisée par l'accès aux moyens de communication et aux réseaux sociaux et la circulation en temps réel des informations où que l'on se trouve dans le monde, cette liste noire établie par l'ONU a pour objet de mobiliser les consciences, de documenter les violations du droit international humanitaire et surtout de faire en sorte que nous unissions nos efforts à tous les niveaux pour protéger les enfants en période de conflit.

Cette liste peut être un outil utile, mais seulement dans la mesure où elle est crédible. Aussi faut-il que l'ONU, qui doit continuer de respecter en toutes circonstances les principes de transparence et de neutralité, suive scrupuleusement le processus de collecte des données. Lorsque des États Membres ne sont jamais inscrits sur la liste alors qu'année après année les preuves de leur implication dans des attaques visant des enfants s'accumulent, ou lorsqu'on décide d'inscrire un pays sur la liste, ou de l'en retirer, pour des raisons politiques, on érode irrémédiablement la crédibilité de la liste mais aussi celle de l'Organisation. Par conséquent, nous invitons instamment le Secrétaire général, ainsi que tous les États Membres, à respecter les conclusions du mécanisme de surveillance et de communication de l'information de l'ONU. Je voudrais ici faire trois commentaires.

Premièrement, l'Espagne a l'honneur d'avoir fait partie de l'équipe de rédaction de la résolution 2286 (2016), adoptée en mai de cette année, concernant les attaques visant le personnel de santé et les installations médicales, dont a parlé mon collègue de l'Égypte. Nous prenons note des références figurant dans le rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Il s'agit de deux questions parallèles, mais qui se complètent l'une l'autre. Nous accueillons favorablement la lettre que le Secrétaire général vient d'envoyer au Président

du Conseil, annonçant son intention de faire une série de recommandations sur l'application concrète de cette résolution. Nous étudierons bien entendu ces recommandations avec la plus grande attention.

Deuxièmement, nous nous félicitons, comme l'a indiqué le Secrétaire général, du succès de la campagne « Des enfants, pas des soldats », qui a permis de conclure des plans d'action pour mettre fin au recrutement des enfants au sein des forces armées des États Membres. L'Espagne, qui a participé au financement de cette campagne, est persuadée qu'elle va maintenant contribuer à stimuler l'action pour faire face au défi qui reste à relever, à savoir celui posé par les acteurs non étatiques.

Enfin troisièmement, ce sont précisément les acteurs non étatiques, et notamment les terroristes, qui nous préoccupent le plus. Les actes tels que la décapitation d'un enfant de 11 ans, comme ce fut le cas récemment à Alep; les enlèvements de filles par Boko Haram; l'enrôlement massif de jeunes par Daech; et les attentats-suicides commis par des mineurs démontrent que les enfants sont de plus en plus exposés à l'extrémisme violent. Et je ne parle pas seulement des enfants soldats mais aussi des enfants terroristes qui sont à la fois victimes et bourreaux. Nous devons utiliser tous les outils à notre disposition pour veiller à ce que ces attaques fassent l'objet d'enquêtes et les responsables en soient clairement identifiés et rendent des comptes. C'est le minimum que nous puissions faire pour rendre justice à leurs victimes.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à me féliciter de la convocation de cet important débat public et à saluer le travail que vous accomplissez, Monsieur le Président, à la tête du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous félicitons également la Malaisie et sa délégation de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août, et lui souhaitons plein succès. Vous pouvez compter, Monsieur, sur notre plein appui. Nous tenons également à féliciter le Japon, et toute la délégation japonaise, pour le travail formidable réalisé à la tête du Conseil pendant le mois de juillet.

Nous saluons la présence et la déclaration du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, de son exposé. Nous lui exprimons tout notre appui et la félicitons pour les efforts qu'elle déploie en vue de défendre et de protéger les droits des enfants touchés par un conflit armé. Bien entendu, nos remerciements vont également au Directeur général de l'UNICEF, M. Anthony Lake, dont nous saluons aussi le travail.

La note de cadrage (voir S/2016/662) préparée pour le présent débat commence par une citation éloquente tirée du rapport de Graça Machel rédigé en 1996, dans lequel un appel est lancé à la conscience de chacun d'entre nous face au fait que

> « [i]l est inadmissible que les droits des enfants soient aussi manifestement et systématiquement violés et que nous ne les défendions pas. Il est impardonnable que les enfants fassent l'objet d'attaques, soient violés et soient assassinés sans que notre conscience soit révoltée ou notre sens de la dignité humaine ébranlé. » (*A/51/306, par. 317*)

Pour la République bolivarienne du Venezuela, il est tragique et moralement inadmissible qu'après toutes ces années, il soit toujours aussi difficile de protéger les enfants touchés par les conflits armés et que, dans de nombreux cas, la situation ait même empiré depuis 20 ans.

Sur les quelque 60 millions de personnes déplacées de force dans le monde, la moitié ont moins de 18 ans, or tout cela est le produit de la tragédie de la guerre, de la déstabilisation politique, économique, de la pauvreté et de l'extrémisme violent et du terrorisme. Il est paradoxal d'aspirer à une paix durable et viable alors qu'un nombre considérable d'enfants grandissent dans un environnement de violence armée et de haine, et en butte à des privations socioéconomiques qui découlent de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il ne fait aucun doute que cette situation risque d'empêcher ces enfants de pouvoir, dans quelques années, construire et prendre en charge l'avenir de leurs pays dans une culture de paix et de développement durable.

Le Venezuela prend acte des progrès accomplis en matière de normes et de politiques concernant la protection des enfants en période de conflit armé, comme le traduit la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles additionnels. Mais, en dépit de ces progrès, l'humanité reste confrontée à d'énormes défis et contradictions s'agissant de la protection et du respect des droits des plus vulnérables.

Dans divers conflits du Moyen-Orient en particulier, le Conseil de sécurité réagit de manière incohérente, malgré les souffrances et les violations

graves, manifestes et documentées, que subissent les enfants. Dans certains cas, nous avons réussi à adopter plusieurs résolutions visant à faciliter l'assistance humanitaire et à appliquer des mesures de protection en faveur des civils, notamment les enfants, alors que, dans d'autres, il a été impossible d'enregistrer un quelconque progrès dans ce sens. Dans cette région, plusieurs pays sont confrontés à une grave crise humanitaire générée par la guerre qui fait rage en Syrie, en Iraq et au Yémen, où plus de 80 % de la population a besoin d'une assistance humanitaire. Pourtant, nous n'avons pas réussi à progresser, à cause d'intérêts particuliers qui n'ont rien à voir avec les principes directeurs de l'ONU. Le rapport du Secrétaire général (S/2016/360) ne doit pas garder le silence, ni édulcorer ou reporter le traitement de ces questions du fait de pressions politiques de quelque sorte que ce soit.

Le premier grand défi que nous devons relever et qui, plus que jamais, est un impératif moral et éthique pour l'ONU, consiste à agir avec cohérence lorsque nous évoquons des mesures de protection des enfants en période de conflit armé. La pratique du deux poids, deux mesures face à ces questions ne fait que saboter les efforts internationaux visant à protéger les enfants et constitue une contradiction immorale dénuée de tout sens éthique. Le Venezuela rejette et condamne toutes les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme qui touchent les enfants en période de conflit armé – quelles qu'elles soient – et exhorte toutes les parties à un conflit à honorer les obligations qui leur incombent en vertu du droit international. L'ONU et toutes ses entités – du Secrétariat à l'ensemble des États Membres – doivent empêcher que ceux qui commettent des violations graves à l'encontre des enfants en période de conflit armé ne jouissent de l'impunité. Les Nations Unies doivent faire entendre leur voix pour tous les enfants du monde et en particulier, pour ceux qui sont victimes des conflits armés, sans faire aucune distinction.

Nous constatons avec honte et inquiétude que certains pays réclament des comptes lorsque des violations sont commises à l'encontre d'enfants en période de conflit armé, mais gardent un silence atroce dès lors qu'il s'agit de plaider pour l'application du principe de responsabilité dans le cas des violations et des crimes que commet Israël à l'encontre des enfants palestiniens. D'après les chiffres publiés par l'UNICEF, 22 enfants ont été assassinés par Israël pendant le premier trimestre 2016, et plus de 400 enfants palestiniens sont privés de liberté, en toute illégalité et dans le déni de leur condition de mineur, soumis à des traitements cruels, inhumains et dégradants. Chaque année, entre 500 et 700 enfants palestiniens sont jugés par des tribunaux militaires israéliens. Nous voyons consternés comment, du fait de ce deux poids, deux mesures, dans le cas de la Palestine, le discours change et les appels à redoubler d'efforts pour respecter les obligations au titre du droit international humanitaire, notamment le principe de proportionnalité, se font moins nombreux. L'établissement des responsabilités pour les violations commises contre les enfants en période de conflit armé doit respecter intégralement les principes d'objectivité, de non-sélectivité et d'impartialité. Personne ne peut s'y soustraire, qu'il s'agisse des groupes armés non étatiques, des forces militaires nationales ou des représentants d'intérêts politiques quelconques.

Le deuxième des grands défis que nous devons relever est celui du terrorisme et de l'extrémisme violent. Ces dernières années, les enfants ont été considérablement touchés par ces fléaux et sont souvent la cible directe de ces actes conçus pour provoquer le plus grand nombre de victimes et pour terroriser les communautés, notamment en représentant les enfants comme « bourreaux » et en les obligeant à commettre des attentats-suicides. Le cas le plus abject est probablement celui des enlèvements de masse et des abus commis à l'encontre des enfants par Boko Haram, Daech ou le Front el-Nosra. L'essor de l'extrémisme violent et du terrorisme au Moyen-Orient s'explique entre autres par les interventions militaires et par l'assistance apportée à des groupes armés et extrémistes ou terroristes dans le but de déstabiliser des États, de démanteler leurs capacités institutionnelles et de détruire leur tissu social, interventions qui ont des conséquences néfastes sur la paix et la sécurité internationales, en particulier sur la paix des enfants.

Les acteurs non étatiques violents, notamment les organisations terroristes, commettent des actes barbares qui portent atteinte à notre condition d'être humain et constituent un terreau fertile pour les abus et les violations des droits des enfants, comme en témoigne ce qui s'est récemment produit en Syrie, où Abdullah Issa, un enfant palestinien de 12 ans, a été égorgé à Alep par les forces de l'opposition paradoxalement dite modérée, qui utilisent ainsi les mêmes tactiques terroristes que le Front el-Nosra, Daech et les entités qui leur sont associées.

À cause des interventions militaires étrangères et des guerres entamées depuis 2001 au Moyen-Orient,

comme dans le cas de l'Iraq, les enfants qui n'avaient pas plus de 10 ans à l'époque sont victimes de traumatismes, d'abus et de violences directes, souffrant du démantèlement de leurs sociétés dans un environnement transformé par la force en un espace d'apologie de la peur et de la mort. Aujourd'hui, ce sont des jeunes, et nombre d'entre eux ont été recrutés par les organisations extrémistes que sont Daech et le Front el-Nosra, pour diffuser la terreur et l'instabilité dans le monde entier. C'est ainsi que, malheureusement, s'est imposée la culture de la mort, sans aucune perspective de paix ou d'avenir pour ces enfants du Moyen-Orient.

Dans ce contexte, nous exigeons qu'il soit mis fin à toutes les interventions militaires étrangères dans la région, ainsi qu'à la déstabilisation de sociétés entières à des fins géopolitiques et économiques, aux transferts d'armes, et au financement, à la formation et à l'accueil des groupes extrémistes et terroristes. Nous appelons tous les États à agir dans le respect de la Charte des Nations Unies, des dispositions contenues dans les instruments internationaux et des résolutions du Conseil de sécurité comme de l'Assemblée générale.

Il est préoccupant que, bien souvent, la riposte opposée à la menace que représente la violence extrême entraîne encore plus de violations des droits de l'homme et intensifie les souffrances de la population civile, en particulier parmi les enfants. Il est alarmant que les opérations militaires menées par les différentes coalitions, quel qu'en soit le nom, finissent par provoquer d'immenses douleurs et dommages parmi la population civile – une situation qui vient alimenter le discours de violence des groupes que nous cherchons à combattre. Nous appelons à faire en sorte que toute riposte au terrorisme et à l'extrémisme violent respecte rigoureusement le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit international des réfugiés.

Les États doivent adopter des mesures et des procédures conformes à la protection envisagée dans le droit international humanitaire et dans la Convention relative aux droits de l'enfant lorsqu'ils veulent aborder la question des enfants liés aux groupes armés ou extrémistes. Ils doivent développer des options de détention et de poursuites judiciaires qui respectent l'intérêt supérieur du mineur et qui accordent de fait la priorité à sa réinsertion.

En troisième lieu, nous estimons que la stratégie la plus adaptée pour protéger les enfants contre leur implication dans une guerre et contre les conséquences de celle-ci est de prévenir et de régler les situations de conflit en abordant de manière intégrée leurs causes structurelles. Nous reconnaissons comme une évidence qu'en de nombreux cas la vulnérabilité socioéconomique, la violence, l'intolérance ethnique et religieuse, la discrimination et l'exclusion dont les enfants sont victimes du fait de la guerre facilitent leur participation aux hostilités et amplifient les effets adverses que les conflits armés ont sur eux. Il est donc capital que nous prévenions le recrutement d'enfants dans les conflits armés et garantissions leur protection et leurs droits en de telles situations. Nous pourrons ainsi échapper au cycle vicieux de la violence et promouvoir un ordre social, politique et économique qui soit durable et inclusif. Nous devons en conséquence continuer de soutenir les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration, notamment les activités de renforcement des capacités visant en particulier la protection de l'enfance qui sont menées dans le contexte de la consolidation de la paix. C'est là une condition expresse d'une transition effective et durable de la guerre à la paix. Ces efforts doivent s'accorder aux conditions spéciales à remplir pour protéger et aider les enfants, notamment les critères sexospécifiques et compter sur un financement international approprié et délivré en temps opportun.

Le Venezuela réaffirme que la protection des enfants touchés par un conflit armé doit être une priorité fondamentale pour tous les États Membres, aussi bien que pour l'ensemble du système des Nations Unies, à toutes les phases du conflit. Partant de là, nous sommes déterminés à continuer de fournir notre appui inébranlable aux activités qui, dans le respect du droit international, visent à protéger les enfants, engagement moral auquel on ne saurait se dérober.

Je vais terminer en lisant un extrait du poème intitulé « Les enfants infinis », du poète vénézuélien Andrés Eloy Blanco :

> « Quand on a un enfant, chaque rire nous comble, chaque larme nous déchire, d'où qu'elle vienne. Quand on a un enfant, on a le monde en soi et le coeur hors de soi. Et quand on a un enfant, on a tous les enfants du monde, les millions d'enfants avec lesquels tous les peuples pleurent, avec lesquels les mères rient et chacun rêve. »

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine se félicite de l'initiative de la Malaisie de tenir ce débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Il vient à point nommé et a un caractère

symbolique, considérant que nous marquons cette année le vingtième anniversaire de la création du mandat du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Je remercie aussi le Secrétaire général de son exposé, ainsi que tous les intervenants pour leur contribution. L'Ukraine félicite le Bureau de la Représentante spéciale de son action.

L'Ukraine s'associe à la déclaration qui sera faite ultérieurement par l'observateur de l'Union européenne.

Les progrès réalisés au cours des 20 années écoulées dans l'application du mandat relatif au sort des enfants en période de conflit armé sont fort impressionnants. Nous nous félicitons de ce que 25 plans d'action aient été signés entre des parties à un conflit. Neuf parties ne sont plus inscrites dans les listes figurant aux annexes des rapports annuels. Néanmoins l'Ukraine est gravement préoccupée par le nombre accru des violations graves des droits des enfants, comme le précise le dernier rapport (S/2016/360) du Secrétaire général. Il est totalement inacceptable que les enfants continuent d'endurer le gros des souffrances dans les guerres et les conflits armés. Les crises et les violents conflits en cours en République centrafricaine, en Iraq, au Nigéria, au Soudan du Sud, en Syrie, en Afghanistan, en République démocratique du Congo et en bien d'autres lieux ont coûté la vie à des milliers d'enfants et perturbé l'existence quotidienne de millions d'autres. La ville syrienne d'Alep en donne l'exemple récent le plus terrifiant.

Les conflits armés non seulement font des blessés et des morts pour rien, mais encore perturbent gravement la vie des enfants. Dans les zones de combat, les enfants sont séparés de leurs parents et de leur famille à cause du chaos général. La vie communautaire est anéantie. Les écoles sont contraintes de fermer leurs portes et les centres de santé ne peuvent fournir de services, alors qu'ils sont plus que jamais nécessaires. Les conflits armés prolongés entraînent un accroissement du nombre de réfugiés et de personnes déplacées. C'est là un problème que nous devons trouver le moyen de résoudre efficacement. Le sort pénible des enfants déplacés par un conflit armé est particulièrement préoccupant. Dans les situations de conflit, il y a un effroyable risque que les enfants déplacés ou réfugiés soient enrôlés de force, maltraités ou enlevés. Nous devons tous nous demander : en tant que membres de la communauté internationale, avons-nous fait assez pour garantir la protection de ces enfants?

Le rapport met en lumière les préoccupations soulevées par la réponse des États Membres à l'extrémisme violent. L'Ukraine partage pleinement l'opinion du Secrétaire général que nous devons identifier les causes fondamentales de l'extrémisme violent et y remédier. À notre avis, l'éducation est un facteur clef s'agissant de contrer le discours extrémiste. Mais des millions d'enfants touchés par un conflit ne peuvent avoir accès à l'éducation de qualité à laquelle chaque enfant a droit. Toutefois, l'éducation ne suffit pas à elle seule. Pour remédier au cercle vicieux du conflit, de la violence et de la haine, il faut faire davantage pour mettre fin à l'impunité dont jouissent les auteurs de graves crimes commis en diverses régions. Selon l'UNICEF, environ un enfant sur quatre sur les quelque 110 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire ou secondaire – c'est-à-dire âgés de 6 à 15 ans – qui vivent dans des zones de conflit n'a pas la chance de recevoir une éducation. Quatre écoles ou hôpitaux sont attaqués ou occupés en moyenne chaque jour par des forces ou des groupes armés. Il faut faire davantage pour mieux protéger les écoles d'une attaque et décourager de les utiliser à des fins militaires, conformément au droit international.

Malheureusement, nous savons de première main quel effet négatif les conflits armés peuvent avoir sur les enfants. Selon nos données, 68 enfants ont été tués et 186 ont été blessés dans l'est de l'Ukraine depuis le début du conflit dont la Russie est l'instigatrice. Le nombre de personnes déplacées en Ukraine, contraintes de quitter leur maison dans les zones touchées par la guerre, s'élève maintenant à 1,7 million, dont 215 000 enfants. Le Gouvernement ukrainien fait le maximum pour renforcer la protection sociale des enfants déplacés et des familles avec charge d'enfants, notamment en élaborant des lois en la matière. L'UNICEF signale que 580 000 enfants vivant dans les zones non contrôlées par le Gouvernement et le long de la ligne de contact dans l'est de l'Ukraine ont gravement souffert du conflit prolongé. Selon le Ministère ukrainien de la défense, 39 écoles, jardins d'enfants et autres établissements destinés à l'enfance dans les territoires temporairement occupés sont utilisés à des fins militaires par les groupes armés illégaux que soutient la Russie. Ils les ont transformés en cantonnements, avant-postes militaires fortifiés et dépôts de munitions ou d'armements.

En maintes occasions, les séparatistes soutenus par la Russie ont transformé des locaux scolaires en positions d'artillerie et de mortier. Il y a aussi des rapports très inquiétants sur la création de camps où des enfants sont formés à manier les armes et sur

l'utilisation d'enfants pour recueillir des renseignements et être affectés à des postes de contrôle. Par exemple, en mai 2015, à un poste de contrôle situé dans les environs de Makiivka et compris dans la zone d'occupation de la prétendue République populaire de Donetsk, 10 kilomètres à l'est de cette ville, des agents de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont observé un enfant, âgé de 12 à 14 ans environ, qui était vêtu d'un uniforme de camouflage et portait un AK-47. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine a signalé à plusieurs reprises que des formationa armées irrégulières dans l'est empêcheraient les jeunes hommes de quitter Donetsk et les enrôleraient de force pour rejoindre leurs rangs, ce qui pourrait constituer un cas de traite d'êtres humains. En particulier, aux postes de contrôle de la République populaire de Donetsk, la Mission a observé des jeunes armés, dont certains lui ont semblé ne pas avoir atteint la majorité. Selon des rapports de diverses sources, des enfants âgés de 15 ans seulement étaient recrutés dans des groupes de jeunes armés et prenaient part aux combats en tant que membres à part entière des forces soutenues par la Russie, notamment comme groupes de reconnaissance et de sabotage opérant à l'intérieur du territoire sous contrôle gouvernemental.

Tout cela constitue du recrutement d'enfants, qui est une grave violation du droit international humanitaire. C'est pourquoi le fait que le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé ne comporte aucune référence à la situation des enfants ukrainiens affectés par le conflit dans la région du Donbass représente une omission qu'il faut corriger. C'est là, malheureusement, un autre exemple d'ignorance volontaire de l'unique conflit armé en cours en Europe.

L'Ukraine apprécie hautement l'assistance financière et technique fournie à notre pays par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Nous sommes particulièrement reconnaissants à l'UNICEF et ses partenaires du soutien constant qu'ils dispensent aux enfants, en particulier ceux qui subissent les conséquences de l'agression russe contre l'Ukraine.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer l'attachement de l'Ukraine à la défense et à la protection des droits de l'enfant. Nous continuerons de faire tout notre possible dans ce sens en collaboration avec le système des Nations Unies, les organisations régionales et la société civile.

M. Zagaynov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la délégation malaisienne de son initiative d'organiser la présente séance, ainsi que de sa direction avisée du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous savons gré au Secrétaire général et aux intervenants invités à présenter des exposés de leur contribution importante à ce débat.

Nous avons étudié attentivement le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2016/360). Nous tenons d'abord à souligner le rôle que joue la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, notamment dans la mise en oeuvre de la phase finale de la campagne « Des enfants, pas des soldats ».

Nous partageons les préoccupations des auteurs du rapport en ce qui concerne les conséquences qu'ont sur les enfants les nombreux conflits qui sévissent dans différentes régions du monde. On peut à bon droit parler de barbarie moderne dans des situations où les enfants deviennent la cible d'attaques délibérées. Nous sommes gravement préoccupés, en particulier, par la destruction d'écoles, d'hôpitaux et d'autres infrastructures civiles. La situation dans un certain nombre de pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord est déprimante. Au cours des derniers jours et des dernières semaines, en Syrie, les frappes aériennes effectuées par la coalition sous commandement des États-Unis ont fait des dizaines de morts parmi les civils, notamment des femmes et des enfants. L'affaiblissement des structures de l'État provoqué par l'ingérence extérieure dans la région a créé un terreau fertile pour le terrorisme et l'extrémisme violent. On ne peut être que choqué par l'utilisation d'enfants comme commandos suicides ou bourreaux dans des exécutions à grand spectacle. Ces crimes atroces démontrent l'urgence d'une action coordonnée et soutenue de la communauté internationale pour combattre le terrorisme.

Malheureusement, à certains acteurs considérés comme « modérés » au niveau international se joignent des groupes responsables de ces atrocités contre des civils, y compris des enfants. Force est de rappeler à cet égard l'exécution récente d'un enfant palestinien décapité par les bandits du groupe Bataillons Noureddine Zanki. Nous sommes convaincus que la complaisance à l'égard de ce type d'« opposition » est inadmissible. Il est plus que temps que le Conseil de sécurité complète la liste des groupes terroristes qui opèrent en Syrie.

Nous estimons fondé l'appel du Secrétaire général au renforcement des programmes visant à prévenir

le recrutement d'enfants via les réseaux sociaux et à combattre la propagande idéologique de l'extrémisme violent sur les médias sociaux.

Le rapport relève une augmentation du nombre d'enfants déplacés en conséquence des nombreux conflits. Nous sommes d'accord avec la conclusion selon laquelle une paix durable est le meilleur moyen de réduire le flux de personnes déplacées, notamment d'enfants. Nous prenons note des efforts que déploie la Représentante spéciale du Secrétaire général ainsi que du fait que des missions sont organisées dans les pays en vue de veiller à ce que les parties en conflit, notamment les groupes armés non étatiques, prennent les mesures nécessaires pour protéger les enfants.

Parce que ces questions relèvent de la responsabilité des gouvernements nationaux, il importe de mettre particulièrement l'accent sur l'établissement d'une coopération avec les gouvernements. Par ailleurs, nous estimons que l'on ne peut juger des progrès accomplis en matière de protection des enfants que sur la base, principalement, d'une évaluation objective de la situation sur le terrain, plutôt que de statistiques tirées de plans d'action signés. Il reste indispensable de procéder de manière impartiale et de n'utiliser que des informations fiables, notamment en vue de l'élaboration de rapports sur la question. Il faut s'appuyer sur des données émanant de sources sûres, après vérification scrupuleuse. Cela permettrait d'éliminer les tentatives de pressions politiques extérieures visant à influencer la Représentante spéciale dans l'exécution de son mandat.

Pour garantir l'efficacité de l'action de l'ONU en matière de protection des enfants en période de conflit armé, il convient de doter les opérations de maintien de la paix de capacités suffisantes, et d'un personnel hautement professionnel, sachant garder ses distances avec la politique, et dévoué à sa tâche. À cet égard, nous avons des questions concernant l'idée de ce que l'on appelle consolidation des fonctions de protection spécialisées sous l'égide de la composante droits de l'homme. Une telle initiative pourrait avoir des conséquences négatives sur l'efficacité des missions des Nations Unies en matière de protection des enfants, en déplaçant l'accent sur les questions relatives aux droits de l'homme. Nous estimons que ce type de décision ne doit pas être pris avant d'avoir consulté les États Membres, d'autant plus que les activités relatives aux enfants en temps de conflit armé sont menées sur la base de mandats définis par le Conseil de sécurité.

Qu'importe à quel point la délégation ukrainienne souhaite imputer à la Fédération de Russie la responsabilité des souffrances de la population du Donbass, notamment des enfants, car la situation résulte des opérations militaires menées par Kiev dans l'est de l'Ukraine. Malheureusement, en dépit des déclarations d'engagement faites en faveur des accords de Minsk, les opérations militaires de l'armée ukrainienne n'ont pas cessé. Selon la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, par exemple, rien que du 12 au 20 juillet, des localités contrôlées par les milices ont été 15 fois pilonnées depuis des positions contrôlées par les forces armées ukrainiennes. Des maisons, une école, un gazoduc, une ligne électrique ont été incendiés. Il y a des morts et des blessés parmi les civils.

La lecture du rapport de la Mission révèle que près de 70 % des tirs d'artillerie visant des localités du Donbass proviennent de localisations où sont déployées les forces de sécurité ukrainiennes. Ces activités militaires des forces armées ukrainiennes se poursuivent en raison du refus obstiné de Kiev de mettre en œuvre les volets politiques des accords de Minsk et ainsi d'honorer les obligations contractées. Tandis que l'on plaide pour un retour durable de la sécurité, c'est Kiev elle-même qui provoque des affrontements le long de la ligne de contact.

Le blocus économique implacable imposé dans le Donbass est un poids sur la conscience de Kiev, car il aggrave la situation des enfants, notamment en bloquant l'accès à des services et des biens de première nécessité tels que les médicaments, pour les soins de santé, l'éducation, et ainsi de suite. De nombreuses informations fournies notamment par des organisations non gouvernementales attestent du fait que des écoles et d'autres établissements d'enseignement sont utilisés par les forces militaires ukrainiennes, qui les détruisent et les pillent.

Nous avons souligné à maintes reprises qu'il n'existait pas de solution militaire à la crise en Ukraine. Nous ne pouvons pas permettre à l'Ukraine de poursuivre l'escalade des provocations militaires dans le sud-est, au risque d'aboutir à un conflit militaire ouvert. Nous appelons une fois de plus les représentants ukrainiens à ne pas attiser les tensions et à se concentrer au contraire sur la mise en oeuvre rigoureuse et intégrale des mesures convenues en instaurant un dialogue direct entre Kiev et le Donbass.

Il y a 20 ans paraissait le rapport de Graça Machel sur les enfants en temps de conflit armé (vA/51/306), qui mettait en évidence l'incidence disproportionnée des conflits sur les enfants, qui en sont les premières victimes. Au fil des ans, le Conseil de sécurité a mis au point de solides outils pour lutter systématiquement contre ce problème. Dans le contexte difficile actuel, il importe que tous les éléments de ce mécanisme soient mis en oeuvre, et qu'ils soient impartiaux et axés sur la coopération.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous félicitons la Malaisie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir convoqué le présent débat public et félicitons la délégation malaisienne de son excellent travail et de son dévouement à la présidence du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous vous assurons, Monsieur le Président, de l'entière coopération de l'Angola en vue d'assurer le succès des travaux du Conseil au cours de votre présidence.

Nous remercions le Secrétaire général de ses remarques judicieuses. Nous tenons tout particulièrement à rendre hommage à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de la création de son bureau. Nous assurons Mme Zerrougui de notre plein appui politique à la mission exceptionnelle qui a été confiée à son bureau.

Nos remerciements vont également au Directeur général de l'UNICEF, M. Anthony Lake, pour ses observations et l'action menée par son organisation pour améliorer le sort des enfants dans le monde entier.

Les conflits actuels touchent de manière disproportionnée les enfants. Les civils sont les principales victimes des attaques aveugles, qui ont des répercussions inquiétantes sur les enfants. Le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2016/360) met en lumière les graves défis qui se posent à la protection des enfants et la multiplication des violations qui sont commises à leur encontre. L'Afghanistan, la Syrie, l'Iraq, la Somalie, le Soudan du Sud, le Yémen, la République démocratique du Congo, le Nigéria et la Palestine sont au nombre des pays dans lesquels l'ONU a signalé des cas d'enfants brutalement tués, blessés, mutilés, enlevés, enrôlés de force dans des groupes armés et victimes de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

L'horrible réalité montre qu'il y a un nombre croissant d'enfants touchés par l'extrémisme violent. Ils sont utilisés comme bourreaux ou combattants-suicides, sont la cible d'actes visant à détruire, humilier et terroriser leur communauté pour les contraindre à obéir, et sont les victimes de déplacements massifs de population et de toutes sortes de trafic, y compris la traite des esclaves. Le rapport du Secrétaire général met en évidence des cas d'enfants privés de leur liberté au mépris de la légalité pour avoir été associés à des groupes extrémistes ou armés. Nous sommes d'avis que ces cas doivent être soigneusement examinés, étant donné qu'un grand nombre de ces enfants sont des victimes et doivent être traités comme telles. Les États Membres doivent veiller à ce que les procédures judiciaires soient conformes aux normes internationales de la justice pour mineurs et au principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, compte étant tenu de leurs vulnérabilités et de leurs besoins particuliers. La priorité doit être de réintégrer, et non de punir, les enfants antérieurement associés à des groupes armés.

Une tendance très préoccupante que l'on observe est la multiplication des attaques commises par les forces militaires et les groupes armés et terroristes contre des zones densément peuplées, des écoles, des hôpitaux et des établissements médicaux. Ces actes criminels doivent cesser et leurs auteurs être tenus de répondre de leurs actes. La résolution 2286 (2016), qui a été récemment adoptée, rappelle l'obligation particulière, au titre du droit international humanitaire, de respecter et de protéger les personnels médical et humanitaire, leurs moyens de transport et leur matériel, ainsi que les hôpitaux et autres installations médicales dans les situations de conflit armé, et de veiller à ce que les blessés et les malades reçoivent les soins médicaux et l'assistance nécessaires.

Les États Membres et la communauté internationale doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour aider à protéger les écoles, les élèves et les enseignants dans les situations de conflit armé et veiller à ce que les écoles demeurent un lieu sûr, tout en respectant strictement leur caractère civil. L'Angola a récemment adhéré à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, adoptée à la Conférence d'Oslo en mai 2015, laquelle a entériné les directives relatives à la protection des écoles et des universités contre toute utilisation militaire durant les conflits. Ce processus a été emmené par les États Membres, la société civile et les spécialistes de la protection de l'enfance.

Un autre sujet de préoccupation est la persistance des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par des soldats de la paix des Nations Unies et par des forces internationales ne relevant pas de l'ONU. À cet égard, nous sommes d'avis que les opérations de maintien de la paix devraient imposer une formation obligatoire sur la protection de l'enfance, préalablement au déploiement, à tous les pays fournisseurs de contingents, afin de changer radicalement la situation actuelle. L'inclusion systématique de conseillers pour la protection de l'enfance dans les mandats des missions politiques spéciales et des missions de maintien de la paix est importante pour sensibiliser plus encore les pays fournisseurs de contingents et les membres des missions de maintien de la paix à cette question essentielle.

Sur une note positive, nous voudrions souligner les progrès accomplis par la campagne « Des enfants, pas des soldats ». Les gouvernements qui y participent se sont, en effet, engagés à respecter les normes internationales dont l'objet influe sur l'enrôlement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés. Les gouvernements inscrits dans les annexes au rapport du Secrétaire général mettent maintenant en œuvre des plans d'action avec l'Organisation des Nations Unies en vue de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans les forces nationales de sécurité. La plupart des parties nommées dans les rapports sont des groupes armés non étatiques. Nous appelons l'ONU à poursuivre ses efforts auprès des groupes armés afin d'obtenir des engagements concrets de leur part et d'élaborer de nouveaux plans d'action, tout en appliquant ceux qui existent déjà, en vue de mettre un terme à l'enrôlement et à l'utilisation d'enfants comme soldats.

Le dialogue avec les groupes armés non étatiques a donné des résultats remarquables, en particulier en République centrafricaine. La signature d'un accord pour mettre fin à l'enrôlement et à l'utilisation d'enfants et aux autres violations commises à leur encontre a conduit à la libération, lors du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale en 2015, de plus de 3 000 enfants dans les rangs des groupes armés signataires. La Colombie, le Mali, le Myanmar, les Philippines, le Soudan et le Soudan du Sud constituent d'autres exemples de progrès dans ce sens. L'inclusion d'engagements spécifiques relatives à la protection de l'enfance dans les processus de maintien et de consolidation de la paix, ainsi que l'exigence de la libération rapide des enfants enrôlés dans les forces armées et les groupes armés non étatiques, suivie de leur réinsertion dans la société, constituent à nos yeux des mesures importantes dans les situations d'après-conflit.

Pour terminer, les conflits armés qui sévissent actuellement entraînent le déplacement forcé d'un nombre toujours croissant de personnes. En 2015, les enfants, dont un grand nombre étaient non accompagnés ou séparés de leur famille et se trouvaient dans des situations à haut risque, constituaient la moitié de la population de réfugiés. La prévention des conflits reste le meilleur moyen de protéger les enfants. Malheureusement, la communauté internationale ne dispose toujours pas d'outils appropriés pour une action préventive efficace. Dans l'intervalle, la protection des enfants dans les conflits armés doit continuer d'être au centre des priorités de la communauté internationale et au cœur d'une véritable stratégie globale en matière de protection active et d'intervention humanitaire.

M. Van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Nous félicitons la Malaisie d'avoir convoqué le présent débat et saluons sa conduite du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous remercions le Secrétaire général de son exposé minutieux, ainsi que Mme Zerrougui et M. Lake de leurs exposés et de leur travail important pour la protection des intérêts des enfants.

Comme d'autres l'ont souligné, 20 ans se sont écoulés depuis la publication du rapport de Graça Machel (voir A/51/306), qui appelait l'attention de la communauté internationale sur les effets dévastateurs des conflits armés sur les enfants. Depuis lors, nous avons mis en place un cadre solide pour surveiller et combattre les violations commises contre les enfants en période de conflit armé. Son but n'est pas simplement de critiquer ou de censurer, mais aussi de conduire à des améliorations concrètes sur le terrain. Le Secrétaire général, Mme Zerrougui et M. Lake, ainsi que d'autres orateurs ont décrit les endroits et les situations où les enfants souffrent dans des zones de conflit. Nous sommes tous horrifiés par la façon dont ils sont utilisés, maltraités, manipulés et tués, dont leurs vies sont brisées et leur avenir détruit. Or, bien trop souvent, ce que nous voyons est une indifférence totale aux souffrances de ces innocents chez ceux qui pourraient apporter un changement réel, mais ont choisi de ne pas le faire.

Il y a des limites bien réelles à ce que nous, en tant que Conseil et Nations Unies, pouvons faire pour changer les choses. Mais nous devons utiliser pleinement les outils à notre disposition. Le Secrétaire général a reçu clairement pour mandat de signaler les graves violations commises contre des enfants en temps

de conflit et d'inscrire ceux qui s'en rendent coupables sur la liste instituée à cet effet.

Il est, bien entendu, possible que les informations utilisée dans ces rapports soit contestées, et il importe d'avoir un échange pour s'assurer que les rapports sont aussi exacts que possible. Toutefois, le Secrétaire général et son bureau doivent être en mesure de s'acquitter de leur mandat de façon indépendante, afin de préserver la transparence et la crédibilité du processus d'inscription sur la liste. Tous les États Membres doivent respecter l'indépendance du Secrétaire général, comme le requiert la Charte. C'est une responsabilité collective qui nous incombe à tous. L'ONU mais aussi nous, les États Membres, devons honorer nos engagements de protéger les enfants et d'autres de l'exploitation et des atteintes sexuelles commises par les Casques bleus et le personnel de l'ONU. Les plaintes doivent faire l'objet d'une enquête et les auteurs doivent être traduits en justice.

Comme Mme Zerrougui nous l'a rappelé, les plans d'action signés par des parties inscrites sur la liste sont clairement en train de donner des résultats concrets. Depuis 2003, neuf parties à des conflits au Tchad, en Côte d'Ivoire, au Népal, à Sri Lanka et en Ouganda ont mené à bien leurs plans d'action et été retirées de la liste figurant à l'annexe du rapport annuel du Secrétaire général. C'est un progrès dont nous nous félicitons. Dans le même temps, nous devons reconnaître que la situation des enfants dans de nombreuses situations de conflit reste grave.

Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2016/360) dresse un tableau qui fait froid dans le dos. Je tiens à souligner plusieurs questions qui exigent une attention urgente. Aussi bien les écoles que les hôpitaux bénéficient d'une protection spéciale au titre du droit international. Pourtant, des attaques contre des écoles et des hôpitaux ont été signalées dans 19 situations de conflit sur 20 en 2015. Les parties en conflit continuent d'utiliser les écoles et les universités à des fins militaires, exposant les enfants à des attaques de représailles. Même quand aucune attaque n'a lieu, la présence de forces armées dans les écoles expose les enfants à des risques accrus de violence sexuelle et de recrutement par les acteurs armés. La Nouvelle-Zélande a souscrit à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles – à l'instar de 52 autres États Membres. Nous exhortons d'autres à faire de même.

En mai, à l'initiative de la Nouvelle-Zélande et de quatre autres membres élus, le Conseil a adopté une résolution sur les soins de santé en temps de conflit armé (résolution 2286 (2016)), qui condamnait sans réserve les attaques contre les travailleurs de la santé et les établissements de santé. Notre message était clair : les blessés et les malades, le personnel médical, les installations, les moyens de transport et le matériel doivent être respectés et protégés. La fourniture d'une assistance médicale ne doit pas être entravée. C'est aussi simple que cela.

Et pourtant, les attaques contre les écoles se sont poursuivies, avec des enfants figurant souvent parmi les victimes. Les récents combats à Alep en ont fourni de nouveaux exemples choquants. Ces attaques sont un affront à notre humanité commune et doivent cesser. Nous exhortons tous les États et toutes les parties à un conflit à se conformer au droit international humanitaire et à redoubler d'efforts pour protéger les civils et limiter le mal qui leur est fait.

Là où la crainte de l'extrémisme violent gagne du terrain, nous voyons de nombreux enfants détenus sans être inculpés par les gouvernements, qui les considèrent comme des menaces à la sécurité. Ces enfants sont souvent victimes d'actes de torture et de mauvais traitements. Comme le Secrétaire général l'a souligné, priver les enfants de liberté est contraire non seulement à l'intérêt supérieur de l'enfant, mais aussi à l'intérêt général. Les exactions commises contre des enfants en détention ne font qu'exacerber le ressentiment au sein des communautés et alimenter davantage la propagation de l'extrémisme violent. La détention d'enfants sans inculpation doit cesser. Les enfants associés aux groupes armés doivent être transférés aux autorités chargées de la protection de l'enfance aux fins de leur réinsertion. S'ils sont jugés coupables d'infraction pénale valable, ils doivent être traités conformément aux normes internationales en matière de justice pour mineurs. Nous exhortons les États Membres à traiter les enfants associés aux groupes armés comme des victimes ayant droit à l'entière protection de leurs droits fondamentaux.

À cet égard, nous appuyons pleinement le message du Secrétaire général concernant la réintégration et la réinsertion. L'histoire d'un enfant ne prend pas fin avec sa libération par un groupe armé. Des programmes de réintégration suffisamment financés à l'intention des enfants libérés des rangs de forces ou groupes armés sont nécessaires pour permettre aux enfants de reconstruire leur vie dans la sécurité et la dignité. Faute de soutien, les enfants risquent de retomber dans la violence.

Les ex-enfants soldats devenus handicapés suite à un conflit ont des besoins particuliers en matière de

réadaptation et de réintégration. Ces enfants risquent tout particulièrement de pâtir de l'isolement et du manque de soins. Nous encourageons des échanges entre la Représentante spéciale du Secrétaire général, l'UNICEF, le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées et d'autres parties prenantes compétentes en vue de formuler des recommandations ou d'élaborer des directives pour la réintégration et la réadaptation de ces enfants.

En guise de conclusion, je voudrais redire que la Nouvelle-Zélande appuie pleinement le travail de la Représentante spéciale et de son bureau, la rigueur et l'intégrité du mécanisme de surveillance et de communication de l'information, et les rapports et recommandations détaillés du Secrétaire général. Nous demandons instamment à tous les États Membres de continuer d'appuyer ce travail indispensable et de les aider à traduire le consensus mondial sur la nécessité de protéger les droits des enfants en temps de conflit en une bien meilleure réalité que celles que nous observons aujourd'hui.

M. Seck (Sénégal) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de la Malaisie à la présidence du Conseil de sécurité en ce mois d'août et vous assurer du plein soutien de la délégation sénégalaise. Je voudrais aussi remercier le prédécesseur de la Malaisie à cette charge, le Japon, pour sa brillante présidence au cours du mois de juillet.

Ambassadeur Ibrahim, un président peut en cacher un autre. En consacrant au tout début de votre présidence un débat public du Conseil à la problématique cruciale des enfants dans les conflits armés, vous restez égal à vous-même dans le leadership remarquable dont vous avez fait montre et continuez de faire montre en votre qualité de Président du Groupe de travail du Conseil sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Assurément, vous avez mis en exergue et illustré notre humanité, comme nous y a appelés Anthony Lake, et l'humanité du Conseil de sécurité en impulsant de façon soutenue l'action de cet organe concernant les enfants en zone et période de conflits armés.

Stéphane Hessel, illustre intellectuel français disait : « Indignez-vous! ». Ici au Conseil nous nous sommes indignés. Nous nous sommes non seulement indignés mais nous nous sommes mobilisés, et nous avons agi en faveur de l'amélioration de la situation faite aux enfants en zone et période de conflit. En nous invitant donc ce matin à réfléchir sur le sort des enfants en temps de conflit armé, vous avez certainement voulu, Monsieur le Président, mettre en exergue le triple drame que vivent ces enfants qui, dans les situations de conflit, sont d'abord victimes en tant que civils des pires exactions sur les théâtres des opérations. Ils sont aussi victimes du fait de leur enrôlement forcé par les parties en conflit, notamment par les groupes armés non étatiques. Ils sont, troisièmement, victimes de traumatismes psychologiques et physiques extrêmes.

Voilà pourquoi la délégation sénégalaise voudrait se réjouir de la tenue de ce débat et remercier vivement le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, ainsi que le Directeur général de l'UNICEF, M. Anthony Lake, pour leurs brillantes interventions, qui nous renseignent davantage sur l'acuité et l'ampleur du phénomène auquel nous faisons face.

Quand on parcourt le rapport du Secrétaire général (S/2016/360), on se rend compte qu'en plus de leur enrôlement forcé, en plus des assassinats, des mutilations, des enlèvements, des déplacements et des violences sexuelles dont ils subissent les affres, les enfants sont aussi victimes de l'extrémisme violent et des terroristes qui les utilisent cyniquement comme esclaves sexuels et, pire encore, comme bombes humaines. Tout cela intervient en violation flagrante du droit international, notamment des quatre Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels, ainsi que de la résolution 1261 (1999), première du genre que le Conseil a adoptée sur la question. C'est pourquoi la délégation sénégalaise fait siens les propos du Secrétaire général lorsqu'il affirme, dans son rapport, que :

> « Les enfants font lourdement les frais de notre échec collectif à prévenir et régler les conflits … Ces violations sont directement liées au peu d'importance accordée au respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire par les parties au conflit. » (*S/2016/360, par.4*)

Le présent débat est donc une manière d'interpeler la conscience universelle sur l'ignominie que représente le sort réservé aux enfants dans les conflits. Aux yeux du Sénégal, cette situation ne saurait davantage durer. Le Sénégal appelle impérativement à une triple action : d'abord, assurer la protection des enfants; ensuite, renforcer le volet préventif; et, enfin, garantir la reddition de comptes pour les auteurs de ces crimes de guerre.

La campagne « Des enfants, pas des soldats » a été d'un impact significatif dans la protection des enfants victimes de conflits armés à travers notamment la signature de 25 plans d'action contribuant aux efforts ayant permis la libération de plus de 115 000 enfants depuis 2000, dont 8 000 pour la seule année 2015, si mes chiffres sont justes. Cette campagne a également facilité la prise en compte de la situation des enfants dans l'élaboration et la signature d'accords de paix et de cessez-le-feu à travers le monde. Voilà une dynamique qui mérite d'être poursuivie et renforcée. De même, l'intégration de la problématique dans le mandat des opérations des Nations Unies doit être systématique, depuis la phase de maintien de la paix jusqu'à celle de consolidation de la paix, y compris par le déploiement de conseillers à la protection de l'enfance.

Au regard des entraves multiples qui se dressent contre la distribution de l'aide humanitaire, ma délégation estime obligatoire la conclusion de pauses humanitaires par les parties au conflit et saisit cette occasion pour condamner fermement la militarisation des écoles et des hôpitaux. Arrêtons de tirer sur l'ambulance et sur les écoles.

Cela m'amène au deuxième volet de mon intervention, la prévention des conflits, qui mérite d'être au centre de nos préoccupations. Elle va de la promotion d'un dialogue politique constant et inclusif à l'alerte rapide, en passant par les bons offices, le tout dans le cadre d'une approche régionale et sous-régionale appuyée par la communauté internationale. La prévention doit également passer par le traçage et le contrôle de la circulation des armes, notamment les armes légères et de petit calibre, afin de s'attaquer à leur prolifération, conformément au Traité sur le commerce des armes. D'où également l'importance des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration des enfants soldats pour éviter toute reprise des armes.

Parlant de la réintégration sociale des enfants à travers un appui psychologique et des programmes d'éducation et de formation professionnelle, il me plaît de rappeler ici la création, au sein des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, y compris donc au Sénégal, de centres d'accueil et de placement familial pour enfants soldats ainsi que de juridictions et de centres spécialisés de détention pour mineurs.

Ces différentes mesures ont été introduites dans le but d'atténuer l'impact catastrophique de la conscription des enfants sur la société, conscription qui sape le contrat social qui lie les forces de sécurité aux populations civiles qu'elles sont censées pourtant protéger. C'est dire l'impérieuse nécessité qu'il y a à garantir la reddition de comptes par les auteurs de telles exactions. Il y va du succès des processus difficiles de réconciliation. En effet, à la détermination des chefs de guerre à continuer de perpétrer des crimes aussi abominables doit être opposée notre volonté inébranlable et notre responsabilité collective de mettre un terme à l'impunité et de faire triompher la justice. Nous le devons aux victimes, nous le devons aux générations présentes et futures.

Je voudrais, pour terminer, souligner l'importance qu'il y a à asseoir une stratégie holistique prenant en compte toutes les mesures susmentionnées et réaffirmer la détermination du Sénégal à continuer de contribuer à l'œuvre d'élimination de ce fléau. C'est à ce prix aussi que nous parviendrons aux sociétés paisibles et inclusives que préconise le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale).

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil en août. Je compte vivement travailler avec la Malaisie dans le cadre de sa présidence du Conseil. Je tiens à vous remercier sincèrement d'avoir pris l'initiative de convoquer le débat public d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, ainsi que les autres intervenants de leurs exposés respectifs.

Le Japon s'associe à la déclaration que fera le représentant du Canada au nom du Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés. Nous sommes fiers d'être membres de ce groupe.

Vingt ans après que l'Assemblée générale a adopté le mandat du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé (voir résolution 51/77 de l'Assemblée générale), je me félicite des progrès accomplis depuis. Dernièrement, en mars, tous les pays participant à la campagne « Des enfants, pas des soldats » ont signé leurs plans d'action respectifs. Je salue cette réalisation et félicite la Représentante spéciale du Secrétaire général de ses efforts inlassables visant à promouvoir la campagne. Je tiens cependant à signaler que la signature d'un plan d'action n'est qu'un point de départ, pas l'objectif. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2016/360) publié en avril, il est difficile pour les enfants soldats libérés de l'armée ou de groupes armés de se réinsérer dans la société dont ils étaient autrefois membres. Le temps passé comme

soldats les a privés de précieuses possibilités, telle l'éducation. De plus, ces enfants ne bénéficient souvent pas du soutien psychosocial nécessaire à leur réinsertion.

Tout en nous attaquant à ce problème, nous devons nous rappeler que les enfants touchés par un conflit armés sont désespérément vulnérables. Les programmes venant en aide à ses enfants doivent répondre à leurs besoins particuliers, ces enfants n'ayant souvent pas les connaissances et l'expérience nécessaires pour prendre eux-mêmes les bonnes décisions. De plus, dans la plupart des cas, il est difficile d'attendre des États touchés par un conflit armé qu'ils fassent face seuls à la situation. Il est indispensable que l'ensemble de la société internationale appuie les États touchés par un conflit par un financement et le partage de bonnes pratiques. Dans ce contexte, je tiens à saluer les activités menées par l'UNICEF pour venir en aide aux enfants touchés par un conflit. Je pense notamment aux projets menés en République centrafricaine, au Soudan, au Cameroun, etc. Ces sept dernières années, le Japon a apporté une contribution de 81,5 millions de dollars pour lutter contre ces problèmes partout en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts.

La question des enfants déplacés est un des défis qui s'est avéré encore plus complexe en l'espace de 20 ans. Ces enfants n'ont pas accès à l'éducation et aux soins de santé. Quand le développement de l'enfant est contrarié, cela peut aboutir à une marginalisation et même à une nouvelle montée de l'extrémisme violent – selon les circonstances, bien entendu. Il faut déployer des efforts pour offrir éducation et soins de santé à ces enfants. Le Japon est prêt à continuer d'apporter un appui dans ces domaines également. En matière de soins de santé, nous avons fourni un appui dans les domaines de l'hygiène et de la vaccination pour des réfugiés et des personnes déplacées, y compris des enfants. Nous avons également offert des salles de classe temporaires et du matériel éducatif pour les enfants touchés par un conflit armé.

Enfin et surtout, le mécanisme de surveillance et de communication de l'information basé sur la résolution 1612 (2005) a joué un rôle décisif dans les progrès accomplis jusque-là. Les informations recueillies grâce à ce mécanisme constituent le fondement de l'organisation des activités visant à aider les enfants dans le besoin. Le Conseil de sécurité doit rester saisi de cette question étant donné que les violations des droits des personnes vulnérables – les enfants dans le cadre de la question à l'examen aujourd'hui – peuvent menacer la paix et la sécurité internationales. Le Japon continuera d'œuvrer activement pour promouvoir cette question.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour me féliciter des exposés du Secrétaire général, de la Représentante spéciale, Mme Zerrougui, et du Directeur général de l'UNICEF, M. Anthony Lake. Les exemples précis et les nombreuses statistiques qu'ils viennent de donner mettent en relief l'importance de cette question.

Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général de son dernier rapport annuel sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2016/360). Je suis conscient que ce rapport est le fruit d'efforts considérables, et je tiens à remercier les équipes spéciales de pays des Nations Unies pour tout ce qu'elles font, souvent dans des conditions très difficiles, pour fournir des informations fiables sur les violations commises à l'encontre d'enfants. Comme l'a dit le Secrétaire général, leur personnel est courageux.

Malheureusement, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, les données factuelles indiquent que les enfants continuent d'être pris pour cible, mutilés et tués pendant les conflits de par le monde. Par conséquent, je voudrais me concentrer aujourd'hui sur deux questions en particulier.

Premièrement, comme nous l'avons entendu très clairement durant la séance sur la situation à Alep qui s'est tenue la semaine dernière (voir S/PV.7744), les violences se poursuivent en Syrie, mettant en danger la vie de centaines de milliers d'enfants. Les attaques persistantes visant des zones peuplées, des hôpitaux, des maternités et des services de pédiatrie, perpétrées notamment par le régime syrien et ses alliés, ont des effets catastrophiques sur le bien-être des enfants, leur santé physique et mentale et en définitive, leur avenir. Les enfants syriens risquent de devenir une génération perdue, une génération sans espoir ni perspectives d'avenir. Tout à l'heure, Tony Lake a souligné à juste titre l'importance de l'éducation. C'est pour cette raison que le Royaume-Uni milite en faveur du rôle essentiel que peut jouer l'éducation pour les enfants touchés par ce conflit. L'éducation peut rétablir l'espoir; elle peut créer des perspectives d'avenir. Nous faisons fond sur le succès de l'initiative « Non à une génération perdue », qui a permis à plus de 250 000 enfants d'avoir accès à la scolarité en Syrie et dans la région pour mettre en place le fonds « L'éducation ne peut pas attendre », un fonds pour l'éducation dans les situations d'urgence qui a été lancé à l'occasion du Sommet mondial sur

l'action humanitaire. Ce fonds vise à remédier à un sous-financement chronique en collectant 1,5 milliard de dollars afin d'atteindre plus de 13 millions d'enfants. Son ambition est d'améliorer nettement la façon dont cet argent est dépensé grâce à une meilleure coordination des efforts. Le Royaume-Uni a annoncé une contribution de 40 millions de dollars au fonds « L'éducation ne peut pas attendre » pour les deux prochaines années, ce qui permettra d'atteindre plus de 4,5 millions d'enfants et de jeunes en 2018. J'invite tous les États Membres à soutenir cette initiative dès aujourd'hui.

Ma deuxième observation concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'encontre d'enfants, qui sont commises par des soldats de la paix et le personnel des Nations Unies. Les enfants comptent sur les Casques bleus pour les protéger et placent leur confiance en eux. Chaque fois qu'un soldat de la paix manque à ce devoir, cette confiance et, en même temps, l'intégrité de l'ONU sont compromises. Il faut impérativement renforcer le respect des droits des enfants dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'adoption de la résolution 2272 (2016) a été un pas dans la bonne direction. La tolérance zéro doit signifier vraiment la tolérance zéro. Par conséquent, il faut maintenant que les engagements que nous avons pris au titre de cette résolution soient concrétisés.

Les pays fournisseurs de contingents, ainsi que les forces des Nations Unies, doivent mener des enquêtes promptement, de façon approfondie et en toute transparence sur toutes les allégations de violations à l'encontre d'enfants commises par des soldats de la paix. Les auteurs doivent répondre de leurs actes et se voir infliger la plus lourde peine prévue pour les infractions sexuelles à l'encontre d'enfants. Si les auteurs de ces crimes ne sont pas tenus de rendre des comptes par leurs propres systèmes juridiques, nous sommes favorables à ce que le Secrétaire général rapatrie les soldats de la paix concernés – militaires et policiers – et nous appuyons pleinement sa décision de ne pas autoriser les États visés dans les annexes au rapport sur le sort des enfants en temps de conflit armé à fournir des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Compte tenu de la nécessité évidente d'accorder plus d'attention à la protection des enfants dans les opérations de paix des Nations Unies, nous sommes également préoccupés par les conséquences éventuelles de l'intégration de ces activités dans la composante droits de l'homme des missions, et sommes d'avis qu'il faut continuer à examiner cette question. Il importe que l'ONU préserve le rôle des spécialistes de la protection de l'enfance et leur accès direct, sans intermédiaire, aux hauts responsables de la mission. Ils doivent poursuivre leur important travail de sensibilisation auprès des gouvernements et de dialogue avec les parties au conflit.

Je voudrais aborder brièvement un autre point avant de conclure. Bien entendu, nous ne sommes pas d'accord avec la description que la Russie a faite tout à l'heure de la situation en Ukraine. Le respect du droit international est un élément clef de ce débat. Ce principe doit s'appliquer aux actes de la Russie, comme à ceux de tout le monde.

Je voudrais terminer par cette dernière observation. Alors que nous réfléchissons au chemin qui reste à parcourir, il serait négligent de notre part de ne pas nous féliciter du chemin parcouru durant l'année écoulée. L'an dernier, plus de 8 000 enfants ont été libérés de cet enfer qu'est la vie d'enfant soldat. Il s'agit de 8 000 enfants qui ont déposé les armes et repris leur vie en main, 8 000 enfants qui envisagent désormais l'avenir avec espoir, et non avec peur. En mars, le Soudan a signé un plan d'action avec les Nations Unies pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats. Il s'agit du dernier Gouvernement qui compte des soldats mineurs dans ses forces armées à le faire. En mai, les Forces armées révolutionnaires de Colombie ont signé un accord avec le Gouvernement colombien en vue de la libération de tous les enfants soldats encore dans leurs rangs. Il s'agit d'un pas important en vue de mettre finalement fin à un conflit qui dure depuis des décennies.

Ce sont là des engagements historiques, qui étaient probablement inimaginables il y a 20 ans, lorsque le rapport Graça Machel (voir A/51/306) a été publié. Ces engagements n'auraient pas été possibles sans le mandat de la Représentante spéciale, et une fois concrétisés, ils auront des effets très importants sur la vie des enfants dans le monde entier.

C'est vrai, il reste beaucoup à faire. Nous pouvons changer le cours des choses; œuvrons de concert à cette fin.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous féliciter,Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et à vous souhaiter une présidence fructueuse. Je voudrais également vous féliciter d'avoir convoqué cet important débat public pour marquer le vingtième anniversaire de la publication du rapport Graça Machel (voir A/51/306).

Je salue les exposés qui ont été présentés par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, la Représentante spéciale, Mme Leila Zerrougui, et le Directeur général de l'UNICEF, M. Anthony Lake.

L'Uruguay s'associe à la déclaration qui sera faite par le Canada au nom du Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés.

Aujourd'hui, plus que jamais, les conflits ont des effets très graves sur la population civile, notamment les enfants, compte tenu de leur vulnérabilité particulière, et au XXIe siècle, ils demeurent l'une des plus graves menaces à la protection et à la promotion de leurs droits fondamentaux. L'Uruguay a toujours été engagé en faveur du respect et de la promotion des droits de l'enfant et, entre autres choses, parraine chaque année la résolution relative à cette question à l'Assemblée générale.

Mon pays condamne dans les termes les plus forts les violations répétées des droits fondamentaux des enfants et note de nouveau avec consternation que les enfants continuent d'être victimes de meurtres, de mutilations, d'enlèvements, de viols et d'autres formes de violence sexuelle, d'être recrutés comme enfants soldats et d'être utilisés pour faire la guerre, comme l'indique malheureusement le rapport du Secrétaire général (S/2016/360).

En outre, nous sommes particulièrement préoccupés par la situation des filles réduites en esclavage, qui sont victimes d'enlèvements ou forcées d'avoir des rapports sexuels ou de contracter des mariages forcés et précoces. De telles pratiques constituent une violation flagrante de leurs droits fondamentaux et ont des effets irréversibles sur leur intégrité physique et mentale, ainsi que sur leur développement futur. Nous condamnons également le recours de plus en plus fréquent par différentes parties à des conflits armés aux armes explosives et aux frappes aériennes contre des cibles civiles, notamment les écoles, les hôpitaux et les zones peuplées, privant les enfants de l'accès à l'éducation et entravant la fourniture de l'aide humanitaire.

En Syrie, les bombardements aériens aveugles visant des cibles ou des zones civiles sont à l'origine de la plupart des décès et des mutilations d'enfants au cours de la période couverte par le rapport du Secrétaire général et les actes des groupes armés ont empêché 35 000 enfants d'être vaccinés. Selon le rapport, le nombre d'attaques visant des écoles et des hôpitaux au Yémen est le double de ce qu'il était en 2014. En effet, 59 attaques contre des hôpitaux et 42 attaques contre des écoles ont été enregistrées.

Par ailleurs, nous sommes profondément préoccupés par l'incidence du terrorisme et de l'extrémisme violent sur la promotion et la protection des droits fondamentaux des enfants. Selon le rapport du Secrétaire général, plus de 6 500 écoles ont été détruites, endommagées ou utilisées comme abris en Syrie, alors que les terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Levant, connu aussi sous le nom de Daech, continuent d'utiliser l'éducation pour endoctriner et recruter des enfants.

Le rapport du Secrétaire général décrit des violations graves à l'encontre des enfants. Face à une telle situation, l'adoption de mesures urgentes s'impose comme un devoir moral incontournable et une obligation juridique de la communauté internationale vis-à-vis des générations actuelles et à venir. C'est la raison pour laquelle mon pays, tout en réitérant son ferme engagement en faveur de l'élimination de la violence contre les enfants, appelle les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer ou ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles facultatifs, ainsi que la Convention de 1999 sur les pires formes de travail des enfants (no 182), de l'Organisation internationale du Travail, et à s'inspirer des Principes du Cap concernant la prévention du recrutement d'enfants dans les forces armées, et la démobilisation et la réinsertion sociale des enfants soldats en Afrique, adoptés en 1997.

De même, nous redisons notre préoccupation face aux violations constantes par les parties aux conflits armés des dispositions du droit international et du droit international humanitaire, et notamment de celles qui concernent la protection de la population civile, et en particulier des enfants. Toutes les parties à un conflit doivent respecter intégralement les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels de 1977, qui revêtent une importance vitale pour le respect des droits de l'enfant. Comme l'a indiqué aujourd'hui le Secrétaire général, même dans les guerres, certaines règles sont à respecter. Il est indispensable en outre d'appliquer et de mettre en œuvre efficacement la résolution 2143 (2014), la résolution 2225 (2015), relative à l'enlèvement d'enfants par des groupes armés non étatiques ou à leur recrutement par les forces armées nationales, et la résolution 2286 (2016), adoptée en mai, sur les attaques perpétrées contre des installations et du personnel médicaux.

Entre autres mesures qui doivent être adoptées, il y a celles qui sont destinées à répondre aux besoins

essentiels du grand nombre d'enfants qui ont été déplacés par des conflits armés, dont beaucoup de mineurs non accompagnés, qui courent le risque de subir de graves violations ou d'être recrutés par les parties en conflit dans les camps ou les zones de refuge. Dans ce cadre, il est fondamental que les États d'origine, de transit et de destination assurent la protection des enfants déplacés et en garantissent l'accès en particulier à l'aide médicale et à l'éducation. La communauté internationale doit en outre lutter contre l'impunité et adopter des mesures contre les responsables de violations graves commises à l'encontre d'enfants. Le cas échéant, les auteurs doivent être renvoyés devant la Cour pénale internationale, puisque le Statut de Rome qualifie de crimes de guerre ceux qui impliquent des violences sexuelles et le recrutement ou l'enrôlement de mineurs de moins de 15 ans ou leur utilisation comme parties prenantes actives aux hostilités dans les conflits armés.

Nous souhaitons ici évoquer une question que nous considérons d'une importance fondamentale, à savoir la réinsertion des enfants associés à des groupes armés et qui ont été victimes de l'extrémisme violent et ont subi d'autres violations graves de leurs droits, en particulier dans les cas de sévices et d'exploitation sexuels. La réinsertion sociale de ces enfants exige un engagement en ce sens de l'État concerné, mais également une coopération de la communauté internationale. Les enfants doivent être considérés d'abord comme des victimes et comme tels, traités dans le cadre d'une législation et d'un système de justice pour mineurs visant leur réadaptation sociale. De même, il est essentiel de les entourer d'un environnement protecteur comprenant des programmes et des services de soins psychosociaux afin de les aider à surmonter les séquelles de l'expérience qu'ils ont vécue durant le conflit et de rendre possible leur réadaptation et leur réinsertion dans la communauté, qui sont une des clefs des processus post-conflit. En vue de cette réinsertion, l'application de programmes efficaces de désarmement, démobilisation et réinsertion soucieux du bien-être des enfants touchés revêt une importance particulière. Il s'entend que ces efforts doivent comprendre des plans à court, moyen et long terme et disposer de suffisamment de ressources humaines et financières pour que la réinsertion soit efficace et viable sur la durée.

L'éducation est un autre facteur d'importance vitale pour la réinsertion, puisqu'elle offre à ces enfants des solutions de rechange valables face à un avenir qui, bien souvent, leur paraît désolant et sombre. Les enfants qui ont grandi dans un quotidien de violence manquent de notions comme le savoir-vivre en paix ou le respect de la vie humaine. C'est cela que l'éducation devra leur inculquer en premier lieu, ces concepts absents, tels que la vie en société, en paix, et le respect des droits de l'homme. En deuxième lieu, par l'éducation, il faudra donner à ces enfants des débouchés professionnels et une sécurité économique qui leur permettent de rompre l'engrenage de la violence et d'éviter d'être obligés de recourir à la délinquance ou de se joindre à d'autres groupes impliqués dans des activités illégales ou terroristes.

À l'ONU et au Conseil de sécurité, il est nécessaire d'intensifier les mesures visant à faire face à la terrible situation dans laquelle se trouvent plongés les enfants victimes des conflits armés. L'Uruguay souhaite appuyer le travail de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et réitérer l'importance qu'accorde notre pays à l'application de son mandat. Nous apprécions le rôle que jouent les instruments dont on a doté le programme consacré au sort des enfants en temps de conflit armé, et en particulier le rapport annuel du Secrétaire général, la liste annexée à ce rapport et le mécanisme de surveillance et de communication de l'information. Ces instruments sont nécessaires et fondamentaux, car des informations précises, objectives, en temps voulu, sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé aident les parties en conflit à mettre en œuvre les normes internationales de protection de l'enfant et à être comptables de leurs actes.

C'est la raison pour laquelle l'Uruguay exprime sa préoccupation face au fait que des États Membres de cette organisation exercent des pressions afin d'éviter d'être sous les projecteurs internationaux, comme cela a été le cas récemment avec le retrait de la liste jointe en annexe du rapport du Secrétaire général de la mention de la coalition qui opère au Yémen. Ces mesures sont particulièrement préoccupantes, parce qu'elles compromettent, fondamentalement, l'efficacité de ces instruments, adoptés pour apporter des réponses et des solutions aux graves violations commises contre les enfants en période de conflit.

Enfin, je souhaite conclure en évoquant le rôle que peuvent jouer les opérations de maintien de la paix par rapport à ce programme. En tant que pays fournisseur de contingents, l'Uruguay démontre sur le terrain son engagement sans équivoque en faveur de la protection de la population civile en général et des enfants en particulier, en appuyant la recommandation

visant à prévoir des dispositions spécifiques relatives à la protection des enfants dans toutes les opérations de maintien de la paix. S'agissant de ce point, nous pensons qu'il faut renforcer au sein de ces opérations les fonctions de surveillance et de communication de l'information sur les violations commises contre des enfants, les doter d'experts en la matière et leur allouer des ressources financières à ces fins. Il faut d'autre part dispenser aux contingents préalablement au déploiement une formation à la protection des enfants et à la prévention de leur exploitation sexuelle.

L'histoire de l'humanité même montre que les guerres ne font pas de vainqueurs mais uniquement des victimes et des destructions. Parmi les millions de morts, de blessés et de mutilés, sur les plans physique et psychologique, les principales victimes des conflits armés sont les enfants, garçons et filles. Selon des données de l'UNICEF sur les enfants nés en période de conflit, 86,7 millions d'enfants de moins de sept ans n'ont connu que la guerre. Cette terrible réalité montre que les conflits armés les privent de leur enfance, de leur sécurité, de leur famille et de leurs émotions, qu'ils leur volent leur innocence et leur dénient le droit de jouer, d'apprendre et de s'amuser comme les autres enfants. Suffisamment de choses leur ont déjà été refusées; il nous incombe maintenant collectivement de ne pas les priver de leur avenir, de leurs chances et de leurs rêves.

Un jour, nous devrons tous apprendre que l'on ne touche pas aux enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à rappeler à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes maximum afin que le Conseil puisse mener à bien ses travaux avec diligence. Les délégations ayant une longue déclaration sont priées de bien vouloir en distribuer le texte par écrit et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle. Je demande également à tous les orateurs de bien vouloir s'exprimer à une cadence raisonnable afin que l'interprétation de leurs déclarations puisse être faite avec exactitude.

J'informe toutes les personnes concernées que la séance se poursuivra sans interruption pendant l'heure du déjeuner, étant donné le nombre élevé d'orateurs.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Erlan Idrissov, Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan.

M. Idrissov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à saluer la Malaisie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je me joins aux orateurs précédents pour remercier l'Ambassadeur Ramlan Bin Ibrahim d'avoir convoqué ce débat public important et fort opportun pour examiner les graves violations dont sont victimes les enfants en période de conflit armé. Je veux aussi remercier solennellement le Secrétaire général, que j'ai pu voir il y a quelques minutes, des observations très éclairantes qu'il a faites plus tôt et de ses efforts sincères et inlassables pour remédier à cette douloureuse question. Ma délégation salue Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, et M. Anthony Lake, Directeur général de l'UNICEF, que j'ai eu l'occasion de féliciter en personne, ainsi que le Groupe de travail du Conseil sur le sort des enfants en temps de conflit armé pour les efforts qu'ils déploient sans compter afin de s'attaquer à ce problème.

Malgré l'action internationale et une attention mondiale croissante, les enfants continuent d'être touchés de manière disproportionnée pendant et après les conflits. Cette situation requiert d'urgence une action énergique de la part des États Membres. Mon pays souscrit à la campagne de l'UNICEF « Des enfants, pas des soldats » et appelle instamment à la mise en œuvre rapide et intégrale des plans d'action destinés à mettre fin aux violations à l'encontre des enfants.

Nous appelons à une volonté politique et un engagement accrus des États Membres afin d'envisager le problème sous un angle plus large en appuyant la réadaptation et la réinsertion à long terme des enfants, des enfants soldats et tout particulièrement des filles pour qu'ils retrouvent une vie normale. Les programmes d'éducation, la formation professionnelle et un soutien psychologique adapté doivent être intégrés afin que les ex-enfants soldats soient traités comme des victimes et non comme des menaces à la sécurité.

Nous estimons que le dispositif que représentent les organisations non gouvernementales, notamment des organisations comme Watchlist on Children and Armed Conflict, Alliance Internationale Save the Children et l'Appel de Genève, doit être mobilisé afin d'amener davantage d'acteurs non étatiques à souscrire à l'Acte d'engagement proposé par ce dernier pour la protection des enfants des effets des conflits armés. Nous sommes convaincus qu'il faut tout mettre en œuvre pour protéger les écoles, les hôpitaux et les installations à caractère humanitaire des attaques afin de garantir un accès sûr à l'éducation et aux soins de santé. À cet égard, mon pays s'est porté coauteur de la résolution 2286 (2016) adoptée

récemment sur la question. Le Kazakhstan a également signé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et appellent les parties à un conflit à respecter les lignes directrices de Lucens pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés qu'elle contient.

Conscients du rôle important que l'éducation peut avoir dans la promotion de la paix et de la stabilité, nous avons alloué un total de 53 millions de dollars à divers projets humanitaires en Afghanistan. À notre actif en matière d'assistance, citons notamment la construction de plusieurs écoles et hôpitaux dans ce pays ainsi que le financement d'une bourse d'études annuelle pour les étudiants afghans.

État pleinement attaché à ses obligations internationales, le Kazakhstan a ratifié, en juillet 2011, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et adapté la loi nationale sur les droits de l'enfant en conséquence. Nous avons également pris des mesures juridiques pour interdire le recrutement des personnes de moins de 18 ans ou leur utilisation comme mercenaires, et avons durci les dispositions du Code pénal pertinentes. Dans le cadre de nos programmes scolaires, nous mettons l'accent sur l'éducation interconfessionnelle et interethnique afin de forger une identité nationale fondée sur les valeurs humaines partagées de la tolérance dans le contexte de la mondialisation, et prévenir ainsi l'extrémisme violent.

Nous voudrions faire les recommandations suivantes en vue du renforcement des capacités de l'ONU en matière de protection des enfants en temps de conflit armé.

La gravité de la situation exige que les mandats de protection de l'enfance fassent pleinement partie des activités du Conseil de sécurité et des missions de maintien de la paix et autres missions politiques spéciales, avec des capacités spécifiquement dédiées à la protection de l'enfance à tous les niveaux. Une formation spéciale des effectifs militaires, de police et civils avant le déploiement permettrait de garantir l'efficacité des activités de détection, de recherche, de sauvetage et de réadaptation, ainsi que des procédures de surveillance et de communication de l'information, menées au nom des petites victimes. La protection de l'enfance doit aussi faire partie intégrante de tous les processus de paix.

Nous avons dernièrement appris que le soi-disant État islamique d'Iraq et du Levant, ou Daech, ainsi qu'il se fait appeler, avait le projet abject d'utiliser massivement des enfants pour en faire de futurs terroristes. Ce sont là des desseins tout à fait répréhensibles et totalement inadmissibles, et nous devons agir de manière unie et à l'échelle mondiale pour les déjouer.

Un autre aspect de la question a trait aux migrations massives et aux flots de réfugiés. En ce qui concerne l'afflux massif de réfugiés, les États d'origine, de transit et de destination doivent être tenus comptables au regard de leur obligation de protéger les enfants.

Tous les éléments de cette approche intégrée supposent une plus grande coordination entre tous les États Membres, et tout particulièrement les membres du Conseil de sécurité, le Département des opérations de maintien de la paix, le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, les équipes de pays des Nations Unies sur le terrain et, bien sûr, le Conseil des droits de l'homme.

Le Kazakhstan a l'honneur d'avoir été élu pour un mandat de deux ans au Conseil pour la période 2017-2018. Nous nous engageons à assumer cette responsabilité avec le plus grand sérieux et nous considérons que faire respecter les droits, la dignité et la protection des enfants en temps de conflit armé est une mission des plus sacrée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Sandoval Mendiolea (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Malaisie d'avoir organisé le présent débat public, ainsi que le Secrétaire général, le Directeur général de l'UNICEF et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armés de leurs interventions.

Mon pays s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant du Canada au nom du Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés.

Le Mexique condamne tous les actes qui compromettent les droits et le bien-être des enfants, filles, garçons et adolescents, y compris dans les situations de conflit armé où les droits fondamentaux des enfants sont particulièrement fragilisés.

Le débat d'aujourd'hui est particulièrement pertinent, puisque cela fait 20 ans que la question a été

inscrite pour la première fois à l'ordre du jour du Conseil. À l'époque, il y avait eu une prise de conscience et un consensus au sein de la communauté internationale sur l'importance de prévenir et de combattre le recrutement et l'utilisation d'enfants par les groupes armés en toutes circonstances. Au cours de ces 20 années, nous avons enregistré des progrès importants, notamment avec la création de la liste des parties qui commettent des violations graves contre des mineurs figurant en annexe au rapport annuel du Secrétaire général.

Toutefois, nous sommes conscients que des défis inquiétants subsistent, notamment le fait que les violations graves ont gagné en intensité dans un certain nombre de situations de conflit armé, le caractère prolongé des conflits et leurs conséquences sur les déplacements forcés et les mineurs, ainsi que le recours à l'extrémisme violent et le recrutement d'enfants par diverses parties à des conflits armés.

Ces faits doivent nous inciter à réaffirmer notre détermination collective à faire en sorte que cette question demeure au centre des préoccupations internationales. Le Gouvernement mexicain appuie l'important travail du Bureau de la Représentante spéciale. Il est indispensable que ce travail, notamment dans le cadre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information, soit pleinement respecté par toutes les parties concernées. Les rapports qui sont établis doivent être acceptés et valorisés, car ils constituent un plaidoyer transparent et objectif en faveur de l'intérêt supérieur des enfants en situation de grande vulnérabilité.

Nous tenons aussi à dire que nous sommes profondément préoccupés par les conséquences sur les enfants de l'augmentation des déplacements forcés ces dernières années. Les enfants déplacés ou réfugiés risquent doublement d'être victimes de violations graves de leurs droits humains. Il est fondamental que le Conseil renouvelle ses appels à toutes les parties à un conflit et à la communauté internationale en faveur du respect du droit international et des droits des enfants, qui sont les principales victimes des conflits et de la violence.

C'est pour cette raison que le Mexique est l'un des fers de lance du Mouvement mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants, une initiative qui vise à garantir les conditions permettant aux enfants de connaître une vie sans violence. Nous réaffirmons la volonté de notre gouvernement d'œuvrer, au Mexique et ailleurs, à la promotion de cette initiative mondiale. De même, nous renouvelons notre soutien à la campagne « Des enfants, pas des soldats », lancée en 2014 par le Bureau de la Représentante spéciale et l'UNICEF, ainsi que notre détermination inébranlable à faire en sorte que ses objectifs soient atteints.

Nous accueillons favorablement – et suivrons régulièrement – les mesures prises par l'ONU pour prévenir et combattre les violences et abus sexuels commis par des personnels des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix, dont des mineurs ont malheureusement été victimes. Nous jugeons indispensable de veiller au respect de la politique de tolérance zéro à l'encontre des actes d'exploitation et d'abus sexuels commis par des agents, qu'ils soient civils ou militaires, des opérations de maintien de la paix ou de toute autre force autorisée par le Conseil de sécurité, et de traduire en justice tous ceux qui ont commis de tels actes.

Nous souhaitons une nouvelle fois appeler les membres du Conseil : premièrement, à promouvoir les mesures qui contribuent au plein respect du droit international; deuxièmement, à inclure des dispositions spécifiques visant la protection des mineurs dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, pour parvenir à une protection transversale des enfants sur le terrain; troisièmement, à inciter les parties au conflit à intégrer, dans les discussions ou les négociations de paix, des mesures destinées à la protection de l'enfance; quatrièmement, à demander aux comités des sanctions qui ne l'ont pas encore fait d'inclure dans les critères applicables les violations graves des droits de l'enfant, dans le but de renforcer les mesures contre les auteurs multirécidivistes de ces violations; et, cinquièmement, à assurer un suivi plus systématique des décisions et recommandations du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé, en particulier lorsqu'il examine les situations de conflit inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Enfin, je voudrais réaffirmer que le plein respect des droits de l'enfance ne peut être instauré que lorsque règnent la paix et la sécurité. C'est pourquoi la prévention des conflits et la recherche d'une paix durable doivent être l'objectif prioritaire de la communauté internationale. Il nous faut redoubler d'efforts, conformément aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), afin de trouver des solutions à long terme qui permettront d'atténuer les causes à l'origine des conflits armés, de prendre soin des populations les plus vulnérables et d'indemniser les victimes des violations graves du droit international humanitaire. Dans ce contexte, la priorité

que défend le Mexique devant le Conseil restera la prévention et l'atténuation des souffrances de ceux qui sont l'avenir et le présent de nos sociétés. Nous avons l'obligation éthique et morale de protéger les droits des mineurs quelles que soient les circonstances et de convertir le climat d'adversité en climat de possibilités pour tous les enfants du monde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, féliciter la Malaisie de son accession à la présidence du Conseil et de son organisation du présent débat public, qui tombe à point nommé.

D'après le rapport du Secrétaire général (S/2016/360), 2015 a, malheureusement, été une nouvelle année d'horreur pour les enfants pris au piège dans les zones de conflit et ciblés par les belligérants, sans aucun égard au droit international humanitaire ou au bien-être de nos enfants. Le mépris total des civils, y compris les enfants, dont font preuve Daech, Al-Qaida et leurs affiliés, en particulier en Syrie et en Iraq, est singulièrement choquant, et la prolifération des tactiques violentes employées par ces groupes est préoccupante. Les extrémistes violents ont fait des enlèvements massifs un trait de leurs opérations pour semer la terreur, diffuser leur propagande politique, obtenir des rançons, mener des représailles ou se livrer à l'exploitation sexuelle. Les bandes de Boko Haram font des ravages dans certaines parties du Nigéria et terrorisent les enfants. De la même manière, le fait que des enfants de minorités religieuses ou ethniques sont pris pour cible est aussi une source de grave préoccupation.

La situation des enfants au Yémen, et en particulier la multiplication par six, établie par l'ONU, du nombre d'enfants tués ou mutilés, est elle aussi extrêmement inquiétante. Le rapport du Secrétaire général indique que 60 % des 1 953 enfants victimes, dont 785 tués et 1 168 blessés, sont le résultat des frappes aériennes. Cela représente une hausse exponentielle et intolérable par rapport à l'année 2014 tout entière et ne laisse aucun doute sur la manière dont l'intensité du conflit au Yémen peut conduire à des crises humanitaires.

Selon l'édition 2015 du rapport du Secrétaire général sur cette question (S/2015/409) – et d'autres organismes des Nations Unies l'ont confirmé –, dans la seule bande de Gaza entre le 8 juillet et le 26 août 2014, 540 enfants palestiniens ont été tués et 2 955 blessés, dont près de 1 000, selon les estimations, seraient désormais handicapés à vie, à la suite de la dernière invasion israélienne. Le nombre d'écoles, de jardins d'enfants et d'hôpitaux endommagés, voire complètement détruits, par les forces israéliennes au cours de la même période est le plus élevé enregistré en 2014 toutes situations confondues. La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, doit déployer des efforts de suivi sérieux pour mettre fin à l'impunité d'Israël et veiller à ce que justice soit faite pour les victimes. Cette impunité a incité le Gouvernement israélien à prendre des « mesures restreignant davantage les droits des Palestiniens, y compris des enfants » (*S/2016/360, par. 79*).

Alors que des enfants sont tués et que leurs foyers, leurs écoles et leurs hôpitaux sont détruits, il est décevant que des pressions indues soient exercées, parfois avec succès. L'an dernier, Israël n'a pas été inscrit sur la liste des parties visées à l'annexe I du rapport du Secrétaire général, alors qu'il prend manifestement les enfants pour cible à Gaza. Cette année, au Yémen, la coalition menée par l'Arabie saoudite a tout d'abord été inscrite sur ladite liste, sur la base des conclusions de l'ONU selon lesquelles elle était directement responsable de 60 % des victimes recensées parmi les enfants, notamment de la mort de 785 enfants due à des campagnes de bombardement. Mais, étonnamment, son nom a finalement été retiré de la liste.

Enfin, les frappes aériennes au Yémen, qui ont déjà entraîné la mort de centaines d'enfants yéménites, ont-elles eu d'autre résultat que de renforcer Daech et Al-Qaida? Tandis que le monde semble en général ne pas avoir conscience de la mort et des souffrances des enfants yéménites, ou y être indifférent, la communauté internationale peut-elle être protégée contre la menace stratégique croissance que font peser le terrorisme et l'extrémisme violent?

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je félicite la Malaisie de son accession à la présidence du Conseil et je lui présente tous mes vœux de succès. Nous remercions également la présidence malaisienne de nous avoir invités à participer au présent débat et nous saluons le rôle que joue la Malaisie à la présidence du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

Je remercie particulièrement le Secrétaire général, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Leila Zerrougui, et le Directeur général de l'UNICEF, Anthony Lake, de leurs exposés.

Vingt ans se sont écoulés depuis que le rapport de Graça Machel sur l'impact des conflits armés sur les enfants (voir A/51/306) a été publié. En dépit des efforts constants qui ont été déployés pour protéger les enfants depuis que cette question a été inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, et malgré certaines avancées – comme l'initiative « Des enfants, pas des soldats », entre autres –, les enfants restent les premières victimes des conflits armés.

Ma délégation est profondément préoccupée par l'augmentation du nombre de violations graves des droits des enfants. Nous condamnons très fermement les violations des droits des enfants décrites dans le rapport du Secrétaire général (S/2016/360), qui sont commises par des groupes tels que les Chabab, Boko Haram ou Daech, ainsi que par d'autre mouvements religieux. Ces groupes exploitent des enfants, les mutilent, les enrôlent dans les forces armées, les privent de liberté, les enlèvent et les exploitent sexuellement.

La détérioration de la situation des personnes déplacées en raison des conflits a également de graves répercussions sur les enfants, notamment en Syrie et au Soudan du Sud. Ma délégation affirme que le meilleur moyen de protéger les enfants de manière adéquate est de garantir une paix durable et de prévenir les conflits ou de les circonscrire. Cela recouvre la nécessité de mettre fin à toute les formes d'occupation et d'appliquer le droit international et le droit international humanitaire.

Les enfants palestiniens sont les premières victimes d'Israël, qui poursuit son occupation militaire et maintient ses pratiques de terreur et ses politiques agressives. Israël poursuit également son siège et continue de porter gravement atteinte au droit international, sans avoir à craindre de sanctions ni qu'on lui demande des comptes. Il continue d'avoir recours à une force excessive contre les enfants, notamment des exécutions par balles. Israël détient des enfants dans ses prisons, les maltraite, les torture et les exploite. Ils sont jugés par des tribunaux militaires alors qu'ils n'ont pas l'âge de passer en justice. Israël continue de détruire des maisons, de provoquer des déplacements forcés et de s'en prendre à des hôpitaux et à des écoles, sans compter les crimes commis par les colons terroristes.

Nous demandons une fois de plus au Conseil de sécurité de faire porter à Israël la responsabilité pénale et juridique des infractions graves qu'il commet. Nous prions le Conseil de contraindre Israël à libérer les prisonniers, notamment les enfants, et à mettre fin aux enlèvements et à l'exploitation. Nous appelons également à la mise en place de mesures immédiates pour mettre fin à l'occupation, conformément à l'Initiative de paix arabe proposée par le Royaume d'Arabie saoudite et aux décisions internationales pertinentes. Nous appelons également à rétablir les frontières du 4 juin 1967 et à appuyer la création d'un État palestinien, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Royaume d'Arabie saoudite est profondément préoccupé par la souffrance des enfants syriens. Il condamne les atteintes quotidiennes aux droits des enfants commises par les forces syriennes. Ces enfants sont tués ou défigurés et leurs maisons détruites. Les frappes aériennes se poursuivent et s'intensifient, tout comme l'utilisation de barils d'explosifs; des écoles, des hôpitaux et des professionnels de la santé sont délibérément pris pour cible. Ma délégation condamne fermement les pratiques des milices basidjis iraniennes, qui organisent des campagnes pour enrôler des enfants dans les combats en Syrie. Nous condamnons également le renforcement du Corps des gardiens de la révolution islamique en Syrie, ainsi que des activités du Hezbollah et d'autres milices religieuses. Tous ces groupes commettent des crimes contre les enfants en Syrie.

Nous condamnons par ailleurs la détention d'enfants par les forces de sécurité. Ces enfants sont souvent soumis à des tortures, auxquelles ils succombent parfois.

Les autorités syriennes utilisent le siège comme arme de guerre. Aujourd'hui, Alep est menacée d'un massacre et d'un nettoyage ethnique. Des enfants manifestent à Alep sur les ruines de leurs maisons car la communauté internationale les ignore, ne les protège pas et les expose à un danger mortel. Les enfants, les femmes et les personnes âgées d'Alep lancent un appel à l'aide. Alep a connu de nombreux massacres, et si elle n'est pas secourue, ce serait une honte pour le Conseil de sécurité et la conscience de l'humanité tout entière.

Nous exhortons le Conseil de sécurité à protéger immédiatement les civils et les enfants d'Alep et de toutes les villes syriennes. Nous appelons le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à jouer son rôle pour faire parvenir l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin en Syrie.

Le Royaume d'Arabie saoudite a répondu à l'appel au secours du Président du Yémen, M. Hadi, et du peuple yéménite suite au coup d'État organisé par les milices houthistes et l'ancien Président Saleh. Conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, une coalition a été constituée au Yémen, et tous les moyens sont mis en œuvre pour réaliser l'objectif de cette mission, à savoir protéger les civils, notamment les enfants. Cette démarche vise à relancer le processus de transition, conformément à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe.

Nous appuyons également les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed. Nous avons soutenu les consultations qu'il a organisées au Koweït, qui ont abouti à l'adoption d'une déclaration, mais la partie opposée campe sur ses positions. Le Conseil se doit de condamner cette attitude des rebelles, et il doit les contraindre à mettre en œuvre les dispositions de la résolution 2216 (2015), ainsi que les dispositions de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et les résultats du dialogue national.

Lorsque nous parlons des victimes civiles au Yémen, il ne faut pas oublier que des milices houthistes ont commis de nombreuses exactions, transformé des hôpitaux et des écoles en casernes et causé la mort de milliers de civils, notamment d'enfants. Ces milices s'attaquent à mon pays et à ses frontières, et ces attaques ont déjà tué près de 500 civils, provoqué le déplacement de milliers de personnes et la destruction de bâtiments, dont 23 écoles, 1 700 logements et 75 bâtiments publics, y compris des hôpitaux et des installations sanitaires. Ces attaques ont provoqué la fermeture d'écoles et perturbé l'éducation de milliers d'élèves. Depuis la fin des combats, le 10 avril, les milices houthistes et leurs alliés ont effectué près de 1 700 incursions à l'intérieur du Royaume d'Arabie saoudite, notamment en utilisant près d'une vingtaine de missiles balistiques, qui ont fait de nombreuses victimes civiles.

Ma délégation condamne dans les termes les plus fermes l'enrôlement d'enfants par les milices houthistes. La coalition a remis ces enfants aux autorités yéménites sans condition, afin qu'ils puissent retourner dans leurs familles, après leur avoir fourni une aide et une assistance financière, en coopération et en coordination avec le Comité international de la Croix-Rouge et l'UNICEF. Je peux affirmer aujourd'hui que les forces de la coalition ne détiennent aucun enfant, y compris des enfants soldats, au Yémen.

Le Royaume d'Arabie saoudite et les forces de la coalition se sont engagés à respecter le droit international et le droit international humanitaire. Le Royaume d'Arabie saoudite a récemment entériné la résolution 2286 (2016), qui appelle à traduire en justice ceux qui commettent des crimes contre les civils et les enfants ou qui attaquent des hôpitaux et autres installations médicales. À cet égard, nous avons adopté des règles d'engagement et de comportement claires afin de protéger les civils, en respectant les principes de proportionnalité et de discrimination. L'utilisation d'armes contre les civils est interdite, et ces derniers sont protégés en toutes circonstances, ce qui comprend également leur évacuation des zones de conflit ou de combat. Les opérations au Yémen sont soumises à un examen périodique complet afin d'éviter les effets adverses sur les civils. Nous prenons des mesures correctives, le cas échéant.

Le Royaume d'Arabie saoudite considère que les enfants sont une priorité absolue et croit fermement qu'ils doivent toujours passer d'abord. Il n'y a aucune raison de prendre les civils pour cible en période de conflit, surtout les enfants. Les enfants doivent être à l'école, pas sur les lignes de front. Les enfants ont le droit absolu à la vie et à l'éducation, ils ont le droit de jouer loin du sifflement des balles et du bruit des bombes. Le Royaume d'Arabie saoudite s'est engagé sans équivoque à protéger les enfants et les civils et tient dûment compte de toute allégation concernant des violations des droits des civils. Le Royaume et les forces de la coalition ont créé, en février, une équipe spéciale chargée d'enquêter sur les cas et allégations d'attaque contre des civils, en coordination avec la Commission nationale d'enquête. Nous présenterons nos conclusions à l'ONU dès que possible.

Le Royaume d'Arabie saoudite a été parmi les premiers à participer aux efforts de reconstruction du Yémen. Entre 2010 et 2015, nous avons contribué à hauteur de 3,25 milliards de dollars, dont 1,75 milliard affecté aux services de santé, d'éducation et de développement économique. Nous sommes les principaux donateurs d'aide humanitaire au Yémen depuis 2015. Depuis sa création le 13 mai 2015, le Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaires a distribué une aide pour un montant de plus de 440 millions de dollars dans toutes les régions du Yémen. Nous fournissons également une aide médicale et humanitaire aux réfugiés yéménites à Djibouti, en Jordanie et au Soudan. Nous accueillons plus d'un million de réfugiés, et tous les enfants yéménites ont pu s'inscrire dans nos écoles et nos universités.

Nous fournissons des soins et services médicaux à des milliers de blessés yéménites en Arabie saoudite, ainsi qu'en Jordanie, au Soudan et au Yémen, de même qu'une assistance à l'éducation et un appui psychosocial aux victimes des mines, y compris les enfants.

Pour terminer, je voudrais insister sur les points suivants. Nous saluons le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies et ses organismes, ainsi que les efforts qu'ils déploient pour protéger les civils dans les conflits armés, en particulier les enfants. Mais nous pensons aussi que l'ONU doit pouvoir mener à bien ses missions loin des pressions, loin des tentatives d'influer sur ses décisions. Le Royaume d'Arabie saoudite sera toujours parmi les premiers à offrir son aide au système des Nations Unies, mais nous estimons que l'Organisation doit accomplir sa mission en toute neutralité, objectivité et transparence. Elle doit faire des efforts supplémentaires pour obtenir des informations fiables et ne pas se contenter de sources non fiables pour la rédaction de ses rapports et de ses documents, le but devant être d'améliorer les conditions de vie des enfants dans les conflits armés.

Nous regrettons le manque de précision et d'information qui a conduit à inscrire la coalition dans la liste des pays ayant commis des violences contre les civils, sans raison valable. Nous n'avons pas eu l'occasion de fournir des informations à l'avance et saluons la décision courageuse prise par le Secrétaire général de retirer la coalition de la liste. Je rappelle que nous avons invité l'ONU à envoyer un représentant ou des responsables à Riyad afin de discuter de la situation avec nous. Cette invitation tient toujours.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à la représentante du Luxembourg.

Mme Lucas (Luxembourg) : Je voudrais, Madame la Présidente, vous remercier d'avoir organisé l'important débat de ce jour, ainsi que tous les intervenants qui y ont contribué.

Le Luxembourg s'associe pleinement à l'intervention de l'Union européenne, ainsi qu'à celle du Canada au nom du Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés.

Il y a 20 ans, en août 1996, Graça Machel publiait son rapport consacré à l'impact des conflits armés sur les enfants (voir A/51/306). Depuis cette date, nous avons élaboré collectivement, étape par étape, un mécanisme de protection des enfants qui compte parmi les succès incontestables de l'Organisation des Nations Unies. Nous l'avons fait dans le consensus, unis dans la conviction que les enfants représentent pour chaque nation ce qu'il y a de plus sacré. Grâce à ce mécanisme, au centre duquel se trouvent le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé et le mécanisme de surveillance et de communication de l'information, des dizaines de milliers d'enfants ont pu être secourus, libérés des rangs armés, réintégrés dans leurs familles et retrouver le chemin de l'école.

Tous les pays dont les forces de sécurité nationales figurent dans les annexes au rapport annuel du Secrétaire général ont à présent signé un plan d'action avec l'ONU pour mettre fin aux violations graves contre les enfants. Cela doit beaucoup à la mobilisation accrue suscitée par la campagne « Des enfants, pas des soldats » lancée par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et l'UNICEF en 2014. Nous nous félicitons que le Soudan ait pris à son tour cet engagement en signant le 27 mars dernier un plan d'action en présence de Mme Leila Zerrougui. Il s'agit à présent de bâtir sur cette volonté politique afin d'aboutir dans les meilleurs délais à la plein mise en œuvre du plan d'action.

Au-delà de la campagne « Des enfants, pas des soldats », d'autres avancées sont à relever au cours de l'année écoulée, telles que l'intensification du dialogue entre la Représentante spéciale et les groupes armés non étatiques, dont on sait qu'ils constituent la majorité des partis au conflit figurant aux annexes du rapport du Secrétaire général. Cela a déjà porté ses fruits pour la Colombie. Nous saluons également la décision du Secrétaire général de suspendre de toute participation aux opérations de paix les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui figurent aux annexes de ses rapports annuels. Mais si des progrès ont été faits, beaucoup reste à faire. Le rapport annuel du Secrétaire général dresse en effet un tableau bien sombre de la situation en 2015.

En Afghanistan, les enfants sont touchés de façon disproportionnée par la recrudescence des attaques. L'année dernière, une victime civile sur quatre était un enfant. En Syrie, l'enrôlement en masse et l'utilisation d'enfants par Daech se sont poursuivis, tout comme les attaques, en particulier par le Gouvernement, contre des écoles et des hôpitaux, notamment du fait de l'utilisation croissante de frappes aériennes et d'armes explosives dans des zones peuplées. Les cas d'enlèvements d'enfants ne restent que trop courants en Iraq ou en République centrafricaine, voire au Soudan du Sud, où

ils ont encore augmenté. Au Yémen, le nombre d'enfants tués ou mutilés au cours de l'année 2015 a été multiplié par six.

Pour cette raison, nous réaffirmons notre soutien sans équivoque au mandat de la Représentante spéciale qui œuvre sans relâche à la protection des enfants en temps de conflit armé. L'indépendance de son travail ne saurait être remise en cause. Nous comptons sur tout un chacun pour la respecter. Nous réaffirmons notre confiance sans faille dans les instruments de protection et, notamment, dans le mécanisme de surveillance et de communication de l'information, mis en place par le Conseil et qui vérifie l'exactitude de toutes les informations consignées dans le rapport annuel et ses annexes. Ce rapport est le fruit de vastes consultations menées au sein du système des Nations Unies, au Siège et sur le terrain, et avec les États Membres concernés. Nous réaffirmons notre volonté de voir dans les opérations concernées les conseillers pour la protection de l'enfance continuer à exercer leur mandat spécifique.

Voilà pourquoi nous continuons également d'appuyer de façon concrète le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général tout conne le Département des opérations de maintien de la paix. Nous avons de même décidé de soutenir un projet de recherche de l'Université des Nations Unies, réalisé en partenariat avec l'UNICEF, et qui doit permettre de développer des outils afin de mieux guider l'action du personnel de l'ONU sur le terrain pour prévenir, protéger et désengager les enfants de la violence extrême.

Alors que nous célébrons cette année le vingtième anniversaire du programme pour les enfants et les conflits armés, nous devons redoubler d'efforts pour renforcer la protection des enfants. Si notre détermination venait à fléchir, nous serions jugés sévèrement par l'histoire.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Thoms (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général, la Représentante spéciale, Mme Leila Zerrougui, et le Directeur général de l'UNIEF, M. Anthony Lake, de leurs exposés détaillés et riches d'informations.

L'Allemagne s'associe aux déclarations que doivent faire l'observateur de l'Union européenne et le représentant du Canada au nom du Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés.

Il y a 20 ans, en août 1996, Graça Machel, présentait à l'Assemblée générale son rapport historique sur l'impact des conflits armés sur les enfants (voir A/51/306). Le cadre normatif que nous avons établi depuis lors a contribué à certains succès majeurs. Quelque 150 000 enfants soldats ont été libérés. Neuf parties à un conflit ont mis en œuvre avec succès des plans d'action visant à mettre fin et à prévenir l'enrôlement d'enfants, et ont été par conséquent retirées de l'annexe au rapport du Secrétaire général (S/2016/360). En tant qu'ex-Président du Groupe de travail sur les enfants en temps de conflit armé, l'Allemagne est fière d'avoir contribué à l'élaboration de cet indispensable cadre. Pourtant, malgré ces accomplissements, les enfants, ainsi que d'autres civils, sont de plus en plus victimes d'attaques délibérées, les rendant vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux atteintes. L'Allemagne reste particulièrement préoccupée par l'augmentation des violences graves signalées par le Secrétaire général en Afghanistan, en Somalie, au Soudan du Sud, en Syrie et au Yémen.

Le programme pour les enfants et les conflits armés demeure plus pertinent que jamais. La poursuite du renforcement des mécanismes des Nations Unies pour la protection des enfants et leur mise en œuvre de façon impartiale et objective est à la fois une question urgente et une priorité absolue. Il existe de nombreux exemples de la façon dont ces mécanismes ont amélioré très concrètement la vie de milliers d'enfants sur le terrain. Ainsi, les forces armées de huit gouvernements figurant à l'annexe du rapport du Secrétaire général ont maintenant signé des plans d'action nationaux et se sont engagées à prendre des mesures spécifiques pour mettre fin à la victimisation des enfants. Nous saluons l'adoption tout récemment d'un tel plan d'action par le Soudan et attendons qu'il soit désormais rapidement mis en œuvre.

L'Allemagne salue le travail effectué par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et appuie pleinement son mandat. Grâce à sa campagne « Des enfants, pas des soldats », la Représentante spéciale, Mme Leila Zerrougui, a inlassablement martelé un message clef : les enfants sont les victimes, pas les responsables, des violences et doivent donc être traités comme telles. Nous voudrions aussi féliciter les missions des Nations Unies sur le terrain de leur travail jour après jour pour mettre en œuvre le mécanisme de surveillance et de communication de l'information – l'élément clef du succès du programme realtif aux enfants en temps de

conflit armé. Nous devons veiller à ce que les missions des Nations Unies continuent de recevoir les ressources adéquates dont elles ont besoin pour s'acquitter de leur travail de protection de l'enfance.

Le débat sur la façon de promouvoir le programme relatif aux enfants en temps de conflit armé est toujours excessivement centré sur New York. Mais New York ne peut qu'élaborer des directives. La mise en œuvre doit avoir lieu ailleurs. C'est pourquoi l'Allemagne est attachée à mieux sensibiliser à la protection des enfants sur le terrain. La protection des enfants et la réintégration des ex-enfants soldats dans leurs sociétés respectives reste un important aspect de nos discussions bilatérales avec nos partenaires. Nous continuerons d'appuyer la formation de groupes locaux des amis des enfants touchés par les conflits armés. La récente formation du Groupe des amis en Afghanistan en est un exemple, et l'Allemagne est fière d'assumer la présidence de ce groupe.

Enfin, les échanges sur le sort des enfants en temps de conflit armé au Conseil de sécurité ne doivent pas se limiter à ce type de débat thématique. Il nous faut renforcer aussi la formulation relative à la protection des enfants dans les résolutions du Conseil concernant un pays donné. C'est pourquoi nous accueillons très favorablement le fait que le mandat renouvelé de la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq contient maintenant un paragraphe distinct sur la protection des enfants en Iraq. L'Allemagne salue les efforts inlassables de la Malaisie pour faire en sorte que la question des enfants en temps de conflit armé soit prise en compte dans tous les travaux du Conseil.

Étant donné où nous en sommes, 20 ans après la présentation du rapport Machel et cinq ans après l'adoption de la résolution 1998 (2011) concernant les attaques contre les écoles et les hôpitaux durant la dernière présidence allemande du Conseil, je voudrais terminer en réaffirmant l'engagement sans faille de l'Allemagne en faveur de la protection des enfants victimes des conflits armés et aux côtés de la Représentante spéciale, Mme Leila Zerrougui, et de son équipe. La mise en œuvre du programme relatif au sort des enfants en temps de conflit armé est plus urgente que jamais et restera l'une de nos priorités absolues.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter la présidence malaisienne du Conseil d'avoir organisé le présent débat et remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, et le Directeur général de l'UNICEF, M. Lake, de leurs exposés et de leur travail s'agissant de trouver les moyens de nous aider à mieux prévenir et endiguer les fléaux qui continuent d'affecter les enfants en temps de conflit armé.

L'Italie s'associe à la déclaration que doit faire l'observateur de l'Union européenne et à celle que doit faire le représentant du Canada au nom du Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés. Je tiens à ajouter les observations suivantes à titre national.

La célébration, cette année, du vingtième anniversaire de la création du mandat de Représentant spécial pour le sort des enfants en temps de conflit armé, que nous appuyons énergiquement, représente une occasion inestimable de mesurer les progrès faits et d'évaluer les échecs subis par la communauté internationale dans ce domaine. Au cours de cette période, de remarquables progrès ont été enregistrés dans la démobilisation des enfants soldats et dans leur réintégration dans leurs communautés d'origine. Surtout, 20 ans plus tard, nous saluons tout particulièrement la manière dont le cadre normatif et institutionnel en faveur de la protection des enfants en temps de conflit armé a evolué pour devenir plus solide, essentiellement par le biais de l'institution d'un mécanisme de surveillance et de communication de l'information, créé par la résolution 1612 (2005).

L'année dernière, deux autres mesures remarquables ont été prises : l'adoption de la résolution 2225 (2015), qui reconnaît l'enlèvement en temps de conflit armé comme critère d'inscription dans les annexes aux rapports annuels du Secrétaire général, et l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), dans lequel les États Membres se sont engagés à prendre immédiatement des mesures efficaces pour éliminer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, et à assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants, notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats.

Mais bien plus pertinente encore que ces documents et résolutions est leur mise en œuvre concrète. À cet égard, la contribution de l'Italie au traitement de cette très délicate question est multiforme.

Premièrement, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité en 2007 et 2008, nous avons fermement appuyé l'inclusion de dispositions spécifiques sur la protection de l'enfance dans les mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui est maintenant une pratique courante du Conseil, et avons participé activement à l'élaboration de la résolution 1820 (2008) relative à la violence sexuelle en temps de conflit armé. Il s'agit de la première résolution reconnaissant de manière explicite que la violence sexuelle, quand elle est employée comme tactique de guerre, peut exacerber les conflits et entraver le retour à la paix et à la sécurité. Nous sommes prêts à ajouter de nouveau notre pierre à l'édifice en tant que membre du Conseil de sécurité l'année prochaine.

Deuxièmement, nous continuons de participer aux efforts dans le cadre de nos centres de formation. L'examen des opérations de paix a proposé des recommandations utiles sur la façon dont cette question importante peut être examinée dans le cadre de la planification et de la conduite des opérations de maintien de la paix. Nous considérons que la formation ciblée du personnel de l'ONU aux droits de l'enfant doit demeurer une tâche primordiale pour assurer un maintien de la paix efficace sur le terrain.

Troisièmement, nous réaffirmons notre attachement politique au droit humanitaire, menacé par la participation d'acteurs non étatiques à des conflits. Dans cet esprit, l'Italie s'est associée à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, qui appuie le Projet de lignes directrices de Lucens pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés, promue par une coalition de pays, des acteurs du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Conformément à notre engagement, nous appuyons également la campagne « Des enfants, pas des soldats », lancée en 2014 par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et l'UNICEF. Les campagnes de ce type sont un outil essentiel pour orienter l'action menée par la communauté internationale en vue de mettre fin aux violations dont sont victimes les enfants.

Quatrièmement, les atteintes et les violences dont sont victimes les enfants dans le cadre des crises actuelles étant une tendance croissance, nous encourageons et mettons en œuvre des initiatives à long terme pour le relèvement et l'insertion sociale d'ex-enfants soldats et de victimes de conflits dans le cadre de nos programmes de coopération au service du développement, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique.

Enfin, compte tenu de l'augmentation régulière et sans précédent des divers flux migratoires sur la voie centrale de la Méditerranée, nous sommes en train de mettre en place un nouveau cadre juridique de circonstance pour mieux aider et accueillir les mineurs arrivant de zones de conflit, et renforcer ainsi l'exercice de leurs droits. Après avoir fait passer les ressources financières consacrées aux mineurs non accompagnés de 90 millions d'euros à 170 millions d'euros en 2016, l'Italie est notamment déterminée à accueillir un plus grand nombre de mineurs non accompagnés et à être mieux équipée pour les recevoir : 2 000 centres d'accueil supplémentaires seront disponibles d'ici à fin 2018, et des services très spécialisés seront offerts, en s'appuyant sur le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Pour terminer, je tiens à dire que tous ces engagements et mesures ne peuvent être dissociés de la nécessité de traduire les auteurs en justice. L'application du principe de responsabilité aux niveaux national et international est essentielle pour veiller à ce que les enfants ne soient plus impliqués dans les conflits armés ni utilisés comme soldats. Avec les objectifs de développement durable, nous avons pris l'engagement de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants d'ici à 2030. Travaillons ensemble pour tenir cette promesse.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Thaïlande.

Mme Chartsuwan (Thaïlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, le Viet Nam et mon pays, la Thaïlande.

Je félicite d'abord la Malaisie, également membre de l'ASEAN, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août et aussi de sa conduite du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous saluons également son initiative d'organiser le présent débat public annuel. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général de ses remarques liminaires, ainsi que la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et le Directeur général de l'UNICEF de leurs exposés.

Nous saluons la contribution du rapport de Graça Machel (voir A/51/306), publié il y a 20 ans, qui appelait la communauté internationale à l'action afin de s'attaquer aux effets des conflits armés sur les enfants. Depuis, la communauté internationale et l'ONU prennent cette question au sérieux et ont réalisé des avancées importantes pour atténuer les souffrances des enfants en temps de conflit armé. Il y a eu une prise de conscience, des institutions ont été mises en place, des critères définis et des initiatives lancées et mises en œuvre. Depuis, de nombreux enfants ont été libérés de forces armées. La campagne « Des enfants, pas des soldats » s'est intensifiée et de nombreux gouvernements, sinon tous, s'emploient maintenant à mettre fin aux violations dont les enfants sont victimes. Malgré cela, des enfants restent exposés à des menaces croissantes posées par de nouveaux conflits et la montée insistante de l'extrémisme violent.

Nous partageons l'avis selon lequel une stratégie globale est nécessaire pour protéger les enfants en temps de conflit armé. Tout en soulignant la responsabilité principale et l'autorité des États, nous insistons à nouveau sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des terribles épreuves que doivent endurer les enfants. Il est tout aussi important que le Conseil de sécurité et la communauté internationale poursuivent leurs efforts pour lutter contre les conséquences des conflits armés sur les enfants, y compris par l'élaboration d'un plan stratégique à long terme pour leur réinsertion et leur réadaptation.

Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information, mis en place en application des résolutions 1612 (2015), 1882 (2009), 1998 (2011) et 2225 (2015), est un instrument clef du mandat de protection de l'enfance de l'ONU. L'intégrité et la crédibilité de ce mécanisme et du travail réalisé par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé doivent être appuyées par des échanges constructifs avec les États Membres et l'utilisation d'informations exactes, objectives, fiables et vérifiables dans l'établissement des rapports.

Le rapport annuel du Secrétaire général (S/2016/360) joue un rôle important pour ce qui est d'orienter les efforts faits par les États Membres afin de renforcer la protection des enfants en temps de conflit armé. Tous les processus d'inscription sur les listes doivent être objectifs et exhaustifs, reposer sur des informations crédibles et impartiales, tenir compte des efforts des États Membres et être conformes au principe de responsabilité et d'autorité des États. De plus, en ce qui concerne le fonctionnement des mécanismes et la mise en œuvre des plans d'action déjà en place, il importe que tous les acteurs concernés soient dûment informés et coordonnent leur action. Le Conseil doit adopter une approche fondée sur la coopération et fournir l'assistance nécessaire aux parties concernées qui coopèrent avec l'ONU.

Au niveau régional, les États membres de l'ASEAN ont intensifié leurs efforts en vue de s'attaquer aux problèmes rencontrés par les enfants, aux niveaux national et régional, ainsi que dans les domaines institutionnel et pratique. En novembre 2015, les dirigeants des États membres ont adopté le Plan d'action de l'ASEAN pour l'élimination de la violence à l'égard des enfants, qui propose un cadre général d'action régionale pour une période de 10 ans, de 2016 à 2025, allant de la prévention à la surveillance et à l'évaluation. L'ASEAN travaille également en coopération étroite avec les organismes des Nations Unies et leurs mécanismes.

Les États membres de l'ASEAN restent fermement déterminés à lutter contre les violations des droits de l'enfant, partout, et quelle que soit l'identité des auteurs. Travaillons étroitement ensemble pour assurer une vie meilleure à nos enfants, car ils sont également notre avenir commun.

Je voudrais maintenant faire brièvement quelques remarques à titre national.

À titre national, la Thaïlande s'associe également à la déclaration prononcée par le représentant de la Slovénie au nom des membres du Réseau Sécurité humaine.

La Thaïlande considère que les efforts déployés dans le cadre de stratégies nationales pour promouvoir l'état de droit et une éducation de qualité et améliorer les conditions socioéconomiques peuvent contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'enfant. Nous saluons également les efforts déployés par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour mettre fin à toutes les violations commises à l'encontre d'enfants grâce à un dialogue constructif avec les États Membres et toutes les parties prenantes. Enfin, la Thaïlande reste déterminée à honorer ses obligations internationales découlant de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses protocoles facultatifs pour assurer la protection de nos enfants en toutes circonstances. Nous voudrions faire écho à l'appel lancé en faveur de la ratification universelle du Protocole facultatif à la Convention

relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Zehnder (Suisse) : La Suisse remercie la Malaisie pour l'organisation de ce débat public, ainsi que les intervenants pour leurs exposés édifiants.

Cette année marque le vingtième anniversaire du rapport de Graça Machel (voir A/51/306), décrivant l'impact des conflits armés sur les enfants, lequel a alerté la communauté internationale sur les effets dévastateurs de la guerre pour les filles et les garçons. C'est en grande partie grâce à ce rapport que le mandat de Représentante spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a pu être créé. Tout au long de ces vingt années, nous avons assisté à de nombreux développements positifs concernant le sort des enfants dans les conflits armés : par exemple, la libération de plus de 115 000 enfants par des forces et groupes armés et la signature de 25 plans d'action avec les parties aux conflits en vue de mettre fin aux violations commises contre les enfants.

Cependant, comme il ressort des exposés et des déclarations prononcés précédemment, nous avons peu de raisons de nous réjouir de cet anniversaire. Le dernier rapport en date de la Représentante spéciale fait état de tendances préoccupantes qui ont une incidence négative sur les enfants en temps de conflit armé, partout dans le monde. C'est pourquoi le moment est opportun pour discuter des points essentiels évoqués par la présidence malaisienne.

Sur le plan des collaborations internationales qui ont permis de renforcer la protection des enfants dans les conflits armés, et notamment de lutter contre l'impunité des auteurs de violations graves, la Suisse souhaite mentionner le soutien qu'elle apporte à l'organisation non gouvernementale internationale Women's Initiatives for Gender Justice. Cette initiative a contribué, dans le nord de l'Ouganda, à réhabiliter et à réintégrer d'anciennes combattantes de l'Armée de résistance du Seigneur dans leurs familles et leurs communautés, tout en demandant de poursuivre en justice devant la Cour pénale internationale (CPI) les délits de violence sexuelle. Les États doivent mener des enquêtes et traduire en justice les auteurs de ces crimes, afin de rendre justice aux victimes mais aussi d'empêcher de nouvelles violations. Lorsque les États ne sont pas en mesure de le faire ou n'y sont pas disposés, la Cour pénale internationale peut jouer un rôle décisif. À cet égard, nous saluons l'initiative de la Procureure de la CPI, qui met actuellement en place une politique spécifique pour les enfants.

En ce qui concerne les recommandations sur la manière d'aborder les risques persistants auxquels sont confrontés les enfants en temps de conflit armé, la Suisse estime que des mesures de lutte contre le terrorisme sont nécessaires et peuvent contribuer à aider ces enfants. Toutefois, nous devons nous assurer que ces mesures n'entravent pas les actions humanitaires. Mon pays insiste sur l'importance d'engager le dialogue avec toutes les parties aux conflits armés au sujet de la protection des enfants, notamment dans les zones contrôlées par des groupes armés. En outre, nous estimons particulièrement important de garantir la protection des enfants, en particulier lorsque ceux-ci sont détenus en raison de leurs liens présumés ou réels avec ces groupes armés.

S'agissant des propositions concrètes visant à améliorer la protection des enfants, la Suisse encourage le Secrétaire général à continuer d'intégrer dans ses rapports au Conseil des informations sur les conséquences spécifiques que les attaques contre les écoles, les hôpitaux et leur personnel entraînent pour les enfants. Nous appelons également à la mise en œuvre complète et immédiate de la résolution 2286 (2016). Par ailleurs, mon pays préconise une réaction vigoureuse aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par du personnel de l'ONU, impliquant notamment l'interdiction pour les forces armées gouvernementales mentionnées dans les annexes aux rapports sur le sort des enfants en temps de conflit armé de fournir des contingents pour les opérations de maintien de la paix.

Enfin, qu'il me soit permis de rappeler que ce sont nous, les États, qui avons établi le mandat en faveur de la protection des enfants en temps de conflit armé, grâce à la résolution 1612 (2005). Par conséquent, c'est aussi à nous qu'il incombe de préserver l'intégrité et la crédibilité de ce mandat. La Suisse souhaite également exprimer son soutien sans équivoque à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, qui accomplit un travail remarquable pour assurer la protection des enfants en temps de conflit armé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Charles Whiteley, Chargé d'affaires de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Whiteley (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, l'Arménie et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Je tiens à remercier chaleureusement les intervenants, et en particulier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Zerrougui, que nous appuyons pleinement. Nous voudrions également remercier la présidence malaisienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat.

De lourds défis en ce qui concerne la protection des enfants touchés par les conflits armés persistent. Les conflits prolongés et les crises humanitaires ont un impact important sur de nombreux enfants et les exposent notamment aux risques de l'extrémisme violent et des déplacements, comme le Secrétaire général le souligne à juste titre dans son rapport (S/2016/360). L'extrémisme violent a des conséquences graves sur les enfants, qui sont souvent visés directement, y compris par la pratique odieuse consistant à les utiliser comme kamikazes. Les démarches visant à combattre et à prévenir l'extrémisme violent doivent porter sur tous les aspects de la question et traiter de ses causes profondes, telles que les conflits prolongés, mais aussi les problèmes liés à la mauvaise gouvernance et à l'absence d'état de droit ou d'éducation.

Nous notons avec une préoccupation croissante que les attaques contre les écoles et les hôpitaux et leur utilisation à des fins militaires sont devenues monnaie courante. Les gouvernements et tous les autres acteurs doivent protéger les écoles et les hôpitaux en faisant respecter les dispositions du droit humanitaire international et du droit international des droits de l'homme.

Nous estimons également que les déplacements forcés représentent un défi particulier, compte tenu du nombre croissant d'enfants qui fuient en quête de protection, ce qui les expose à être victimes d'actes criminels, tels que les enlèvements et la violence sexuelle. Les gouvernements doivent prendre des mesures urgentes pour protéger les droits de ces enfants.

Le rapport de cette année nous rappelle l'importance cruciale des travaux menés par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et les organismes des Nations Unies, notamment en fournissant des informations objectives et impartiales sur lesquelles se base ce rapport. Les listes figurant en annexe au rapport sont un outil essentiel pour amener les parties concernées à rendre des comptes pour les crimes graves qu'elles ont commis à l'encontre d'enfants. Par conséquent, il importe au plus haut point de préserver l'intégrité et l'impartialité de ce rapport, en particulier les listes figurant edans ses annexes, de même que l'action du Conseil de sécurité concernant le sort des enfants en temps de conflit armé. Le seul moyen d'être radié de la liste est de mettre fin aux violations à l'encontre des enfants et de mettre en œuvre les plans d'action, et non de recourir à des pressions politiques ou financières. Il faut appliquer les mêmes normes à toutes les parties à un conflit pour ce qui est des critères d'inscription à la liste. Nous appuyons pleinement l'appel du Secrétaire général à toutes les parties à un conflit citées dans son rapport pour qu'elles collaborent avec la Représentante spéciale pour protéger les enfants victimes de conflits.

L'année dernière a été marquée par des cas choquants d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, commis notamment par les Casques bleus de l'ONU, d'autres forces internationales et des civils. En plus de la nécessité de garantir pleinement le respect du principe de responsabilité, une mesure importante à cet égard serait d'organiser des formations obligatoires et globales préalables au déploiement en matière de protection des enfants pour assurer la protection effective des enfants sur le terrain. Il convient également de noter que des progrès peuvent être réalisés dans ce domaine. La Colombie est un bon exemple à cet égard, puisque des progrès importants ont été enregistrés dans le contexte des pourparlers de paix et de l'accord sur la libération d'enfants par les Forces armées révolutionnaires de Colombie.

Le plan d'action de l'Union européenne en faveur des droits de l'homme et de la démocratie pour la période 2015-2019 prévoit une approche globale en matière des droits de l'homme face aux conflits et aux crises. La question du sort des enfants en temps de conflit armé est intégrée dans notre politique de sécurité et de défense commune, nos missions et nos opérations. Les considérations relatives à la protection des enfants sont prises en compte dans le processus de planification des nouvelles missions et opérations, dans nos formations préalables au déploiement et dans nos documents de communication de l'information et d'évaluation.

L'aide au développement de l'Union européenne appuie plusieurs projets en faveur des enfants victimes des conflits armés en facilitant leur accès sûr aux services de base, en les protégeant contre toutes les formes de violence et en assurant leur réinsertion dans la société. Des projets spécifiques dans ce domaine sont financés au titre de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, de l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix et de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat – par exemple en Colombie, au Yémen, en Ukraine et en Syrie.

En 2015, dans le cadre de son aide humanitaire, l'Union européenne a consacré plus de 11,5 millions d'euros à des activités spécifiques de protection de l'enfance, notamment un appui psychosocial, l'éducation aux dangers des mines et des mesures contre le recrutement d'enfants soldats et en faveur de leur réintégration – par exemple en Syrie, au Soudan du Sud, en Éthiopie et en République démocratique du Congo. En 2016, l'Union européenne a quadruplé son aide humanitaire allouée à l'éducation dans les situations d'urgence. Les projets humanitaires sélectionnés dans le cadre du budget de 52 millions d'euros consacré à l'éducation dans les situations d'urgence permettront de garantir l'accès à une éducation de qualité. Tout récemment, l'Union européenne a également décidé de mettre à jour la liste des pays prioritaires pour son action en faveur des enfants en temps de conflit armé afin de l'aligner sur le rapport du Secrétaire général.

En outre, l'Union européenne et ses États membres restent de fervents partisans de la campagne « Des enfants, pas des soldats », et nous saluons les progrès notables qui ont été faits à cet égard. L'accent, dans les mois qui restent à courir de la campagne, sera sur la mise en œuvre des plans d'action. L'Union européenne se tient prête à appuyer les gouvernements dans cette phase, avec la Représentante spéciale du Secrétaire général et l'UNICEF.

En conclusion, je tiens à souligner que l'ONU et ses États Membres doivent veiller à ce que tout soit fait pour protéger efficacement les enfants touchés par un conflit armé et leur donner de meilleurs chances pour l'avenir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Heumann (Israël) (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons ici pour examiner les conséquences de la guerre et des conflits sur nos ressources les plus précieuses et les plus chères à notre cœur, nos enfants. Nous sommes à une époque où le sort de ces enfants est plus désespéré que jamais. Environ 250 millions d'enfants, soit un enfant sur neuf garçons ou filles, sur la planète, sont forcés de grandir dans une zone de guerre. En 2015, année où le nombre de personnes déplacées dans le monde a atteint le nombre le plus élevé de tous les temps, 50 % d'entre elles avaient moins de 18 ans.

La violence qui sévit continuellement dans tant de régions du monde a conduit à la destruction des familles, laissant les plus jeunes obligés de se débrouiller pour échapper comme ils peuvent aux ravages de la guerre. Près de 100 000 demandeurs d'asile dans 78 pays sont des mineurs non accompagnés ou séparés obligés de faire face à un sort difficile alors qu'ils sont vulnérables et seuls – 100 000!

Les récits de ceux qui ont réussi à s'échapper sont horrifiants et alarmants. Ces chiffres sont vertigineux, mais nous ne devons pas nous laisser démonter par l'immensité des défis qui se dressent devant nous. Chacun de ces enfants mérite un avenir sans guerre ni violence.

Toutes les courbes de tendance montrent une hausse des formes de violence et d'oppression les plus horribles, à l'encontre de ceux d'entre nous qui sont le plus sans défense. Les enfants sont utilisés pour perpétrer des attentats-suicides et exploités comme esclaves sexuels, et des filles et garçons qui ne sont pas encore assez âgés pour conduire une voiture sont forcés d'utiliser des armes de guerre.

Il est difficile de trouver les mots pour décrire l'ampleur des atrocités que nous avons vues dans les dernières années, des actes de barbarie et de cruauté prolongée qui choquent la conscience du monde civilisé. Des milliers et des milliers d'enfants ont été tués dans la campagne sauvage menée par Al-Assad contre la population de Syrie, et des dizaines de milliers d'autres vivent dans la peur constante de la mort. De la torture, dans les prisons de l'État, aux barils d'explosifs qui sautent dans la rue, en passant par les obus atterrissant sur leur maison, les pires atrocités n'ont pas été épargnées aux enfants de Syrie.

Au Yémen, les attaques généralisées et systématiques perpétrées par la coalition menée par l'Arabie saoudite contre des cibles civiles telles qu'hôpitaux, écoles et mosquées se poursuivent. Près de 2 000 enfants ont été tués ou mutilés l'an dernier. La coalition sous direction saoudienne, à elle

seule, est responsable de la mort ou des blessures de quelque 1 200 enfants.

Dans toute l'Afrique de l'Ouest, 44 attentats suicides ont été perpétrés par des enfants en 2015, dont trois quarts par des fillettes. Telle est la réalité dévastatrice du sacrifice d'enfants au XXI[e] siècle. Et puis, il y a les conditions inimaginables que l'on réserve à des jeunes filles comme Fati, l'une de ces centaines de jeunes filles enlevées, emprisonnées et mariées de force par Boko Haram. Fati a décrit la façon dont les filles captives se portaient volontaires pour des attentats suicides, en proposant de s'armer d'une ceinture d'explosifs dans l'espoir éperdu d'échapper à une vie où elles sont constamment tenaillées par la peur et par une faim terrible, et soumises à des violences sexuelles quotidiennes. Fati a pu s'échapper, en ayant la vie sauve, mais un nombre incalculable d'enfants vivent encore ce cauchemar au quotidien. Tant de sauvagerie et de cruauté à l'égard d'enfants non seulement nous déchire le cœur mais est cause également de la désintégration de communautés entières et de la destruction du tissu d'une société.

En Israël, nous ne savons que trop bien ce que cela signifie d'être face à des ennemis qui exploitent systématiquement les enfants comme armes de guerre. Au nord, le groupe terroriste Hezbollah de notoriété mondiale a transformé les villages du sud du Liban en avant-postes de la terreur. Il installe des lance-roquettes à côté de jardins d'enfants où jouent des petits, et entrepose des missiles sous les maisons où s'en retournent les enfants après l'école. Pendant des années, Israël a mis en garde le Conseil sur les dangers de la contrebande illégale et de l'accumulation continuelle d'armes dans le sud du Liban, mais nos mises en garde n'ont pas été entendues.

À Gaza, le groupe terroriste Hamas utilise de jeunes garçons pour creuser ses tunnels de la terreur et se sert d'enfants de tous âges, ainsi que de leur mère, de leur père, de leurs frères et sœurs comme de boucliers humains. Le Hamas insère délibérément sa structure de la terreur dans les écoles, les hôpitaux et les quartiers civils de Gaza, mettant sciemment ses propres enfants au devant du danger. Aucun enfant ne devrait jouer dans une cour d'école faisant aussi office de site de tir de roquettes, et aucun enfant ne devrait passer son été à recevoir des instructions sur la façon de faire la guerre ou d'engager la guerre.

En contravention avec l'ensemble des droits fondamentaux de l'enfant inscrits dans les textes juridiques internationaux, le Hamas organise annuellement des camps militaires et recrute des milliers d'enfants. Au lieu d'apprendre à nager ou à jouer au football, les enfants y apprennent comment assembler des armes automatiques et manipuler des missiles tirés à l'épaulé. Mais le Hamas n'exploite pas seulement ses propres enfants, il leur apprend également à voir dans chaque enfant israélien une cible potentielle. Nous avons été rappelés bien rudement à cette réalité lorsque, le mois dernier, une roquette tirée de Gaza a atteint une école maternelle dans la ville israélienne de Sderot. Heureusement, cette fois, personne n'a été blessé, car la roquette a explosé peu de temps après la sortie de l'école des enfants. Malheureusement, nous savons que le Hamas continuera de cibler nos maisons et nos écoles, de faire vivre nos enfants dans la peur permanente de la prochaine attaque.

Il est de la responsabilité des dirigeants partout dans le monde de protéger les enfants à tout prix des ravages de la guerre et de leur dispenser un environnement protecteur où ils puissent s'épanouir. Malheureusement, les Palestiniens ne satisfont pas à cette responsabilité des plus critiques. Au lieu d'être nourris de rêves d'avenir, les jeunes Palestiniens sont assujettis à un régime constant de haine à l'égard d'Israël et de glorification de la violence dans les leçons apprises à l'école, dans les sermons qu'ils entendent à la mosquée, et dans les rues nommées en souvenir de terroristes.

Comme l'indique le rapport du Quatuor récemment paru,

> « Les Palestiniens qui commettent des actes terroristes sont souvent glorifiés comme « martyrs héroïques ». De nombreuses images largement diffusées montrent des individus commettant des actes terroristes accompagnés de slogans qui incitent à la violence. Les incitations à la violence connaissent une montée en puissance dans les médias sociaux depuis octobre 2015 et affectent particulièrement les jeunes. ». (*S/2016/595, annexe, p.4*)

Nous payons le prix de cette glorification de la terreur dans les rues d'Israël aujourd'hui.

Depuis octobre, Israël doit faire face à une vague de terreur. Quarante personnes ont été tuées et plus de 500 blessées alors que les Israéliens continuent de subir attaque après attaque, jour après jour, semaine après semaine, mois après mois. Dans cette vague actuelle de violence, 47 de ces actes de terreur – agressions à l'arme

blanche, fusillades et attaques à la voiture bélier – ont été perpétrées par de jeunes Palestiniens âgés de moins de 18 ans, qui ont attaqué, blessé et tué des femmes et des hommes de tous âges, y compris 22 enfants israéliens.

Le mois dernier encore, un Palestinien de 17 ans a poignardé une jeune fille israélienne de 15 ans, qui est morte dans son lit, dans son sommeil, dans la maison de sa famille. Imaginons-nous cela : une jeune fille, endormie confortablement dans son lit, que poignarde plusieurs fois de sang-froid un enfant à peine plus âgé qu'elle. Des enfants qui tuent des enfants : voilà un des effets directs du poison de la haine inoculée dans les prêches faits aux enfants de la société palestinienne. Au nom de la paix, au nom des enfants, de part et d'autre, la communauté internationale doit envoyer un message clair à la direction palestinienne. Les enfants sont notre don le plus précieux. Ils méritent de grandir dans une société où l'on cultive une vision d'espoir et où l'on favorise une éducation qui prêche la paix et non la guerre, la tolérance et non la violence, et l'entente mutuelle et non le martyre.

Avant de conclure, je voudrais dire qu'au début de ce mois, le monde a perdu un véritable homme de conscience et une voix de l'humanité, Elie Wiesel, qui avait vécu enfant les horreurs de l'Holocauste et, durant toute sa vie adulte, avait mis en garde contre les dangers de l'inertie contre le mal. Wiesel avait notoirement déclaré que « le contraire de l'amour n'est pas la haine, c'est l'indifférence ».

La voix des enfants, tout autour du monde, nous implore un signe, le signe qu'on ne les a pas oubliés. Nous n'osons pas rester indifférents à ce cri.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mgr Kassas (Saint-Siège) (*parle en arabe*) : Ma délégation souhaite remercier la présidence malaisienne de la convocation de cette importante séance sur les enfants et les conflits armés, et adresse à la Malaisie ses félicitations pour tout ce qu'elle a fait et continuera de faire en qualité de Présidente du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

L'année 2014 a été décrite comme l'une des pires qu'aient jamais connues les enfants touchés par un conflit armé. Mais comme l'illustre le rapport pour 2015 du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2016/360), la litanie des horreurs de 2014 a encore été surpassée par le nombre d'enfants pris au piège de conflits armés en 2015, ainsi que par l'ampleur et la gravité des violations commises. Comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 4 de son rapport,

> « Les enfants font lourdement les frais de notre échec collectif à prévenir et régler les conflits, et les violations graves dont ils sont victimes ont gagné en intensité dans un certain nombre de situations de conflit armé, comme il est mis en évidence dans le présent rapport. »

Personne ne peut ignorer cette terrible réalité. De mémoire récente, nous n'avons jamais vu autant d'enfants victimes d'une telle barbarie, que ce soit leur utilisation comme enfants soldats, comme kamikazes ou comme agents de renseignement « jetables » pour les opérations militaires les plus dangereuses ou encore leur esclavage sexuel. La destruction délibérée des écoles et des hôpitaux, au mépris le plus total du droit international humanitaire est malheureusement devenue une stratégie de guerre. Ma délégation souscrit pleinement à ce qui est dit dans le rapport du Secrétaire général concernant le fait que le recours accru aux frappes aériennes et l'utilisation de barils explosifs à grande couverture dans des zones habitées exacerbent les dangers auxquels sont exposés les enfants qui vivent dans des théâtres de conflit. Ces crimes doivent être condamnés dans les termes les plus fermes.

Le Saint-Siège a toujours été un partenaire indéfectible de l'ONU pour lutter contre le recrutement des enfants et leur utilisation en tant que combattants ainsi que contre toutes les multiples formes de violence dont sont victimes les enfants qui vivent dans des zones de conflit armé. L'Église catholiques, à travers diverses structures opérant dans la plupart des zones de conflit, œuvre sans relâche pour venir en aide aux victimes de la violence. Depuis des années, l'ensemble des structures du Saint-Siège et de multiples institutions catholiques collaborent avec les missions de maintien de la paix et les organismes des Nations Unies pour contribuer à alléger les souffrances des enfants en période de conflit armé et échanger également les meilleures pratiques afin d'éliminer ce fléau persistant. Tout en exprimant sa profonde reconnaissance à tous ceux qui travaillent dans ce domaine, le Saint-Siège espère que le sort des enfants pris au piège des conflits armés va permettre un réveil des consciences, un changement d'attitude, et inciter les parties à un conflit à déposer les armes et à choisir le dialogue.

Par ailleurs, la communauté internationale joue un rôle de premier plan s'agissant d'aider les États à s'acquitter de leur responsabilité première, à savoir la protection de leurs citoyens. Mais elle doit aussi travailler auprès des communautés locales qui sont touchées par la violence contre les enfants en temps de conflit armé afin d'encourager des solutions et des programmes issus du terrain et leur appropriation locale. La solution à la question du sort des enfants pris dans les conflits armés, en particulier les enfants soldats, requiert de la sensibilité, afin de trouver les moyens de réinsérer ces enfants au sein de leurs communautés.

Bien que nous voyions des enfants soldats commettre eux aussi des actes d'une barbarie totalement inconcevable, nous devons nous souvenir que ces enfants sont exploités et manipulés jusqu'à devenir ce qu'ils sont devenus. C'est pourquoi, si leur réinsertion dans la société passe par la reconnaissance des atrocités qu'ils peuvent avoir commises, nous devons aussi proposer un soutien psychologique et ouvrir la porte à la réconciliation, et le faire avec l'intention de les réinsérer pleinement.

Faire cesser les actes barbares dont sont victimes les enfants vivant dans des situations de conflit armé est l'obligation de tous, sans exception. Mais c'est en particulier une obligation du Conseil qui doit appeler tous les États à prendre et mettre en œuvre des mesures plus énergiques pour protéger les enfants en temps de conflit armé, et aussi veiller à ce que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies respectent scrupuleusement toutes les règles et mesures à cet égard.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Sandoval Cojulún (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la délégation malaisienne d'avoir organisé ce débat public et préparé la note de cadrage (S/2016/662, annexe), qui contient des orientations précieuses pour notre discussion. Nous remercions également les personnes qui ont présenté des exposés ce matin de leurs interventions très utiles.

Nous souscrivons à la déclaration qui sera faite par le représentant du Canada au nom du Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés.

Le présent débat est l'occasion idéale pour célébrer, d'une part, le vingtième anniversaire du rapport de Graça Machel (voir A/51/306), la mise en place qui s'en est ensuivie du mécanisme de surveillance et de communication de l'information concernant les violations graves commises contre des enfants en temps de conflit armés, et pour mesurer de manière impartiale, d'autre part, le chemin qu'il reste à parcourir pour empêcher les violations terribles commises contre les enfants, lesquelles sont un affront à notre humanité, privent nos enfants de la perspective d'un monde meilleur et ont des conséquences désastreuses aussi bien pour les victimes et leurs familles que pour les communautés où ils vivent.

Nous saluons la contribution précieuse du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé en vue de dénoncer les six catégories de violations graves qui sont commises contre les enfants en période de conflit armé et soulignons qu'il est impératif, pour qu'il s'acquitte en bonne et due forme de son mandat, de réunir de manière systématique des informations précises, impartiales et en temps voulu sur les violations graves qui se produisent, et de le doter des ressources et de l'autorité nécessaires pour collecter les données sur le terrain, notamment par l'intermédiaire des opérations de maintien de la paix et des différentes institutions du système des Nations Unies.

Il convient de souligner que les mécanismes de surveillance et de communication de l'information doivent contribuer à l'application du principe de responsabilité et garantir le strict respect des normes juridiques internationales, le tout en coopération avec les gouvernements des pays. Ils doivent se fonder sur des faits et ne pas être soumis à des pressions politiques. Comme l'a dit le Secrétaire général aujourd'hui, l'objectif doit être la protection des enfants.

Nous condamnons les arrestations, les détentions massives et les décès d'enfants dans le cadre des opérations de lutte contre le terrorisme. Nous insistons sur la nécessité de mettre fin à la détention sans inculpation des enfants. Les forces de sécurité doivent remettre les enfants associés à des groupes armés aux autorités chargées de la protection de l'enfance afin de faciliter leur bonne réinsertion grâce à des programmes d'éducation et de formation professionnelle. Il faut aussi soigner les traumatismes subis afin d'éviter que le cycle des conflits ne se perpétue, en veillant à l'intérêt supérieur de l'enfant et en respectant le fait qu'il est avant tout une victime. À cet égard, nous exhortons les gouvernements et la communauté internationale à faire en sorte que les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration soient dotés des ressources nécessaires pour fonctionner de manière efficace.

Nous nous félicitons des initiatives visant à renforcer la condamnation internationale des violations commises contre les enfants. Nous estimons que les résultats obtenus par la campagne « Des enfants, pas des soldats » sont très positifs et, comme l'a fait le Secrétaire général, nous invitons à redoubler d'efforts dans ce cadre afin que les plans d'action soient intégralement menés à bien l'année prochaine. Par ailleurs, nous saluons l'appui croissant en faveur de la Déclaration pour la sécurité dans les écoles et des lignes directrices qu'elle contient. Le Guatemala est en train d'étudier la possibilité d'adhérer à ces documents.

La responsabilité est un élément fondamental pour prévenir ces violations graves et doit être au centre de l'action nationale et internationale. L'appui politique et financier des organisations régionales et de la communauté internationale sera indispensable pour institutionnaliser et garantir la viabilité des progrès obtenus. Ce principe de responsabilité s'applique aussi aux Casques bleus déployés sur le terrain. Le Guatemala réaffirme son adhésion totale à la politique de tolérance zéro à cet égard. Le Conseil doit veiller à ce que les auteurs de violations soient jugés et inscrits sur les listes de sanctions, et redoubler d'efforts pour accroître les capacités des secteurs judiciaires nationaux et renforcer la justice internationale, notamment en déférant les responsables à la Cour pénale internationale. Nous sommes pour le renforcement du dialogue avec la Cour et du mandat qui est le sien dans ce domaine.

Enfin, nous tenons à féliciter l'Ouganda d'avoir récemment ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous invitons instamment tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier cette convention et ses protocoles facultatifs.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovénie.

M. Marn (Slovénie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres du Réseau Sécurité humaine, réseau transrégional composé de l'Autriche, du Chili, du Costa Rica, de la Grèce, de l'Irlande, de la Jordanie, du Mali, de la Norvège, du Panama, de la Suisse, de la Thaïlande, et de mon propre pays, la Slovénie, ainsi qu'au nom de l'Afrique du Sud, en sa qualité d'observateur du Réseau. Groupement informel d'États, le Réseau Sécurité humaine préconise une approche globale de la sécurité axée sur l'être humain, en complément de la conception plus traditionnelle de la sécurité nationale et internationale.

Je remercie les intervenants de ce jour de leurs exposés, ainsi que la présidence malaisienne du Conseil d'avoir convoqué le présent débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé, question qui compte depuis longtemps parmi les priorités du Réseau.

Alors que 20 années se sont écoulées depuis que Graça Michel a présenté son rapport (voir A/51/306) sur l'impact des conflits armés sur les enfants, le Réseau Sécurité humaine constate avec une inquiétude de plus en plus forte le nombre croissant d'enfants qui subissent l'effet négatif des situations de conflit armé et autres situations, comme cela a été évoqué tant dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2016/360) qu'au cours des exposés entendus ce matin.

Des millions d'enfants sont toujours pris en tenaille par des conflits armés, non seulement en tant que témoins, mais également en tant que recrues ou cibles de multiples actes de violence, comme les attaques qui visent les écoles et les hôpitaux, les enlèvements, les mutilations et les abus sexuels, ou le recours à la famine, la maladie ou l'exploitation comme outils de guerre. En outre, nous prenons note avec inquiétude du fait que, selon le dernier rapport du Secrétaire général, les attaques contre des écoles et des hôpitaux, et les personnels qui y travaillent, ont été très fréquentes en 2015, ce qui exige notre attention collective immédiate. À cet égard, nous appelons à appliquer la résolution 2143 (2014), qui contient des dispositions importantes visant à garantir et à protéger le droit des enfants à l'éducation.

La protection de l'enfance dans toutes les situations reste la responsabilité de chaque État, conformément à ses obligations au titre du droit international. Il est impératif de renforcer les dispositifs nationaux d'établissement des responsabilités pour veiller à ce que les auteurs de violations, notamment les membres de groupes armés non étatiques, les contingents des forces armées nationales et les soldats de la paix qui commettent de graves violations à l'encontre des enfants, soient traduits en justice. Il est de la responsabilité de tous les États de mener des enquêtes et de poursuivre les auteurs de violations contre les enfants, de faire pression sur ceux-ci et d'appuyer les mesures nécessaires pour répondre à ces violations.

Il est nécessaire que l'ONU œuvre en coopération étroite avec les gouvernements concernés. Dans nombre de conflits armés où les acteurs non étatiques commettent des crimes atroces contre les enfants, l'ONU doit tenir pleinement compte des sensibilités sur le terrain et collaborer étroitement avec ces mêmes gouvernements

pour faire face à la situation et apporter une assistance aux enfants et à leurs familles.

La Cour pénale internationale (CPI) pourrait d'ailleurs avoir un rôle important à jouer à cet égard. L'existence de graves violations à l'encontre des enfants en période de conflit armé doit être déterminée de manière impartiale et objective, sur la base des faits constatés sur le terrain. Les condamnations et verdicts rendus par la CPI ont représenté un tournant critique pour tous les enfants victimes de viol et de meurtre en temps de conflit armé, d'autant que la Cour reconnaît que le viol est une arme de guerre et tient compte de la notion de responsabilité du supérieur hiérarchique.

Un suivi et une dénonciation précise et rapide des faits sont indispensables pour veiller à ce que les responsables aient à répondre des violations qu'ils ont commises. Le mécanisme permettant de surveiller les graves violations et d'en rendre compte, établi en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, est un dispositif essentiel dans le cadre du mandat de protection des enfants de l'ONU. L'intégrité et la crédibilité de ce mécanisme, de même que l'autorité de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, doivent être renforcées et appuyées, en particulier par le dialogue avec les États Membres et en faisant usage d'informations précises, objectives, fiables et vérifiables, ce qui permettra de garantir que l'établissement de la liste des responsables est impartiale et fondée sur des faits.

Le Réseau Sécurité humaine souligne par ailleurs qu'il importe de se concentrer sur la prévention des violations futures et sur la réhabilitation et la réinsertion, par le biais de soins médicaux et psychosociaux, de ceux qui ont été touchés par le conflit.

En écho à l'appel lancé en mai 2016 par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, nous souhaitons la ratification universelle du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Nous demeurons profondément préoccupés par la sécurité des enfants dans tous les conflits armés, et exhortons donc tous les États Membres à maintenir le souci des enfants et de leur bien-être au sommet de l'ordre du jour international.

Je voudrais à présent ajouter quelques mots à titre national, en ma qualité de représentant de la Slovénie.

La Slovénie s'associe aux déclarations de l'observateur de l'Union européenne et du représentant du Canada, qui prendra la parole au nom du Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés.

La Slovénie s'inquiète des attaques qui frappent les écoles et les hôpitaux. En avril 2016, nous avons fait part de notre appui à la Déclaration d'Oslo sur la sécurité dans les écoles et aux Lignes directrices de Lucens pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés. Nous encourageons les autres pays qui ne l'ont pas encore fait à appuyer et appliquer ces lignes directrices.

Nous estimons que l'éducation constitue une part importante de la réhabilitation psychosociale des enfants touchés par un conflit armé. Nous sommes donc favorables à plusieurs projets mis en œuvre par une organisation humanitaire slovène à but non lucratif, l'International Trust Fund Enhancing Human Security (Fonds international d'affectation spéciale pour le renforcement de la sécurité humaine), et par d'autres organisations non gouvernementales slovènes qui se consacrent à répondre aux besoins des enfants au Liban, en Palestine et en Ukraine.

L'automne dernier, de nombreuses personnes, notamment des enfants, ont cherché refuge en Slovénie. Nous apprécions énormément la coopération de l'UNICEF, qui propose une assistance psychosociale, entre autres, à ces enfants.

Le dernier rapport annuel du Secrétaire général nous rappelle que nous n'avons pas encore réussi à protéger les enfants contre les graves violations commises à leur encontre en temps de conflit. Nous sommes horrifiés que, dans beaucoup des 20 pays cités dans le rapport, la situation se soit de fait aggravée. Nous appelons à intensifier les efforts pour protéger les plus vulnérables – les plus jeunes d'entre nous – car, avec eux, c'est notre avenir que nous protégeons.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Danemark.

M. Nielsen (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques – la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède, et mon pays, le Danemark.

Nous souhaitons remercier la présidence malaisienne du Conseil de tenir ce débat public alors que la conjoncture est véritablement critique pour les enfants du monde entier. Nous remercions le Secrétaire

général de ses observations liminaires. Nous prenons acte des efforts inlassables et du travail indispensable que la Représentante spéciale accomplit au service des enfants, et saluons l'UNICEF qui réalise un travail tout aussi important.

Les enfants ne devraient pas être exposés à la guerre, pas plus en tant que victimes qu'en tant que témoins, ni que soldats. En conséquence, nos efforts se poursuivent pour empêcher les enfants de finir pris en tenaille ou recrutés par des forces ou groupes armés. Dans l'édition 2015 de son rapport annuel (S/2016/360) sur la question, le Secrétaire général nous laisse entrevoir une lueur d'espoir. L'an dernier, des efforts marqués de sensibilisation auprès des groupes armés non étatiques ont abouti à la libération de plus de 8 000 enfants. Maintenant que le Soudan a rejoint le mouvement général, nous nous félicitons que tous les gouvernements dont on sait qu'ils pratiquent le recrutement et l'utilisation d'enfants dans leurs forces de sécurité soient désormais parties au processus du plan d'action. Nous attendons avec intérêt de collaborer étroitement avec le Gouvernement soudanais pour l'aider à appliquer le plan d'action, notamment par l'entremise de la section locale du Groupe des amis, dirigée par la Suède et le Canada. En Colombie, nous sommes encouragés par le fait que le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire sont tous deux prêts à inclure la question de la protection des enfants dans les pourparlers de paix. En outre, les progrès constatés en Afghanistan, en République démocratique du Congo et au Myanmar, comme l'indique le rapport, s'agissant de la détermination des gouvernements à protéger les enfants en temps de conflit, sont le signe d'une évolution possible à l'avenir.

Néanmoins, la lecture du rapport est très fréquemment déchirante. Les parties à un conflit qui sont inscrites sur la liste en annexe pour avoir commis de graves violations à l'encontre des enfants sont encore beaucoup trop nombreuses. Des milliers d'enfants ont été tués en cinq années de guerre en Syrie. En Afghanistan, le nombre d'enfants tués et blessés l'an dernier est le plus élevé jamais enregistré. Les enfants somaliens sont confrontés à une situation intolérable. Au Yémen, l'intensification du conflit a eu des conséquences dévastatrices sur les enfants, et les violations graves à l'encontre des enfants ont considérablement augmenté.

Soyons très clairs : toutes les parties doivent respecter leurs obligations de protéger les civils en vertu du droit international. Les questions relatives à la protection des enfants doivent être incluses dans toutes les négociations visant à mettre fin à un conflit. Sachant que les acteurs armés non étatiques – tels que Daech, les Chabab ou Boko Haram – représentent l'immense majorité des auteurs de violations, il faut continuer de réfléchir à de nouvelles options de dialogue. Je voudrais souligner trois points qui revêtent une importance particulière pour les pays nordiques.

Premièrement, il est impératif de protéger l'intégrité et la crédibilité du mécanisme permettant de surveiller les graves violations à l'encontre des enfants dans les conflits armés et d'en rendre compte, ainsi que celles du Bureau de la Représentante spéciale et du programme relatif aux enfants en temps de conflit armé lui-même. Il est essentiel de procéder de manière impartiale et objective à la vérification des violations graves commises à l'encontre des enfants en temps de conflit armé. L'inscription des parties sur la liste et leur radiation doivent se fonder sur des conclusions factuelles établies sur le terrain.

Deuxièmement, il faut veiller à ce que les enfants – en particulier les filles – aient accès à une éducation de qualité en période de guerre et de catastrophe. L'éducation est un aspect crucial de la protection des enfants en temps de conflit. Fréquenter une école peut inspirer un sentiment de normalité et susciter la vision d'un avenir meilleur dans une situation chaotique pour le reste. L'éducation a fait l'objet d'attaques dans 70 pays au moins entre 2009 et 2013. Depuis lors, ces attaques ont continué de se multiplier. Nous devons intensifier nos efforts pour défendre le droit à l'éducation, même dans les situations de conflit. En rendant les écoles moins dangereuses pour les enfants aujourd'hui, nous protégeons l'avenir.

Enfin – troisième point – la formation du personnel civil et militaire à la protection de l'enfance est essentielle, en particulier pour éviter tout cas d'exploitation et de violence sexuelles à l'encontre des enfants. Selon nous, cette formation avant déploiement devrait être obligatoire pour le personnel des Nations Unies. Le Centre international des forces armées suédoises offre un cours sur la protection de l'enfance basé sur les programmes des Nations Unies en la matière. Nous devons aussi protéger les conseillers pour la protection de l'enfance attachés aux missions des Nations Unies afin d'attester et de vérifier correctement les violations des droits des enfants.

Il nous faut laisser les enfants être des enfants. Les défis qui se posent à nous constituent un appel à l'action. À cet égard, nous réaffirmons notre entier soutien à la Représentante spéciale et à son bureau, aussi bien qu'à l'action cruciale de l'UNICEF, aux autres institutions des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales sur le terrain. Nous soutenons de tout coeur la campagne « Des enfants, pas des soldats », qui a permis de réaliser des progrès tangibles depuis son lancement. En outre, il est temps de prêter davantage attention à la protection de l'enfance dans le cadre des négociations de paix. Malheureusement, comme le débat d'aujourd'hui le montre, un immense travail nous attend.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Lituanie.

Mme Jakubonė (Lituanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Estonie, de la Lettonie et de mon pays, la Lituanie. Nos délégations s'associent à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Je vais prononcer une version abrégée de notre déclaration. On en trouvera le texte complet sur le site Internet de nos missions.

Je commence en remerciant la Malaisie d'avoir convoqué ce débat public, ainsi que tous les intervenants qui ont présenté des exposés. Nous tenons aussi à exprimer notre satisfaction, pour leur action dévouée et passionnée, à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, et à l'UNICEF.

Vingt ans après le rapport inédit de Graça Machel (voir A/51/306), d'importants progrès ont été réalisés pour protéger les enfants en temps de conflit armé. Malgré ces progrès, le rapport du Secrétaire général (S/2016/360) décrit une situation alarmante pour les enfants en temps de conflit armé. D'innombrables enfants à travers le Moyen-Orient et l'Afrique, de même qu'en Europe, continuent de souffrir de la violence liée aux conflits.

Ces dernières années, des groupes extrémistes ont infligé aux enfants des violences directes, les tuant et mutilant, les enlevant, les torturant et exerçant de brutales violences sexuelles. Victimes de la violence des extrémistes, les enfants sont aussi utilisés pour perpétrer des actes de terrorisme, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

En de nombreuses situations de conflit, les écoles subissent des attaques constantes ou sont utilisées à des fins militaires comme cantonnements, centres de détention et dépôts d'armements. Tous les États Membres doivent remplir leurs obligations au titre du droit international humanitaire et assurer la protection des écoles. Cibler les écoles ou les utiliser à des fins militaires met en grave danger la vie des enfants et leur dénie l'accès à l'éducation.

Les enfants impliqués dans un conflit armé sont avant tout des victimes. Quel que soit leur rôle, ils sont exposés à des violences extrêmes – comme témoins, objets de divers sévices, et participants forcés. Il est inacceptable de les placer en détention administrative et de les poursuivre pour association alléguée avec des groupes armés.

Les enfants touchés par un conflit ont beaucoup de mal à trouver leur place dans la société; même leur communauté d'origine tend à les stigmatiser et rejeter. Il faut mettre en place des programmes détaillés et à long terme pour réhabiliter et réinsérer les enfants touchés par un conflit armé. Pour garantir une réinsertion réussie dans la vie quotidienne, il est capital de dispenser l'assistance psychologique, médicale et légale nécessaire aux enfants et à leurs familles. Nous devons utiliser tous les outils disponibles pour rendre les enfants capables de participer aux processus politiques et assurer leur inclusion sociale.

Les activités de protection de l'enfance intégrées aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies doient recevoir la priorité avec un déploiement accru de conseillers pour la protection de l'enfance et une formation ciblée sur les droits de l'enfant pour tous les contingents et le personnel des Nations Unies. L'équipe dirigeante d'une missions a un rôle crucial à jouer s'agissant de faire en sorte que toutes les composantes de la mission considèrent la protection de l'enfance comme une priorité. Il faut allouer des ressources suffisantes pour garantir une mise en oeuvre réussie du mandat.

Nous voyons avec préoccupation que malgré la politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes d'exploitation et de violence sexuelles par le personnel des Nations Unies et le personnel associé, les atteintes sexuelles commises par les soldats de la paix restent un problème systémique. En dépit des progrès réalisés, il reste beaucoup à faire pour garantir qu'il n'y a pas de place dans les missions de maintien de la paix pour ceux qui exploitent les plus vulnérables.

Pour terminer, protéger les enfants de graves crimes et prévenir ces crimes est inséparable de la lutte contre l'impunité et des efforts visant à faire rendre

des comptes à leurs auteurs. Alors que les auteurs sont trop nombreux, les procès et les jugements à leur encontre demeurent trop rares. Nous devons faire en sorte que les responsables soient traduits en justice en redoublant d'efforts pour renforcer les capacités judiciaires nationales et en consolidant le cadre juridique international, notamment grâce à l'action de la Cour pénale internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

M. Alyemany (Yémen) (*parle en arabe*) : Je tiens à féliciter la Malaisie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui. Je transmets les remerciements de ma délégation pour leurs exposés au Secrétaire général et à Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Je remercie également M. Anthony Lake, Directeur général de l'UNICEF. Ma délégation se félicite de l'occasion qui lui est offerte aujourd'hui de prendre la parole devant le Conseil.

Au cours des 18 derniers mois, le Yémen a vécu le pire moment de son histoire récente, à la suite du coup organisé par les milices houthistes, en coopération avec l'ancien Président. Cette période a été le pire moment pour les enfants yéménites et leurs familles. Les putschistes ont commis les pires crimes contre les enfants et contre l'humanité. Des centaines d'enfants ont perdu la vie à la suite d'attaques ciblant délibérément les zones peuplées et du fait de tireurs isolés. De nombreux civils ont aussi été blessés. En outre, les attaques ont fait beaucoup d'invalides. Qui plus est, ces milices et les forces armées proches de l'ancien Président Saleh ont pris pour cible des crèches, ainsi que des écoles, des hôpitaux et d'autres infrastructures civiles, notamment à Taëz et Aden. Nous entendons encore les cris des enfants martyrisés à travers la voix de Farid Shawki, qui avait peur de mourir et s'écriait « Ne m'enterrez pas vivant! ».

Les membres des milices houthistes et les forces militaires de la Garde républicaine de l'ancien Président Saleh se sont pris à de nombreuses écoles à Taëz et Aden, parce qu'ils sont les ennemis de l'éducation et du savoir. Ils ont occupé l'université de Taëz, l'ont transformée en cantonnement et ont placé des mines antipersonnel sur le campus en représailles contre les étudiants, qui représentent l'avenir du Yémen. Les chefs des milices continuent encore aujourd'hui de se rendre dans les écoles et les universités pour y recruter des enfants en vue de les faire combattre. Les enfants constituent donc la majorité des recrues houthistes – non seulement depuis le début de la guerre et la tentative de coup, mauis depuis la création de cette milice.

La lettre que nous avons adressée au Secrétaire général en réponse à son rapport (S/2016/360) réaffirme que nous sommes prêts à coopérer avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous y exprimons nos observations sur le rapport, notamment concernant certaines informations figurant dans les paragraphes consacrés au Yémen. Nous estimons que ces paragraphes n'étaient pas suffisamment précis, et nous sommes en droit de nous demander quelle méthodologie a été utilisée pour vérifier les cas cités dans le rapport. Selon le paragraphe 2, le rapport est le fruit de vastes consultations menées avec les États Membres concernés, ce qui n'est pas vrai dans le cas du Yémen. Nous n'avons reçu aucune demande de consultation concernant le contenu du rapport avant sa publication, notamment en ce qui concerne les sections consacrées au Yémen. Cela n'est pas conforme aux procédures adoptées par l'ONU, en particulier pour ce qui est des rapports de ce type.

Au paragraphe 165, on affirme qu'il a été difficile de vérifier les informations du fait de l'insécurité et des difficultés d'accès. À cet égard, j'appelle l'attention du Conseil sur le fait que la véracité des informations figurant dans le rapport n'a pas été vérifiée, comme l'ont noté nombre d'intervenants. Il importe de se montrer objectif et impartial quand il s'agit de statistiques et de chiffres. Ainsi, ce rapport n'est pas crédible. Les auteurs du rapport n'ont pas adopté une méthodologie impartiale.

Au paragraphe 166, il est affirmé que 183 garçons ont été privés de liberté par des comités populaires. Les comités populaires luttent pour la libération du Yémen. Ces 183 garçons sont des houthistes et ont été appréhendés car ils étaient des combattants déployés sur la ligne de front. Le rapport affirme que nous avons privé ces garçons de liberté et que nous ne les avons pas libérés. Aujourd'hui, nous réaffirmons – et nous l'avons déjà dit à la Représentante spéciale – que le Gouvernement légitime ne détient aucun enfant. Nous avons fourni des statistiques à l'ONU, et nous avons libéré tous les enfants. En outre, nous avons libéré tous les autres garçons qui nous avaient été remis par la coalition. Nous sommes bien entendu disposés à coopérer avec l'ONU sur cette question.

Les autorités gouvernementales ont assuré un environnement sûr à ces enfants afin de les réintégrer

dans la société durant la période qui a précédé l'échange de prisonniers. Malheureusement, ces enfants ont été poussés une fois de plus sur les lignes de front. À cet égard, je tiens à souligner que le rapport ne fait pas référence aux nombreuses villes et régions qui sont sous le contrôle des milices. Ces villes sont presque vides d'enfants. C'est un signe de très mauvais augure. Il faut dire que certaines villes sont maintenant vides d'enfants, car ceux qui y vivaient ont été recrutés et sont désormais des combattants.

Les auteurs du rapport ont reconnu qu'il était difficile de vérifier certaines informations, mais le ton du rapport est très ferme lorsque sont lancées des accusations arbitraires, dont la plupart visent la coalition arabe. À cet égard, je salue la coopération entre le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général et le Gouvernement yéménite légitime.

Au paragraphe 175, les auteurs du rapport n'expliquent pas pourquoi il n'y a pas eu de coordination avec le Gouvernement yéménite et ses représentants en vue de déterminer les meilleurs moyens de mettre en œuvre le plan adopté en collaboration avec l'UNICEF en mai 2014. Nous devons travailler en suivant ce plan.

À l'annexe I du rapport, qui contient la liste des parties recrutant et utilisant des enfants, dont une partie concerne le Yémen, nous avons constaté une erreur sur le troisième point, selon lequel les forces gouvernementales recrutent des enfants. Il s'agit là d'une erreur. Ce qu'on sait en revanche c'est que la majorité des brigades de la Garde républicaine et des forces de sécurité spéciales ont défié le Gouvernement légitime et appuyé les organisateurs du putsch. Ils sont donc complices de tous les crimes perpétrés contre des enfants. En outre, le rapport mentionne la première division blindée alors que cette division n'existe plus. Elle a été démantelée en 2014. Cette année malheureusement, le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé est politisé et n'est pas objectif. Cela apparaît très clairement.

Pour terminer, je réaffirme que notre gouvernement va collaborer avec l'ONU et les organisations non gouvernementales dans le cadre de la campagne « Des enfants, pas des soldats » afin d'atteindre les objectifs de cette campagne, d'éliminer les violations des forces putschistes et des groupes armés terroristes et de protéger les enfants contre ces groupes criminels qui ne respectent pas le droit national et international. Ces bandes criminelles ne respectent pas le droit international. Le Gouvernement a donc une responsabilité éthique, juridique et constitutionnelle de mettre en place un plan stratégique pour traiter les effets physiques et psychologiques de la guerre et des conflits armés sur nos enfants, car ils sont l'avenir du Yémen. En tant que gouvernement, nous nous efforçons d'atténuer la souffrance des enfants et de mettre un terme aux violations dont ils sont victimes. Nous allons créer un centre de réinsertion pour les enfants recrutés qui ont été obligés de combattre par des groupes fascistes putschistes, et depuis libérés. Ces mesures s'inscrivent dans les efforts entrepris par le Gouvernement pour réintégrer les enfants dans leur environnement normal et leur permettre de reprendre leur éducation.

Qui plus est, nous fournissons un appui adapté aux enfants devenus invalides durant l'agression perpétrée par les houthistes contre le peuple yéménite. À cet égard, nous appelons les acteurs concernés à déployer des efforts concertés pour que toutes les personnes et entités qui ont recruté et utilisé des enfants soient amenées à rendre des comptes et qu'il soit mis fin à l'impunité. Le Gouvernement yéménite, après avoir signé un plan de paix au Koweït le 30 juillet, espère que la communauté internationale, en particulier le Conseil, va jouer un rôle plus actif s'agissant de faire pression sur les putschistes afin qu'ils signent l'accord, acceptent les conditions de paix, quittent les villes qu'ils occupent, déposent leurs armes et reconnaissent le Gouvernement légitime. Nous espérons que la nouvelle génération va renforcer l'amour et la paix, alors que ces milices profèrent un slogan de mort. Elles veulent la mort pour tous, alors que notre combat est pour la vie. Le Gouvernement veut renforcer la tolérance et la paix tandis que ces milices appellent à la violence, mais nous ne doutons pas que la tolérance et la paix finiront par l'emporter.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Nardi (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le rapport annuel du Secrétaire général (S/2016/360) illustre le fait que les enfants continuent de souffrir en temps de conflit armé, étant notamment victimes d'enlèvements et de sévices sexuels, et que les avancées à signaler dans ce domaine sont très peu nombreuses. Le fait d'amener les coupables à répondre de leurs actes et le mécanisme d'établissement de listes créé dans le cadre du mandat du Représentant spécial du Secrétaire général demeurent des éléments pertinents et importants. Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information créé par la résolution 1612 (2005) pour enquêter sur les violations graves contre des enfants est un élément

clef des efforts que déploie l'ONU pour protéger les droits des enfants. La documentation utilisée se fonde sur des informations dont la véracité a été confirmée, ce qui permet d'établir des listes crédibles et basées sur des preuves.

Comme nombre d'autres délégations, nous sommes préoccupés par les pressions exercées sur le Secrétaire général concernant la rédaction du rapport produit par la Représentante spéciale. Ces pressions compromettent gravement l'intégrité non seulement du mécanisme, mais également celle d'autres mécanismes créés par l'ONU. Elles offrent également un prétexte bienvenu aux autres criminels pour rejeter la crédibilité du suivi et de la communication des faits. Une telle intervention peut compromettre les progrès effectués dans l'exécution du mandat, en particulier en ce qui concerne les auteurs de violations. Elle donne également l'impression qu'on ne demande de comptes qu'à ceux qui n'ont aucun pouvoir vis-à-vis du système des Nations Unies. Nous appuyons fermement le mandat de la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé et son indépendance.

Le rapport du Secrétaire général illustre la relation complexe entre l'extrémisme violent et le sort des enfants en temps de conflit armé. D'un côté, les enfants sont victimes d'actes de terreur qui visent à faire le plus grand nombre de victimes civiles possible. D'un autre côté, les groupes extrémistes exploitent la vulnérabilité des enfants et les utilisent en les enrôlant pour commettre des actes de violence. Dans beaucoup de ces cas, la décision de rejoindre des groupes extrémistes violents est prise par des personnes qui éprouvent un sentiment d'exclusion ou de désespoir. Le problème clef est donc de réduire l'incitation à rejoindre des organisations terroristes.

Une approche préventive qui favorise des sociétés plus ouvertes aux enfants, par le biais de mesures telles que les programmes de sensibilisation des jeunes et les projets communautaires, peut y contribuer dans une large mesure. Une approche exclusivement militaire et sécuritaire ne permettra pas de s'attaquer aux facteurs sous-jacents qui alimentent l'extrémisme violent. Nous devons, au contraire, nous concentrer sur les causes profondes des conflits et des crises, à savoir le manque de bonne gouvernance, la pauvreté et l'absence de perspectives socioéconomiques. Cela nous permettra d'influer sur les facteurs d'attraction qui sont à l'origine de la radicalisation des enfants. Après la fin d'un conflit, nous devons donner la priorité à la réintégration et à la réadaptation de ces enfants, l'appui psychologique et des programmes éducatifs étant des outils utiles à cet égard. Nous devons, par ailleurs, toujours veiller au respect des droits fondamentaux des enfants, en particulier lorsque des États traitent les enfants associés à l'extrémisme violent comme des menaces à la sécurité.

Le rapport du Secrétaire général fait état d'un nombre inquiétant de cas de violences et d'atteintes sexuelles commises contre des enfants au cours de l'année écoulée. Nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation au Soudan du Sud, en particulier à la lumière des récents rapports selon lesquels les soldats de la paix de l'ONU ne sont pas intervenus pour prévenir les actes de violence sexuelle perpétrés contre des femmes et des filles à proximité d'un camp des Nations Unies. Nous nous félicitons des mesures prises par le Conseil dans sa résolution 2272 (2016) pour rapatrier les unités dont les membres ont commis de tels crimes. Il s'agit d'une mesure indispensable, mais qui reste en deçà de la nécessité d'appliquer pleinement le principe de responsabilité et de mettre effectivement un terme à l'impunité.

Les souffrances des enfants en période de conflit armé sont dues en grande partie à l'érosion alarmante du respect du droit international humanitaire. Si nous voulons résoudre cette crise, il nous faut un engagement politique cohérent de la part du Conseil, de même que des efforts conjugués de la part de nous tous pour faire en sorte qu'il soit respecté. Dans le même ordre d'idées, il est essentiel que nous prenions des engagements fermes pour garantir les droits fondamentaux et la sécurité des enfants réfugiés et migrants, tout en leur offrant des moyens de subsistance et des possibilités de s'assurer un revenu. À ce titre, nous sommes résolument engagés dans les préparatifs de la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, qui se tiendra le 19 septembre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Medan (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence malaisienne du Conseil d'avoir convoqué le présent débat. La Croatie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne, ainsi qu'à celle qui sera prononcée par le représentant du Canada au nom du Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés. Je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Je remercie le Secrétaire général et le Directeur général de l'UNICEF des efforts inlassables qu'ils déploient pour promouvoir cette question, et en particulier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, qui ne cesse de défendre avec toute son énergie les droits et le bien-être des enfants touchés par les conflits armés de par le monde. Sa poursuite d'une approche au cas par cas a considérablement contribué à l'intégration de la protection de l'enfance dans un certain nombre d'activités de rétablissement de la paix. Selon nous, son rôle est incontestable et son indépendance, son autorité et son impartialité doivent être pleinement soutenues.

Les violations commises à l'encontre des enfants pendant les conflits armés font aujourd'hui plus que jamais partie du nouveau visage des conflits armés. Nous assistons à l'utilisation d'enfants comme combattants-suicides et à l'augmentation des attaques contre des écoles et des hôpitaux. Tous ces actes représentent de graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il est particulièrement inquiétant de constater que des millions d'enfants dans le monde ont été déplacés par les conflits armés, dont beaucoup sont des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, ce qui ne fait qu'accroître leur risque d'être victimes de violations graves telles que les enlèvements et les violences sexuelles, les mauvais traitements et les sévices.

S'il est essentiel de ne ménager aucun effort pour prévenir l'enrôlement d'enfants et d'obtenir leur libération des groupes armés, nous devons accorder la même attention à la mise en œuvre effective de politiques en faveur de la réintégration des ex-enfants soldats et répondre à leurs besoins psychosociaux à long terme. Nous devons également fournir tous les services d'appui nécessaires aux enfants réfugiés et déplacés. Notre action doit être centrée principalement sur la protection des filles, qui sont particulièrement vulnérables dans les conflits armés en tant que victimes potentielles de viol, de violences sexuelles, d'exploitation sexuelle et de mariage précoce et forcé.

Les États Membres doivent veiller à ce que leur personnel militaire et de police respecte les valeurs les plus élevées en matière de droits de l'homme et reçoive une formation préalable au déploiement en conformité avec les normes de l'ONU, l'accent étant mis sur le travail de protection de l'enfance. Dans le même ordre d'idées, nous devons agir de façon plus énergique face aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises dans les missions des Nations Unies et exiger une pleine responsabilisation à tous les niveaux. Nous ne pouvons absolument pas tolérer que certains de ceux qui sont là pour protéger deviennent eux-mêmes des bourreaux.

La Croatie appuie pleinement la campagne « Des enfants, pas des soldats », ainsi que son objectif de prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces de sécurité gouvernementales et d'y mettre fin d'ici au terme de l'année en cours. Nous nous félicitons en particulier que tous les gouvernements, dont le Secrétaire général affirme qu'ils enrôlent et utilisent des enfants dans leurs forces de sécurité, soient maintenant engagés dans un processus de plan d'action. Nous saisissons également cette occasion pour demander une fois encore à tous les pays de devenir parties au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Nous réaffirmons une fois de plus notre ferme appui au programme relatif au sort des enfants en période de conflit armé et insistons sur l'objectivité et l'impartialité des outils mis en place pour surveiller les parties et faire en sorte qu'elles répondent de leurs violations graves des droits de l'enfant.

En ce vingtième anniversaire de la création du mandat relatif au sort des enfants en temps de conflit armé par l'Assemblée générale, nous pouvons être fiers d'avoir élaboré un solide cadre normatif et institutionnel sur cette question. Mais il nous faut également tracer une nouvelle voie s'agissant de mettre fin à l'enrôlement et à l'utilisation d'enfants dans les conflits armés et de nous attaquer à toutes les violations graves commises à leur encontre.

À cet égard, nous jugeons essentiel que le mécanisme de surveillance et de communication de l'information, créé en application de la résolution 1612 (2005), conserve son impartialité et son objectivité et continue de recenser les violations graves commises contre des enfants sur la base des faits sur le terrain. De cette manière, nous renforcerons l'application du principe de responsabilité, garantirons le respect des normes juridiques internationales et contribuerons à un succès plus large du programme sur le sort des enfants en période de conflit armé.

À cette fin, nous proclamons ici aujourd'hui notre appui total et catégorique aux efforts pour combler enfin l'écart entre les engagements et les actes s'agissant de garantir une enfance à l'abri de la peur et de la violence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la Malaisie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et louer les efforts qu'elle déploie dans le cadre de sa présidence du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Je remercie également de leurs exposés le Secrétaire général, la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, et le Directeur général de l'UNICEF. Nous voudrions également exprimer notre gratitude à l'ONU pour l'action qu'elle mène en vue de s'attaquer à ce problème, qui constitue un énorme défi pour la communauté internationale.

Nous assistons aujourd'hui à une aggravation effroyable des souffrances des civils dans les conflits armés. Nous voyons des enfants privés de leur innocence et de leur droit à la vie, au développement et à une vie digne. Le Gouvernement koweïtien est vivement préoccupé par les pratiques des groupes armés qui recrutent, exploitent et enlèvent des enfants et les soumettent à des violences et à l'exploitation sexuelles. La communauté internationale doit s'attaquer à ces dangers et faire en sorte que ces groupes se conforment au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire.

Lorsque nous abordons la question du sort des enfants en période de conflit armé, nous ne pouvons oublier la situation des enfants en Palestine, où les violations d'Israël se poursuivent. Israël détruit des écoles et des centres de loisirs, et impose des contraintes, telles que les points de contrôle et le mur de séparation. Toutes ces mesures rendent la situation humanitaire plus difficile encore et aggravent les privations des enfants palestiniens.

À cet égard, nous invitons le Conseil de sécurité à assumer la responsabilité qui lui incombe de mettre fin à ces violations répétées et de garantir justice et protection aux enfants palestiniens vulnérables, afin qu'ils continuent d'espérer que leurs droits légitimes vont se réaliser dans un avenir libre et exempt d'injustices et de violences.

Conformément à sa position constante de défense des droits des Palestiniens, S. A. l'Émir du Koweït Cheick Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah a annoncé lors du vingt-septième sommet de la Ligue des États arabes, qui s'est tenu à Nouakchott (Mauritanie) le mois dernier, que le Koweït compte organiser une conférence internationale sur les souffrances des enfants palestiniens en vue de braquer les projecteurs sur les pratiques israéliennes et ses violations des accords et des conventions internationales relatifs aux droits de l'enfant.

S'agissant de la crise au Yémen, nous saluons la décision du Secrétaire général de l'ONU de retirer la coalition dirigée par l'Arabie saoudite de la liste des parties visées à l'annexe de son rapport annuel sur le sort des enfants en temps de conflit. L'État du Koweït, qui est membre de cette coalition, réaffirme son appui au rôle central et important qu'elle joue dans le retour à la légitimité au Yémen et dans la protection des civils et des enfants. Il réaffirme aussi qu'elle respecte les principes les normes les plus élevées du droit international et du droit international humanitaire. À cet égard, nous réitérons l'appel lancé par la coalition à l'équipe spéciale de l'ONU l'invitant à se rendre au siège de la coalition, à Riyad, pour s'informer de toutes les mesures prises pour protéger les civils et les enfants.

L'État du Koweït réaffirme son appui au rétablissement de la paix et de la stabilité au Yémen de manière à préserver sa souveraineté et l'intégrité de son territoire. Il est aussi pleinement attaché au processus politique yéménite et œuvre à son heureuse conclusion, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil, notamment à la résolution 2216 (2015), et à l'initiative des pays du Golfe et ses mécanismes de mise en œuvre. Tout le monde sait que le Koweït accueille actuellement, et ce depuis avril 2016, les pourparlers de paix entre parties yéménites qui ont lieu sous l'égide de l'ONU. Et nous espérons que les parties parviendront à un accord qui puisse rétablir la paix et la sécurité dans ce pays arabe frère, afin qu'il puisse passer à l'étape suivante, celle du développement et de la reconstruction.

La situation en Syrie se détériore constamment et elle est source de vives préoccupations. En effet, le nombre des victimes du conflit dépasse 250 000, dont près de 20 000 enfants. Malgré les efforts internationaux visant à atténuer les souffrances du peuple syrien – pour rappel, le Koweït a eu l'honneur d'accueillir trois conférences d'annonce de contributions et d'en coprésider une quatrième, organisée à Londres en février 2016 pour le soutien humanitaire à la Syrie –, malgré donc tous ces efforts, le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit (S/2016/360) indique que les raids aériens et les attaques aveugles contre les zones résidentielles sont l'une des causes principales de la mort

et de la mutilation d'enfants. Devant cette catastrophe humanitaire, le Conseil de sécurité est appelé à trouver une solution qui mette fin à cette crise et à ces violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et surtout aux souffrances des enfants.

En conclusion, je réaffirme que, certes, les guerres et les conflits armés affectent toutes les composantes de la société – hommes, femmes, personnes âgées et enfants –, mais ce sont les enfants qui sont les plus vulnérables et qui ont le plus besoin de notre protection. C'est pourquoi nous ne devons pas les décevoir, car ils sont l'espoir et l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Krzywosadzki (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne s'associe à la déclaration faite plus tôt par l'observateur de l'Union européenne et à celle que doit faire le représentant du Canada au nom du Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés. Je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Je voudrais tout d'abord remercier la présidence malaisienne du Conseil d'avoir convoqué cet important débat qui vient à point nommé. Vingt ans se sont écoulés depuis la publication du rapport de Graça Machel (voir A/51/306), qui a déclenché l'action menée par la communauté internationale pour protéger les droits et répondre aux besoins des enfants en temps de conflit armé. Beaucoup a été fait depuis lors, mais dans de nombreuses parties de la planète, des dizaines de milliers d'enfants continuent d'être privés de leurs droits fondamentaux et de leur droit à une enfance heureuse à cause des conflits armés en cours.

À cet égard, la Pologne se déclare profondément préoccupée par la recrudescence de la violence à l'encontre des établissements scolaires, des étudiants et des enseignants en période de conflit armé. Nous saluons et appuyons les initiatives visant à mettre fin à l'utilisation des écoles et des universités à des fins militaires. Les Lignes directrices de Lucens pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés, qui ont été arrêtées en décembre 2014 sous l'égide de la Norvège et de l'Argentine, sont un bon exemple à cet égard. Pour confirmer notre attachement à la mise en œuvre effective de ces lignes directrices, la Pologne a signé la Déclaration d'Oslo sur la sécurité dans les écoles. Nous pensons que cette initiative constitue un important pas en avant vers la protection et la promotion des droits de l'enfant, en particulier dans les situations de conflit.

La Pologne est vivement préoccupée par le phénomène scandaleux du recrutement d'enfants par les forces armées et les groupes armés. À cet égard, nous reconnaissons l'importance d'initiatives telle que la campagne « Des enfants, pas des soldats ». Nous saluons aussi la décision du Gouvernement soudanais de signer le plan d'action visant à protéger les enfants contre les violations en période de conflit armé. Nous prenons note de l'engagement pris par les gouvernements cités par le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2016/360) en ce qui concerne le recrutement d'enfants, ainsi que des progrès notables enregistrés en Afghanistan, au Myanmar et en République démocratique du Congo.

En tant que pays ayant engagé les négociations sur la Convention relative aux droits de l'enfant, la Pologne a activement contribué à la mise en œuvre de ses objectifs depuis son adoption en 1989. Dernièrement, pour réaffirmer notre attachement à ces questions, la Pologne a rejoint le Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés. Nous nous engageons à participer activement aux travaux de cet important organe.

En guise de conclusion, je voudrais énoncer une vérité toute simple, à savoir que les enfants ne déclenchent pas les guerres, mais que les guerres affectent à jamais la vie des enfants. La communauté internationale tout entière, y compris les Nations Unies, les États Membres et la société civile, ont l'obligation morale de n'épargner aucun effort pour mieux protéger tous les enfants contre les effets de la violence provoquée par les adultes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous avons examiné avec soin le quinzième rapport du Secrétaire général (S/2016/360), qui a été préparé par Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous nous félicitons à cet égard que Mme Zerrougui ait enfin, et après bien des réticences, jeté la lumière sur une infime partie des réalités concernant le recrutement d'enfants, leur assassinat et la mutilation de leurs cadavres en République arabe syrienne depuis cinq ans et demi par les terroristes de Daech, du Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes « génétiquement modifiés » afin d'en faire une opposition modérée.

Afin donc de rétablir la vérité sur ces faits, nous voudrions faire les observations suivantes.

Premièrement, le rapport n'examine pas et ne dit pas quelle est la cause principale des souffrances des garçons et des filles dans mon pays, à savoir la persistance méthodique avec laquelle l'Arabie saoudite diffuse l'idéologie wahabite extrémiste, qui trouve ses racines dans les méthodes perverses du prédicateur Mohamed Abdelwahab que le régime des Al-Saoud a adoptées au XVIIIe siècle et qui consistent à tuer, à égorger, à lancer des razzias, à enlever des femmes, à ouvrir la ventre des femmes enceintes pour tuer les fœtus dans la région du Najd, dans la presqu'île arabique, dont le nom a été usurpé par les Al-Saoud pour devenir aujourd'hui l'Arabie saoudite. Ce sont ces méthodes perverses et ce terrorisme qui ont été depuis exportés aux portes de Damas et de Kerbala.

Le monde entier a été choqué dernièrement d'apprendre par les médias l'assassinat ignoble, par égorgement, d'un enfant palestinien, Abdoullah Issa. Il a été égorgé par des monstres appartenant à une branche de l'opposition génétiquement modifiée afin de devenir, aux yeux de certains, « modérée », alors qu'il gisait par terre, blessé. Ces terroristes l'ont égorgé en application de la loi wahabite de Daech, qui leur permet de commettre ce crime répugnant.

Ce crime « génétiquement modifié » serait modéré. C'est en effet un groupe de voleurs « modérés » portant le nom de Noureddine Zanki, un groupe fabriqué en Turquie que l'Ambassadrice des États-Unis a décrit à une précédente séance comme des « combattants rebelles » – les membres s'en souviendront – mais qui est en fait une organisation terroriste qui applique l'aberration intellectuelle wahhabite et à qui l'Arabie saoudite, le Qatar, des États occidentaux, dont certains sont membres du Conseil, et le régime turc d'Erdogan apportent un appui financier et fournissent des armes, qui est l'auteur de cet acte criminel « modéré ».

La conscience du monde sait de quelle façon ces organisations wahhabites ont également facilité l'extermination des enfants tués de sang-froid lors du massacre de Zara perpétré par des takfiristes armés « modérés » dans ce village situé dans la province de Hama il y a quelques mois et lors d'autres massacres perpétrés en Syrie. Ces organisations ont signé un pacte avec le diable lui-même pour mener un projet sanglant qui détruit les jeunes pousses de Syrie et d'Iraq devant les écoles et dans les hôpitaux. Ces organisations sont à l'origine de la noyade de l'enfant syrien Aylan sur la côte turque de la Méditerranée et ont provoqué la mort de centaines d'enfants après que ce que l'on appelle la coalition internationale, menée par les États-Unis d'Amérique, a effectué des frappes aériennes dans la ville de Manbej dans les faubourgs d'Alep. Ce sont ces mêmes organisations qui s'efforcent ces jours-ci d'enflammer le front sud pour faucher encore plus d'enfants innocents et alléger la pression sur les terroristes au nord qui sont tombés face à l'armée et aux forces armées.

Le centre d'opérations militaire à Amman, qui comprend des services de renseignement représentant les États-Unis d'Amérique, la France, la Turquie, le Qatar, la Jordanie, Israël et l'Arabie saoudite, mobilise maintenant entre 7 000 et 9 000 combattants à nos frontières avec la Jordanie, côté jordanien. Ils entendent lancer cette opposition modérée barbare à proximité de notre frontière sud avec la Jordanie afin qu'il y fasse faire preuve « de modération » en tuant des enfants, en détruisant des infrastructures publiques et en attaquant l'armée et ceux qui étaient à l'abri. Si cela s'était passé dans n'importe quel État représenté ici, le Conseil appellerait-il ces crapules l'opposition armée modérée? Traiterait-il avec eux en tant que « voyous et crapules » modérés?

Deuxièmement, le rapport a omis de mentionner les souffrances des enfants qui vivent dans des camps de réfugiés dans les États voisins, une question centrale. À cet égard, nous ne pouvons que faire part de notre vive inquiétude face aux viols continus d'enfants, au phénomène de la traite des esclaves et au recrutement dans ces camps en Jordanie, en Turquie et au Liban. Nous sommes également profondément attristés par la poursuite du trafic d'organes dont sont victimes ces enfants innocents, ainsi que par les viols de femmes et d'enfants syriens, le harcèlement sexuel dans les camps turcs et, plus précisément, d'après ce qu'a rapporté l'agence de presse turque, dans le camp de Nizip, qui se trouve dans la province de Gaziantep. Selon des informations publiées par le journal turc *BirGün*, 30 enfants syriens âgés de 8 à 12 ans ont été victimes de viol. À tout cela s'ajoute le recrutement de jeunes contraints de rejoindre les groupes terroristes. Le 5 juin, le quotidien *The New York Times* a publié un article intitulé « In Turkey, a Syrian Child has to Work to Survive » (En Turquie, un enfant syrien doit travailler pour survivre) indiquant que : « Au lieu d'étudier dans une classe à l'école – à l'intérieur des camps qui se trouvent en Turquie – il travaille dur toute la journée dans une usine de textile à Gaziantep. Près d'un million d'enfants syriens vivent en Turquie, et des milliers

d'entre eux travaillent dans des usines et des fabriques de sucreries, et ne savent ni lire ni écrire ».

Un enfant est également mort il y a quelques jours dans le camp de Raqban en Jordanie à cause des conditions de vie très dures des réfugiés dans le camp, à commencer par le manque de soins de santé et la pollution de l'eau. Fadia Al-Khaled, une petite fille âgée de 10 mois, est morte de la jaunisse, contractée à cause de l'eau polluée.

Troisièmement, nous demandons à nouveau avec insistance que Mme Zerrougui mène une enquête approfondie pour faire la lumière sur le sort des centaines d'enfants syriens enlevés par des éléments de l'Armée terroriste de l'islam, de Liwa el-Taouhid et de l'Armée libre dans les faubourgs de Damas, d'Alep et de Lattaquié après avoir commis, sur une base purement confessionnelle, des crimes qui saisissent d'horreur. Dans de multiples lettres que nous avons adressées au Conseil de sécurité et au Bureau de Mme Zerrougui, nous avons demandé à connaître le sort de ces enfants. Des sites Web ont été signalés au Bureau de Mme Zerrougui. Y sont attestés des cas de recrutement d'enfants par celui qu'on appelle le mufti de l'organisation Ahrar el-Cham, affilié au Front el-Nosra. Il s'agit du terroriste saoudien Abdallah al-Muhaysini. De même, sur Twitter, le théoricien terroriste saoudien Mohammed Al-Urayfi a envoyé un tweet dans lequel il demandait à l'opposition modérée d'égorger et de tuer en cachette, mais ces passages n'ont pas été publiés par le modérateur sur les médias sociaux pour que cela n'ait pas d'effet négative contre elle dans l'opinion publique occidentale et musulmane. Nous avons également demandé au Bureau de Mme Zerrougui de nous communiquer le nom des six enfants syriens qui, d'après le rapport, auraient été recrutés par les forces gouvernementales pour rejoindre les comités populaires; six ou cinq enfants, je ne me souviens plus. À ce jour, nous n'avons obtenu aucune information à cet égard pour que nous puissions enquêter.

Nous posons de nouveau la même question à l'équipe de Mme Zerrougui : pourquoi les rédacteurs du rapport continuent de ne pas mentionner les mesures économiques coercitives imposées au peuple syrien et à ses enfants, et le poids de ces mesures dans l'asphyxie des enfants en Syrie?

Quatrièmement, le rapport ignore totalement les souffrances des enfants syriens dans le Golan syrien occupé, opprimés, angoissés et terrifiés car ils subissent les pratiques de l'occupation israélienne, allant du blocus à la torture infligée aux habitants syriens, ce qui a des effets négatifs sur la personnalité des enfants syriens dans le Golan syrien occupé. C'est le cas notamment de Fahd Lu'ay Chuqir, un nourrisson âgé de 1 an et 3 mois – je répète, un nourrisson âgé de 1 an et 3 mois – à qui les forces d'occupation israélienne ont imposé une assignation à résidence de deux ans dans le village occupé de Majdal Chams car sa mère se trouve à Damas. Le père, étudiant à l'université de Damas, est originaire du Golan syrien occupé, et son épouse, syrienne, est originaire du Golan. Elle a donné naissance à son enfant à Damas. Quand les époux sont rentrés après que le mari a terminé ses études, les autorités d'occupation israéliennes ont arrêté le nourrisson, alors âgé de 1 an et 3 mois, et l'ont assigné à résidence pour une durée de deux ans. Mme Zerrougui n'a pas entendu parler de ce cas.

Il faut ajouter à cela l'imposition des programmes israéliens aux enfants syriens dans le Golan syrien occupé, des enfants privés des programmes d'enseignement syriens; leur exploitation économique dans des emplois dangereux qui entravent leur éducation et nuisent à leur santé et à leur croissance; sans compter plus de 50 enfants du Golan syrien occupés morts, victimes du plus d'un million de mines posées par les forces d'occupation dans le Golan syrien occupé. Ces faits, Mme Zerrougui n'en a pas non plus entendu parler.

Nous ne pouvons pas non plus ignorer le scandale éthique que constitue le retrait par le Secrétaire général des passages figurant dans le rapport de Mme Zerrougui relatifs aux éléments qui prouvent que des crimes ont été commis par la coalition menée par le régime saoudien contre le peuple et les enfants yéménites. D'après le rapport mentionné – le rapport du Secrétaire général lui-même qui a été enterré avant même d'avoir vu le jour – ces crimes ont coûté la vie à 953 enfants et en ont blessé plus de 1 168 autres. Plus de 953 enfants ont été tués et plus de 1 168 ont été blessés, et ce bien avant la publication du rapport. Les représentants sont sans doute au courant du chantage politique exercé par l'Arabie saoudite en menaçant le Secrétaire général d'avoir recours à des pressions financières et de retirer son appui financier aux institutions spécialisées des Nations Unies.

Monsieur le Président, la plupart de ceux qui ont versé des larmes devant vous aujourd'hui sur le sort des enfants syriens jouent un rôle important dans le massacre de ces mêmes enfants, ainsi que des adultes et des civils syriens. Nombreux parmi ceux qui ont évoqué mon pays dans leurs déclarations ont en fait

une grande part de responsabilité dans le massacre de notre population. Ils versent des larmes pour Alep et Edleb alors qu'ils contribuent à la commission de ces crimes. Ils encouragent les opérations menées contre la Syrie à partir des frontières jordaniennes. Il s'agit d'une conduite criminelle par excellence.

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que nous avons encore une longue liste d'orateurs, je voudrais rappeler à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter leurs déclarations à quatre minutes pour permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Munir (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous félicite pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Notre déclaration ne dépassera pas la limite des quatre minutes.

Nous nous félicitons des observations du Secrétaire général et des exposés bien ciblés présentés par la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, et le Directeur général de l'UNICEF, M. Anthony Lake. Nous félicitons également la Représentante spéciale pour ses efforts résolus visant à protéger et à promouvoir les droits des enfants qui se retrouvent dans des situations de conflit armé.

Comme l'a dit le Secrétaire général ce matin, les enfants paient encore le prix le plus élevé en temps de conflit armé. Plus inquiétant encore, cette tendance alarmante ne semble guère s'atténuer. Les enfants continuent d'être tués, mutilés, enlevés et assujettis à la violence sexuelle à la suite de conflit qui ne sont pas de leur fait ni de leur choix. Suite aux destructions gratuites commises pendant les conflits, nombreux sont les enfances perdues, les rêves brisés et les espoirs anéantis. Les enfants paient également le plus lourd tribut dans le contexte des déplacements forcés de population à la suite des conflits. Ces pratiques constituent de graves obstacles aux cadres normatifs du droit humanitaire et des droits de l'homme, en particulier les droits des enfants.

Nous saluons les progrès accomplis au cours des 20 dernières années. La campagne « Des enfants, pas des soldats » est une campagne innovante qui a permis des progrès en mettant l'accent sur des activités prioritaires, des feuilles de route, des objectifs de référence, des échéances et des évaluations, ainsi que sur la participation active des pays visés. En outre, la question du sort des enfants en temps de conflit armé a été effectivement intégrée dans les travaux du Conseil. Ces efforts ont contribué à l'émergence d'un consensus international contre l'enrôlement et l'utilisation d'enfants durant les conflits, en toutes circonstances. La signature de nombreux plans d'action pour mettre fin à l'enrôlement et à l'utilisation d'enfants et les nombreux succès enregistrés dans le cadre des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration pour aider les enfants à devenir des membres productifs de la société sont des résultats concrets de ce consensus. Toutefois, il reste beaucoup à faire.

Il faut impérativement renforcer les mécanismes visant à assurer le respect des normes établies et du principe de responsabilité qui s'appliquent à toutes les parties – États et groupes armés non étatiques – à un conflit pour mettre fin aux violations des droits des enfants et prévenir leur résurgence. Les auteurs d'actes de violence à l'encontre d'enfants doivent être identifiés et traduits en justice par les systèmes judiciaires nationaux, et le cas échéant, en ayant recours à des mécanismes de justice internationale. La mise en place de cadres juridiques appropriés dotés de capacités d'enquête et de poursuites demeure cruciale pour la réalisation de cet objectif. Par-dessus tout, l'objectif de sauver des vies est intrinsèquement lié à l'objectif de prévention des conflits. Il est donc essentiel de traiter des causes profondes de ces conflits et de trouver des solutions politiques sans exclusive.

Le Pakistan attache une grande importance à la protection et à la promotion des droits des enfants. Nous sommes fiers d'être l'un des six acteurs qui ont pris l'initiative d'organiser le Sommet mondial pour les enfants en 1990, qui a donné une impulsion à la ratification accélérée de la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous sommes également engagés dans un processus visant à la ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Le Pakistan, qui est l'un des principaux pays fournisseurs de contingents, est fier de son travail consciencieux et de longue date en faveur de la protection de la vie des civils, y compris des enfants.

Le Pakistan appuie le mandat du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Cependant, nous estimons que l'on ne peut pas se permettre d'outrepasser ce mandat. Les paramètres juridiques du mandat, tels

que prévus par les résolutions du Conseil de sécurité, doivent être respectés. Dans ce contexte, nous tenons à déclarer officiellement que les références au Pakistan dans le rapport du Secrétaire général du 20 avril 2016 (S/2016/360) ne relèvent pas du mandat établi concernant le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous espérons qu'on gardera ce principe à l'esprit au moment d'élaborer les prochains rapports.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Laassel (Maroc) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de féliciter la Malaisie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et la remercier pour l'organisation de ce débat sur les enfants et les conflits armés, ainsi que pour son engagement et ses efforts inlassables dans le cadre de sa présidence du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

Je voudrais en outre remercier le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki Moon, la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, et le Directeur général de l'UNICEF, M. Anthony Lake, pour leurs présentations respectives et les détails fournis.

Il y a 20 ans, le monde s'est engagé à agir pour lutter contre l'utilisation des enfants dans les conflits armés. En effet, la parution, en 1996, du rapport avant-gardiste dit « rapport Graça Machel » (voir A/51/306) sur l'impact des conflits armés sur les enfants a eu pour conséquence la création, en 1997, du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Depuis lors, le Secrétaire général soumet un rapport annuel au Conseil de sécurité sur cette question. Chaque année, la publication de ce rapport est une occasion d'examiner la situation des enfants pris dans des conflits armés, et permet de dévoiler leurs souffrances à la communauté internationale, à travers notamment l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme. Ceci leur permet de continuer de considérer cette question comme urgente et de les responsabiliser pour qu'ils s'engagent politiquement à sa résolution.

Depuis la création du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, des milliers de garçons et filles ont été libérés suite à la mise en œuvre de plans d'action mandatés par le Conseil de sécurité visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants dans les conflits et à prévenir de tels agissements. Certes, les rapports annuels de l'ONU démontrent que des progrès tangibles ont été enregistrés dans la protection des enfants en situation de conflit armé, avec notamment l'adoption de normes internationales de protection des enfants et la mise en place de stratégies et programmes visant à protéger les enfants touchés par la guerre. Toutefois, les enfants continuent d'être les premières victimes des conflits. Ces dernières années ont été malheureusement marquées par une intensification alarmante et une récurrence angoissante des conflits, lesquels deviennent de plus en plus complexes et destructeurs, avec une forme de violence sans précédent, des effets dévastateurs et une implication de plus en plus atterrante de groupes extrémistes violents.

Cela a mis en évidence la grande vulnérabilité de dizaines de millions d'enfants. En effet, l'UNICEF estime que près de 250 millions d'enfants vivent dans des pays ou des régions touchés par les conflits armés. Plus de 20 millions d'enfants sont réfugiés dans des pays voisins ou sont déplacés à l'intérieur de leur propre pays, à la suite d'un conflit ou de violations des droits de la personne. Des millions d'enfants ont été grièvement blessés ou handicapés de façon permanente. Entre janvier et juillet 2015, près de 133 000 enfants ont trouvé refuge dans certains pays européens, soit en moyenne 19 000 enfants chaque mois, et 1 personne sur 4 en quête de refuge est un enfant, selon les informations fournies par Eurostat. Certains rapports affirment qu'il reste à ce jour dans le monde environ 250 000 enfants encore impliqués de manière directe ou indirecte dans des conflits armés. L'ampleur de ces chiffres devrait interpeller la communauté internationale et l'inciter à revoir la stratégie internationale de protection des enfants.

Le Maroc œuvre activement pour que les droits de l'enfant soient effectivement respectés et promus tant au Maroc qu'à travers le monde. Au plan législatif, le Maroc a adhéré à l'ensemble des instruments internationaux protégeant et promouvant les droits de l'enfant. En effet, le Maroc a été parmi les premiers pays à signer et ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et aux Engagements de Paris relatifs à cette question. Le Maroc a aussi entamé la procédure de ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications. En outre, l'arsenal juridique du Maroc réglemente « l'engagement

et l'enrôlement militaire » et respecte sa conformité au droit international.

Le Maroc s'est assidument associé aux efforts internationaux visant à mettre fin à l'implication d'enfants dans les conflits armés. De même, le Maroc a toujours préconisé que les efforts de la communauté internationale pour faire face efficacement à cette problématique gagneraient à s'inscrire dans une approche plurielle, qui soit à la fois globale, à travers une compréhension parfaite des causes profondes et structurelles de ces conflits, stratégique, traitant non seulement des situations de conflits en cours, mais également, mettant l'accent sur le volet de la prévention, transversale, en faisant participer toutes les parties prenantes, et modulable, prenant en compte la nature diverse et évolutive des conflits armés et leurs spécificités.

La situation des enfants au Yémen, mentionnée dans le rapport annuel du Secrétaire général (S/2016/360), demeure préoccupante pour le Maroc. En effet, les développements dangereux qu'a connus ce pays avec, notamment, l'usage de la force et de la violence par les Houthis et la persistance à torpiller les acquis du dialogue national yéménite, nous interpellent tous et appellent une solution rapide à ce conflit. Devant ces agissements et les dangers qu'ils représentent, le Royaume du Maroc, avec d'autres pays, a exprimé sa totale solidarité avec le Royaume d'Arabie saoudite et son appui au rétablissement de la légitimité au Yémen, et a rejoint la coalition au Yémen. Cette coalition a été créée, dans le respect des droits énoncés dans la Charte des Nations Unies, pour assurer la protection des civils à la suite de l'escalade militaire par les Houthis, qui a miné la paix, la stabilité et la sécurité du Yémen.

La résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité a réitéré le soutien de ce dernier à la légitimité du Président du Yémen, Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, et demandé à toutes les parties et aux États Membres de s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte à l'unité, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Yémen, ainsi qu'à la légitimité du Président du Yémen. Le principal objectif de la coalition est de soutenir la transition politique au Yémen, conformément à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et à son mécanisme de mise en œuvre, aux résultats de la conférence nationale globale de dialogue, et en conformité avec toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Maroc adhère à l'esprit d'ouverture et de collaboration exprimé par tous les membres de la coalition qui continueront à travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes pour rétablir la paix et la stabilité au Yémen et parvenir à une solution politique au conflit, conformément à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, tout en assurant la protection de tous les civils, particulièrement les enfants.

Enfin, le Maroc réaffirme qu'il est disposé à travailler en étroite collaboration avec tous les partenaires pour l'élaboration d'une approche plurielle visant la protection des enfants dans les situations de conflits armés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

Mme Bird (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer féliciter la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Zerrougui, et l'UNICEF des efforts inlassables qu'ils font au nom des enfants touchés par un conflit armé autour du monde. La libération de quelque 115 000 enfants soldats depuis le début du mandat de la Représentante spéciale atteste de leurs efforts et de ceux de leurs collègues sur le terrain.

En dépit de ces succès, le rapport du Secrétaire général (S/2016/360) démontre que les conflits armés continuent de prélever un tribut inacceptablement lourd parmi les enfants, dont un si grand nombre encore continuent d'être recrutés et utilisés dans les hostilités, tués, blessés, violés, enlevés et privés d'éducation et de soins de santé. C'est dire que, 20 ans après, le mandat du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé reste plus important que jamais, ce pour quoi il continue de pouvoir compter sur le plein appui de l'Australie.

Sur la toile de fond des informations tout à fait consternantes qui nous ont été données dans les exposés d'aujourd'hui, je voudrais axer ma déclaration sur trois questions : la nécessité de mettre en œuvre des plans d'action, la nécessité de faire face aux attaques contre le personnel et les installations de santé, et la nécessité de renforcer la protection des droits de l'enfant dans les opérations de maintien de la paix.

Tout d'abord, en cette dernière année de la campagne « Des enfants, pas des soldats », il est absolument nécessaire de continuer les efforts visant à mettre en œuvre les plans d'action mis en place avec les forces de sécurité nationales afin de mettre un terme au

recrutement et à l’utilisation d'enfants dans les conflits armés. La radiation de la liste de neuf parties ayant pleinement mis en œuvre leurs plans d’action démontre qu’il s’agit là d’une initiative capable d’engendrer de réels changements. La majorité des groupes inscrits sur la liste figurant dans le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé étant des acteurs non étatiques, l’Australie se félicite des efforts faits pour que ces groupes s’abstiennent également de graves violations contre les enfants, et nous encourageons de nouveaux efforts à cette fin.

Deuxièmement, l’Australie est profondément préoccupée par le fait que les installations médicales continuent d’essuyer de fréquentes attaques dans le cadre des conflits, en violation flagrante du droit international humanitaire. Cela est lourd de conséquences pour les enfants. Il est absolument essentiel que la résolution 2286 (2016) soit pleinement mise en œuvre, y compris la demande qu’elle contient visant à ce que toutes les parties à un conflit armé facilitent l'accès sans entrave du personnel médical et des agents humanitaires dont l'activité est d'ordre exclusivement médical.

Troisièmement, tous les efforts doivent être faits pour veiller à ce que ceux qui ont un mandat de protection ne s’en prennent pas aux enfants. Nous accueillons par conséquent avec satisfaction l’engagement pris par le Secrétaire général d’interdire de participer à des missions de maintien de la paix les forces gouvernementales qui ont été inscrites à plusieurs reprises sur la liste jointe en annexe aux rapports sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

Le Conseil de sécurité a appelé à maintes reprises à prémunir les enfants des incidences des conflits. En dépit de cela, un trop grand nombre d’entre eux continue de souffrir. Nous devons faire davantage pour mettre fin aux graves violations commises à l’encontre d’enfants dans des conflits qui ne sont pas de leur fait.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

M. Ruiz Blanco (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais pour commencer remercier la Malaisie de son initiative de convoquer, durant le mois où elle assure la présidence du Conseil, le présent débat public, ainsi que de la note de cadrage y afférente qu’elle a fait circuler (S/2016/662, annexe). Je voudrais également saluer la déclaration du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ainsi que les exposés de sa Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Zerrougui, et du Directeur général de l’UNICEF, M. Anthony Lake.

Vingt années après la parution du rapport de Graça Machel (voir A/51/306), les défis de la protection des enfants face aux conflits armés persistent, et l’appel à l’action qu’il contenait reste toujours d'actualité. Le rapport Machel a marqué un jalon dans la protection des enfants touchés par un conflit armé et tracé les linéaments de ce qui allait servir à la construction de cadres normatifs et de politiques nationales. C’est pourquoi nous espérons, en Colombie, que le présent débat public sera l’occasion de renouveler l’engagement pris à l’égard des conclusions et recommandations du rapport et d’avancer dans la construction d’un monde plus sûr pour les enfants, garçons et filles.

Je voudrais également mettre l’accent sur la campagne « Des enfants, pas des soldats » qu’a menée la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, et qui est destinée à obtenir l’engagement des États qui lient encore les destinées de petits garçons et filles à leurs forces nationales de tirer un trait sur cette pratique. Nous considérons que l’engagement de la communauté internationale dans son ensemble est indispensable si l'on veut parvenir à des résultats analogues vis-à-vis des groupes non étatiques.

La Colombie dénonce tout type de lien entre les enfants et les conflits armés. En 1999, cette pratique a été totalement interdite par mon pays, qui l’a érigée en crime dans sa législation nationale. En 2007, le Gouvernement colombien a mis en place une commission intersectorielle au plus haut niveau afin de prévenir le recrutement et l’utilisation d’enfants et d’adolescents dans le cadre du conflit. Elle couvre l’ensemble du territoire et s’appuie dans son travail sur la garantie des droits comme élément fondamental de prévention.

À l’occasion du présent débat, je voudrais souligner les efforts que notre pays déploie depuis quatre ans pour trouver une solution négociée au conflit armé interne, en plaçant les victimes au cœur du processus. Le résultat est que nous pouvons aujourd’hui nous prévaloir de progrès importants en ce qui concerne le bien-être des enfants, notamment, comme l’ont indiqué nombre des orateurs qui m’ont précédé, grâce à l’accord sur la libération des enfants de moins de 15 ans des camps des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), à l’engagement d’élaborer une feuille de route pour la démobilisation de tous les autres

mineurs et au programme global spécial à leur attention présenté en mai.

Dans le même ordre d'idées, je signale le fait que les FARC-EP ont annoncé qu'elles renonçaient au recrutement d'enfants ainsi que la création d'un comité technique dirigé par l'Ombudsman, un organe public indépendant, et le Conseil présidentiel pour les droits de l'homme, afin de faciliter la libération des enfants se trouvant dans les rangs des FARC et de garantir le rétablissement de leurs droits. Dans ces efforts nous avons pu compter sur l'appui et le soutien de l'ONU et en particulier de la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, et de son bureau, que nous remercions de leur engagement.

La Colombie a une longue tradition de mesures visant à rétablir les droits des enfants victimes d'un conflit que nous pouvons, en plus de l'expertise que nous avons acquise dans ce domaine, mettre à disposition des pays qui connaissent une situation similaire. De 1999 à ce jour, plus de 6 000 enfants ont été pris en charge par un programme spécialisé de l'Institut colombien du bien-être de la famille, destiné aux enfants démobilisés des groupes armés. Nous continuons d'avancer dans la mise en œuvre d'une démarche qui, tirant les enseignements de l'expérience, définit les meilleurs moyens de rétablir les droits des enfants qui se trouvent dans les camps des FARC et de leur donner accès à tous les services offerts par l'État, y compris en termes de réparation. Nous espérons sincèrement pouvoir annoncer très prochainement la libération de tous les enfants.

L'État colombien juge fondamental que tous les États s'acquittent de leur responsabilité première de protection des enfants qui vivent sur leur territoire, et en ce sens, nous sommes conscients de la nécessité de renforcer en permanence les capacités institutionnelles. Nous estimons que l'ONU joue un rôle central à cet égard, et le rapport du Secrétaire général est incontestablement un outil déterminant. Les membres du Conseil peuvent compter sur la Colombie afin de continuer d'aller de l'avant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Garcia Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens par votre truchement, Monsieur le Président, à remercier la Malaisie d'avoir organisé le présent débat et préparé la note de cadrage (S/2016/662, annexe) afin d'orienter nos discussions. Je remercie également le Secrétaire général, Mme Zerrougui et M. Anthony Lake de leurs déclarations, ainsi que le Bureau de la Représentante spéciale de la préparation du rapport et de ses annexes (S/2016/360).

L'Argentine appuie énergiquement le travail du Conseil de sécurité en vue de prévenir, combattre et décourager les graves violations des droits des enfants en temps de conflit armé. Notre engagement a été démontré en de multiples occasions puisque nous avons notamment été l'un des premiers États à ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, adopté en 2002, et avons milité pour l'adoption de la résolution 1261 (1999) et toutes celles qui ont suivi.

Nous tenons à souligner les avancées obtenues en matière de prévention des violations et de protection des droits des enfants grâce à l'action coordonnée du Groupe de travail du Conseil sur le sort des enfants en temps de conflit armé et de la Représentante spéciale du Secrétaire général, en collaboration avec l'UNICEF et d'autres organismes du système des Nations Unies. Nous sommes résolument convaincus de la nécessité d'adopter et de mettre en œuvre des mesures pour accroître la pression sur les acteurs étatiques et non étatiques qui commettent des violations répétées, et de poursuivre les contacts avec les acteurs non étatiques afin de libérer, réadapter et réinsérer les enfants associés à ces groupes. Sur ce dernier point, nous nous félicitons des progrès enregistrés au cours de l'année passée dans le cadre des accords de paix en Colombie. Par ailleurs, nous accueillons favorablement les engagements pris par plusieurs gouvernements grâce à la campagne « Des enfants, pas des soldats ». Nous appelons à la pleine mise en œuvre des plans d'action conformément à ces engagements.

La protection de l'enfance, dans le cadre d'une approche axée sur les droits de l'homme, doit demeurer notre priorité et c'est pourquoi elle doit être prise en compte dans la définition des mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, ainsi que dans les activités de consolidation de la paix entreprises par le Conseil de sécurité et les efforts pour lutter contre l'extrémisme violent. En ce sens, il est fondamental de préserver et de renforcer les capacités des opérations de maintien de la paix pour ce qui est de documenter et de vérifier les violations des droits des enfants.

En ce qui concerne les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'encontre d'enfants qui continuent de se produire dans les missions de paix, nous tenons à signaler que la situation est grave et constitue un défi majeur pour le futur de ces missions et l'image de l'ONU. À cet égard, l'Argentine continue d'appuyer résolument la politique de tolérance zéro du Secrétaire général, de même que les diverses mesures qu'il a proposées dans ses rapports pertinents ainsi que les dispositions de la résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité, qui souligne l'importance centrale des efforts de prévention et d'aide aux victimes.

Nous exprimons notre préoccupation face à l'utilisation croissante des écoles à des fins militaires et à l'augmentation des attaques contre les écoles et les hôpitaux, que nous condamnons vigoureusement. Nous estimons que cette question mérite une attention particulière de la part de la communauté internationale car elle porte atteinte de manière radicale au droit à l'éducation et à la santé de milliers d'enfants dans le monde.

Dans ce contexte, nous tenons à souligner l'adoption de la résolution 2286 (2016) relative à la protection des hôpitaux contre les attaques armées, et réaffirmons notre plein appui à la Déclaration d'Oslo sur la sécurité dans les écoles, approuvée en mai 2015 à l'initiative de l'Argentine et de la Norvège, par laquelle les États s'engagent à appliquer les Lignes directrices de Lucens pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés et à garantir par là-même le droit à l'éducation et à la protection des enfants et des jeunes qui vivent dans des situations de conflit armé. Nous invitons les États Membres, et en particulier les membres du Conseil, à souscrire d'urgence à la Déclaration dans la perspective de la deuxième Conférence internationale sur la sécurité dans les écoles, qui se tiendra à Buenos Aires en mars prochain.

Enfin, nous réaffirmons une nouvelle fois la nécessité de considérer sans équivoque les enfants associés à des groupes armés, y compris ceux associés à des groupes extrémistes violents, et les enfants déplacés par les conflits armés comme des victimes et non comme des coupables ou comme une menace à la sécurité, étant donné que leur recrutement, leur enlèvement, leur déplacement et les autres raisons ayant conduit à leur implication présumée dans un conflit armé ou l'extrémisme violent ont tous un caractère forcé. Dans ce contexte, les États doivent leur réserver un traitement qui garantisse pleinement la protection de leurs droits humains et rechercher des alternatives à la détention afin de permettre leur pleine réadaptation et réinsertion dans la société, en appliquant les principes du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Les Pays-Bas s'associent à la déclaration faite au nom de l'Union européenne, ainsi qu'à celle prononcée par le représentant du Canada au nom du Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés.

Dans leur déclaration à titre national, les Pays-Bas souhaitent aborder les trois points suivants : le vingtième anniversaire du mandat, les tendances actuelles et les problèmes de crédibilité.

L'année 2016 marque le vingtième anniversaire de la création du mandat du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Les Pays-Bas saluent la Représentante spéciale actuelle, ainsi que ses prédécesseurs et tous ceux et celles qui ont aidé à appliquer ce mandat au fil des deux décennies écoulées. Au sein du système des Nations Unies, le Représentant spécial est le premier défenseur de la protection et du bien-être des enfants touchés par un conflit armé. Nous constatons, tous les jours ou presque, les répercussions disproportionnées que la guerre a sur les enfants en Syrie, au Yémen et au Soudan du Sud, pour ne citer que quelques pays.

Trop souvent, les enfants sont les premières victimes d'un conflit. C'est pourquoi le travail de Mme Zerrougui revêt tant d'importance pour nous tous. Elle vient en aide aux plus vulnérables dans les circonstances les plus tragiques. Nous rendons hommage à l'empathie dont elle fait personnellement preuve, aux efforts qu'elle déploie et à toute l'énergie qu'elle dépense. Des acquis majeurs ont été engrangés dans la mise en œuvre du mandat, comme elle l'a mentionné tout à l'heure. Mais le rapport du Secrétaire général (S/2016/360), cette année, nous rappelle une fois de plus avec force qu'il n'y a pas place pour l'autosatisfaction.

Cela m'amène à mon deuxième point. Nous décelons des tendances inquiétantes : le nombre croissant d'enlèvements, les effets de l'extrémisme violent et les répercussions de plus en plus négatives qu'ont les déplacements forcés sur les enfants. Ces tendances montrent qu'il est nécessaire de continuer à

agir. Comme l'a affirmé à juste titre la délégation de l'Union européenne, notre approche de la lutte contre l'extrémisme violent et de sa prévention doit être globale et doit aussi porter sur ses causes profondes. Pour empêcher les déplacements et leurs effets négatifs sur les enfants, il est crucial que toutes les parties à un conflit respectent le droit international humanitaire.

À cet égard, je voudrais appeler l'attention sur la situation particulièrement douloureuse que vivent les habitants – au premier desquels, les enfants – d'Alep, en Syrie. Je tiens à mentionner l'éditorial que le Ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Albert Koenders, a rédigé pour le journal *The Independent*, le week-end dernier. La nécessité d'acheminer l'assistance humanitaire à Alep devrait être incontestable, que les habitants décident de fuir ou de rester. Le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas appelle donc les membres du Conseil à faire en sorte de s'entendre sur la proposition du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à savoir ouvrir régulièrement des couloirs humanitaires durant 48 heures.

Les membres du Conseil doivent redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement de la crise en Syrie par la voie diplomatique. Les efforts internationaux doivent viser à lutter contre la terreur et à obtenir un règlement politique. L'accès humanitaire, le rétablissement du cessez-le-feu et la reprise des pourparlers de paix à Genève sont les premières priorités. L'urgence de la situation est soulignée par les informations entendues aujourd'hui, selon lesquelles une horrible attaque au gaz de chlore aurait été perpétrée dans la province d'Edleb, dont les victimes seraient pour la plupart des femmes et des enfants.

J'en viens à mon troisième point : les questions liées à la crédibilité et à l'indépendance. Pour que la communauté internationale prenne des mesures et veille à ce que les parties à un conflit répondent des graves violations commises contre les enfants, nous devons nous doter d'un mécanisme robuste et crédible pour surveiller les graves violations à l'encontre des enfants dans les conflits armés et en rendre compte. Les précédents rapports du Secrétaire général, annexes comprises, se sont révélés extrêmement utiles à cet égard. Mais les Pays-Bas s'inquiètent d'une tendance récurrente, ces dernières années, à altérer le contenu des rapports et à influer sur l'inscription des responsables sur la liste en annexe. Cela pourrait conduire à un système de deux poids deux mesures et nuire gravement à la crédibilité des rapports et de l'ONU. Il est de la plus haute importance que l'intégrité du mandat concernant le sort des enfants en temps de conflit armé soit respectée par nous tous.

Les Pays-Bas appuient sans réserve le mandat indépendant de la Représentante spéciale Zerrougui et la félicitent de son travail. Les 20 dernières années nous ont montré que ce mandat peut permettre d'obtenir de nombreux résultats. Le rapport de cette année (S/2016/360) souligne que ce mandat conserve toute sa pertinence. Nous exhortons tous les États Membres à garantir sa crédibilité et son succès pour les 20 prochaines années.

Le Royaume des Pays-Bas prend part aux efforts pour la paix, la justice et le développement; la position et la protection des enfants sont à la base de ces trois dimensions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Kickert (Autriche) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la présidence malaisienne du Conseil, d'avoir organisé le débat de ce jour. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé au Conseil et de la haute priorité qu'il accorde à la protection des enfants en temps de conflit armé. Nous lui apportons tout notre appui dans ses efforts pour garantir l'exactitude des informations communiquées par le système des Nations Unies s'agissant des violations graves commises à l'encontre des enfants. Nous attachons une grande importance à l'indépendance et à l'intégrité du Secrétariat et nous déplorons toute intervention qui pourrait avoir visé à modifier le contenu de son rapport annuel.

En dépit de tous les revers et des cas tragiques d'atteintes qui nous ont été rappelés aujourd'hui, le travail de l'ONU sur le sort des enfants en temps de conflit armé a enregistré des progrès substantiels depuis la publication du rapport de Graça Machel (voir A/51/306), il y a 20 ans. C'est également au leadership, à l'énergie et à la persévérance de la Représentante spéciale du Secrétaire général que nous devons ces progrès. J'use de cette occasion pour remercier Mme Zerrougui de son travail admirable.

Au XIXe siècle, l'auteure autrichienne Marie von Ebner-Eschenbach a écrit : « Il faut faire le bien pour qu'il puisse exister dans le monde ». Tout enfant qui subit la violence étant susceptible d'être traumatisé et donc d'être une source de violence dans l'avenir, la logique veut que nos efforts en faveur d'un monde plus

pacifique commencent avec nos enfants. La question du sort des enfants en temps de conflit armé a donc toujours été une priorité de l'Autriche. Conformément à la note de cadrage du Président (S/2016/662, annexe), nous souhaitons mettre en évidence certaines initiatives récentes de l'Autriche à cet égard.

En vue d'atténuer les répercussions de l'extrémisme violent sur les enfants, nous prenons part à une multitude de projets de prévention, parmi lesquels des ateliers visant à sensibiliser les enseignants et les élèves à la radicalisation religieuse et politique, au djihadisme, à l'antisémitisme, à l'islamophobie, et à les familiariser avec les stratégies de prévention, ainsi que des séminaires d'éducation à la paix et à la tolérance face à la diversité religieuse et ethnique. Les écoles de mères permettent aux mères autrichiennes, immigrées ou réfugiées, de lutter contre la radicalisation potentielle de leurs enfants en recourant à une communication constructive et à une autorité réfléchie au sein de leurs familles. Pour aider les enfants déplacés par un conflit armé, en particulier ceux qui cherchent un refuge, l'Autriche promeut des groupes de soutien linguistique rapide afin de favoriser une intégration accélérée grâce à la maîtrise de la langue, ce qui a des effets positifs sur le long terme.

L'Autriche s'empresse également de soutenir le système des Nations Unies dans ses efforts pour soulager la difficile situation des enfants touchés par un conflit armé. Je donnerai simplement deux exemples. Nous avons appuyé la Représentante spéciale en accueillant en mai 2015, au Centre autrichien d'études pour la paix et le règlement des conflits, des pourparlers réunissant trois principaux groupes rebelles parties au conflit au Darfour. Ces trois acteurs non étatiques ont convenu de la nécessité de déployer davantage d'efforts pour protéger les enfants et de respecter les normes internationales en vigueur. Nous continuerons d'apporter notre assistance à la Représentante spéciale à cet égard, afin de promouvoir toujours plus le respect des engagements pris. Co-organisée par les universités de Salzbourg et de Wolverhampton en association avec le Bureau de la Représentante spéciale, la troisième Conférence internationale sur « Les enfants et la guerre : passé et présent », qui s'est récemment tenue à Salzbourg, a réuni des universitaires, des praticiens, des représentants d'institutions gouvernementales et non gouvernementales et les médias.

Nous nous félicitons également de l'engagement des Nations Unies à améliorer la formation des soldats de la paix et du personnel humanitaire pour leur permettre de faire face de manière globale aux situations impliquant les enfants. Nous coopérons avec le Département des opérations de maintien de la paix pour élaborer du matériel de formation sur la protection des enfants, à l'intention des contingents de soldats de la paix, ainsi que pour accueillir des cours de formation des formateurs destinés aux pays qui fournissent des contingents. L'Autriche continuera de proposer son savoir-faire et ses infrastructures nationales dans ce but.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la détermination de l'Autriche à se consacrer activement à la protection des enfants en période de conflit armé, aux côtés de tous nos partenaires, dans l'intérêt de nos enfants et de notre planète. N'oublions jamais les paroles de Marie von Ebner-Eschenbach : « Il faut faire le bien pour qu'il puisse exister dans le monde ». Qu'y a-t-il de plus gratifiant que de faire le bien pour nos enfants?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Cambodge.

M. Tuy (Cambodge) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter la Malaisie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août et à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce très important débat. Ma délégation tient également à remercier le Secrétaire général d'avoir préparé son rapport annuel sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2016/360), ainsi que de ses efforts inlassables pour améliorer la situation des enfants dans le monde. Mes remerciements vont également à Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, et à M. Anthony Lake, Directeur général de l'UNICEF, pour leurs exposés sur la situation des enfants touchés par les conflits armés sur le terrain.

Tout en m'associant à la déclaration prononcée par le représentant de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

Le Cambodge partage les préoccupations exprimées par d'autres délégations au sujet de la terrible situation des enfants touchés par les conflits armés. Les enfants sont l'espoir de demain, et pourtant, ils sont encore et toujours victimes d'actes de violence commis par des groupes armés non étatiques. Les attaques contre les enfants ne cessent d'augmenter, et il ne semble pas y avoir de lieu sûr où ils peuvent échapper à la violence armée. Le Secrétaire général indique clairement

dans son rapport que les attaques contre les écoles et les hôpitaux se poursuivent sans relâche et que les enlèvements d'enfants par des organisations terroristes ont considérablement augmenté.

La communauté internationale ne peut continuer de tolérer l'impunité des groupes armés non étatiques et doit réagir rapidement et efficacement. Dans ce contexte, nous devons renforcer les instruments juridiques en vigueur sur la protection des enfants dans les conflits armés. Dans le même temps, nous devons faire en sorte que les mesures prises par la communauté internationale pour lutter contre les groupes armés non étatiques ne causent pas davantage de souffrances aux enfants. Nous devons nous garder d'aggraver leur situation par inadvertance et donc veiller à ce que la riposte mondiale soit pleinement conforme au droit international et mette l'accent sur la protection des populations civiles, en particulier les femmes et les enfants.

Le Gouvernement royal du Cambodge est résolu à protéger les enfants et leurs droits dans les situations de conflit armé. En tant qu'État partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et signataire de son protocole facultatif de 2000 concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, le Cambodge appuie les initiatives de l'ONU visant à protéger les enfants dans les conflits armés. De plus, ayant souscrit aux Engagements de Paris, le Gouvernement royal du Cambodge est déterminé à œuvrer de concert avec ses partenaires mondiaux, les États Membres et les organismes des Nations Unies dans leurs efforts pour mettre fin à la victimisation des enfants par des groupes armés non étatiques.

Le Cambodge juge particulièrement préoccupantes les observations figurant dans le rapport du Secrétaire général selon lesquelles des enfants, en quête de sécurité et de paix dans les camps de réfugiés, ont été enrôlés comme enfants soldats, soumis à des violences sexuelles, enlevés ou victimes d'autres formes de mauvais traitement. Il s'agit là d'un phénomène particulièrement inquiétant, qui a des incidences négatives sur le psychisme des enfants et contribue à leur radicalisation.

Dans ce contexte, il est important que la problématique des enfants fasse partie des négociations de paix. Monsieur le Président, dans votre note de cadrage (S/2016/662, annexe), vous indiquez à juste titre que le dialogue avec les groupes armés non étatiques sur les questions de protection de l'enfance peut avoir des retombées positives, comme nous l'avons vu dans diverses régions du monde. Le Cambodge se félicite de ces efforts et appuie l'utilisation d'une telle démarche à l'avenir.

La réussite de la réintégration des enfants au sein de la société est une considération cruciale à cet égard. Pour important qu'il soit de prévenir la radicalisation, il est tout aussi nécessaire de créer des programmes de déradicalisation efficaces, qui permettent aux enfants soldats ou aux enfants touchés par les conflits armés de se réinsérer dans une société pacifique. Pour ce faire, il faut accorder la priorité aux programmes de réintégration axés sur l'éducation, la santé et le bien-être social des enfants.

Dans ce contexte, la radicalisation doit être abordée dans les écoles et dans les foyers afin que les enfants apprennent dès leur plus jeune âge les dangers d'adhérer, volontairement ou par la force, à des groupes armés non étatiques. De plus, les enfants migrants doivent être intégrés dans les écoles de leur pays d'accueil afin de se sentir acceptés dans cet endroit qui est à la fois nouveau et étranger pour eux.

Les enfants représentent l'espoir d'un monde meilleur, ce sont eux qui nous incitent à mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale). À cet égard, ma délégation tient à redire sa profonde conviction que l'utilisation d'enfants dans les conflits armés ne peut être évitée que par la mise en place de bonnes conditions sociales, politiques et économiques dans le monde. Si nous voulons garantir un avenir radieux pour les enfants et les jeunes adultes, nous devons construire des sociétés inclusives, placées sous le signe de la tolérance, du respect mutuel et de la coexistence pacifique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Buffin (Belgique) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de permettre à ma délégation de pouvoir intervenir dans ce débat. La Belgique soutient pleinement la déclaration de l'Union européenne et celle du Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés et souhaiterait, à titre national, faire les observations suivantes.

Nous saluons la parution du nouveau rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2016/360). Parmi les observations présentées, la Belgique constate avec regret l'aggravation de l'impact de l'extrémisme violent sur les enfants. Nous partageons le constat du Secrétaire général

selon lequel ce phénomène est le fruit d'un contexte dont il est essentiel de connaître les causes profondes afin de le combattre efficacement. Notre lutte contre l'extrémisme violent ne pourra ainsi être couronnée de succès que si l'on s'attaque à ses racines, et ce, toujours dans le plus strict respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Gravement préoccupé par les enlèvements d'enfants dans des situations de conflit armé, mon pays salue l'ajout de ce phénomène au nombre des violations entraînant l'inscription sur les listes figurant en annexe au rapport annuel. La Belgique considère que ces listes constituent un outil précieux dans l'identification et la poursuite des auteurs des violations et contribuent, par conséquent, aux efforts visant à faire cesser lesdites violations.

La Belgique continue également à s'inquiéter de l'usage d'armes explosives dans les zones peuplées et appelle toutes les parties impliquées dans un conflit à renoncer à cette pratique, dont les enfants sont les premières victimes. Mon pays invite également les États n'ayant pas encore ratifié les instruments internationaux pertinents à le faire le plus vite possible, et particulièrement les conventions interdisant les mines antipersonnel et les sous-munitions. Mon pays encourage tous les États Membres à renforcer leurs efforts pour assurer le respect du droit international humanitaire.

La Belgique souhaite également souligner l'importance de la mise en place de mécanismes de réintégration et de réhabilitation adéquats pour les enfants affectés par les conflits. Les expériences extrêmes vécues par ces enfants exercent souvent une influence néfaste sur leur capacité de réintégration, ce qui peut également nuire à terme aux efforts de pérennisation de la paix. Aussi est-il primordial d'œuvrer ensemble pour que les enfants affectés par les conflits puissent bénéficier d'un accompagnement adapté qui s'étale sur la durée. C'est dans cet esprit que la Belgique a organisé le mois dernier un événement à New York en présence de S. M. la Reine Mathilde, lequel a permis un partage des bonnes pratiques relatives à la réhabilitation psychosociale et l'intégration sociale des enfants impliqués dans des conflits.

Pour conclure, la Belgique renouvelle son ferme soutien au mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et note avec appréciation les résultats de sa campagne « Des enfants, pas des soldats », laquelle a amené tous les gouvernements concernés à signer des plans d'action visant à éliminer le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les forces nationales de sécurité. Elle soutient fermement les efforts menés en ce sens dans le cadre d'opérations de maintien de la paix, notamment la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, en appui aux capacités et aux initiatives des gouvernements concernés, visant à poursuivre les recruteurs présumés d'enfants soldats.

Nous soutenons, enfin, le travail méticuleux et courageux du personnel du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé. Cela est reflété par le fait que la Belgique est l'un des principaux donateurs de ce programme de l'UNICEF. Elle appelle les États Membres à faire de même.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Malaisie d'avoir convoqué le présent débat sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

L'Indonésie s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, Mme Leila Zerrougui et M. Anthony Lake de nous avoir expliqué la situation et l'impact des conflits sur les enfants, ainsi que la mise en œuvre de plusieurs plans d' action visant à éliminer la violence à l'égard des enfants, en particulier dans les situations de conflit armé.

L'Indonésie porte une attention particulière aux violences contre les enfants en temps de conflit armé, qui ont un impact grave aussi bien sur les parties concernées que sur les enfants qui en sont victimes, en particulier sur leur croissance, leur bien-être et leur avenir. Nous condamnons tous les actes de violence contre les enfants, tels que définis par l'Organisation des Nations Unies, qui en identifie six : meurtre et mutilation d'enfants, recrutement et utilisation d'enfants commesoldats, violence sexuelle à l'encontre d'enfants, attaques visant des écoles ou des hôpitaux, entrave à l'acheminement de l'aide humanitaire destinée aux enfants, et enlèvement d'enfants. À notre avis, aucun enfant ne rêve d'être contraint à devenir soldat et aucun enfant ne veut être pris dans un conflit ni ne veut la

guerre. Mais la réalité est complètement différente de nos attentes.

Il est déjà très inquiétant que des enfants soient enrôlés de force dans les conflits armés en tant que combattants. Ce qui est non moins inquiétant, c'est qu'on les force à occuper des postes stratégiques, comme espions, courriers, agents de communication, chargés de la logistique et autres formes d'implication qui peuvent leur nuire. Dans les situations d'après conflit, l'état psychologique des enfants impliqués dans le conflit armé est devenu une source de préoccupation majeure pour les parties prenantes. Faute d'une prise en charge appropriée, cela pourrait accroître le risque de radicalisation et d'extrémisme à l'avenir.

Comme le rapport de Graça Machel (voir A/51/306) nous le rappelle, les enfants qui ne peuvent échapper à un conflit n'ont pas les mêmes chances d'épanouissement que les enfants qui grandissent dans la paix. Il y a des conséquences à court et long termes qui marquent à coup sûr les enfants ayant vécu directement les horreurs du conflit et de la violence. À cet égard, nous nous félicitons vivement que le Conseil se soit efforcé de prendre des mesures et d'adopter et mettre en œuvre des résolutions, notamment le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé. Nous nous félicitons aussi des différents engagements et initiatives pris par le Secrétaire général, les États Membres et les autres parties prenantes, qui peuvent fournir des directives utiles s'agissant des mesures concrètes que nous devons prendre pour assurer que les enfants grandissent dans un environnement sûr et exempt de toute forme de violence.

Avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), nous disposons d'une plateforme commune pour promouvoir la paix dans le monde en garantissant l'égalité économique et sociale à tous les pays et à tous les peuples, afin de nous permettre à tous de renforcer nos capacités de protéger la planète. Grâce à ce cadre, ne laisser personne de côté et établir une paix durable pour les générations futures semblent des objectifs plus concrets.

À l'heure où la communauté internationale examine la question des conflits et de la violence, nous espérons vivement que l'accent sera placé davantage sur la prévention. D'abord et surtout, il faut, comme première mesure importante, empêcher que les consciences et les esprits des enfants ne soient pollués par la violence du conflit. Il faut aussi, entre autres mesures préventives, comprendre les causes profondes et les catalyseurs des conflits, qui sont souvent liés à la pauvreté, à la marginalisation et à l'absence de possibilités pour les enfants de s'élever dans la société.

On ne peut donc mettre fin à la violence à l'encontre d'enfants au moyen d'approches ponctuelles ou compartimentées. Les approches purement militaires et sécuritaires ne se sont pas avérées efficaces. Il est impératif que nous adoptions une démarche globale pour identifier les actions concrètes à prendre pour atténuer l'impact des conflits armés sur les enfants, notamment par le biais de mesures sociales, économiques et politiques, ainsi que par l'élaboration de plans stratégiques à long terme visant la réinsertion et la réhabilitation. De telles stratégies doivent être élaborées sur la base d'informations crédibles et impartiales, en tenant compte des efforts faits par les États Membres et dans le respect de leur responsabilité et de leur autorité.

Il importe aussi de créer un environnement favorable et d'honorer les nombreux engagements pris au plan international qui assureraient la protection des enfants. L'Indonésie invite de nouveau les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant et son protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, ainsi que les autres conventions pertinentes. L'Indonésie encourage également les États Membres à appuyer les efforts visant la concrétisation des droits fondamentaux des enfants grâce à une législation sur la protection de l'enfant, àl'éducation, à la formation et à la mobilisation des ressources nécessaires afin de veiller à la prise en charge des intérêts supérieurs de l'enfant.

Il faut que nous redoublions d'efforts. Il y va de l'avenir du monde et des nombreuses générations à venir. Les enfants méritent la paix. Les enfants ont le droit de grandir en bonne santé et de vivre une vie heureuse et harmonieuse.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Mendonça e Moura (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier de leurs exposés les intervenants qui ont pris la parole aujourd'hui. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M[me] Leila Zerrougui, de son exposé et pour saluer le travail qu'elle effectue et les efforts qu'elle déploie

pour assurer la protection des enfants dans les situations de conflit armé en cours.

Le Portugal s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne, mais je voudrais souligner quelques aspects d'importance particulière pour mon pays.

Au cours des 20 années qui se sont écoulées depuis que Graça Machel a présenté son étude sur l'impact des conflits armés sur les enfants (voir A/51/306), beaucoup a été fait par le Conseil pour protéger les enfants en situation de conflit armé et pour promouvoir et protéger les droits fondamentaux et le droit international humanitaire. Le Portugal est profondément attaché à la défense et à la protection des droits de l'homme et du droit international humanitaire. En fait, le premier débat tenu au Conseil sur la question des enfants en temps de conflit armé l'a été en 1998 à l'initiative du Portugal (voir S/PV.3896). Nous étions alors déjà convaincus, comme nous le sommes encore aujourd'hui, que cette question a des répercussions profondes sur la paix et la sécurité internationales.

Malgré les progrès significatifs enregistrés, et malgré la mise en place d'un cadre normatif solide et d'un mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants, nous notons que d'énormes difficultés subsistent, dues en particulier à l'évolution de la nature des conflits, aux conflits prolongés, à la prévalence de l'extrémisme violent et aux déplacements forcés, comme le dernier rapport du Secrétaire général (S/2016/360) le souligne.

L'impact dévastateur et généralisé des conflits armés sur les enfants et leurs conséquences à long terme sur la paix, la sécurité et le développement sont indéniables. Du fait de leur vulnérabilité, les enfants non seulement souffrent directement des conséquences des conflits armés et de la déchirure du tissu social; mais sont aussi délibérément pris pour cible et victimes de recrutements forcés, de déplacements, de meurtres, de violences sexuelles, de mutilations et d'enlèvements, entre autres terribles brutalités. Cette situation a été aggravée par les agissements des groupes armés non étatiques extrémistes et par les déplacements forcés de masse.

Le Portugal est d'avis que le Conseil doit continuer de s'efforcer de trouver le moyen de promouvoir au mieux la protection des enfants touchés par un conflit armé et de répondre de manière plus efficace à l'ampleur des défis posés par l'incroyable cruauté des actes de violence commis contre eux. Ce faisant, nous devons prendre un certain nombre d'éléments en considération.

Premièrement, les plans d'action sont un outil important pour ouvrir le dialogue avec les forces armées et les groupes armés non étatiques, et ils peuvent jouer un rôle positif dans la cessation des violations commises contre des enfants.

Deuxièmement, nous notons avec une préoccupation croissante la fréquence des attaques contre les écoles et les hôpitaux et leur utilisation à des fins militaires. Les gouvernements et les autres acteurs doivent protéger les écoles et les hôpitaux, en faisant respecter les dispositions du droit international humanitaire et du droit international des droits de l' homme.

Troisièmement, nous devons nous attaquer à la question de l'impunité. Même si c'est aux États Membres que revient la responsabilité principale d'honorer leurs engagements internationaux en vue d'assurer la défense et la protection des droits de l'homme et de garantir le droit international humanitaire, le Conseil de sécurité a un rôle politique et moral à jouer en faisant clairement savoir que les atteintes aux droits des enfants sont inacceptables et en luttant, par les mesures qu'il prend, contre le sentiment d'impunité des belligérants qui commettent des atrocités et atteintes à l'encontre des enfants. Quand les autorités nationales ne prennent pas les mesures qui s'imposent pour faire appliquer le principe de responsabilité, le Conseil de sécurité peut, selon qu'il convient, jouer un rôle plus actif. Le Portugal réaffirme que la Cour pénale internationale (CPI) peut jouer un rôle de dissuasion essentiel, en complément des rôles joués par les tribunaux aux niveaux national et international, et que la poursuite d'un dialogue interinstitutionnel entre la CPI et le Conseil de sécurité est fondamentale en ce sens.

En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, le Portugal est très favorable au déploiement de conseillers pour la protection de l'enfance dans le cadre des mandats ainsi qu'à une formation obligatoire avant le déploiement en matière de protection de l'enfance pour veiller à ce que la situation des enfants touchés par un conflit armé soit bien prise en charge dans le cadre des missions de paix, en encourageant les activités de sensibilisation, la prise en compte de cette question, la formation, la surveillance et la communication de l'information. Nous sommes également pour une présélection efficace des soldats de la paix afin de faire

en sorte que les personnes ayant commis des violations graves contre des enfants ne servent plus dans les contingents des Nations Unies.

Nous ne pouvons rester indifférents à ces violations flagrantes des droits de l'enfant. Nous remercions la Malaisie de son rôle moteur dans les efforts pour consolider les mécanismes à la disposition du Conseil pour lutter contre l'un des fléaux les plus effroyables de notre époque. Protéger les enfants des ravages de la guerre est un impératif moral et une question qui relève de la paix et de la sécurité internationales.

Je terminerai en rappelant ces mots de Graça Machel :

> « Nous devons adopter une nouvelle moralité qui accorde aux enfants la place qui est la leur : au cœur de tous nos ambitions. La protection des enfants contre les effets des conflits armés est la responsabilité de tous – gouvernements, organisations internationales et chaque élément de la société civile. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Panama.

Mme Quiel Murcia (Panama) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je tiens à saluer la manière remarquable dont le Japon a géré et conduit les travaux du Conseil de sécurité dans le cadre de sa récente présidence. Ma délégation remercie également la présidence malaisienne d'avoir convoqué le présent débat public, fort opportun, pour examiner une question extrêmement sensible qui préoccupe mon pays compte tenu du nombre croissant d'enfants impliqués dans des conflits armés et touchés par ces conflits.

Le Panama s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Slovénie au nom du Réseau Sécurité humaine, et souhaite faire plusieurs observations à titre national.

Ma délégation est préoccupée par le contenu du rapport du Secrétaire général car il montre les effets disproportionnés des conflits armés dont les enfants continuent d'être victimes. Nous estimons également inquiétant ce que le Secrétaire général appelle :

> « notre échec collectif à prévenir … les violations [qui] sont directement liées au peu d'importance accordée au respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire » (*S/2016/360, par. 4*).

Le nombre d'enfants touchés par les conflits armés est de plus en plus inquiétant. Des enfants sont victimes d'actes humiliants et honteux d'exploitation et de violence sexuelles – aggravés quand des membres de l'Organisation chargés de protéger leurs droits sont les agresseurs. Des enfants sont mutilés et déplacés. D'autres perdent la vie lors d'attaques contre des écoles et des hôpitaux. D'autres encore sont victimes d'enlèvements et recrutés dans des zones de guerre. Ils sont exposés aux risques d'attaques et d'atteintes à leurs droits.

Les chiffres donnés par l'UNICEF ne sont pas plus encourageants. Ils indiquent que jusqu'à 300 000 enfants dans le monde font partie de forces et groupes armés, remplissant différents rôles, et devenant les principaux acteurs et victimes de ce fléau. L'UNICEF demande instamment que les causes des conflits soient traitées, un appel également lancé par le Secrétaire général, dans son rapport et ce matin. Les enfants ont des droits qui priment; pour les garantir, toutes les composantes de la société doivent participer à ces efforts de manière coresponsable. Cet impératif nous oblige à garantir leurs droits et à prévenir les menaces dont ils sont la cible, et à rétablir immédiatement leurs droits.

Bien qu'il semble que ce problème touche principalement certaines régions du monde, nous ne pouvons ignorer l'importance d'une action coordonnée et unifiée. Si nous ne le faisons pas, étant donné la dynamique actuelle de la population de migrants et de réfugiés, nous serons tous victimes des conséquences du sort des enfants touchés par un conflit aujourd'hui, qui pourraient, demain, être des adultes déséquilibrés.

En marquant les 20 ans de l'inscription de la question du sort des enfants en temps de conflit armé à l'ordre du jour, nous saluons et mettons en avant les résolutions et mécanismes adoptés pour surveiller les violations graves des droits de l'enfant et communiquer l'information y relative. Ils ont joué un rôle déterminant dans la prise de conscience de la gravité de la situation et la promotion de la protection des enfants touchés, y compris par d'éventuelles sanctions.

Ma délégation tient à insister sur le travail de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, et sur la campagne « Des enfants, pas des soldats », qui a donné un nouvel élan à la volonté politique d'interdire le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés. Le Panama accorde également une importance particulière au rôle moteur joué par le Directeur général de l'UNICEF, M. Anthony Lake, et

son travail dévoué au service des enfants qui ont le plus besoin d'aide. Nous sommes encouragés par les efforts, que nous saluons, faits par la Colombie pour accorder la priorité aux mesures visant à protéger les enfants dans le cadre du processus de paix qu'elle mène.

Le Panama réaffirme son attachement aux efforts internationaux visant à protéger pleinement les droits de l'enfant dans tous les domaines, en particulier face au fléau des conflits armés et aux défis posés par l'extrémisme violent. Mon pays est disposé à coopérer activement dans le cadre d'initiatives, programmes et mécanismes de prévention internationaux dont le but est de garantir le bien-être et la protection des enfants. Nous nous félicitons donc que le Secrétaire général ait appelé ce matin le Conseil et ses États membres à tout mettre en œuvre pour traduire leurs paroles par des mesures qui protègent les enfants contre le fléau des conflits. Vingt-cinq ans après que le Panama a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, nous réaffirmons notre détermination à travailler de concert pour défendre le principe de défense de l'intérêt supérieur de l'enfant en toutes circonstances.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Perera (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à féliciter chaleureusement la Malaisie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août et à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public très important sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous accordons une importance particulière au fait que la Malaisie préside actuellement le Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés. Nous prenons également acte du travail accompli par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui.

Compte tenu de la terrible menace que le terrorisme et l'extrémisme violent font peser sur la paix et la sécurité internationales, nous nous félicitons que le présent débat mette particulièrement l'accent sur deux points thématiques, à savoir l'atténuation des effets de l'extrémisme violent sur les enfants et les enfants déplacés en temps de conflit.

Plus de 65 millions de personnes ont fui leurs foyers à cause des conflits et de la violence, et près de la moitié des personnes touchées sont des enfants. Nous, les États Membres, devons assumer notre responsabilité de protéger les enfants déplacés de force et veiller à ce qu'ils aient accès aux services de santé et à l'éducation.

Sri Lanka salue les efforts du Secrétaire général concernant son rapport annuel (S/2016/360) sur le sort des enfants en temps de conflit armé, qui couvre l'année 2015. Nous saluons également l'exposé que le Secrétaire général a présenté ce matin.

Nous continuons d'entendre les mêmes histoires d'horreur concernant l'impact croissant du terrorisme et de l'extrémisme violent sur les enfants, du Yémen au Nigéria en passant par la Syrie et de l'Afghanistan à la Somalie en passant par le Soudan du Sud. Nous notons avec une vive préoccupation que ce sont les enfants qui paient le plus lourd tribut à l'extrémisme violent et qu'ils sont souvent la cible directe d'actes visant à faire le plus grand nombre possible de victimes civiles et à terroriser les populations. Les attaques contre des écoles et des hôpitaux ont été très fréquentes durant l'année écoulée et ont été recensées dans 19 sur 20 des situations de conflit. L'utilisation croissante de frappes aériennes et d'armes explosives dans des zones peuplées a eu des effets catastrophiques sur les écoles et les hôpitaux.

Alors qu'approche le dixième anniversaire des Principes de Paris – les Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés – il est impératif que nous, les États Membres, luttions contre l'extrémisme violent grâce à une approche à plusieurs volets qui s'attaque également aux causes profondes de la pauvreté, de la marginalisation et du mécontentement qui conduisent à la mort, à la mutilation, aux déplacements forcés et/ou à la radicalisation d'enfants. Le Secrétaire général s'est dit préoccupé par le fait que dans le cadre de certaines opérations en cours, les enfants sont considérés systématiquement comme des menaces pour la sécurité, plutôt que comme des victimes, et sont parfois placés en détention tout simplement pour leur association présumée avec des groupes armés ou des forces armés. Les enfants ne doivent pas être être placés en détention à moins qu'ils n'aient été inculpés d'infractions reconnues, et dans ce cas, les normes et les règles du droit international en matière de justice pour mineurs doivent s'appliquer.

Sri Lanka a connu un conflit violent qui a duré près de 30 ans, et qui a détruit le tissu social de notre pays. Durant cette période, Sri Lanka a connu l'horreur insupportable des enfants soldats, qui ont été utilisés comme combattants par des groupes armés non étatiques. Ces victimes innocentes constituaient ce qu'on appelait la « brigade bébé ». Quarante pour cent

de ces enfants étaient des filles. Beaucoup d'entre eux ont été emmenés de force de leurs villages ou de leurs écoles pour être utilisés comme combattants ou dans des rôles d'appui, notamment comme cuisiniers et porteurs. Dans la confusion de la guerre, nombreux d'entre eux sont devenus victimes de ce conflit.

Lorsque le conflit a pris fin, en mai 2009, 594 enfants soldats au total, âgés de 12 à 18 ans, ont déposé les armes. Sri Lanka a considéré ces enfants comme des victimes du conflit et a pris des mesures pour les réhabiliter et les réintégrer en leur offrant une éducation, des centres de loisirs et une formation professionnelle, ainsi qu'un soutien psychologique pour les aider à assumer leur passé. Ces stratégies et ces activités visaient notamment à améliorer leur état physique et mental grâce à des formations sur le plan spirituel, psychosocial, de la personnalité et en matière de leadership, suivies par des formations professionnelles et techniques afin de leur donner toutes les chances de devenir des citoyens productifs.

Il était essentiel de leur redonner confiance en ceux qui étaient censés les protéger, confiance dans la société et même foi en eux-mêmes. En 2012, ces évolutions positives ont conduit l'ONU à rayer Sri Lanka de la liste figurant à l'annexe II du rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Depuis janvier 2015, suite à des changements positifs dans son administration, Sri Lanka a pu aller plus loin dans ses efforts visant à tracer la voie d'une réconciliation et d'une justice véritables.

Nos initiatives et programmes nationaux en matière de réintégration et de réinsertion des ex-enfants combattants figurent parmi les plus efficaces dans ce domaine dans l'histoire récente. Cependant, la démobilisation d'enfants membres des groupes armés non étatiques et leur réadaptation et réinsertion dans la société sont très problématiques. Il n'existe pas de formule passe-partout pour résoudre ce problème. Toutefois, toutes nos actions doivent être guidées par la compassion, la bonté et la compréhension. Sri Lanka estime qu'il existe trois méthodes efficaces pour réduire le recrutement d'enfants soldats. La première est d'exercer une pression politique et économique sur les parties contrevenantes; la deuxième est de mobiliser des ressources en faveur de programmes de réinsertion; et la troisième est de se pencher sur les facteurs socioéconomiques, politiques et idéologiques qui font que les enfants sont attirés par des groupes comme l'État islamique d'Iraq et du Levant ou Daech.

Mais il faut faire davantage. Il faut établir une liste précise et crédible des auteurs des six violations graves à l'encontre d'enfants identifiées par le Secrétaire général. Il faut renforcer la surveillance, la communication de l'information et les interventions face aux violations des droits de l'enfant sur le terrain; mettre en œuvre les plans d'action des Nations Unies conclus avec les forces armées et les groupes armés visés dans les annexes aux rapports annuels du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé; et appeler à l'unanimité au renforcement de la protection des droits des enfants dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Comme nous le savons tous, les enfants sont les premières victimes et les victimes les plus vulnérables de la guerre. Ce sont les enfants qui sont exploités par les groupes armés non étatiques. Ce sont les enfants qui sont dans la ligne de mire. Étant donné qu'ils sont impressionnables, les enfants, dès leur jeune âge, observent, apprennent et vont façonner notre avenir sur la base de nos actions. Il incombe a ceux d'entre nous qui prennent des décisions, non seulement de donner le bon exemple, mais également de tout mettre en oeuvre pour que nos enfants soient armés de livres au lieu de fusils, et pour qu'ils jouent dans des bacs à sable au lieu de se cacher derrière des sacs de sable.

Enfin, Sri Lanka tient à remercier les organismes des Nations Unies, en particulier l'UNICEF et son dynamique Directeur général, M. Anthony Lake, ainsi que nos partenaires bilatéraux de leur assistance et de leur appui dans le cadre de nos efforts pour régler les défis et les problèmes liés aux enfants soldats pendant le conflit armé que nous avons connu. Sri Lanka est fermement engagée à aider les enfants du monde entier et est prête à coopérer avec les autres États Membres, notamment en partageant ses expériences.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'État observateur de la Palestine.

Mme Rasheed (Palestine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci et de vous remercier d'avoir organisé cet important débat sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Cette question demeure extrêmement prioritaire et urgente pour l'État de Palestine. Je voudrais également me joindre aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps

de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, et le Directeur général de l'UNICEF, M. Anthony Lake, de leurs exposés de ce matin.

Il ne fait aucun doute que l'appel à l'action lancé dans le rapport de Graça Machel de 1996 (voir A/51/306) et les efforts déployés par la suite par la communauté internationale ont permis des succès et des réalisations notables dans les domaines des droits de l'enfant et de la protection des enfants touchés par des conflits armés. Cependant, aujourd'hui, comme cela a été confirmé par les participants à ce débat, le monde est confronté à de nouveaux défis graves liés à la protection des enfants touchés par des conflits armés. Par conséquent, les effets catastrophiques et les conséquences à long terme que subissent des millions d'enfants exigent une réaction immédiate et sérieuse de la part de la communauté internationale – ou plutôt, un nouvel appel à l'action – afin de relever les défis persistants et sans précédent auxquels les enfants sont confrontés.

Selon le rapport du Secrétaire général (S/2016/360) dont nous sommes saisis aujourd'hui, les violations graves dont les enfants sont victimes ont gagné en intensité dans un certain nombre de situations de conflit armé, et ces violations sont directement liées au peu d'importance accordée au respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous souscrivons pleinement à son analyse. Depuis près d'un demi-siècle, les Palestiniens et leurs enfants vivant sous occupation israélienne dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, endurent des souffrances indicibles car Israël, la Puissance occupante, n'a cessé de les priver violemment de leurs droits et de fouler aux pieds le droit international humanitaire.

Les enfants palestiniens, qui ne sont pas protégés en dépit des dispositions très claires du droit international garantissant la protection des civils sous occupation étrangère, continuent d'être tués, blessés et terrorisés par la Puissance occupante en toute impunité. Le rapport du Secrétaire général l'indique clairement. En fait, non seulement les violations commises par Israël à l'encontre des enfants palestiniens se poursuivent, mais elles se sont intensifiées depuis octobre 2015, car les forces d'occupation ont déclenché une nouvelle vague d'agressions, de provocations et d'incitations contre toute la population civile palestinienne, y compris les enfants. Malheureusement, depuis lors, plus de 40 enfants palestiniens ont été tués, dont un grand nombre dans le cadre d'exécutions extrajudiciaires.

Comme cela est indiqué dans le rapport et a été vérifié par de nombreuses organisations internationales des droits de l'homme, les forces d'occupation israéliennes ont eu recours à l'usage excessif de la force et ont procédé à des exécutions illégales alors que les informations y relatives laissent penser que les enfants ne représentaient en rien une menace imminente ou immédiate pour ces forces. En plus de ceux qui ont été tués, depuis octobre 2015, plus de 2 600 enfants ont été blessés, dont beaucoup grièvement, suite à l'utilisation par Israël de balles réelles contre des enfants palestiniens non armés et sans défense.

Le rapport dont nous sommes saisis relève une augmentation du nombre des enfants palestiniens arrêtés et détenus par les forces d'occupation israéliennes au cours de la période à l'examen, dont beaucoup sont actuellement détenus sous le régime de l'internement administratif. Rien qu'à Jérusalem-Est occupée, 860 enfants palestiniens ont été arrêtés, dont 136 sont âgés de 7 à 11 ans et donc, n'atteignent pas l'âge de la responsabilité pénale. Il faut rappeler que la plupart, sinon la totalité des enfants détenus dans des prisons ou des centres de détention israéliens sont soumis à différentes formes de torture psychologique et physique.

De plus, la violence et la terreur des colons à l'encontre des Palestiniens, y compris des enfants, se poursuivent sans discontinuer, sous la protection et la surveillance des forces d'occupation israéliennes. Le rapport relève au moins 20 cas d'attaques de colons dans lesquelles des enfants palestiniens ont été blessés. Cela comprend l'attentat terroriste du 31 juillet 2015, où des colons terroristes ont brûlé la maison de famille des Dawabshe dans le village de Douma en Cisjordanie occupée, tuant Ali, un bébé de 18 mois, et blessant mortellement ses parents. Ahmad, le frère d'Ali âgé de quatre ans, qui avait subi de graves brûlures, est le seul survivant et n'a été autorisé à sortir de l'hôpital pour aller dans un établissement de rééducation que la semaine dernière.

Hormis ces violations, Israël, la Puissance occupante, poursuit son châtiment collectif systématique de l'ensemble de la population civile palestinienne dans le territoire palestinien occupé, ce qui a de lourdes conséquences sur nos enfants. Un exemple de cela est la pratique constante et illégale des démolitions de logements punitives par la Puissance occupante, qui ont fait des sans-abri de centaines d'enfants et de leurs familles. Le rapport note également que les attaques contre des écoles et du personnel protégé, ainsi que

le climat généralisé de violence, de harcèlement et d'intimidation que fait régner la Puissance occupante ont continué d'avoir des répercussions sur l'accès des enfants palestiniens à l'éducation. Les attaques perpétrées par la Puissance occupante contre des hôpitaux de l'État occupé de Palestine se sont également poursuivies, en dépit du fait que les hôpitaux, de même que les écoles, bénéficient d'une protection spéciale en vertu du droit international humanitaire.

Les enfants palestiniens de la bande de Gaza occupée continuent également d'être victimes de violations persistantes du droit international de la part de la Puissance occupante. Les enfants ayant réussi à échapper à la mort ou à des blessures physiques au cours des trois guerres menées contre Gaza sur une période de six années ont gardé des séquelles psychologiques graves, dont les effets continuent de se faire sentir. Beaucoup ont perdu un parent ou deux, et certains ont même perdu toute leur famille étendue. En outre, plus de 44 000 enfants palestiniens sont toujours déplacés suite à la destruction de leur maison par la Puissance occupante durant la guerre qu'elle a menée en 2014 contre Gaza, dans laquelle de graves violations, y compris des crimes de guerre, ont été commises devant les yeux de la communauté internationale, sans conséquences pour la Puissance occupante ni justice rendue au peuple palestinien.

En outre, le blocus illégal d'Israël, vieux de 10 ans, forme répugnante de châtiment collectif constitutif de crime de guerre et source de violations innombrables des droits de l'homme, a été maintenu, accentuant la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les problèmes de santé et de nombreux autres maux socioéconomiques chez les enfants, dont le fait que pour la première fois en cinq décennies, le taux de mortalité infantile à Gaza a augmenté, les hôpitaux continuant de manquer des infrastructures, médicaments et fournitures de base nécessaires en raison des restrictions israéliennes.

Toutes ces violations doivent cesser et Israël doit être contraint à respecter le droit international, car ces crimes commis contre nos enfants sont intolérables et inadmissibles. Nous réitérons que le peuple palestinien et ses enfants ne peuvent pas rester l'exception à la responsabilité de protéger les civils contre les atrocités et violations flagrantes du droit, car ils ne sont pas seulement des statistiques, mais des êtres humains dont la vie est constamment anéantie par un occupant brutal qui prouve tant et plus le mépris total dans lequel il tient la vie et les droits des enfants palestiniens.

Par conséquent, nous demandons à la communauté internationale, et notamment au Conseil de sécurité, d'honorer ses responsabilités en fournissant l'assistance et la protection nécessaires aux enfants palestiniens et en demandant des comptes aux auteurs de violations du droit international, en particulier de violations des lois destinées à protéger les droits des enfants. Les enfants palestiniens méritent mieux qu'une vie marquée par la peur et l'humiliation quotidiennes qui découlent de la vie sous occupation. Ils méritent de vivre dans la liberté, la paix, la dignité et la sécurité, ce qui ne pourra être une réalité que lorsqu'ils seront libres de l'occupation et vivront dans leur propre État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Émirats arabes unis.

Mme Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Au nom des Émirats arabes unis, je félicite la Malaisie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Nous reconnaissons l'importance cruciale de ce débat et honorons le vingtième anniversaire de la parution du rapport sur l'impact des conflits armés sur les enfants (voir A/51/306). Nous participons au débat d'aujourd'hui en raison de notre engagement de longue date en faveur des enfants dans le besoin dans le monde entier. Nulle part la sécurisation des enfants dans les conflits n'est plus urgente que dans notre région, où les exactions contre les enfants sont particulièrement atroces, comme nous l'avons entendu tout au long de la journée, notamment dans l'exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général. En Syrie, les enfants sont déscolarisés depuis six ans, et des milliers d'autres ont été tués. Dans les territoires palestiniens occupés, des générations d'enfants sont privées des libertés les plus fondamentales depuis des décennies. Le recrutement et l'utilisation généralisés par Daech et d'autres groupes terroristes d'enfants comme armes de guerre sont tout aussi odieux et doivent prendre fin.

La question du Yémen a également été abordée dans le débat d'aujourd'hui, et je vais concentrer mes observations sur ce sujet étant donné que les Émirats arabes unis prennent part aux forces de la coalition arabe constituée pour rétablir la légitimité au Yémen, à la demande du Président Hadi. À ce jour, 79 Émiriens ont perdu la vie au service du Yémen. Eu égard à ce sacrifice, les Émirats arabes unis et tous les membres de la coalition se doivent de prendre des mesures

extraordinaires pour protéger les droits des enfants partout où nous sommes engagés. Les Émirats arabes unis regrettent l'inscription initiale de la coalition dans l’annexe du rapport de 2015 (S/2016/360), mais se félicitent de la décision du Secrétaire général de retirer la mention de la coalition de l’annexe et de procéder à un examen prospectif afin de protéger l’intégrité du rapport et d’en renforcer les mécanismes. En leur qualité de membres engagés, responsables, de la communauté internationale, les membres de la coalition procèdent atuellement à une enquête sur toutes les allégations formulées, dont les conclusions seront présentées à l’Organisation des Nations Unies de manière responsable et transparente. Sur la base de notre expérience, nous proposons quelques suggestions de procédure et de fond afin de renforcer l’impact des futurs rapports dans l’intérêt commun de la protection des enfants dans les zones de conflit. Plus précisément, nous préconisons l’adoption des politiques suivantes.

Tout d’abord, des consultations régulières avec les gouvernements nationaux, comme le prévoient les directives énoncées dans la résolution 1612 (2005), sont essentielles si l'on veut être sûrs que les informations sur lesquelles repose le rapport sont exactes et vérifiées, les États Membres et l’ONU travaillant ensemble de bon foi.

S’agissant, deuxièmement, de reconsidérer l’utilité de la liste jointe en annexe, et en particulier de l'inscription des États Membres responsables d'exactions aux côtés des acteurs non étatiques et des groupes terroristes, l’annexe doit être reliée à des résultats spécifiques dans l'optique de protéger les enfants. À cet égard, l’inscription d’une coalition de pays est problématique sur les plans juridique et pratique, et ne doit pas devenir une pratique.

Troisièmement, il nous faut établir des mécanismes clairs et transparents de mesure des critères employés dans le rapport, de manière équitable et systématique manifeste pour tous.

Nous ne prenons pas à la légère le risque que comporte un engagement sur un théâtre d’opérations, et nous continuons de nous efforcer de réduire au maximum l’impact des opérations sur les civils. Nous avons donc pris langue directement avec le Secrétaire général et la Représentante spéciale, et communiqué les détails des règles d’engagement de la coalition, qui sont pleinement conformes au droit international, ainsi qu'aux mécanismes d’examen, systèmes de prévention et mesures correctives mis en place. En outre, les Émirats arabes unis et leurs partenaires de la coalition se félicitent de poursuivre cette communication grâce à un examen conjoint visant à permettre l'échange d’informations et d’enseignements tirés. De plus, nous réitérons l’invitation faite par la coalition à l’équipe d’experts des Nations Unies en vue de l'organisation d'une visite sur place à son siège, à Riyad, pour continuer le processus d’examen.

Qu’il me soit permis de rappeler à ceux qui sont ici dans cette salle que la coalition elle-même a été créée pour protéger les civils – y compris les enfants – des rebelles houthistes soutenus de l’extérieur, et d’autres groupes extrémistes. À la demande du Gouvernement yéménite légitime, les objectifs de la coalition étaient de protéger le bien-être du peuple yéménite; d’assurer la stabilité et la sécurité régionales en rétablissant les gouvernements légitimes; et, en parallèle, de mettre un terme à l’expansion des groupes extrémistes, y compris Al-Qaida dans la péninsule arabique et Daech. Cependant, nous savons tous que des solutions durables propices à la stabilité ne s’obtiennent pas par le biais des seules actions militaires. Voilà pourquoi les Émirats arabes unis et leurs partenaires internationaux s'emploient à renforcer les capacités institutionnelles du Yémenà long terme en développant le gouvernement du pays, les infrastructures de soutien social, l'état de droit et l’économie.

De plus, nous continuons à répondre aux besoins humanitaires d’urgence sur le terrain en fournissant et en facilitant l’acheminement de l’aide. La contribution des Émirats arabes unis s’élève à 900 millions de dollars au total depuis le début des opérations en mars 2014.

En définitive, les Émirats arabes unis et tous les membres de la coalition sont fermement attachés aux négociations intra-yéménites, dans le cadre du processus de paix en cours. Les Émirats arabes unis appuient sans réserve les efforts de l’Envoyé spécial des Nations Unies pour le Yémen visant à amener les parties à un règlement politique de ce conflit.

Pour terminer, je tiens à dire que les Émirats arabes unis apprécient profondément le travail de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, ainsi que les efforts des autres organismes compétents des Nations Unies, en particulier l’UNICEF, avec lequel nous entretenons un partenariat solide pour protéger les enfants dans le monde entier. Pas plus nous que d’autres membres responsables de la communauté internationale ne participons à de quelconques débats dans le but de protéger notre image. Le mandat de la

Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé est un mandat juste et universel auquel les Émirats arabes unis apportent leur plein appui.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

M. Nkoloi (Botswana) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons pour commencer féliciter la Malaisie de son accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août. Nous remercions le Secrétaire général de son exposé ce matin et de son rapport (S/2016/360), et remercions également le Directeur général de l'UNICEF et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé.

Le Botswana réaffirme l'importance qu'il attache à la protection et à la promotion des droits de l'enfant, notamment dans le contexte des conflits armés. La communauté internationale a donc l'obligation morale de prêter collectivement attention au bien-être des enfants, sans aucune distinction.

Nous sommes très favorables à tous les efforts, quels qu'ils soient, qui visent à prévenir les violations à l'encontre des enfants pendant les conflits armés, en particulier au mandat et aux travaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé.

Ma délégation se félicite des initiatives telles que la campagne « Des enfants, pas des soldats », les Lignes directrices de Lucens pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés, et la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Nous pensons que ces initiatives extrêmement opportune contribueront grandement aux efforts en cours pour mettre fin à l'utilisation des enfants dans les conflits armés et pour protéger les installations que sont les écoles et les hôpitaux.

La nature et le caractère des conflits ont évolué au fil du temps, et les civils innocents sont de plus en plus pris pour cible et soumis à d'indicibles actes d'horreur, d'exploitation et de violence. L'augmentation du nombre d'acteurs non étatiques impliqués dans les conflits complique encore davantage une situation déjà très complexe.

La menace que ces faits nouveaux font peser sur la paix et la sécurité internationales, en particulier l'internationalisation de ces conflits, exige des mesures urgentes et déterminées de la part du Conseil. L'un des premiers objectifs du Conseil tandis qu'il s'y emploie doit être de veiller à la protection et la promotion des droits de l'enfant partout, en particulier dans les conflits armés, et de permettre aux enfants d'étudier dans un environnement sûr et sans danger.

Le Botswana est profondément préoccupé par la gravité de ces violations sans cesse changeantes contre les enfants, notamment les enlèvements, qui se produisent désormais à un rythme stupéfiant. Le rapport du Secrétaire général montre que, si, dans le passé, les enlèvements massifs de civils, y compris les enfants, dans les situations de conflit armé étaient pour la plupart un moyen d'arriver à une fin, ils sont aujourd'hui une fin en soi, l'objectif principal étant de semer la terreur et l'horreur.

Nous constatons avec tristesse les innombrables exécutions et incidents qui impliquent la mutilation d'enfants, et dont le rapport fait clairement état. Ce n'est pas la première fois que cette question est signalée, et nous espérons sincèrement que les auteurs de ces actes devront un jour en répondre.

Nous devons garantir la pleine protection des droits de l'enfant, afin de leur permettre d'être scolarisés sans interruption, d'avoir accès à tous les services sociaux qui contribuent à leur développement, leur bonne santé et leur bien-être, de manière qu'ils puissent réaliser leur plein potentiel.

Le Botswana est fermement convaincu que c'est aux États qu'il incombe en premier lieu de protéger leurs propres populations des atteintes de toutes sortes. Cela inclut également la protection des enfants contre le risque de guerre. À cet égard, nous tenons à insister sur l'urgence et l'importance de renforcer la détermination et la volonté politique de prévenir et de soulager la tragique épreuve que vivent les enfants en situation de conflit armé.

Nous encourageons à mettre l'accent sur l'appropriation et la responsabilité nationales, le dialogue avec les gouvernements et les groupes armés concernés, afin de mettre en place des dispositifs d'établissement des responsabilités, et sur le suivi systématique de ces engagements, car ils revêtent selon nous la plus haute des priorités.

En conséquence, nous appelons le Conseil de sécurité à poursuivre ses efforts pour lutter contre l'impunité et faire appliquer des mécanismes de responsabilisation, en particulier avec l'adoption de mesures ciblées contre les auteurs récidivistes de violations contre les enfants. Lorsque des violations

sont commises et attestées, elles doivent être renvoyées devant la Cour pénale internationale, laquelle doit, sans exception, mettre fin à l'impunité et traduire les auteurs en justice.

Le Botswana estime que le renforcement des efforts mondiaux pour mettre un terme au recrutement et à l'utilisation des enfants en période de conflit armé doit se faire dans le respect et en complément d'efforts plus vastes visant à promouvoir et appliquer les résolutions du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

Tandis que nous continuons à rechercher des solutions en matière de paix et sécurité internationales, nos stratégies doivent être guidées par la volonté d'une paix viable et durable. Nous devons nous attaquer aux causes profondes du conflit, comme l'exclusion sociale, les inégalités économiques, la discrimination sexuelle et les tensions ethniques, pour n'en citer que quelques-unes. À cet égard, nous accueillons favorablement les efforts notables déployés par plusieurs États pour mettre en œuvre les résolutions du Conseil, notamment les résolutions 1612 (2005), 1998 (2011), 2068 (2012), 2143 (2014) et 2286 (2016), et nous pensons qu'il faut poursuivre ces efforts avec énergie.

Nous partageons l'opinion que ces efforts doivent être étayés, afin de renforcer les capacités nationales en matière de protection de l'enfance, les capacités d'enquêtes et de poursuites judiciaires et les mécanismes d'établissement des responsabilités, ainsi que la mise en place de processus de vérification de l'âge en vue du recrutement militaire.

Enfin, le Botswana réaffirme sa détermination à s'acquitter de ses obligations au titre du droit international et en vertu de tous les autres instruments internationaux auxquels il est partie. Le Botswana considère qu'il ne fait absolument aucun doute que, dans certains des États où de très graves conflits ou crises font rage, les autorités n'ont pas rempli leur responsabilité de protéger les civils. À cet égard, nous estimons que lorsque les États ne veulent pas ou ne peuvent pas protéger leurs populations, la communauté internationale doit intervenir pour préserver les droits de l'homme.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Philippines.

Mme Natividad (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s'associent à la déclaration prononcée par le représentant de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Nous tenons à dire notre gratitude à la présidence malaisienne qui a une nouvelle fois placé la question du sort des enfants en temps de conflits armés en tête de l'ordre du jour, en particulier à un moment où les conflits se poursuivent sans répit dans le monde entier, touchant en premier lieu les enfants et d'autres groupes vulnérables. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport (S/2016/360), et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et le Directeur général de l'UNICEF de leurs exposés.

Les Philippines sont convaincues que, pour apporter la meilleure des protections à nos enfants, il nous faut continuer à œuvrer à mettre fin aux conflits et nous efforcer d'instaurer un environnement qui leur permette de grandir et d'apprendre sans entraves.

C'est la raison pour laquelle le nouveau Gouvernement philippin est résolu à ouvrir le dialogue et, en définitive, à forger des accords de paix avec divers groupes armés.

Il reste déterminé à adopter la loi fondamentale du Bangsamoro, sur la base de l'accord global sur le Bangsamoro qui a été signé avec le Front de libération islamique Moro le 27 mars 2014.

Le mois dernier, une feuille de route complète pour la paix a été approuvée par le Président dans le but de restaurer la paix et le développement en réglant la question du Bangsamoro grâce à la reprise des pourparlers de paix avec le Parti communiste des Philippines, la Nouvelle armée populaire et le Front national démocratique. Le Congrès de notre pays devra adopter une loi pour mettre en œuvre cette feuille de route pour la paix.

Les Philippines restent attachées à la Convention relative aux droits de l'enfant et au droit international humanitaire. Le Conseil pour la protection de l'enfance poursuit son travail pour mettre en place le système de surveillance, d'intervention et de communication de l'information concernant les violations graves des droits de l'enfant. Les administrations locales ont participé à une série d'ateliers d'orientation sur le concept de ce système de façon à pouvoir s'acquitter pleinement de leur responsabilité en la matière. Par ailleurs, le Conseil pour la protection de l'enfance a créé en avril un numéro d'urgence, qui pourra recevoir des appels relatifs à des violations graves des droits de l'enfant

dans les situations de conflit armé afin d'apporter une aide immédiate aux victimes.

Le Bureau du Conseiller du Président pour le processus de paix a, pour sa part, établi et diffusé un manuel de promotion de la paix dans les situations de conflit. Ce dernier sert de guide aux organismes publics nationaux et aux administrations locales pour les aider à adopter une perspective basée sur la paix dans l'élaboration de leurs politiques et dans la mise en œuvre de leurs programmes et projets sur le terrain, y compris en faveur des enfants dans les conflits armés.

De son côté, le Ministère de la défense nationale a publié en février une circulaire, qui prescrit les politiques et procédures à suivre pour protéger les enfants et prévenir les violations graves des droits de l'enfant par des acteurs étatiques et non étatiques pendant les conflits armés. Un projet de loi relatif à la protection spéciale des enfants dans les situations de conflit armé et un autre prévoyant la création de centres d'évacuation permanents dans les administrations locales sont en attente d'adoption par le Congrès philippin. Ces deux projets de loi permettront d'assurer la continuité de l'éducation pendant et après un conflit armé.

Les Philippines notent les cas mentionnés dans le rapport du Secrétaire général concernant les violations des droits des enfants dans les communautés autochtones. Nous restons déterminés à remédier à ces situations et à traduire les auteurs en justice. Nos forces armées continueront également de coopérer avec l'ONU dans le cadre d'un plan stratégique visant à prévenir et gérer les graves violations des droits de l'enfant dans les situations de conflit armé.

Outre nos efforts nationaux, je voudrais, pour terminer, réaffirmer l'engagement des Philippines à œuvrer avec nos partenaires internationaux pour assurer à nos enfants la meilleure protection possible, alors que nous cherchons à régler les conflits et à instaurer une paix durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Gata Mavita wa Lufuta (République démocratique du Congo) : De prime abord, je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité en ce mois d'août et vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Je voudrais ensuite saluer Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, et lui témoigner notre estime et notre sympathie pour son engagement et son dévouement à la cause des enfants dans le monde. J'adresse enfin mes remerciements à S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à M. Anthony Lake, Directeur général de l'UNICEF, et à tous les intervenants qui m'ont précédé pour leurs présentations très édifiantes.

Qu'il me soit permis, avant de poursuivre mon propos, de faire quelques commentaires sur la partie du rapport qui a été présenté au Conseil qui concerne mon pays (S/2016/360).

Ce rapport fournit quelques statistiques sur la situation des enfants soldats dans mon pays. Il est important de rappeler au Conseil, comme nous l'avons toujours souligné, qu'il n'y a plus au jour d'aujourd'hui d'enfants soldats au sein de l'Armée nationale congolaise. Les enfants que notre armée remet à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) proviennent des groupes armés.

Pour revenir au cas des statistiques auxquelles nous faisions allusion, nous nous permettons d'attirer l'attention du Conseil sur le fait que, comme le groupe de travail technique conjoint l'a chaque fois relevé, ces statistiques posent problème dans la mesure où souvent celles présentées par la MONUSCO ne correspondent pas nécessairement à celles de l'UNICEF ni du programme national de désarmement, démobilisation, réinsertion (DDR) de l'Union européenne, qui sont pourtant des structures évoluant toutes au sein du groupe technique. Au cours de leurs discussions au sein de ce groupe, ces structures ont toujours insisté sur le fait que seules les statistiques validées par le programme national DDR de l'Union européenne devaient être prises en compte. Dans ce contexte, il nous semble utile d'éclairer brièvement le Conseil sur les points suivants.

En ce qui concerne les 10 enfants trouvés au sein des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), mentionnés au paragraphe 46 du rapport, cette situation avait fait l'objet d'une enquête ordonnée par le Ministre de la défense nationale au chef d'état-major général de notre armée. Celui-ci a, à son tour, répercuté cet ordre au commandant de la 32e Région militaire. Ce dernier, après vérification des faits, a traduit en justice les colonels Ramazani et Kamulete, présumés auteurs de cet acte.

En ce qui concerne la situation des 22 enfants trouvés à la prison d'Angenga, ceux-ci ont été capturés par les FARDC lors des opérations militaires contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda, groupe dont ils faisaient partie. Après leur identification et après avoir échangé à leur sujet avec le Comité international de la Croix-Rouge, nous les avons aussitôt remis à l'UNICEF Goma. Il faut préciser ici que cinq de ces enfants avaient été déclarés bien avant adultes par les agences de protection de l'enfant installées à Goma.

S'agissant des 29 enfants prétendument tués ou blessés par les FARDC et des neuf autres par la Police, signalés au paragraphe 47 du rapport, ce cas n'a pas été porté par la MONUSCO à la connaissance du groupe de travail technique conjoint, cadre approprié pour échanger les informations et harmoniser les vues des uns et des autres. Les FARDC et la Police nationale congolaise ne reconnaissent pas ces faits, à moins que cela se soit produit à leur insu au cours des combats contre les groupes armés.

Enfin, en ce qui concerne l'utilisation des écoles à des fins militaires dont il est question au paragraphe 50 du rapport, cette pratique n'est pas tolérée au sein des FARDC, d'autant plus qu'une directive du Ministre de la défense l'interdit depuis plusieurs années. Il y a lieu de signaler ici que les éléments de toutes les unités de notre armée bénéficient au jour d'aujourd'hui d'une formation sur le droit international humanitaire. De plus, depuis la signature entre le Gouvernement et l'ONU du plan d'action, des campagnes de vulgarisation sont menées et le contenu dudit plan figure, comme enseignement, au programme de toutes les écoles militaires du pays. C'est d'ailleurs pour marquer notre volonté de ne jamais utiliser les écoles à des fins militaires que mon pays a souscrit à la Déclaration d'Oslo sur la sécurité dans les écoles.

Après ces quelques explications, je voudrais dire que la question des enfants soldats est l'une des préoccupations de notre gouvernement qui, sous l'impulsion du Chef de l'État, a décidé d'interdire la pratique du recrutement et de l'utilisation d'enfants au sein de nos forces armées et de nos services de sécurité. Pour traduire en actes cette volonté politique, le Chef de l'État a mis en place une structure chargée de la lutte contre les violences sexuelles, le recrutement et l'utilisation d'enfants. Le haut fonctionnaire de l'État chargé de la gestion de cette structure travaille en étroite collaboration avec les autorités militaires et judiciaires ainsi que le Ministère du genre, de la femme et de l'enfant.

Parmi les actions menées par le Gouvernement dans le cadre de cette lutte, nous pouvons citer l'opération d'identification du personnel militaire à travers la mise en place d'un fichier biométrique destiné à gérer les données personnelles des soldats, plus particulièrement l'âge; la signature d'un plan d'action avec l'ONU comprenant une série d'engagements visant à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants par l'armée, ainsi qu'aux violences sexuelles contre les enfants; l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action tous les six mois, en collaboration avec les différents partenaires, pour se rendre compte des progrès réalisés; et la signature de deux directives importantes par le Ministre de la défense nationale et l'Administrateur général de l'Agence nationale des renseignements.

La première directive est destinée aux forces armées et instruit les commandants de centres de formation militaire de faciliter l'accès des cantonnements militaires à l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés, ainsi qu'aux agences de protection de l'enfant aux fins de vérification. Cette même directive responsabilise la hiérarchie militaire pour sanctionner disciplinairement et déférer en justice tout soldat placé sous son commandement qui se rendrait coupable de violations graves des droits de l'enfant. La directive prescrit aussi des campagnes de sensibilisation et de formation dans toutes les garnisons militaires du pays, pour permettre à tous les personnels militaire de s'imprégner du contenu du plan d'action et des obligations qui en découlent.

Quant à la deuxième directive, qui s'applique aux services de renseignement, elle permet aux membres de l'Équipe spéciale des Nations Unies et des agences de protection de l'enfant d'œuvrer sans obstruction et en toute transparence avec les services de renseignement. Cette instruction autorise aussi la mise en liberté de tout enfant associé aux groupes armés et sa remise aux agences de protection de l'enfant. En outre, nous avons créé deux instances de coordination pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

J'en viens à la lutte contre l'impunité. Dans ce cadre, des officiers de haut rang au sein de l'armée et de la police, coupables de violations des droits des enfants ont été condamnés; de nouveaux tribunaux ont été ouverts dont la mission est de sanctionner les crimes graves perpétrés sur la personne de l'enfant et le Gouvernement a pris la décision de ne plus intégrer

au sein de l'armée toute personne qui, en période de conflit, se rendrait coupable des six violations graves des droits de l'enfant; et un atelier pour l'élaboration de la feuille de route des activités prioritaires relatives à la lutte contre le recrutement d'enfants en République démocratique du Congo a été organisé à Kinshasa du 24 au 25 août 2015 par le Ministère de la défense, avec l'appui financier de l'UNICEF et en partenariat avec la MONUSCO. Cet atelier a réuni les participants des FARDC, de la Police nationale et les acteurs de la société civile de toutes les provinces du pays. Enfin, un groupe technique de travail conjoint a été mis en place dans les zones touchées par les conflits armés, à savoir les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de la province orientale.

Outre les actions que nous venons d'énumérer, la République démocratique du Congo, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, a mené et continue de mener sur son territoire la campagne mondiale des Nations Unies « Des enfants, pas des soldats », lancée par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et l'UNICEF. Mon pays a également pris l'initiative de mettre en œuvre les objectifs de cette campagne tels qu'ils sont définis dans la résolution 2143 (2014) du Conseil de sécurité.

Des progrès indéniables ont été accomplis dans la lutte que mène mon pays contre le recrutement et l'utilisation des enfants au sein de l'armée et des services de renseignement. En effet, dans le cadre de cette lutte, 46 087 enfants associés aux forces armées et aux groupes armés ont été démobilisés. Sur ce nombre, 15 365 enfants sont pris en charge dans l'éducation formelle et ont été inscrits dans 208 écoles. Les 30 722 autres sont pris en charge dans la formation professionnelle par 417 structures d'apprentissage professionnel appuyées.

Il est vrai qu'en dépit de ces quelques résultats, beaucoup de travail reste encore à faire. En effet, aussi longtemps que les groupes armés resteront actifs, cette situation ne pourra pas prendre fin. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement de mon pays reste déterminé à poursuivre les efforts engagés pour neutraliser complètement les groupes armés et ainsi mettre un terme à ce phénomène.

Je ne saurais conclure mon propos sans exprimer la gratitude de mon pays aux Nations Unies et à plusieurs partenaires internationaux qui ont toujours soutenu nos efforts dans la lutte contre le recrutement et l'utilisation d'enfants. Les remerciements de mon pays s'adressent plus particulièrement au Japon et à l'UNICEF qui lui ont apporté un soutien financier important, sans lequel il aurait été difficile d'atteindre les résultats auxquels nous sommes parvenus aujourd'hui.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Blanchard (Canada) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom du Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés, un réseau informel de 40 États Membres intéressés représentant tous les groupes régionaux à l'ONU.

Le Groupe des amis tient à réaffirmer son appui le plus ferme au programme pour les enfants en temps de conflit armé, à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en période de conflit armé, et aux institutions des Nations Unies qui s'efforcent de promouvoir les droits des enfants en temps de conflit armé dans le monde.

En ce vingtième anniversaire de la création de ce mandat par l'Assemblée générale, nous nous félicitons de l'évolution d'un cadre normatif et institutionnel solide sur la question du sort des enfants en temps de conflit armé. Aujourd'hui, Nous avons des normes robustes contre le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés, ainsi qu'un nombre croissant d'outils pour surveiller toutes les graves violations contre les enfants et y répondre.

Un élément clef du succès du programme relatif aux enfants en temps de conflit armé a été le mécanisme de surveillance et de communication de l'information créé par la résolution 1612 (2005), qui a fait date. Le mécanisme est conçu pour signaler et recenser les graves violations contre les enfants, renforcer l'application du principe de responsabilité et garantir le respect des normes juridiques internationales, en coopération avec les gouvernements nationaux. Il est important que le mécanisme puisse signaler l'existence de graves violations contre les enfants de façon impartiale et objective, sur la base de faits observés sur le terrain. C'est pourquoi l'ONU doit déployer des ressources suffisantes pour s'acquitter de son mandat relatif aux enfants en temps de conflit armé et permettre au mécanisme de fonctionner. À cet égard, le Groupe des amis demande que soient maintenues les ressources, l'équipe dirigeante et l'expertise spécialement consacrées à cette question à l'appui de l'action de protection des enfants menée

par les opérations de paix des Nations Unies et les institutions respectives qui font partie de ce mécanisme.

Le Groupe des amis se félicite de la signature du plan d'action par l'ensemble des huit pays, y compris le Soudan tout dernièrement, dont les forces gouvernementales sont inscrites à l'annexe au rapport du Secrétaire général pour avoir recruté et utilisé des enfants dans un conflit armé. Nous saluons aussi les efforts déployés par la Représentante spéciale du Secrétaire général dans le cadre de la campagne « Des enfants, pas des soldats ». Nous exhortons les gouvernements et les acteurs non étatiques à appliquer pleinement les plans d'action afin de faire cesser et de prévenir les violations contre les enfants.

Malgré ces succès, le Groupe des amis déplore l'intensification des graves violations contre les enfants enregistrées dans plusieurs situations de conflit en 2015. Nous sommes particulièrement préoccupés par le nombre élevé de groupes armés qui recourent à la violence extrême et recrutent et utilisent des enfants. L'impact sur les enfants se fera sentir pour des générations à venir. Nous devons envisager comment mieux prévenir la radicalisation et le recrutement d'enfants, comment extraire les enfants des griffes de ces groupes et les réinsérer dans la société, et comment remédier aux répercussions psychologiques à long terme sur les rescapés. Au cours de ce long processus, nous ne devons pas perdre de vue le fait que ces enfants doivent être traités en tant que victimes, non en tant qu'auteurs de violences. En outre, la prévalence des attaques contre les écoles et les hôpitaux et leur utilisation à des fins militaires demeurent profondément préoccupantes. Le Groupe des amis demande aux parties de protéger les écoles et les hôpitaux et de respecter les dispositions du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Le Groupe des amis se déclare profondément inquiet par l'impact sur les enfants de la vague sans précédent de déplacements forcés. Nous invitons les gouvernements à agir d'urgence pour faire respecter les droits des enfants déplacés de force par un conflit et pour leur assurer, en coopération avec la communauté internationale, protection, accès aux soins de santé, éducation et conditions de vie dignes pour eux et leurs familles. En outre, les conflits armés modernes infligent aux enfants des handicaps physiques et psychiques nouveaux, qui peuvent les rendre encore plus vulnérables et davantage susceptibles d'être victimes de violence, de discrimination, d'abus et d'abandon, ce qui requiert une action concertée.

Enfin, le Groupe des amis condamne dans les termes les plus vifs les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles contre les enfants qui continuent de se produire, surtout quand ils sont le fait des forces et du personnel de l'ONU. Nous demandons à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour lutter contre ce fléau et saluons les efforts entrepris par l'ONU et ses États Membres pour empêcher ces graves violations et fournir un appui aux victimes.

(*L'orateur poursuit en français*)

En ma qualité de représentant du Canada, je tiens à soulever cinq points supplémentaires.

Premièrement, une évidence. Nous sommes particulièrement horrifiés par l'horreur de l'émergence de groupes armés qui emploient de la violence extrême et qui recrutent et utilisent des enfants.

Deuxièmement, nous invitons les États Membres à appuyer de façon indéfectible le programme sur le sort des enfants en temps de conflit armé mis en œuvre par la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Zerrougui. Mme Zerrougui est une championne efficace et infatigable. Elle a besoin de notre appui tant politique que financier.

Troisièmement, on l'a rappelé à plusieurs reprises aujourd'hui, les enfants représentent plus de la moitié des 60 millions de personnes déplacées. Les enfants représentent plus de la moitié des 23 millions de réfugiés. Si on veut aider ces enfants, l'une des façons les plus simples, les plus immédiates, est de leur offrir sans délai une terre d'accueil. C'est pourquoi le Canada est si fier d'avoir accueilli plus de 30 000 réfugiés depuis un an. Et c'est pourquoi nous pensons avoir l'obligation de faire encore plus. Le sommet qu'organisera le Président Obama en septembre sera une excellente occasion pour les pays de s'engager à accueillir un plus grand nombre de réfugiés et, ainsi, à aider un plus grand nombre d'enfants.

Quatrièmement, les Nations Unies doivent aussi en faire plus dans le cadre de leurs opérations de paix pour aider les enfants en situation de conflit armé. L'ONU doit redoubler d'efforts pour s'attaquer au fléau de l'abus et de l'exploitation sexuelle des enfants. À cet égard, nous appuyons l'engagement du Secrétaire général à empêcher les forces armées gouvernementales figurant dans les annexes de ses rapports sur le sort des

enfants en temps de conflit armé de fournir des soldats aux opérations de maintien de la paix.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Cinquièmement, les États Membres doivent promouvoir davantage le programme sur le sort des enfants en temps de conflit armé. S'appuyant sur le succès du Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés à New York, le Canada soutient l'établissement de sections locales du Groupe des amis en Afghanistan, aux Philippines, au Soudan et à Genève. Nous espérons que ces sections contribueront à accroître la sensibilisation, à favoriser l'échange d'opinions et à coordonner le soutien offert à l'égard des enjeux relatifs aux enfants en situation de conflit armé, tant à l'échelon national que régional.

En somme, il reste beaucoup de travail à faire. Toutefois, il ne suffit pas de déplorer les abus commis. Il incombe à tous les États Membres de prendre les mesures nécessaires pour venir en aide aux enfants en situation de conflit armé, tant au sein de leur pays qu'à l'étranger. Le Canada demeure prêt à contribuer à cette cause vitale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Grèce.

Mme Boura (Grèce) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter la présidence malaisienne du Conseil d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, de l'intérêt qu'ils prêtent à cette question et de leur dévouement, ainsi que de leurs exposés très fouillés.

La Grèce s'associe à la déclaration faite par l'Union européenne. À titre national, je ferai les remarques additionnelles suivantes.

La Grèce accorde une très grande importance au mécanisme de surveillance et de communication de l'information relatif aux violations graves dont sont victimes les enfants en période de conflit armé. Ces dernières années, nous avons observé des problèmes croissants dans ce domaine. En effet, les conflits prolongés, les crises humanitaires, les déplacements forcés et l'extrémisme violent touchent directement les enfants, qui, dans de nombreux cas, deviennent des cibles de choix. Le dernier rapport en date soumis par le Secrétaire général (S/2016/360) est déterminant pour exposer ces problèmes. Nous accordons une très grande importance à l'impartialité du rapport et appuyons pleinement l'appel à travailler en coopération étroite avec la Représentante spéciale lancé à toutes les parties par le Secrétaire général.

Il reste néanmoins beaucoup à faire pour intensifier davantage les efforts internationaux en vue de protéger les enfants en temps de conflit armé. Il faut absolument veiller à ce que les enfants soient en mesure de grandir dans un environnement sûr, à l'abri de l'exploitation et de toute forme d'atteintes à leurs droits et de violence. Ayant ratifié le cadre normatif international pertinent pour la protection des enfants, la Grèce encourage vivement tous les États à signer, ratifier et mettre pleinement en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant et son premier protocole facultatif, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. En Grèce, depuis 2011, le recrutement d'enfants dans le cadre de conflits armés constitue un crime de guerre en vertu du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et est sanctionné comme tel par le système judiciaire national.

La Grèce compte parmi les premier États à avoir souscrit à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, adoptée à Oslo en mai 2015 et qui exhorte les parties à un conflit armé à éviter d'utiliser des bâtiments éducatifs à des fins militaires ou d'en faire la cible d'attaques. Nous considérons que la Déclaration sur la sécurité dans les écoles offre aux pays un moyen concret d'œuvrer pour protéger l'éducation des enfants, même en période de conflit armé.

Les autorités grecques compétentes élaborent actuellement un plan d'action relatif aux droits de l'enfant qui accorde la priorité à la protection des enfants dans le cadre de la crise des réfugiés. Mon pays, très concerné par les flux sans précédent de réfugiés, n'épargne aucun effort pour venir en aide aux enfants fuyant un conflit armé et protéger leurs droits. Notre priorité première est de sauver la vie de milliers d'enfants par des opérations de recherche et de sauvetage en mer et de les accueillir avec humanité. Pour la seule année 2015, plus de 150 000 personnes, y compris des milliers d'enfants, ont été secourues par les garde-côtes helléniques dans le cadre d'environ 2 500 opérations en mer.

Pour terminer, je voudrais rappeler que la Grèce demeure déterminée à assurer efficacement le respect et la protection des droits fondamentaux de l'enfant, garantie essentielle de l'avenir de nos sociétés. À cet égard, mon pays souscrit pleinement à l'appel à

intensifier les efforts internationaux et régionaux afin de renforcer la coopération et de mettre fin aux violations graves commises contre les enfants dans les situations de conflit armé partout dans le monde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que votre pays, la Malaisie, d'avoir organisé le présent débat public important consacré au sort des enfants en temps de conflit armé.

Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport daté du 20 avril (S/2016/360). Nous remercions aussi la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, et le Directeur général de l'UNICEF, M. Anthony Lake, des exposés détaillés qu'ils ont présentés au Conseil. Nous les remercions en outre d'avoir mentionné les efforts conjoints déployés par le Gouvernement soudanais et l'ONU pour protéger les enfants dans les zones de conflit au Soudan.

Ma délégation tient à apporter les précisions suivantes au Conseil concernant plusieurs paragraphes du rapport.

Premièrement, il est fait état au paragraphe 135 de cas de viols commis par des éléments des Forces armées soudanaises et de milices alliées au Gouvernement. À cet égard, nous signalons que les lois civiles et militaires pertinentes imposent les peines les plus lourdes si ces faits sont avérés. Les autorités judiciaires sont saisies et une enquête est menée le plus rapidement possible, quelle que soit la position du prévenu. Il convient également d'indiquer que l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Soudan, M. Aristide Nononsi, a publié un rapport sur la situation humanitaire au Soudan, couvrant la période allant d'octobre 2015 à juin 2016. Il a signalé une baisse du nombre de viols, qui a atteint le plus bas niveau dans la zone de conflit. Il s'agit d'un témoignage apporté par une partie compétente autorisée à mener des activités de suivi et d'observation dans le pays.

Deuxièmement, il est indiqué au paragraphe 136 du rapport que deux établissements scolaires et trois hôpitaux ont été attaqués par les Forces armées soudanaises, sans que le nom des hôpitaux ne soit précisé, alors qu'on sait que, au Darfour, les hôpitaux – comme c'est le cas partout ailleurs au Soudan et dans le monde du reste – sont connus et clairement identifiés. Le rapport ne mentionne pas non plus la date de cette attaque ni le nombre de victimes. En outre, le rapport ne cite pas la source de ces informations et ne précise pas s'il s'agit d'une source de l'ONU, d'une source associée aux forces de l'opposition ou à l'une des 22 740 organisations non gouvernementales qui opèrent dans la zone de conflit. Nous notons avec satisfaction que les États Membres exigent de plus en plus que les sources d'information soient citées clairement et en toute transparence. À cet égard, je voudrais rappeler les déclarations faites par les représentants de l'Égypte, de la Fédération de Russie, du Royaume d'Arabie saoudite et d'autres États à la présente séance concernant cette question importante.

Le paragraphe 140 du rapport fait référence au recrutement de quatre garçons par les Forces armées soudanaises au Darfour occidental. Je voudrais préciser ce qui suit à ce sujet.

Premièrement, depuis la création des Forces de défense du Soudan avant la Seconde Guerre mondiale – avant même l'indépendance – notre pays a adopté des lois et règlements interdisant le recrutement d'enfants de moins de 18 ans. Le formulaire de recrutement – le formulaire 5-A – comprend un paragraphe concernant l'âge du candidat et dans lequel on demande que soit présenté un certificat de naissance ou un certificat d'estimation de l'âge en tant que preuve supplémentaire pour confirmer l'information donnée. Les procédures de recrutement pour nos forces d'appui rapide varient au cas par cas. Dans ce cas également, un certificat de naissance ou un certificat d'estimation de l'âge du candidat doit être présenté. Les candidats subissent également des examens médicaux, ce qui nous permet d'affirmer qu'il n'y a pas d'enfants mineurs dans les rangs des Forces d'appui rapide.

Deuxièmement, l'exactitude des informations figurant au paragraphe 140 n'a pas été vérifiée. Nous nous demandons donc pourquoi des informations non vérifiées sont consignées dans le rapport. En outre, les enfants capturés dans les batailles de Goz Dongo et de Fanga étaient issus des rangs des mouvements armés, qui eux, continuent de compter des enfants dans leurs rangs. Le Gouvernement a traité ces enfants conformément au droit humanitaire national et international. Nous leur avons fourni l'aide humanitaire et l'appui psychologique nécessaires. Nous avons mis au point un plan pour leur réinsertion et leur réadaptation.

Troisièmement, nous voudrions rappeler que nous avons pris des mesures sur le terrain et au plus haut niveau pour libérer les enfants détenus. Nous fournirons

bientôt au Conseil des informations sur les mesures qui ont été prises. Je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Zerrougui, pour sa pleine coopération, qui nous a permis d'obtenir d'excellents résultats.

Le paragraphe 145 du rapport indique que les dirigeants du Mouvement pour la justice et l'égalité ainsi que des factions Minni Minawi et Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan ont publié une déclaration commune par laquelle ils s'engageaient à faire cesser et prévenir les violations graves commises à l'encontre des enfants. Nous pensons que ces groupes veulent simplement dissimuler les violations qu'ils commettent en réalité contre les enfants, comme le démontrent leur recrutement forcé d'enfants et les exactions qu'ils commettent à leur encontre. C'est une déclaration qui n'a aucun poids et qui n'aura aucune incidence positive sur les politiques et les comportements des mouvements armés. Par ailleurs, elle ne changera en rien notre détermination indéfectible à mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants.

Le rapport du Secrétaire général indique que nous avons signé un plan d'action avec les Nations Unies pour protéger les enfants dans les situations de conflit armé. La Représentante spéciale du Secrétaire général s'est rendue au Soudan en mars, dans le cadre de la coopération entre le Gouvernement soudanais et les Nations Unies en vue de la poursuite des efforts visant à assurer la protection des enfants. Le Directeur général de l'UNICEF a salué la signature du plan d'action durant la manifestation de haut niveau organisée le 11 juillet au Siège de l'ONU sur le thème « Réadaptation et réinsertion des enfants touchés par les conflits armés : pour un partage des meilleures pratiques pour la réinsertion psychosociale et la réintégration sociale ». Il s'agit d'une illustration de l'évolution positive de la situation des enfants en temps de conflit armé.

Ma délégation saisit cette occasion pour renouveler son engagement à mettre en œuvre le plan d'action, qui a été élaboré grâce aux efforts louables de la Représentante spéciale. Nous voudrions également saisir cette occasion pour remercier les pays et les groupes de pays qui, dans leurs déclarations, se sont félicités de la signature de ce plan d'action. Nous pensons que ces commentaires positifs ne font que renforcer notre responsabilité à cet égard. Nous en sommes conscients et sommes prêts à assumer cette responsabilité en coopérant avec les Nations Unies et la communauté internationale dans ce domaine. Nous réaffirmons qu'il importe d'appuyer la coopération technique pour atteindre cet objectif commun et noble qu'est la protection des enfants face à toutes les formes de violence.

Le rapport contient également des paragraphes concernant les violations commises à l'encontre d'enfants par la coalition arabe au Yémen. Nous voudrions souligner à nouveau le rôle important et positif que jouent ces forces pour rétablir la légitimité au Yémen et pour protéger les civils, en particulier les enfants, suite à l'escalade militaire qui a porté atteinte à la sécurité, à la paix et à la stabilité dans le pays et dans toute la région. Nous appuyons le noble objectif de la coalition arabe visant à lancer une transition politique au Yémen, conformément à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le rétablissement de la légitimité signifie le rétablissement de la paix, ce qui se traduira par une protection durable et totale des enfants au Yémen.

Pour terminer, ma délégation poursuivra sa coopération avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général et son équipe pour protéger les droits des enfants et garantir l'accès à des informations et des données exactes et précises. Mon pays réaffirme en outre son engagement à mettre en œuvre tous les instruments régionaux et internationaux relatifs à la protection des droits des enfants. Notre pays est partie à tous ces instruments. Nous redisons également notre volonté de mettre en œuvre le plan d'action que nous avons signé avec l'ONU en vue d'assurer la protection des enfants.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Momem (Bangladesh) (*parle en anglais*) : La délégation bangladaise se joint aux autres orateurs pour remercier la présidence malaisienne d'avoir organisé ce débat public et d'avoir fait distribuer une note de cadrage concise et informative à cette fin (S/2016/662, annexe). Nous saluons les exposés édifiants faits par le Secrétaire général et les autres intervenants ce matin.

Au Bangladesh, on voit souvent l'affiche emblématique du premier concert humanitaire, organisé en 1971, ici à New York, par les regrettés George Harrison et Ravi Shankar, pendant notre guerre de libération. Sur cette affiche, on peut voir le portrait sépia d'un enfant réfugié, au regard vide, dans ce qui semble être une situation de famine. À elle seule, cette image en dit long sur les très nombreux enfants qui ont péri pendant la guerre suite aux attaques armées, à la

torture, aux déplacements, à la famine, aux maladies, aux disparitions et à l'abandon. Notre pays n'a pas encore réussi à faire la paix avec lui-même s'agissant de nombreux chapitres peu connus de notre lutte pour l'indépendance.

Les enfants continuent d'être touchés de façon disproportionnée par les conflits armés dans le monde. Les informations qui nous sont parvenues récemment, avec beaucoup de retard, concernant des enfants qui se trouvent dans une situation proche de la famine dans des zones contrôlées par Boko Haram en Afrique centrale illustrent les limites de notre action internationale.

La vision de ces enfants tués dans d'abjectes attentats terroristes, à Peshawar ou à Nice, a de quoi ébranler notre foi dans la raison humaine. L'enlèvement, l'asservissement et la mutilation d'enfants, et leur utilisation comme boucliers humains ou commandos suicides par des groupes terroristes et armés, sont tout simplement abominables, pour dire le moins. Les photos de ces malheureux enfants, en Méditerranée ou dans la mer d'Andaman l'an dernier, embarqués sur des bateaux ou nageant pour rejoindre la rive nous ont fait toucher du doigt d'effroyables réalités de ces conflits armés prolongés, et de la purge systématique opérée dans les populations en raison de leur apparence ou du dieu qu'elle prient.

Pourtant, comme le montre le rapport du Secrétaire général (S/2016/360), il existe des motifs de consolation. La campagne « Des enfants, pas des soldats » gagne constamment du terrain, y compris en République démocratique du Congo, comme nous venons de l'entendre. Les plans d'action parrainés par l'ONU en vue de retirer les enfants des opérations de combat, souvent avec le soutien des groupes armés non étatiques, vont, pour la plupart, dans la bonne direction. Surtout, la campagne visant à désarmer les enfants ouvre souvent la voie à de nouveaux dialogues ouverts entre les parties au conflit. Sur tous ces plans, nous apprécions le travail diligent accompli par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, et son équipe.

Le nombre croissant d'enfants déplacés en raison d'un conflit est une véritable mise à l'épreuve de nos principes humanitaires. Conformément à notre engagement de ne laisser personne de côté, nous devons nous engager à partager dans les faits la responsabilité de la protection et du bien-être de ces enfants. Les pactes mondiaux que nous envisageons de contracter afin d'assurer la protection des réfugiés et de mettre en place des conditions de migration sûres, régulières et ordonnées doivent mettre la cause des enfants, y compris celle des mineurs non accompagnés engagés dans des mouvements migratoires mixtes, au cœur de leur programme respectif.

Nous ne devons pas permettre que le spectre de l'extrémisme violent et du terrorisme, qui plane, partout, sur la vie de nos enfants devienne la nouvelle norme. Il faut renforcer la résilience des familles et des communautés afin de faire en sorte que la protection et la pleine intégration de nos enfants soient assurées. Nous devons mettre à profit nos ressources pour élever nos enfants en véritables citoyens du monde, et leur inculquer le respect de la tolérance, du pluralisme et de la pensée critique. Un être humain éclairé et émancipé est peut-être la meilleure chance que nous ayons contre les forces de destruction.

Nous tirons espoir de la prise de conscience croissante, chez les différents États et acteurs non étatiques, de la nécessité de débarrasser les enfants des obligations de formation et d'opérations militaires. Nous devons nombre de ces acquis au travail de l'UNICEF et d'un certain nombre d'organisations locales attachées à cette cause. Les acteurs de la société civile pourvus d'un savoir-faire éprouvé en la matière doivent être encouragés à travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales et locales en vue de renforcer et d'intensifier les capacités en matière de réadaptation, de réinsertion, d'accompagnement psychologique, d'aide juridique, de rééducation fonctionnelle et de soutien psychosocial destinés aux enfants touchés par les conflits armés et l'extrémisme violent.

Nous nous rallions par principe à l'appel visant à mettre fin aux attaques ciblées contre les écoles, hôpitaux et autres infrastructures essentielles destinées aux enfants. La sensibilisation croissante à la nécessité d'éviter de stationner des forces armées, y compris les forces de maintien de la paix, dans des locaux scolaires, est réellement positive. En tant que pays fournisseur de contingents et d'effectifs de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Bangladesh reste déterminé à respecter ces normes applicables à grande échelle et à assurer la protection des enfants dans le cadre de mandats plus larges de protection des civils. Dans notre contexte régional, nous restons disponibles pour faire avancer le dialogue sur ces questions par l'échange d'idées et de bonnes pratiques.

Nous prenons acte de la problématique que représentent une surveillance, une analyse et une

communication de l'information crédibles et fondées sur des données probantes concernant les violations des droits de l'enfant, en particulier pendant les conflits armés. Le rapport annuel du Secrétaire général, ainsi que ses annexes, est de fait un puissant outil en vue de sensibiliser le public mondial au problème des graves violations des droits de l'enfant et d'amener à adopter des solutions correctives. Il est absolument primordial, par conséquent, que le rapport cherche à mettre les différentes situations dans la bonne perspective afin de pouvoir tirer des conclusions en connaissance de cause sur les auteurs des violations alléguées et la gravité de ces dernières.

Au Bangladesh, la politique nationale relative à l'enfance et les mesures juridiques correspondantes interdisent le recrutement et l'utilisation d'enfants en temps de conflit armé. En mémoire des millions d'enfants que nous avons perdus au cours de notre guerre de libération, nous voulons rester partie prenante de toute initiative concrète visant, à l'avenir, à améliorer la situation des enfants pris au piège d'un conflit armé et de l'extrémisme violent.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Bahreïn.

Mme Matar (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée remercier la Malaisie d'avoir organisé ce débat public du Conseil de sécurité sur la question du sort des enfants en temps de conflit armé. Je remercie également le Secrétaire général de l'exposé qu'il nous a présenté au début de cet important débat, et adresse mes remerciements également à la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Leila Zerrougui, et au Directeur général de l'UNICEF, M. Anthony Lake, pour leur exposé respectif et leur engagement permanent en faveur de la cause des enfants.

Le monde assiste depuis quelques années à une augmentation sans précédent des crimes et violations perpétrés contre les enfants pendant les conflits armés, en particulier dans la région du Moyen-Orient et en Afrique. Ces conflits sont une source constante et durable de souffrances pour de nombreuses familles vivant dans les zones de guerre, ce qui est en soi une violation des droits des enfants, car ce sont eux qui souffrent le plus de leurs effets. Même si la communauté internationale a reconnu que la guerre n'était pas un cadre adapté aux enfants, le monde est pourtant témoin aujourd'hui de violations continues à leur encontre, et de leur souffrance, qu'ils soient impliqués dans la guerre en tant que soldats, ou victimes de passages à tabac, de bombardements et de destructions.

Des groupes extrémistes armés comme Daech et Al-Qaida en Syrie, en Iraq, en Libye, et les milices houthistes et pro-Saleh au Yémen, entre autres, sont responsables de graves violations contre les enfants. Non contents de déstabiliser la région et d'en ruiner la sécurité par la terreur et l'horreur de leurs actions, ces groupes terroristes radicaux n'hésitent pas à enlever des enfants pour les utiliser à de nombreuses fins, dont le recrutement et l'enrôlement dans les rangs des combattants et la commission d'attentats suicides, qui sont devenus monnaie courante dans les situations de conflit, sans compter les violations commises par les forces d'occupation israéliennes contre les enfants dans les territoires palestiniens occupés. En conséquence, le Royaume de Bahreïn condamne ces groupes armés, pour leurs actes de violence extrême, en général, et contre les enfants en particulier.

Le présent débat marque un jalon important aux fins de l'évaluation des progrès accomplis dans la lutte contre les graves violations commises à l'encontre des enfants dans les conflits armés. Nous nous félicitons de la décision de supprimer le nom des forces de la coalition arabe constituée pour rétablir la légitimité au Yémen de la liste des auteurs de violations des droits de l'enfant au Yémen figurant en annexe au rapport annuel du Secrétaire général (S/2016/360). Nous attachons du prix à une communication et une coopération continues avec l'Organisation des Nations Unies en vue de la protection des droits de l'enfant. À cet égard, nous aimerions évoquer l'invitation qui a été faite à l'équipe de pays des Nations Unies de venir visiter le quartier général des forces de la coalition à Riyad afin d'observer par elle-même les efforts considérables déployés par les forces de la coalition aux niveaux militaire et humanitaire pour soutenir la légitimité du Yémen.

En conclusion, nous tenons à insister sur la nécessité de consacrer de sérieux efforts à la lutte contre ce phénomène et à la prévention de sa réapparition, et nous appelons la communauté internationale à prendre les mesures nécessaires pour éradiquer ce phénomène par un travail de coopération et à fournir l'assistance technique et logistique qui s'impose afin de dissuader les auteurs de ces crimes et de les amener à répondre de leurs actes, en veillant à ce qu'ils ne puissent échapper aux sanctions.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Sobral Duarte (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente et la délégation malaisienne qui préside ce mois le Conseil de la convocation de cet important débat. J'exprime également ma reconnaissance à la Représentante spéciale du Secrétaire générale, Mme Leila Zerrougui, et au Directeur général de l'UNICEF, M. Anthony Lake, pour leur dynamisme et leurs exposés d'aujourd'hui.

En 1996, suite à la parution du rapport de Graça Machel (voir A/51/306), le Conseil de sécurité créait le poste de représentant spécial pour le sort des enfants en temps de conflit armé, fruit d'une prise de conscience : c'étaient les enfants qui représentaient les principales victimes des conflits armés. Vingt ans après le rapport Machel, et bien que l'engagement de la communauté internationale ait abouti à un cadre robuste et à des outils concrets pour ouvrir le dialogue avec les parties au conflit et s'attaquer aux violations commises contre les enfants, les conflits continuent pourtant d'avoir d'atroces conséquences pour les enfants, qui se voient refuser les droits humains même les plus fondamentaux.

Le Brésil renouvelle sa condamnation la plus énergique du recrutement et de l'utilisation des enfants, ainsi que de toutes les autres atteintes et violations, comme le meurtre, la mutilation, le viol et les autres formes de violence sexuelle, les attaques contre les écoles et les hôpitaux, les enlèvements et le déni d'accès humanitaire. D'après le dernier rapport du Secrétaire général (S/2016/360), le bilan cette année s'élève à 1 509, le nombre le plus élevé d'enfants tués ou blessés en six mois depuis qu'un tel recensement a commencé en 2009. C'est là un cruel rappel de l'impact disproportionné que la guerre a sur les enfants, et de la nécessité urgente de les protéger.

Dans le monde entier, des milliers d'enfants sont associés à des forces et des groupes armés. Garçons et filles ne sont pas seulement utilisés au combat, ils remplissent également une fonction d'appui ou sont exploités à des fins sexuelles. Une fois libérés des forces ou groupes armés, nombreux sont ceux qui souffrent de graves troubles psychologiques. Leur proposer des possibilités de réinsertion n'est pas seulement une obligation morale et juridique, c'est aussi un fondement important de l'instauration d'une paix durable.

Le rapport du Secrétaire général souligne également la prévalence des groupes armés qui exercent des violences extrêmes. Ces groupes ont commis des atrocités contre les enfants et mis à l'épreuve les capacités d'intervention des autorités nationales et de la communauté internationale. Tout en reconnaissant les difficultés auxquelles se heurtent les États pour répondre aux menaces que font peser ces groupes armés, les interventions qui ne respectent pas le droit international risquent d'infliger des souffrances supplémentaires aux civils et, en définitive, d'aider les groupes que les gouvernements concernés cherchent justement à combattre. Nous réaffirmons notre préoccupation face aux informations alarmantes selon lesquelles certaines parties ayant commis des violations contre des filles et garçons dans le contexte d'une guerre n'auraient pas été inscrites dans l'annexe au rapport du Secrétaire général.

Nous saluons les efforts de la campagne « Des enfants, pas des soldats » lancée par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et l'UNICEF, ainsi que les résultats qu'elle a obtenus à ce jour. Nous félicitons le Tchad d'avoir mis en place toutes les mesures prévues dans l'initiative et encourageons les autres pays confrontés au problème du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les forces gouvernementales à suivre son exemple. La dynamique générée par cette campagne a également créé des possibilités de dialogue avec les groupes armés non étatiques; l'engagement des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire à mettre un terme au recrutement des enfants en Colombie en est un parfait exemple.

Les conflits ont également entraîné une hausse du nombre de réfugiés et de personnes déplacées, dont près de la moitié sont des enfants. Les obligations qui incombent aux États d'origine, de transit et de destination ne doivent pas être abandonnées au seul prétexte de la sécurité nationale. Comme le mentionne le rapport du Secrétaire général, l'établissement des responsabilités concernant les violences contre les enfants est encore trop rare, même dans les pays qui ont pénalisé leur recrutement. La protection des enfants contre les crimes graves va de pair avec la lutte contre l'impunité et le souci de veiller à ce que les auteurs répondent de leurs actes. À cet égard, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, a joué un rôle crucial. Le Brésil est fier de compter parmi ses signataires.

Le droit des enfants à l'éducation n'est pas respecté dans le contexte des conflits où les écoles sont détruites et les enseignants tués. Ces attaques contre l'éducation sont lourdes de conséquences à long terme. La militarisation des établissements d'enseignement a elle aussi des effets catastrophiques. La détention pour

raisons de sécurité nationale est un autre problème qui touche des milliers d'enfants dans les conflits actuels. Il est préoccupant que les enfants présumés associés à des groupes armés soient de plus en plus traités comme des menaces pour la sécurité plutôt que comme des victimes, en particulier dans le contexte des opérations antiterroristes.

La prévention des conflits reste l'approche la plus éthique et la plus efficace s'agissant de protéger tous les civils, y compris les enfants, de la tragédie de la guerre. À cet égard, la Commission de consolidation de la paix a un rôle constructif à jouer dans les pays qui sortent d'un conflit, en encourageant les politiques qui promeuvent la cohésion sociale et qui rendent les enfants et les jeunes moins exposés au recrutement et aux violations, notamment par les groupes terroristes. Les enfants ne doivent pas être privés de leur enfance ni de leur avenir. Le Brésil reste pleinement attaché aux efforts dans ce sens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Ma délégation remercie la délégation malaisienne, qui préside le Conseil de sécurité pour ce mois et qui préside également le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé, de tenir le présent débat.

L'Iraq remercie et félicite le Japon de sa présidence du Conseil le mois dernier. Nous remercions Mme Leila Zerrougui et son équipe des efforts qu'elles déploient sans relâche pour une tâche fort importante. Nous exprimons nos remerciements et notre gratitude aux États qui soutiennent l'Iraq. Nous sommes heureux qu'une conférence se soit tenue la semaine dernière à Washington pour apporter de l'aide à l'Iraq.

Le rapport du Secrétaire général (S/2016/360) exprime une profonde inquiétude face aux répercussions de l'extrémisme violent dans le monde entier, en particulier sur les enfants, et face au fait que cette violence a entraîné le déplacement de millions d'innocents, dont la majorité sont des enfants. Nous partageons cette inquiétude profonde du Secrétaire général, car nous sommes parmi les États qui ont le plus souffert de cet extrémisme étranger et de ses répercussions sur notre culture et sur notre civilisation millénaire. C'est cet extrémisme qui a créé l'État islamique d'Iraq et du Levant – Daech –, ainsi que des groupes terroristes qui partent des mêmes principes et qui ont les mêmes aspirations. Daech a commis des atrocités contre les enfants et les a utilisés comme des moyens d'accomplir ses noirs desseins.

Dans son rapport, le Secrétaire général évoque l'enlèvement de plus de 1 000 enfants iraquiens et le recrutement de 19 enfants en tant que soldats ou pour commettre des attaques suicides. Daech a utilisé les écoles et les a transformées en camps d'entraînement, privant ainsi les enfants de leur droit à l'éducation. Ces écoles ont été le théâtre de la torture et de l'assassinat d'enseignants qui avaient refusé de suivre le programme préparé par Daech pour les enfants. Dans le domaine de la santé, les enfants sont les premières victimes des agissements de Daech, qui a exécuté sommairement des dizaines de médecins, lesquels avaient refusé d'obéir aux ordres de ce groupe terroriste.

Par ailleurs, le fait que des bombes ont été placées dans les maisons, dans les rues, dans les écoles et dans les hôpitaux a rendu très difficile l'acheminement de l'aide humanitaire et médicale aux enfants assiégés par Daech. Les enfants qui ont été exploités par ces groupes terroristes extrémistes sont des victimes et méritent une protection absolue, tout particulièrement les filles qui ont été violées ou ont subi des violences physiques et psychologiques. J'appelle la communauté internationale à aider l'Iraq à s'acquitter de sa responsabilité en matière de lutte contre le terrorisme et de réinsertion des enfants victimes.

Nous attachons une grande importance à l'ONU. Nous appuyons l'ONU et collaborons avec elle à Genève, Bagdad et New York. Dans le même temps, nous exigeons que l'ONU établisse des rapports qui soient les plus exacts possibles et vérifie les sources d'information mentionnées dans ses rapports. Nous rejetons catégoriquement les accusations visant les forces de mobilisation populaire et les forces de sécurité iraquiennes.

Nous estimons que les sources ne sont pas fiables. Nous ne savons pas ce qui les pousse à donner ces informations. Certaines de ces sources ne sont même pas présentes dans les zones libérées ni sur les champs de bataille. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq s'est dite dans l'incapacité de garantir l'exactitude des données citées dans le rapport. Nous avons en plus d'une occasion souligné que les informations inexactes constituent une charge pour notre pays qui défend son territoire contre les groupes terroristes les plus impitoyables.

C'est pourquoi nous rejetons ce dont il est fait état dans le rapport, à savoir que 12 enfants ont été enrôlés dans les forces de mobilisation populaire, qui sont associées à l'état-major iraquien. À ce titre, elles sont soumises aux mêmes règles que les autres forces armées, et elles ne peuvent donc enrôler des enfants âgés de moins de 18 ans.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Malaisie d'avoir convoqué le présent débat et de la manière dont elle dirige le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous attachons un grande valeur aux recommandations du Secrétaire général et aux efforts que déploient Mme Leila Zerrougui, M. Anthony Lake et leurs équipes en vue d'éliminer et de prévenir les violations brutales dont sont victimes les enfants en période de conflit et d'après-conflit.

Nous nous associons aux déclarations prononcées par le représentant du Canada, au nom du Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés, et le représentant de la Slovénie, au nom du Réseau Sécurité humaine, deux organisations dont le Chili est membre.

Nous condamnons énergiquement les six catégories de violations les plus graves identifiées par le Conseil de sécurité. C'est avant tout aux États qu'il incombe de lutter contre l'impunité, de poursuivre et de sanctionner les auteurs de crimes atroces contre des enfants; au cas où ils n'en ont pas la capacité ou la volonté, il revient à la Cour pénale internationale de statuer sur ces crimes en vertu du Statut de Rome. La récente condamnation par la Cour de Jean-Pierre Bemba, dont la responsabilité en tant que supérieur hiérarchique a été prouvée, pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre, notamment le viol, constitue un précédent en la matière.

Nous demandons instamment à ce que les victimes de telles atrocités, notamment les enfants, reçoivent des compensations par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale créé à cet effet. La réadaptation et la réinsertion multidisciplinaire des enfants victimes de violations graves doivent être au centre des efforts du système des Nations Unies et des processus de médiation et de paix. Le processus de paix colombien demeure un exemple à cet égard.

De même, il importe de renforcer les capacités nationales et celles de l'Organisation, en la dotant des outils nécessaires pour protéger et réinsérer les enfants touchés, en veillant surtout à les protéger et à les traiter comme des victimes, dans le plein respect du droit et en prenant en compte les besoins particuliers des filles. À cet égard, nous exhortons les autorités concernées à renforcer les capacités du personnel des missions avant le déploiement, garantissant ainsi que les conseillers en matière de protection des enfants pourront entrer directement en contact avec les chefs des missions, sans confondre leur rôle avec celui des conseillers en matière de droits de l'homme.

Nous réaffirmons que les rapports sur cette question et les listes de parties responsables de violations graves que nous établissons doivent être basés sur des informations vérifiées, actualisées et impartiales, en évitant le deux poids, deux mesures au cours de leur rédaction. Ce n'est qu'ainsi que le groupe de travail concerné et le système des Nations Unies dans son ensemble parviendront à répondre aux besoins de protection des enfants.

Le Chili est préoccupé par l'utilisation récente d'écoles et d'hôpitaux à des fins militaires, notamment pour stocker des armes, ainsi que par les attaques perpétrées contre ces bâtiments. Nous insistons sur la nécessité d'appliquer concrètement les résolutions 2143 (2014) et 2286 (2016) du Conseil, dont le Chili s'est porté coauteur, ainsi que les Lignes directrices de Lucens pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés et la Déclaration d'Oslo sur la sécurité dans les écoles.

Les enfants ne sont pas seulement privés de leur droit à l'éducation, ils sont également victimes de l'extrémisme violent, de la propagande et de l'incitation à la haine. Nous devons redoubler d'efforts pour éliminer ces agissements en mettant en place des mesures de protection efficaces basées sur une approche globale, pas exclusivement militaire, qui traite les causes profondes et prévoit des mesures de prévention pour encourager une culture de paix.

La réussite de la campagne « Des enfants, pas des soldats » ne suffit pas, et elle doit s'accompagner de la mise en œuvre effective par les États de leurs plans d'action, avec l'appui des partenaires compétents. À cet égard, nous soulignons la nécessité de poursuivre les efforts visant à ce que tous les responsables s'engagent à prévenir et éliminer ces violations.

Enfin, le Chili remercie le personnel de l'ONU et des organisations non gouvernementales, dont certaines

sont représentées ici aujourd'hui, de la détermination avec laquelle il s'emploie à éliminer ces violations et à préserver l'enfance de millions d'êtres touchés par des conflits inscrits à l'ordre du jour du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Begeç (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la Malaisie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août et à remercier sa délégation d'avoir convoqué le présent débat.

La séance de l'année dernière (voir S/PV.7466), durant laquelle la résolution 2225 (2015), dont la Turquie s'était portée coauteur, a été adoptée, a marqué une avancée audacieuse dans le renforcement de l'action en ce qui concerne les enfants et les conflits armés. Cependant, comme l'a souligné le Secrétaire général, de graves problèmes liés à la protection des enfants touchés par un conflit armé ont persisté en 2015. L'incidence des conflits prolongés sur les enfants ne faiblit pas. La Turquie a pu le constater très clairement dans son voisinage, en particulier dans les yeux de millions d'enfants déplacés. Les déplacements massifs de réfugiés qui se poursuivent dans le bassin méditerranéen ont provoqué une hausse spectaculaire du nombre d'enfants réfugiés.

Malheureusement, la communauté internationale ne parvient pas à empêcher que des milliers d'enfants soient tués ou blessés durant des attaques et des frappes aériennes, souvent conduites à l'aveugle contre des écoles, des hôpitaux, des marchés et des camps de personnes déplacées. Tant que ces actes inacceptables et violations du droit international humanitaire se poursuivront, les déplacements forcés d'enfants ne cesseront pas. C'est particulièrement vrai aujourd'hui dans le cas des milliers d'enfants qui se trouvent dans une situation désespérée à Alep. En outre, le nombre croissant de violations des droits fondamentaux des enfants que commettent des groupes armés non étatiques suscite la préoccupation. Il convient à cet égard de souligner tout particulièrement les crimes commis par des organisations terroristes telles que Daech et Boko Haram. Cependant, il y a des aspects positifs à relever dans les efforts actuellement déployés par l'ONU pour réduire les risques que les conflits armés posent aux enfants. La campagne « Des enfants, pas des soldats », menée par le Bureau de la Représentante spéciale, continue de susciter un élan politique autour de la question.

Un certain nombre de réunions et de sommets importants, dont le Sommet mondial sur l'action humanitaire, ont abordé la question de la protection des enfants et de l'assistance à leur apporter dans les conflits et les situations d'urgence.

À l'avenir, c'est grâce à une détermination politique commune et ferme, conjuguée à une action concertée, que nous serons les mieux à même de nous attaquer à la question du sort des enfants en temps de conflit armé. Nous devons appuyer les efforts de l'ONU pour fournir une assistance vitale aux enfants, surveiller la situation et communiquer l'information afin d'améliorer la planification, la protection et les interventions.

Il demeure par ailleurs primordial de continuer d'appliquer la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous devons également garder à l'esprit que la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent exige une approche globale qui inclut l'éducation des jeunes.

Face aux récentes vagues de déplacements dans notre région, la Turquie a adopté une politique d'accueil des Syriens fuyant le conflit qui fait rage dans leur pays. La Turquie a accordé aux Syriens un statut de protection temporaire et adopté de nombreuses mesures afin d'alléger la situation pénible des adultes comme des enfants.

Environ 156 000 enfants syriens sont nés en Turquie depuis le début du conflit. Ils bénéficient de la gratuité des soins de santé, sont inscrits dans les écoles turques et ont accès à des mesures spéciales d'appui psychosocial. En outre, les étudiants syriens terminant leurs études secondaires en Turquie ont la possibilité de suivre des études supérieures grâce à des bourses offertes par le Gouvernement et à l'admission dans les universités turques.

L'éducation des enfants syriens restera en tête de nos priorités. Il y a 830 000 enfants syriens en âge scolaire, et plus de la moitié d'entre eux ne sont pas scolarisés. Nous avons besoin d'urgence d'un appui international pour ouvrir de nouvelles classes pour ces enfants et leur offrir des possibilités d'éducation.

Nous comptons que les États Membres examineront ces questions durant la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, qui aura lieu le 19 septembre.

Je voudrais souligner que la Turquie poursuit ses efforts d'ensemble pour réadapter les enfants souffrant des effets du terrorisme dans notre région et au-delà. La Turquie continuera d'appuyer inlassablement tous les efforts internationaux et régionaux relatifs à la protection des enfants.

Je n'ai pas voulu prendre le temps précieux du Conseil pour répondre aux accusations sans fondement qui ont été formulées par le représentant du régime syrien. Je me contenterai de dire que nous nous tenons aux côtés du peuple syrien et que nos efforts humanitaires sont menés en coopération avec nos partenaires et les organisations internationales.

Avant de terminer, je voudrais citer les extraits suivants concernant la Syrie, qui figurent au paragraphe 154 du rapport du Secrétaire général (S/2016/360) :

> « La plupart des décès et mutilations d'enfants sont survenus à la suite de frappes aériennes, d'attaques aveugles visant des secteurs et des biens civils et d'assauts complexes... Des attaques aériennes et des pilonnages de zones civiles par les forces gouvernementales et les forces internationales qui soutiennent le Gouvernement ont tué ou blessé 531 enfants, dont 133 victimes de largages aveugles de barils d'explosifs. »

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Albatayneh (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la Malaisie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Je voudrais également remercier les intervenants.

Le rapport du Secrétaire général (S/2016/360) sur les violations perpétrées contre les enfants en temps de conflit armé de par le monde montre très clairement que ces violations se poursuivent de manière systématique et à grande échelle et qu'il y a de graves défis à relever si nous voulons assurer la protection des enfants. L'une des principales raisons de l'aggravation de ce phénomène tient peut-être à notre incapacité à fournir la protection nécessaire aux civils, en général, et aux enfants, en particulier, ainsi qu'à l'absence de cadre juridique pour ce faire. Nous considérons donc qu'une grande partie du travail à faire pour offrir la protection et le soutien nécessaires aux enfants touchés passe par l'adoption de mesures aux niveaux national, régional et international.

Au niveau national, nous continuons de penser qu'il est de la responsabilité de l'État de protéger ses civils, en particulier les enfants. Pour ce faire, il est nécessaire d'améliorer les cadres législatif, juridique et judiciaire et d'élaborer les politiques requises pour traiter les violations contre les enfants en temps de conflit armé, de poursuivre les auteurs de ces violations, et de mettre fin à l'impunité, car l'absence de responsabilité joue un rôle majeur dans la multiplication de ces crimes et donne aux auteurs le sentiment qu'ils peuvent agir impunément.

Au niveau régional, il est important de promouvoir la coopération entre les États afin de concevoir des politiques et des stratégies communes visant à traiter la question des groupes armés qui recrutent des enfants au-delà des frontières. À cette fin, nous devons encourager l'échange d'informations sur la sécurité et les questions militaires entre États, notamment ceux dont les civils ont été victimes de telles violations.

Au niveau international, dans le cadre du Conseil de sécurité et d'autres entités juridiques, il est absolument essentiel de ne pas conclure d'accords ni d'engager des processus de réconciliation entre des parties régionales ou les parties d'un État au détriment d'autres questions importantes, telle la nécessité d'amener les auteurs à répondre de leurs actes. L'ONU doit superviser ces processus afin de veiller à ce que les auteurs de crimes contre des civils et, en particulier, des enfants, soient punis.

La Jordanie demeure préoccupée par certaines violations commises par les soldats de la paix et les membres d'autres forces internationales non affiliées à l'ONU, en particulier les violations commises contre les enfants. À cet égard, nous nous félicitons de la résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité, qui stipule l'obligation de rapatrier une unité militaire ou unité de police quand il existe une preuve crédible qu'elle a commis des violations. Nous demandons instamment que tous ceux qui ont été impliqués dans ces violations soient tenus de répondre de leurs actes.

Nous appuyons également la recommandation du Secrétaire général sur la création de groupes de protection de l'enfance dans les opérations de maintien de la paix afin de faciliter cette protection et d'en faire un aspect principal des opérations de maintien de la paix.

En ce qui concerne les accusations fausses et sans fondement faites par le représentant du régime syrien à notre séance d'aujourd'hui, nous soulignons

qu'il cherche tout simplement à détourner l'attention afin de cacher l'incapacité de son régime à assumer sa responsabilité de protéger sa population et à mettre fin au massacre et au déplacement d'enfants. Ces accusations sont contraires à la réalité. La Jordanie est un pays, dont la crédibilité n'est plus à prouver pour ce qui est d'aider les États et les peuples de la région. Depuis le début de la crise syrienne, nous sommes venus en aide au peuple syrien : 1,3 million de Syriens, dont des centaines de milliers d'enfants, ont fui en Jordanie à la recherche d'un abri sûr en raison des massacres et des destructions commis par le régime syrien.

À cet égard, la Jordanie continue de ne ménager aucun effort pour donner aux enfants et aux réfugiés syriens la possibilité d'un avenir meilleur et pour leur offrir le plus haut niveau de protection et de soins, comme elle l'a démontré à la Conférence des donateurs de Londres. À cette occasion, le Gouvernement jordanien a présenté à la communauté internationale un document en huit points énonçant sa politique pour donner des possibilités d'éducation à tous les enfants réfugiés de manière à leur offrir un avenir meilleur. Nous continuons de coordonner notre action avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations non gouvernementales en vue de créer et de développer des centres de soins spécialisés dans le renforcement de l'environnement éducatif, sanitaire et de prévention afin de permettre aux enfants de bénéficier de soins de santé et du soutien psychologique et social dont ils ont besoin.

Pour terminer, nous voudrions saluer les mesures prises par la coalition pour le retour à la légalité au Yémen en réponse à toutes les interrogations sur l'existence de violations au Yémen, en premier lieu la mise sur pied d'une équipe d'établissement des faits et de vérification des informations contenues dans le rapport du Secrétaire général. L'équipe examine actuellement les cas signalés dans le rapport et annoncera les conclusions auxquelles elle parviendra en toute impartialité et transparence. La coalition s'est aussi dite clairement disposée à cet égard à collaborer avec le Secrétaire général, la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit et toutes les institutions pertinentes des Nations Unies. Elle a également invité à plusieurs reprises le groupe d'experts mis en place par le Secrétaire général à se rendre au siège du commandement de la coalition pour participer à l'examen des résultats auxquels est parvenue l'équipe de surveillance et d'information concernant les violations commises contre des enfants au Yémen, qui a travaillé sous l'égide de l'UNICEF. La coalition attend toujours une réponse.

Je voudrais réaffirmer que la Jordanie appuie le programme pour la protection des enfants en temps de conflit armé et les efforts que déploie Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Myanmar.

M. Hau Do Suan (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier la présidence malaisienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé cet important débat. Nos remerciements vont également à Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, et à M. Anthony Lake, Directeur général de l'UNICEF, pour leur dévouement et leurs efforts inlassables visant à protéger les enfants touchés par les conflits armés.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Je remercie le Secrétaire général d'avoir reflété dans son rapport (S/2016/360) les nombreuses mesures positives prises par le Myanmar en ce qui concerne le recrutement d'enfants soldats. L'action menée par le Myanmar pour mettre fin au recrutement d'enfants s'est intensifiée après qu'il eut signé le plan d'action conjoint avec l'Organisation des Nations Unies en 2012. Depuis lors, 744 ex-enfants soldats au total ont été libérés et réinsérés dans leurs familles et leurs communautés. Des mesures ont été prises contre 382 membres de l'armée, dont 73 officiers, pour violation des règles de recrutement. Surles 744 enfants libérés, 553 ont été intégrés dans divers programmes d'appui créés par le Gouvernement – programmes d'éducation, de formation professionnelle, d'emploi – et ont bénéficié d'allocations familiales. Les autres n'ont principalement pu être contactés pour différentes raisons.

En collaboration avec l'Équipe spéciale de surveillance et d'information, l'UNICEF, des organisations non gouvernementales internationales (ONG) et autres, le Myanmar a lancé sa campagne nationale « Des enfants, pas des soldats » pour mieux sensibiliser la population au recrutement des enfants. Des permanences téléphoniques ont été mises en place pour recevoir les plaintes, s'enquérir du recrutement d'enfants ou donner des informations sur la réinsertion d'ex-enfants soldats. Les séances de conseil juridique

et de sensibilisation à la prévention du recrutement d'enfants mineurs et aux quatre Conventions de Genève se sont également poursuivies. Parallèlement, une réunion mensuelle avec l'Équipe spéciale de surveillance et d'information s'est tenue régulièrement pour vérifier les cas présumés d'enrôlement de mineurs, et un accès élargi aux bataillons et aux unités militaires a été accordée aux fins de surveillance.

Ces derniers mois, le Gouvernement a également pris des mesures supplémentaires pour recenser les lacunes qui subsistent en matière de respect des règles et pour être radié des listes. En mai, un comité de 12 membres pour la prévention du recrutement de mineurs dans l'armée a été créé par décret présidentiel. Ce comité a été chargé de mettre en œuvre ces mesures, notamment d'appliquer intégralement les procédures de recrutement, ainsi que de resserrer la coopération avec les institutions des Nations Unies. Ultérieurement, un nouveau plan d'action commun a été signé entre le Comité et l'Équipe spéciale de surveillance et d'information. Notre ferme détermination à œuvrer avec l'ONU pour régler ce problème s'est manifestée encore une fois au cours de la visite fructueuse effectuée par la Représentante spéciale en juillet de l'année dernière.

Comme le Secrétaire général l'a souligné à juste titre dans son rapport, l'instauration d'une paix durable est la seule façon de limiter les déplacements liés aux conflits et de soulager le sort des enfants déplacés par un conflit armé. La paix est une condition préalable au développement durable et à la permanence de la démocratie et des droits de l'homme. Gardant cela à l'esprit, le Gouvernement du Myanmar a inscrit la paix et la réconciliation nationale au rang de priorités absolues de son ordre du jour national. Nous nous attelons sérieusement aux préparatifs d'une conférence de paix de l'Union prévue à la fin de ce mois, à laquelle tous les groupes armés sont invités à participer. Des représentants du Gouvernement, des partis politiques, des groupes ethniques et de la société civile participeront à cette conférence pour dialoguer et s'efforcer de parvenir à une paix durable, globale et inclusive et de construire une Union fédérale démocratique. Nous sommes convaincus que nous allons bientôt être témoins de l'avènement d'une ère nouvelle au Myanmar où il n'y aura plus de conflit armé, où la paix régnera dans tout le pays. Tous les enfants y jouiront pleinement de leurs droits à la liberté et à l'éducation, et auront la possibilité de connaître l'avenir meilleur qu'ils méritent, et ils ne seront plus les victimes des conflits armés lorsque les armes se seront tues.

Grâce à l'engagement sans faille du Gouvernement du Myanmar et à ses efforts inlassables, des avancées importantes ont été enregistrés dans la prévention du recrutement d'enfants, la libération d'enfants soldats et leur réintégration dans les communautés. Malgré toutes ces évolutions positives, l'armée du Myanmar (la Tadmadaw) n'a pas encore été retirée de l'annexe au rapport du Secrétaire général. Nous espérons que le nom de la Tatmadaw sera bientôt retiré de ce rapport, en reconnaissance de la coopération continue du Gouvernement avec l'ONU et des progrès faits dans ce sens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Viet Nam.

Mme Nguyen (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Malaisie d'avoir convoqué le présent débat public, ainsi que de son rôle en tant que Président du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés. Je remercie le Secrétaire général de son rapport (S/2016/360) et de son exposé. Je remercie de leurs observations la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, et le Directeur général de l'UNICEF, M. Anthony Lake.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

La question des enfants et des conflits armés a toujours figuré en bonne place à l'ordre ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies, et du Conseil de sécurité en particulier. Des progrès tangibles ont été enregistrés, en particulier grâce à la forte dynamique suscitée par la campagne « Des enfants, pas des soldats ». Des milliers d'enfants ont été libérés des mains des groupes armés. Les États concernés sont en train de mettre en œuvre leurs plans d'action respectifs demandés par le Conseil. Des politiques de protection de l'enfance ont été intégrées dans les opérations de maintien de la paix. Les organisations civiles et sociales sont en train de contribuer énergiquement à ces efforts.

Pourtant, ces efforts sont encore loin de répondre à nos espoirs et à nos aspirations. Les enfants continuent d'être privés de leurs droits et de voir leurs besoins fondamentaux insatisfaits dans les situations de conflit armé et d'après conflit. L'impact à long terme sur la croissance des enfants préoccupe aussi sérieusement. Le Viet Nam condamne la poursuite des meurtres et des violences contre les enfants, notamment les violences

sexuelles, le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, les enlèvements et les attaques visant écoles et hôpitaux. Nous appelons toutes les parties à un conflit à cesser ces actes scandaleux et plus que tout à respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Nous tenons à souligner l'importance d'une stratégie de prévention qui s'attaque aux causes profondes des conflits armés, en promouvant le développement durable, l'élimination de la pauvreté, la réconciliation nationale, l'état de droit aux niveaux national et international, la protection des droits de l'homme, la réinsertion et la réadaptation des enfants touchés par les conflits armés.

Nous avons encore du mal à répondre aux besoins des enfants, non seulement pendant les conflits mais aussi après. Ma délégation est d'avis que dans les situations d'après-conflit la priorité doit être accordée aux enfants, et que les organismes des Nations Unies doivent consacrer davantage de ressources aux programmes en faveur des enfants dans les domaines de l'éducation, de la santé physique et mentale, ainsi que s'attaquer aux effets à long terme sur les enfants, en particulier les filles et ceuix qui sont handicapés.

Pays où des générations d'enfants ont énormément souffert de plusieurs guerres destructrices, et en souffrent encore aujourd'hui, le Viet Nam est fermement déterminé à défendre et promouvoir l'intérêt supérieur des enfants, ceux touchés par des conflits en particulier.

Le Viet Nam met tout en œuvre pour prendre soin des enfants souffrant d'un handicap causé par des restes explosifs de guerre et l'agent Orange/dioxine, et les protéger. Le Viet Nam est un des premiers pays à avoir ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et il en a ratifié le Protocole facultatif, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. En 2008-2009, dans le cadre de son mandat au Conseil, le Viet Nam a organisé un débat public sur les enfants et les conflits armés (voir S/PV.5936) et a travaillé avec d'autres membres du Conseil à l'adoption de la résolution 1882 (2009).

Enfin, je réaffirme que le Viet Nam continuera d'œuvrer avec le Conseil et la communauté internationale pour la protection et l'amélioration de la situation des enfants touchés par un conflit armé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar.

M. Al-Hadaifi (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays ami à la présidence du Conseil ce mois. Nous vous remercions d'avoir organisé le présent débat public sur une question importante ayant trait au groupe le plus vulnérable de la société : les enfants. Le Qatar salue vos efforts énergiques à la présidence du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

La poursuite de l'examen de cette question par le Conseil de sécurité au fil des ans illustre la grande importance que la communauté internationale accorde à la protection des enfants. La famille internationale est en effet consciente que l'édification de sociétés sûres et stables et la garantie de la sécurité et de la stabilité dans le monde doivent commencer par la protection des enfants, à qui il faut offrir un environnement sain et sûr.

Bien que le droit international humanitaire impose aux parties à un conflit de protéger les civils en temps de conflit armé et qu'il mette l'accent sur le fait que les moyens qu'elles choisissent pour combattre ne sont pas un droit absolu mais sont liés au respect de la vie des civils, les conflits armés ont des effets destructeurs sur les membres de la société en général et sur les enfants en particulier. Les enfants continuent de payer le plus lourd tribut en période de conflit armé car ils constituent la catégorie de la population la plus fragile et ne peuvent se défendre eux-mêmes. De fait, tout le monde a pu constater les effets considérables et dangereux des guerres sur le développement psychologique, physique et cognitif des enfants qui ont vécu la guerre et les répercussions que cela a sur les sociétés dans lesquelles ils vivent.

Les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, le droit international humanitaire et les résolutions du Conseil de sécurité garantissent la protection des enfants, en particulier la protection prévue par les Conventions de Genève de 1949 et les protocoles additionnels à ces conventions. Ainsi, l'article 77 du Protocole additionnel I de 1977 indique que :

> « [l]es enfants doivent faire l'objet d'un respect particulier et doivent être protégés contre toute forme d'attentat à la pudeur. Les Parties au conflit leur apporteront les soins et l'aide dont ils ont besoin du fait de leur âge ou pour toute autre raison. »

De même, l'article 38 de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui a été adoptée en 1989 et ratifiée par la

quasi-totalité des pays du monde, prescrit la protection des enfants en cas de conflit armé.

Convaincu de l'importance de l'éducation et de ses effets positifs dans le développement sain des enfants, loin de la violence et de l'extrémisme, et convaincu également que le droit à l'accès à l'éducation ne disparaît pas en raison de conflits armés et que les parties à un conflit sont tenues de répondre aux besoins des enfants et de garantir leurs droits dans les situations de conflit et après un conflit, que ce soit par la prévention ou la réinsertion, l'État du Qatar accorde une très grande importance à la garantie de l'éducation des enfants en temps de crise. Cet intérêt a été traduit par la mise en place de la fondation Education Above All (L'éducation avant tout) qui vise à assurer une éducation dans les sociétés touchées par les conflits et la pauvreté. Entre autres programmes, cette fondation mène l'initiative « Educate a child » (Éduquer un enfant), mise en œuvre en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dans le but d'assurer une éducation aux enfants et leur autonomisation dans les zones de conflit. Mon pays a également appuyé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles adoptée l'année dernière à la Conférence d'Oslo sur la sécurité dans les écoles dont le thème était « Des écoles sûres : protéger l'éducation des attaques ».

Pour continuer d'appeler l'attention sur l'importance de cette question, la mission permanente de l'État du Qatar a organisé, avec la participation de la fondation qatarienne Education Above All et en coopération avec plusieurs missions permanentes, une manifestation de haut niveau en marge de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale afin d'examiner les moyens d'assurer l'autonomisation des enfants, de les faire participer au processus de développement, de leur faire acquérir les compétences et les connaissances nécessaires, de les protéger contre l'exploitation et les mauvais traitements, de garantir leur droit à une vie libre et digne, et de veiller à ce qu'ils mènent une vie en toute sécurité, à l'abri de la peur, de l'exil ou du déplacement. À cet égard, nous continuons de mettre en œuvre des mesures pour convenir d'un plan d'action conjoint afin d'atteindre ces objectifs.

Ma délégation tient à mettre l'accent sur une autre question importante concernant la responsabilité des parties à un conflit de porter secours aux enfants. Il s'agit d'une des obligations les plus importantes qui leur est imposée. En effet, la quatrième Convention de Genève établit le libre passage de tout envoi de matériel sanitaire et de ce dont ont besoin les hôpitaux destinés à la population civile d'une autre Partie contractante, même ennemie, ainsi que le libre passage de tout envoi d'aide humanitaire indispensable, y compris des vivres, des vaccins, des médicaments, etc. À cet égard, l'État du Qatar observe avec la plus vive inquiétude les violations dont sont victimes les enfants dans le territoire arabe palestinien occupé et en Syrie. Leurs souffrances perdureront et il y aura d'autres victimes parmi eux si la communauté internationale ne parvient pas à régler ces conflits. Sur ce point, le Conseil de sécurité est tenu d'accorder la priorité à la protection des enfants dans le cadre de l'examen de ces questions.

La charia, la loi islamique, tolérante, avait déjà arrêté les préceptes et les règles de protection des enfants contre les horreurs des conflits. Ceux qui travaillent dans le domaine du droit international humanitaire savent que les préceptes de la charia correspondent au droit international humanitaire, aux instruments internationaux relatifs à la protection des enfants en période de conflit, et qu'ils se rejoignent complètement. C'est ce qu'a confirmé le Comité international de la Croix-Rouge dans ses études et autres documents qu'il produit. C'est pourquoi la coalition internationale, à l'appui du retour à la légalité au Yémen, veille à assurer la protection des civils et à ce qu'ils aient accès à l'aide humanitaire, et accorde une attention particulière aux enfants, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international et de la religion musulmane orthodoxe.

Conformément à ses fondements et engagements, l'État du Qatar n'épargne aucun effort pour coopérer avec la communauté internationale afin de créer les conditions propices à la protection des enfants, non seulement en temps de conflit mais également à tout moment et quelles que soient les circonstances, afin qu'ils puissent s'épanouir dans un environnement sain leur permettant de développer leur potentiel et de devenir des agents de paix et l'espoir de leur société et de l'humanité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Azerbaïdjan.

Mme Mammadova (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter la Malaisie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août et d'avoir organisé le débat public important d'aujourd'hui sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous remercions également les intervenants qui ont présenté un exposé de leur précieuse contribution.

L'Azerbaïdjan félicite le Conseil de sécurité de continuer d'accorder un degré de priorité élevé à cette question et du travail réalisé par le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

Le rapport du Secrétaire général (S/2016/360) dresse à nouveau un tableau effroyable des souffrances subies par les enfants en temps de conflit armé. Nous constatons notamment avec préoccupation que les enlèvements d'enfants se multiplient. À cet égard, nous réaffirmons notre appui à la résolution 2215 (2015), qui fait des enlèvements un nouveau critère d'inscription sur les listes de parties figurant dans l'annexe au rapport annuel du Secrétaire général.

L'impact de l'extrémisme violent sur les enfants – en particulier l'utilisation d'Internet et des médias sociaux pour endoctriner et recruter des enfants comme combattants, kamikazes et bourreaux – a atteint des proportions alarmantes. Nous sommes d'accord avec l'analyse faite dans le rapport selon laquelle les méthodes purement militaires et sécuritaires n'ont pas fait la preuve de leur efficacité. Pour relever efficacement ce défi, nous devons nous concentrer sur les catalyseurs de l'extrémisme violent et privilégier l'éducation en tant que moyen efficace de lutter contre les idéologies extrémistes.

La question des enfants déplacés par les conflits armés constitue une autre source de vive préoccupation pour l'Azerbaïdjan, et nous partageons pleinement la recommandation faite par le Secrétaire général au Conseil de sécurité, au paragraphe 222 de son rapport, pour qu'il mette en avant, dans ses résolutions et débats, la prévention du déplacement, ainsi que les droits des enfants déplacés en raison d'un conflit.

Il est évident que nous devons déployer d'urgence des efforts plus soutenus et renouveler notre engagement afin de lutter contre l'impunité de manière plus énergique. Les autorités nationales doivent mener des enquêtes et engager des poursuites pour toutes les violations et atteintes commises à l'encontre d'enfants dans les situations de conflit armé en traduisant les auteurs de ces crimes en justice et en assurant ainsi le plein respect du principe de responsabilité, ce qui permettra de signifier clairement àtous ceux qui commettent de tels crimes de par le monde que leurs crimes odieux ne seront jamais tolérés et ne resteront pas impunis. La communauté internationale doit également prendre les devants pour garantir le respect du principe de responsabilité et de l'état de droit. Dans ce contexte, nous encourageons la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé à continuer à partager les informations dont elle dispose avec les comités des sanctions compétents.

La guerre menée contre l'Azerbaïdjan par l'Arménie, pays voisin, a coûté la vie à des dizaines de milliers de civils, y compris des enfants. Dans ses résolutions relatives à cette situation, le Conseil de sécurité a condamné les violations du droit international humanitaire commises pendant le conflit, y compris les attaques contre les civils et les bombardements dans les zones peuplées. Cependant, les auteurs de ces violations, parmi lesquels des responsables politiques et militaires arméniens, continuent de jouir de l'impunité, et cette situation constitue un sérieux obstacle à une paix durable, à la justice, à la vérité et à la réconciliation.

Récemment, en avril, l'Arménie a lancé des attaques à grande échelle, notamment contre la population civile azerbaïdjanaise, à la suite desquelles des enfants ont été tués et plusieurs écoles, jardins d'enfants et installations médicales ont été sérieusement endommagés. À cet égard, nous souscrivons à la recommandation du Secrétaire général selon laquelle toutes les parties à des conflits doivent s'abstenir d'utiliser des engins explosifs dans les zones habitées. En effet, les souffrances des enfants peuvent être sensiblement atténuées si les parties respectent le droit international humanitaire et les droits de l'homme.

La grande majorité des atrocités commises à l'encontre d'enfants sont attribués à des groupes armés non étatiques. La communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer les pays concernés dans leur lutte visant éliminer ces groupes armés. Le rapport du Secrétaire général fait référence à la nécessité pour l'ONU d'engager un dialogue avec les groupes armés non étatiques afin d'assurer efficacement la protection des enfants. Même si nous reconnaissons que cette question a une dimension humanitaire, nous sommes fermement convaincus que tout dialogue avec les acteurs non étatiques ne doit être mené qu'avec le consentement du gouvernement légitime sur le territoire duquel ce groupe opère. Sinon, nous courons le risque de faire passer le mauvais message, à savoir que la violence paie, et d'accorder des privilèges à des groupes qui portent atteinte à la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité politique des États Membres de l'ONU. En ce qui le concerne, le Conseil doit non seulement condamner les actes commis par les forces terroristes ou extrémistes; mais également adopter et appliquer une

politique de tolérance zéro à l'égard de ces forces afin de créer un environnement sûr pour les enfants.

Sur une note positive, nous relevons avec satisfaction que des progrès ont été accomplis pour atténuer les souffrances des enfants dans les situations de conflit armé au cours de la période considérée. Divers plans d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants ont été signés et des milliers d'enfants ont été libérés des rangs de forces armées et de groupes armés. Nous saluons les progrès accomplis dans le cadre de la campagne « Des enfants, pas des soldats ».

L'Azerbaïdjan appuie le mandat de la Représentante spéciale et l'encourage à prêter attention aux souffrances des enfants dans toutes les situations de conflit armé.

Pour terminer, je voudrais insister sur la nécessité urgente de régler les conflits partout dans le monde. C'est en effet le moyen le plus efficace de mettre fin à la détresse et aux souffrances des enfants. Nous appelons tous les États Membres et la communauté internationale à accélérer leurs efforts en faveur du règlement des conflits à cette fin.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui va faire une nouvelle déclaration.

M. Qassem Agha (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je m'excuse de prolonger cette séance. Je sais que tout le monde veut se reposer, mais je voudrais exercer notre droit de réponse suite aux observations qui ont été faites par les représentants des régimes de la Jordanie et de la Turquie.

En ce qui concerne les références faites à des violations graves commises à l'encontre d'enfants syriens dans le nord et dans le sud de la Syrie, et à la mobilisation des forces de renseignement qatariennes, jordaniennes et saoudiennes le long des frontières de la Jordanie avec la Syrie, ces informations seront confirmées le moment venu. Chaque fois que nous faisons référence à un sujet, nous étayons ce que nous disons par des preuves collectées dans nos centres d'analyse stratégique. L'avenir prouvera si le régime jordanien est innocent de ces accusations, comme l'Ambassadeur jordanien l'affirme.

Les informations relatives aux enfants et aux conditions humanitaires déplorables dans lesquelles ils vivent dans les camps de réfugiés en Jordanie ont été rapportées par les médias jordaniens, en particulier en ce qui concerne la mort de deux enfants dans ces camps. Il en est de même dans les camps de réfugiés en Turquie, où des enfants sont mutilés, tués et victimes de déplacements.

La séance est levée à 18 h 50.